

RAPPORT NATIONAL
DE SUIVI DES PROGRES DE LA MISE EN ŒUVRE CONJOINTE
DES AGENDAS 2030 DES NATIONS UNIES ET 2063 DE
L'UNION AFRICAINE AU GABON



Abréviations et Acronymes

AALF	Appui à l'Application de la Loi sur la Faune
AAP- Gabon	Programme d'Adaptation en Afrique- Gabon
ACE	Africa Coast to Europe
AFD	Agence Française de Développement
AGATOURL:	Agence Gabonaise du Tourisme
AGEOS	Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spéciales
AGR	Activité Génératrice de Revenus
ANIF	Agence Nationale d'Investigation Financière
ANINF	Agence Nationale d'Infrastructures Numériques et des Fréquences
ANPN	Agence Nationale de Parcs Nationaux
ANUTTC	Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux Topographiques et du Cadastre
APD	Aide Publique au Développement
APV	Accord de Partenariat Volontaire
ARCEP	Agence de Régulation de Communications Electroniques et Postales
ART GOLD	Appui aux Réseaux Territoriaux pour la Gouvernance Locale et le Développement
B/ B+	Notification du crédit long terme de l'agence Fitch Rating
BCPSGE	Bureau de Coordination du Plan Stratégique Gabon Emergent
BOP	Budgétisation par Objectif de Programme
BSUC	Brigade Spéciale d'Urbanisme et de Construction
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BVG	Violences basées sur le genre
CA	Chiffre d'Affaires
CAB 4	Central African Backborn 4
CAF	Contrôle de l'Aménagement durable de Forêts
CAFI	Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale
CARPE	Programme Régional pour l'Environnement en Afrique Centrale
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDC	Caisse de Dépôt et de Consignation
CEEAC	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CENAP	Centre National Antipollution
CETIF	Cellule de Traitement des Informations Financières
CFAD	Concessions Forestières sous Aménagement Durable
CFAD	Concession Forestière sous Aménagement Durable
CIC LHZ	Compagnie Industrielle et Commerciale des Mines de HUAZHOU
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction
CNAMGS	Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale
CNLCEI	Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite
CNS	Comptes Nationaux de la Santé
CNUCC	Convention des Nations Unies pour les Changements Climatiques
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CO2	Dioxyde de carbone

CO2/Mbep	CO2 produit pour 1 millions de barils d'équivalent pétrole
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COMILOG	Compagnie Minière de l'Ogooué
COP 21	21ème Conférence des Parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CPAET	Conventions Provisoires d'Aménagement, d'Exploitation et de Transformation
CPBG	Compagnie des Placages en Bois du Gabon
DSLCCBC	Document de Stratégie de Lutte Contre la Corruption et le Blanchissement des Capitaux
ECOFAC	Programme des Ecosystèmes Forestiers de l'Afrique Centrale
EDS	Enquête démographique et de Santé
EDSG	Enquête démographique et de Santé du Gabon
EGEP	Enquête Gabonaise pour l'Evaluation de la Pauvreté
ENEDA	Ecole Nationale pour Enfants Déficients Auditifs
EPT	Education Pour Tous
ETDE	Entreprise de Transport et de Distribution d'Electricité
F CFA	Franc des colonies françaises d'Afrique
FAI	Fournisseur d'Accès Internet
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'alimentation
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FDI	Investissements Directs Etrangers
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondiale
FID	Fédération Internationale du Diabète
FID	Fonds d'Initiatives Départementale
FIES	Food Insecurity Experince Scale/Insécurité Alimentaire vécue
FinCEN	Financial Crimes Enforcement Network/Réseau de lutte contre la criminalité financière
FLEGT	Forest Law Enforcement for Governance and Trade
FMI	Fonds Monétaire International
FNAS	Fonds National d'Aide Sociale
FSC	Forest Stewardship council
GCF	Fonds vert pour le Climat
GEF	Global Environnement Fund (Fonds Environnemental Mondial)
GEF	Gabonais Economiquement Faible
GES	Gaz à Effet de Serre
Gg	Giga gramme
GGFR	Global Gas Flaring Reduction
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GRH	Guichet de Refinancement de l'Habitat
Groupe	Unité du Réseau international informel d'intelligence financière
EGMONT	
GWh	Gigawatt heure
Ha	Hectar
hab	Habitant
hag	hectares globaux
ICEP	Indicateur du Potentiel d'Eutrophisation Côtière
IDE	Investissements Directs Etrangers
IDH	Indice de Développement Humain
IMC	Indice de Masse Corporelle

INDC	Intended Nationally Determined Contributions
IPC	Indice de la Perception de la Corruption
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
ITIE	Initiative pour la Transparence des industries extractives
Kcal	Kilocalories
KPMG	Cabinet international d'audit et de conseil
Kt	Kilotonne
MAEP	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
MEDC	Mécanisme Elargi de Crédit élargi de Crédit
MEEDD	Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable
MEPIP	Ministère de l'Economie, de la Promotion des Investissements et de la Prospective
MEPPDPIPP	Ministère de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement, chargé de la Promotion des Investissements Publics et Privés
MFAS	Ministère de la Famille et des Affaires Sociales
MISPID	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de l'Immigration et de la Décentralisation
MNT	Maladies Non Transmissibles
MRV	Système de Mesure, de Notification et de Vérification
MW	Mégawatt
NDC	Nationally Determined Contributions (Contributions nationales)
NU	Nations unies
NV	Naissances Vivantes
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD	Objectif de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONE	Office Nationale de l'Emploi
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUJDC	Office des Nations Unies pour la lutte contre la drogue et le Crime
PAPFFG	Projet d'Aménagement des Petits Permis Forestiers Gabonais
PAPSUT	Projet d'Ajustement et de Planification des Secteurs Urbain et des Transports
PDAR	Projet de Développement Agricole et Rural
PDIL	Projet de Développement des Infrastructures Locales
Peche INN	Pêche Illicite, Non déclarée et Non règlementée
PEFA	Public Expéditeurs Financial Accountability (Evaluation de la performance sur la gestion des finances publiques)
PFA	Permis Forestiers Associés
PGRHA	Programme Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement
PIAEPAL	Programme Intégré pour l'Alimentation en Eau Potable et l'Assainissement de Libreville
PIB	Produit Intérieur Brut
PM	Primature
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMN	Programme de Mise à Niveau
PNAE	Plan National d'Actions pour l'Environnement
PNAT	Plan National d'Affectation des Terres
PNB	Produit National Brut
PND	Plan National de Développement Sanitaire

PNIASAN	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNMSAN	Politique Nationale Multisectorielle de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNSAN	Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Industrielle
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
PPIC	Projet de Promotion de l'Investissement et de la Compétitivité
PPP	Partenariat Public Privé
PPPBSE	Prospective, Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi Evaluation
PR	Présidence de la République
PRE	Plan de Relance de l'Economie
PRODIAG	Projet de Développement et d'Investissement Agricole au Gabon
GRAINE	Programme de Réalisation des Initiatives des Nationaux Engagés
PSFE	Programme Sectoriel Forêt et Environnement
PSGE	Plan Stratégique Gabon Emergent
PVH	Programme Hydraulique Villageoise
PZHC	Projet Zones Humides Critiques
R & D	Recherche et développement
RCA	République Centre Africaine
RDC	République Démocratique du Congo
REGEPT	Rapport d'Evaluation nationale de l'Education Pour Tous au Gabon
RGPL	Recensement Générale de la Population et des Logements
RIS	Règlement Sanitaire International
RNB/ht	Revenu National Brut par Habitant
RNI	Réseau National Interconnecté
ROAM	Redevance Obligatoire à l'Assurance Maladie
RSE	Responsabilité Environnementale et Sociale
SAT	South Africa Transit
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SEAS	Surveillance de l'Environnement Assisté par Satellite
SEEG	Société d'Energie et d'Eau du Gabon
SEM	Société Equatoriale des Mines
SIAT	Société d'Investissement pour l'Agriculture Tropicale
SICAF	Système d'Information du Cadastre Foncier
SIH	Stratégie de D'Investissement Humain
SIHG	Stratégie d'Investissement Humain du Gabon
SIS	Système d'Information Sanitaire
Site RAMSAR	Sites inscrits sur la liste des zones humides d'importance internationale
SMART CODE	Plan d'urbanisme de détail
SME	Système de Management Environnemental
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNADT	Schéma National d'Aménagement et de Développement Territorial
SNH	Société Nationale d'Hydrocarbure
SNI	Société Nationale Immobilière
SNLS	Société Nationale des Logements Sociaux
SNORF	Système National d'Observation des Ressources Naturelles et des Forêts
SODEPAL	Société d'Exploitation du Parc de la Lekédi
SPIN	Société de Patrimoine des Infrastructures Numériques
STI	Sciences, Technologies, et Innovation

T	Tonne
TD	Tuberculose
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TICE	Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Education
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UEAC	Union Economique de l'Afrique Centrale
UMAC	Union Monétaire d'Afrique Centrale
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USA	Etats- Unis d'Amérique
USD	United States Dollars
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquis
VMS	Vessel Monitoring System
WDI	Indicateurs du développement dans le monde
ZEE	Zone Economique Exclusive
ZERP	Zone Economique à Régime Privilégié
ZES	Zone Economique Spéciale

TABLE DE MATIERE

Abréviations et Acronymes	2
Liste des graphiques	11
Liste des tableaux.....	12
RESUME EXECUTIF	14
<u>SECTION 1 : INTRODUCTION</u>	25
Sous-section 1.2. Contexte géographique.....	26
Sous-section 1.3. Contexte démographique	27
<u>SECTION 2 : ODD 1 - ÉLIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES.....</u>	30
Sous-Section 2.1 : Les cibles et les indicateurs retenus.	30
Sous-Section 2.2 : L’alignement des programmes nationaux à l’ODD1.	31
Sous-Section 2.3 : Progrès réalisés dans l’atteinte de l’ODD1.	34
Sous-Section 2.4 : Explications des tendances	38
Sous-Section 2.5 : Défis pour la réduction de la pauvreté et pistes d’actions.....	40
<u>SECTION 3 : ODD 2 - ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L’AGRICULTURE DURABLE.</u>	41
Sous-Section 3.1 : Les cibles et les indicateurs retenus	41
Sous-Section 2.2 : L’alignement des programmes nationaux à l’ODD2	42
Sous-Section 3.3 : Progrès réalisée dans l’atteinte de l’ODD2	45
Sous-Section 3.4 : Explications des tendances	48
Sous-Section 3.5 : Défis pour la réduction de la faim et pistes d’actions	50
<u>SECTION 4 : ODD 3 - PERMETTRE A TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE tous A TOUT AGE.</u>	52
Sous-Section 4.1 : Les cibles et les indicateurs retenus	52
Sous-Section 4.2 : L’alignement des programmes nationaux à l’ODD3	54
Sous-Section 4.3 : Progrès réalisés dans l’atteinte de l’ODD3	56
Sous-Section 4.4 : Explications des tendances	61
Sous-Section 4.5: Défis pour vivre en bonne santé et pistes d’actions	64
<u>SECTION 5 ODD 4 : ASSURER A TOUS UNE EDUCATION EQUITABLE, INCLUSIVE ET DE QUALITE ET DES POSSIBILITES D’APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE</u>	66
Sous-Section 5.1 : Les cibles et les indicateurs retenus	66
Sous-Section 5.2 : L’alignement des programmes nationaux à l’ODD 4	67
Section 5.3 : Progrès réalisés dans l’atteinte de l’ODD 4	70
Sous-Section 5.4 : Explications des tendances	74
Sous-Section 5.5 : Défis pour l’atteinte de l’ODD 4 et pistes d’actions.	74

Section 6 : ODD 5 - Assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des Femmes et Filles. 76

Sous-Section 6.1 : Les cibles et les indicateurs retenus. 76

Sous-Section 6.2 : L'alignement des programmes nationaux à l'ODD 5 78

Sous-Section 6.3 : Progrès réalisés dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles 82

Sous-Section 6.4 Explications des tendances 84

Sous-section 6.5 : Défis pour l'atteinte de l'ODD5 et pistes d'actions 85

SECTION 7 : ODD 6 - GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GERES DE FAÇON DURABLE..... 86

Sous-Section 7.1 : Les cibles et les indicateurs retenus 86

Sous-Section 7.2 : L'alignement des programmes nationaux à l'ODD 6 87

Sous-Section 7.3 : Progrès réalisés dans l'atteinte de l'ODD 6 89

Sous-Section 7.4 : Explications des tendances 92

Sous-Section 7.5 : Défis pour relever le domaine de l'eau de l'assainissement 93

SECTION 8 : ODD 7 - GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIAIBLES, DURABLES ET MODERNES, A UN COUT ABORDABLE 94

Sous-Section 8.1 : Les cibles et les indicateurs retenus 94

Sous-Section 8.2 : L'alignement des programmes nationaux à l'ODD7 94

Sous-Section 8.3 : Progrès réalisés dans l'atteinte de l'ODD7 95

Sous-Section 8.4 : Explications des tendances 98

Sous-Section 8.5 : Défis pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable et pistes d'actions 99

SECTION 9 : ODD 8 - PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS..... 100

Sous-Section 9.1 : Les cibles et des indicateurs de l'ODD8 et de l'agenda 2063 retenus . 100

Sous-Section 9.2 : Les politiques et les programmes d'actions destinés à l'atteinte de l'ODD8 et des objectifs de l'agenda 2063 de l'UA assortis..... 101

Sous-Section 9.3 : Les progrès atteints dans la promotion de la croissance économique, le partage de ses fruits et le travail décent pour tous 104

Sous-Section 9.4 : Les performances mitigées en matière de croissance économique et de promotion de l'emploi 109

Sous-Section 9.5: Les défis de la promotion de la croissance économique et de l'emploi. 111

SECTION 10 : ODD 9 - BATIR UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION. 112

Sous-Section 10.1 : Les cibles et les indicateurs retenus. 112

Sous-Section 10.2 : L'alignement des programmes nationaux à l'ODD 9 113

Sous-Section 10.4 : Explications des tendances 116

Section 10.5 : Défis pour l'atteinte de l'ODD 9 et pistes d'actions. 118

<u>SECTION 11 : ODD 10 - REDUIRE LES INEGALITES DANS LES PAYS ET D'UN PAYS A L'AUTRE</u>	119
Sous-section 11.1 les cibles et les indicateurs retenus pour la revue de l'ODD10 et des cibles de l'agenda 2063 de l'Union africaine assorties	119
Sous-Section 11.2 : L'alignement des plans et programmes nationaux à l'ODD10 et aux cibles de l'agenda 2063	120
Sous-Section 11.3 : Les résultats en termes de réduction des inégalités	122
Sous-Section 11.4 Les explications des performances enregistrées en matière de réduction des inégalités	125
Sous-Section 11.5 : Les défis en matière de réduction des inégalités	126
<u>SECTION 12 : ODD 11 - FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET ETABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS A TOUS, SURS, RESILIENS ET DURABLES.</u>	128
Sous-Section 12.1 : Les cibles et les indicateurs retenus	128
Sous-Section 12.2 : L'alignement des programmes nationaux à l'ODD11	129
Sous-Section 12.3 : Progrès réalisés dans l'atteinte de l'ODD11	131
Sous-Section 12.4 : Explications des tendances	133
Sous-Section 12.5 : Défis pour l'atteinte de l'ODD11 et pistes d'actions.	134
<u>SECTION 13 : ODD12 - ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES</u>	136
Sous-Section 13.1 : Les cibles et les indicateurs retenus	136
Sous-Section 13.2 : L'alignement des programmes nationaux à l'ODD 12	137
Sous-section 13.3 : Les progrès dans les changements des modes de produire et de consommer.....	140
Sous-Section 13.4: Défis pour l'établissement des modes de consommation et de production durables et pistes d'actions.....	142
<u>SECTION 14 : ODD 13 - PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS.....</u>	144
Sous-Section 14.1 : Orientations de l'ODD13, cibles et indicateurs retenus	144
Sous-section 14.2 : Les actions menées pour l'atteinte de l'ODD13 et des Objectifs liés de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine consacrés aux changements climatiques	145
Sous-Section 14.3 Des progrès considérables et un fort engagement des autorités nationales	148
Sous-Section 14.4 : Défis pour des changements notables dans les modes de produire et de consommer.....	150
<u>SECTION 15 : ODD14 - CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIERE DURABLE LES OCEANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE</u>	153
Sous-Section 15.1 Orientations de l'ODD14, cibles et indicateurs retenus	153
Sous-Section 15.2 : La pêche dans les plans et programmes nationaux.....	154
Sous-Section 15.3 : Les résultats atteints dans la conservation l'exploitation des océans et des mers et les ressources marines aux fins du développement durable	159

Sous-Section 15.4 : Défis pour la conservation l'exploitation des océans et des mers et les ressources marines aux fins du développement durable.....	160
SECTION 16 : ODD 15 - PRÉSERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES TERRES ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ	162
Sous-Section 16.1 : Orientations de l'ODD, cibles et indicateurs retenus	162
Sous-Section 16.2 : Gestion durable des forêts	163
Sous-Section 16.1 : Actions relatives à la gestion durable des forêts.....	164
Sous-Section 16.2 : Progrès et défis relatifs à la gestion durable des forêts.....	167
Sous-Section 16.3: Protection de la biodiversité et lutte contre le braconnage.....	168
16.3.1 : Enjeux relatifs à la conservation de la biodiversité	168
Sous-Section : 16.3.2 : Actions relatives à la conservation de la biodiversité.....	171
Sous-Section 16.4 : Progrès relatifs à la conservation de la biodiversité	174
16.3.4 Défis et pistes d'actions relatifs à la conservation de la biodiversité	176
SECTION 17 : ODD 16 - PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES.	178
Sous-section 17.1 : Les cibles et les indicateurs pertinents.....	178
Sous-section 17.2 : Les programmes mis en œuvre.	181
Sous-Section 17.3 : Les résultats en termes de réduction de la corruption.	182
Sous-Section 17.4 : L'explication des résultats en matière de Paix, Sécurité, justice et bonne Gouvernance	185
Sous-Section 17.5 : Défis à relever en matière de Paix, Sécurité, justice et bonne Gouvernance.....	186
SECTION 18 : ODD 17 - RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER	187
Sous-Section 18.1 : Les cibles et les indicateurs retenus	187
Section 18.2 : L'alignement des programmes nationaux à l'ODD 17.....	188
Section 18.3 : Progrès réalisés dans l'atteinte de l'ODD 17	191
Sous-Section 18.4 : Explications des tendances	192
Sous-Section 18.5: Défis pour l'atteinte de l'ODD 17 et pistes d'actions	195
SECTION 19 : CONCLUSION	197

Liste des graphiques

Graphique 1: Taux de pauvreté et Revenu national Brut par habitant (en USD constant de 2010) au Gabon	34
Graphique 2: Prévalence de la sous- alimentation.....	46
Graphique 3 : Prévalence de l'anémie chez la femme en âge de procréer	46
Graphique 4 : Prévalence de l'obésité chez l'adulte	47
Graphique 5 : Prévalence de la sous-alimentation 2016-2018	48
Graphique 6 : Consommation des ménages et prévalence de la sous alimentation	49
Graphique 7: Indicateurs de santé.....	57
Graphique 8: Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans, filles (pour 1000 naissances vivantes)	57
Graphique 9: <i>Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques</i>	58
Graphique 10 : Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 an.....	59
Graphique 11: Incidences Tuberculose et Paludisme.....	59
Graphique 12 : Couverture de la thérapie antirétrovirale (% des personnes vivant avec le VIH)	60
Graphique 13: Budget consacré à la santé publique.....	64
Graphique 14: Répartition de la population par rapport à la répartition des dépenses de santé publique (en %).....	64
Graphique 15: Taux net de scolarisation	72
Graphique 16 : Taux net de scolarisation au primaire par quintile et milieu.....	72
Graphique 17 : Taux d'alphabétisation.....	73
Graphique 18: Proportion de femmes par poste de direction en 2015 pour l'ensemble des ministères.....	84
Graphique 19: Taux d'accès à l'eau potable au Gabon, en selon le lieu de résidence 2017... 89	89
Graphique 20: Taux d'accès à l'eau potable par quintile de revenu et selon le lieu de résidence	90
Graphique 21: Ménages évacuant leurs ordures de manière adéquate, globalement et fonction du sexe du chef de ménage	90
Graphique 22: Pourcentage de ménages utilisant la nature comme lieu d'aisance par quintile et selon le milieu	91
Graphique 23: Proportion de la population ayant accès à l'électricité	96
Graphique 24: Pourcentage de ménages utilisant l'électricité et subissant des coupures par quintile et milieu	96
Graphique 25: Evolution du mix énergétique.....	97
Graphique 26: Niveau d'intensité énergétique de l'énergie primaire (MJ / \$ 2011 PPA du PIB)	98
Graphique 27: Taux de croissance du PIB réel et taux de chômage	105
Graphique 28: Taux de chômage selon le sexe et le milieu	105
Graphique 29: Proportion de la population à la recherche d'un emploi par tranche d'âge .	106
Graphique 30: Evolution de la structure de l'économie.....	107
Graphique 31: Evolution de la valeur ajoutée par travailleur	108
Graphique 32: Taux de croissance de la valeur ajoutée par travailleur selon les secteurs ..	108
Graphique 33. Emplois dans l'industrie manufacturière, en proportion du total	116
Graphique 34. Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile.....	116
Graphique 35. IDH et RNB/ht Comparés	123

Graphique 36. Indice de Développement Humain au Gabon et disparités spatiales	124
Graphique 37. Investissements Directs Etrangers (en % du PIB) et Aide Publique au Développement (en % du RNB).....	125
Graphique 38. Usage des latrines	132
Graphique 39. Evolution de l’empreinte matérielle par unité de PIB entre 2005-2017	141
Graphique 40. Profil des émissions des gaz à effet de serre du Gabon, hors stockage de carbone dans la biomasse	146
Graphique 41 : Evolution de la flottille dans la pêche industrielle.....	156
Graphique 42 : Nombre de titres de pêches délivrés aux pêcheurs artisanaux	160
Graphique 43 : Nombre d’infractions sanctionnées sur procès-verbal	175
Graphique 44. Nombre de saisies d’ivoires et d’autres espèces protégées	175
Graphique 45 : Indices des composantes de la gouvernance selon Mo Ibrahim et les écarts observés entre 2008 et 2017 pour le Gabon	183
Graphique 46. APD nette reçue par habitant (dollars américains constants).....	191
Graphique 47 : Investissements directs étranger nettes (entrées nettes en % PIB).....	191
Graphique 48 : Abonnements à une connexion à l'internet haut débit.....	192
Graphique 49 : IDE OLAM Graphique 50 : IDE Gabon	194

Liste des tableaux

Tableau 1 : Situation de la mise en œuvre des ODD et de l’Agenda 2063 de l’Union Africaine	19
Tableau 2 : Données démographiques du Gabon	27
Tableau 3 : Matrice d’alignement entre l’ODD 1 et les objectifs liés de l’Agenda 2063	33
Tableau 4 : Taux de pauvreté extrême au Gabon et dans quelques pays et région sélectionnés.....	36
Tableau 5 : Subventions ciblées 2015.....	37
Tableau 6 : Profondeur de la pauvreté et importance des ressources à transférer	39
Tableau 7 : Matrice d'alignement de l'ODD2 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063	44
Tableau 8 : Matrice d'alignement de l'ODD3 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063	55
Tableau 9 : Indicateurs des services de santé en fonction du quintile de richesse en 2012 ..	62
Tableau 10 : Matrice d'alignement de l'ODD4 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063	68
Tableau 11 : Matrice d'alignement de l'ODD5 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063	79
Tableau 10. Indices de Parité fille/garçon selon les niveaux d’éducation	82
Tableau 13 : Matrice d'alignement de l'ODD6 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063	88
Tableau 14 : Données démographiques du Gabon	95
Tableau 15 : Matrice d'alignement de l'ODD8 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063	103
Tableau 16 : Matrice d'alignement entre l'ODD9 avec les objectifs de l'Agenda 2063	115
Tableau 17 : Matrice d'alignement de l'ODD10 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063	121
Tableau 18 : Matrice d'alignement entre l'ODD11 avec les objectifs de l'Agenda 2063	130
Tableau 19 : Matrice d'alignement de l'ODD12 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063	139
Tableau 20 : Matrice d'alignement de l'ODD13 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063	147
Tableau 21 : Evolution des émissions globales en fonction de la taille de la population	150
Tableau 22 : Matrice d'alignement de l'ODD14 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063	158
Tableau 23 : Superficie des forêts sous aménagement en 2018 (Processus en cours).....	166
Tableau 24 : Matrice d'alignement de l'ODD15 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063	169

<u>Tableau 25</u> : Distribution des aires protégées gabonaises	171
<u>Tableau 26</u> : Conventions sur la conservation et la protection de la Biodiversité et aux aires protégées.....	173
<u>Tableau 27</u> : Nombre d'infractions sanctionnées sur procès-verbal et Nombre de saisies d'ivoires et d'autres espèces protégées.....	176
<u>Tableau 28</u> : Matrice d'alignement de l'OD16 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063	179
<u>Tableau 29</u> : Evolution du classement du Gabon à l'indice Mo Ibrahim	182
<u>Tableau 30</u> : Evolution de la position du Gabon à l'IPC de Transparency International	184
<u>Tableau 31</u> : Matrice d'alignement entre l'ODD17 et les objectifs liés de l'Agenda 2063	188

RESUME EXECUTIF

Le Gabon est engagé à mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD) et ceux de l'agenda 2063 de l'Union africaine. Des activités de sensibilisation au sein de l'administration publique ont été menées en 2016 et 2017 et permis à une masse critique de personnel de se familiariser avec la vision et les objectifs de chacun des agendas, 2030 de l'ONU et 2063 de l'Union africaine. Le processus d'intégration des Objectifs de développement durable et de l'agenda 2063 de l'Union africaine dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) et à ses déclinaisons programmatiques dont le Plan de relance de l'économie (PRE) lancé en 2017 a abouti à la préparation d'un rapport intitulé « **Appropriation et mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'agenda 2063 de l'Union africaine au Gabon** ». Ce rapport avait été bien accueilli et validé en présence du Premier Ministre le 20 décembre 2017.

Sur le plan local, le processus de préparation des plans de développement locaux en 2017 et 2018, et notamment dans la cadre du Fonds d'Initiative Départementale (FID), a permis d'une part de sensibiliser les parties prenantes sur les objectifs de développement durable, à la lumière des besoins locaux. D'autre part les objectifs de développement durable ont été intégrés dans les esquisses de plans locaux de chacune des 9 provinces et les matrices de développement local des quatre huit Départements que compte le Gabon.

Le gouvernement à travers l'Arrêté du Premier Ministre n°0121/PM/MEPPDPIPP du 21 mars 2019 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité National de Suivi de la mise en œuvre conjointe des Agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine a accéléré la mise la mise en œuvre desdits agendas dans le pays. En cohérence avec ledit arrêté, et pour démarrer les activités opérationnelles du Comité National, le gouvernement a le 9 mai 2019 organisé un Atelier d'appropriation des Agendas 2063 de l'Union Africaine et 2030 des Nations Unies dont la finalité était de lancer la préparation du rapport ODD/Agenda 2063 de l'Union africaine et le processus d'actualisation du Plan stratégique Gabon Emergent intégrant les ODD et l'agenda 2063 de l'Union africaine.

C'est dans ce cadre que le rapport de mise en œuvre conjointe des objectifs de développement durable et de l'agenda 2063 de l'Union africaine a été produit. Ce rapport est le fruit d'un processus participatif ayant impliqué plus d'une centaine de participants venant des ministères sectoriels, de la société civile, des institutions nationales et des partenaires au développement. Trois groupes avaient été organisés rassemblant différents acteurs autour de chacune des dimensions des objectifs de développement durable : dimension sociale, dimension économique et dimension environnementale. Les questions de Paix, Justice et de partenariat ont été traitées par le groupe économie et complétées par les membres des deux autres groupes. Les rapports de chacun des groupes ont été complétés par une équipe plus réduite dont les drafts successifs ont fait l'objet de multiples consultations avec les sectoriels.

Ce rapport pointe les progrès importants enregistrés dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et les objectifs et cibles de l'agenda 2063 de l'Union africaine assortis à chaque ODD. Il souligne aussi les retards et faiblesses qu'il faudra surmonter pour mettre la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable et des objectifs de l'agenda 2063 de l'Union africaine sur les rails. Le rapport dégage les défis à relever de même que les

pistes d'actions pour accélérer l'atteinte des différents objectifs de développement durable et objectifs de l'agenda 2063 de l'Union africaine.

Dimension économique : Croissance-emplois-faim- inégalité

L'Enquête Gabonaise pour l'Evaluation de la Pauvreté II (EGEP2) de 2017 a estimé le taux de pauvreté à 33,4% pour l'année 2017 contre 32,7% en 2005 selon l'EGEP1 de 2005. Si ces estimations ne sont pas rigoureusement comparables, il a été établi que le niveau de vie a été baissé entre les deux années avec un revenu national brut par habitant en USD constant de 2010 qui est passé de 8986 USD en 2005 à 8918 en 2019. Des efforts dans le cadre de la stratégie d'investissement humain ont été consentis qui se sont traduits par l'accès des gabonais économiquement faibles aux filets sociaux, notamment à l'assurance maladie.

Mais la crise n'a pas affecté la disponibilité alimentaire qui est assurée, en l'absence d'aides alimentaires, par la production nationale et les importations commerciales. La malnutrition chronique ou retard de croissance frappe sur la base de l'EDGS 2012 17% des enfants de moins de 5 ans, 11% sous sa forme modérée et 6% sous sa forme sévère. La majorité des provinces a une prévalence supérieure à la moyenne nationale (17,5%), exception faite pour l'Estuaire sans Libreville (14,7%).

Les performances enregistrées en matière de promotion de la croissance économique et de l'emploi apparaissent très mitigées. La croissance forte dans un premier temps, avec un taux de 7,1% en 2011 a ralenti pour chuter à 0,5% en 2017. Le taux de chômage dans le même temps s'est accru passant de 16,3% en 2005 à 25,7% en 2017. Dans ce contexte de crise, les revenus ont baissé. Les inégalités mesurées par le coefficient de Gini ont baissé dans le même temps. Elles sont passées d'un coefficient de Gini de 42,2 en 2005 à 38 en 2017, dans contexte d'accroissement du chômage et de la pauvreté.

Le Gabon avec un IDH de 0,702 se situe au-dessus de la moyenne africaine au Sud Sahara (0,537), mais en dessous de la moyenne des pays à IDH élevé (0,757). Mais son rang (110^{ème} sur 187) selon l'IDH, est de 40 places en dessous de son classement en termes de revenu national brut par habitant (en USD PPA). Les inégalités de genre surtout liées au revenu et dans une certaine mesure à l'éducation font que l'IDH attribué aux femmes ne serait que de 0,670 pour l'année 2018 contre 0,735 pour les hommes. Ces inégalités sont liées au niveau de revenu et de l'éducation moyen effectif ou espéré entre les Hommes et les Femmes.

Dimension sociale : Santé, éducation, accès aux autres services sociaux de base, égalité entre les sexes et autonomisation

Le Gabon a réalisé des progrès importants en matière d'atteinte de certains objectifs du développement durable, notamment dans les domaines de l'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau, à l'énergie et en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme. Toutefois, ces performances cachent des inégalités spatiales importantes et révèlent des faiblesses dans l'efficacité des politiques qui font que les performances au Gabon sont moins bonnes que celles des pays ayant réalisé des dépenses de même niveau.

Le système éducatif a progressé sur le plan de l'élargissement de l'accès à la scolarisation. Le Gabon affiche les meilleurs indicateurs de couverture de la sous-région, avec un taux net de scolarisation pour le primaire (6-10 ans) de 88,3%. En revanche, le système d'enseignement gabonais souffre de l'importance des redoublements (30%) et des abandons élevés au

primaire, de la surcharge des classes au primaire et au secondaire dans les zones périurbaines. L'enseignement préscolaire demeure le maillon faible du système éducatif. Le déficit du préscolaire constitue aujourd'hui un puissant facteur de renforcement des inégalités d'accès et de réussite, notamment entre les zones urbaines, d'une part, et les zones péri-urbaines et rurales, d'autre part, les ménages pauvres et ceux qui sont plus nantis.

Dans le domaine de la santé, le Gabon a réalisé d'importants progrès durant la période 2000-2017 grâce aux efforts fournis dans la mise en œuvre des plans d'actions-PNDS. La santé de la mère et de l'enfant s'est améliorée. Les indicateurs de mortalité ont été réduits. Le taux de mortalité maternelle est passé de 519 à 277 pour 100 000 Naissances Vivantes, celui de la mortalité infanto-juvénile est passé de 88,6 à 60,4 pour 1 000 et le taux de mortalité infantile de 57,3 à 40,6 pour 1 000 naissances vivantes respectivement de 2000 à 2013.

Les gabonais vivent un peu plus longtemps qu'il y a 20 ans, puisque l'espérance de vie à la naissance est passée de 59,3 à 63, 4 ans, avec 61,2 ans chez les hommes et 66 ans chez les femmes. Ces résultats ont été enregistrés grâce au renforcement des soins de santé primaires et à la conjugaison de plusieurs programmes et activités et qui ont eu un impact sur l'état de santé de la mère et de l'enfant. Malgré les progrès enregistrés, les inégalités persistent dans l'accès aux soins entre régions. Les taux de couverture pour les services de santé maternelle sont beaucoup plus faibles dans les zones rurales (70,3 %) que dans les centres urbains (93,9 %), et les taux d'accouchement dans une structure médicale dépassent les 90 % chez les femmes urbaines, contre seulement 70 % chez les femmes rurales.

En ce qui concerne l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme, le Gabon a accompli des progrès significatifs. L'égalité est assurée à tous les niveaux d'éducation : les filles sont plus nombreuses dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Cependant, des études réalisées par l'UNICEF montrent que les filles sont les plus exposées aux violences physiques, sexuelles et psychologiques en plus de l'exploitation économique aux fins de travail. Plusieurs barrières politiques, juridiques et culturelles entravent la prévention et la lutte que doivent mener la police, la justice, la société civile et les familles au premier chef.

En ce qui concerne le leadership féminin, la participation des femmes bien qu'en augmentation est encore faible : 17,4% de femmes siégeait au parlement en 2015 contre 10,8% en 1998. Le taux d'activité de la population féminine est plus faible que celui des hommes (56% contre 65,1% en 2012). La proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole a augmenté passant de 29,8% en 1990 à 34,5% en 2010. En dépit de progrès louables, des efforts sont à consentir à la participation citoyenne et à la vie économique. En ce qui concerne les postes décisionnels au sein de l'administration, le rapport général sur la situation de la femme gabonaise estime à 38,5% des postes (à partir du chef de service jusqu'au poste de Secrétaire général) occupés par des femmes.

Malgré ces progrès, des pratiques discriminatoires sont encore observables à l'endroit des femmes. Après l'état des lieux de 2016 sur la situation de la femme gabonaise, le groupe cadre juridique relatif aux droits de la femme a mis en évidence une insuffisance d'harmonisation de la législation nationale (le Code civil, le Code du travail, le Code pénal, etc.) avec les conventions internationales.

Le Gabon a enregistré des progrès importants en matière d'accès à l'eau potable. La proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable a en effet progressé, passant de 58% en 1993 à 89% en 2012 avec, cependant, des disparités encore criardes entre

zones urbaines et zones rurales. En 2013, sur la base des données du recensement général de la population 88,2% de la population a déclaré avoir accès à une source d'eau améliorée avec des taux de couverture de 95,1% pour les zones urbaines contre 46,2% pour les zones rurales. Un ralentissement est observé depuis lors puisque le taux d'accès à l'eau potable estimé dans le cadre de l'EGEPII est de 80,8% pour l'année 2017 sur l'ensemble du pays, avec 36,8% pour le milieu rural et 96,3% en moyenne pour les zones urbaines. Si des progrès importants sont constatés en ce qui concerne l'accès à l'eau potable, l'accès au dispositif d'assainissement se révèle encore problématique puisque 30,4% des ménages utilisent des latrines simples, 43,8% dans les zones rurales et 28,33% dans les zones urbaines.

L'évacuation des ordures est assurée par le biais des bacs à ordures dans une proportion de 48,2% pour l'ensemble des ménages avec des proportions de 55% des ménages pour les zones urbaines et 6,4% pour les zones rurales. 25,4% des ménages ne bénéficient d'aucun système d'évacuation des ordures qui sont jetés dans des fumiers pour 48,7% des ménages des zones rurales et 21,6% pour ceux des zones urbaines, l'évacuation des eaux usées se faisant par divers canaux, principalement dans la broussaille (28,2%), les fosses septiques (29,2%), la cour ou la rue (14,1%).

La proportion de la population ayant accès à l'électricité est appréciable, 91,1% en 2017 selon l'EGEP2. Les ménages urbains ont un meilleur accès à l'électricité de la SEEG (98,2%) contre (19,8%) en milieu rural. Cette situation d'inaccessibilité à l'électricité, en milieu rural, contraint plus de la moitié des ménages ruraux à s'éclairer aux lampes à pétrole (54,1%).

Le Gabon accuse un important déficit dans le secteur du logement. La production, dans ce secteur, reste insuffisante au regard de la demande qui s'accroît chaque année (RGPL2013). Ainsi, la proportion de ceux qui vivent dans les bidonvilles n'a presque pas évolué entre 2005 et 2014. Ce qui montre que des progrès significatifs n'ont pas été accomplis dans la fourniture de logements décents et le déplacement des populations hors des établissements informels. En effet, selon l'EGEPII, les populations pauvres vivant dans les quartiers précaires sont souvent les plus vulnérables face aux catastrophes naturelles, notamment les inondations. Les quartiers précaires dans lesquels sont concentrées les populations pauvres sont aussi ceux où l'assainissement et la gestion des déchets sont inadéquats. L'analyse des dernières enquêtes montre que le taux de population urbaine vivant dans des quartiers précaires, des implantations sauvages ou des logements inadéquats est d'environ 56,3%.

Dimension Environnementale et développement durable

Le Gabon a érigé la protection de l'environnement et la promotion des principes du développement durable en priorité nationale à la fois dans sa réglementation sur le développement durable, la gestion des forêts et environnementale et dans ses plans et programmes (PSGE, Gabon Vert). Cette détermination est confirmée au plus haut niveau de l'Etat. Les progrès n'ont pas tardé notamment pour la gestion durable avec le cap de la neutralité carbone qui a été respecté à la suite de l'amélioration du dispositif de conservation et de préservation des ressources et de la biodiversité.

Le Gabon a déjà dépassé le cap de la neutralité carbone en intégrant les préoccupations climatiques dans ses politiques transversales et sectorielles de développement durable. L'ambition du pays est de tenir les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, en

alignant la lutte contre les changements climatiques aux nécessités du développement économique à travers la transition énergétique.

A ce titre, le renforcement de l'aménagement durable des forêts et la promotion de la certification des produits forestiers ont permis de multiplier le potentiel de séquestration des forêts gabonaises par un facteur supérieur à 3 entre 2005 et 2018, tout en améliorant la valeur ajoutée du secteur forestier. De même, l'interdiction graduelle du torchage du gaz fatal de l'exploitation pétrolière, lui permet de réduire ses émissions tout en renforçant sa production d'énergie pour accompagner son programme d'industrialisation.

Plusieurs mesures ont été prises afin de résorber le retard accusé dans la maîtrise de la gestion de l'environnement, restaurer les milieux naturels, utiliser rationnellement et valoriser les ressources environnementales, tout en répondant aux impératifs du développement socio-économique et de l'amélioration du cadre de vie des citoyens. Dans ce cadre, nombreuses entreprises industrielles ont intégré l'action climatique dans leurs stratégies et se sont engagés à réduire leur impact environnemental, en se fixant des objectifs de réduction de leurs émissions et de leur consommation d'énergie grâce à des technologies innovantes.

La consommation d'énergie renouvelable (hydroélectricité et gaz naturel) a baissé entre 2010 et 2012 passant de 85% à 75% puis s'est accrue de 2012 à 2015 pour se situer à 82%. Les émissions de gaz à effet de serre ont subi une forte hausse entre 2008 et 2010, passant de 61000 à 350000 pour ensuite baisser fortement en 2012 pour se situer à 34000. Comparativement aux autres pays, le Gabon fait partie des pays ayant un faible impact environnemental.

En matière de réglementation, de surveillance de l'espace maritime et du suivi des activités de pêche, la densification des instruments et opérations de contrôle et le renforcement du cadre institutionnel et des capacités de l'administration commencent à apporter des améliorations notables. Mais les progrès les plus remarquables ont trait à la protection de la diversité marine, avec l'amélioration du dispositif de conservation et de préservation des ressources et de la biodiversité, qui s'appuie dorénavant sur une superficie confortable d'aires protégées, qui a fait un bond de 6,5 à 26,1% de la ZEE. Cette proportion représente plus du double de la cible préconisée pour 2020 par l'ODD et quasiment deux fois plus que celle des recommandations de l'Agenda 2063.

Si on tient compte des 3,6 millions d'hectares de forêts protégées dont l'aménagement incombe à l'Etat, au titre des aires protégées et des plantations, ce sont 13,9 millions d'hectares, soit 63% de la superficie émergée couverte de forêts sur lesquels les pressions exercées sur les écosystèmes terrestres et leurs ressources sont mitigées et/ou maîtrisées et la régénération des écosystèmes facilitée par l'introduction de techniques à faible impact. Ces chiffres confirment que la gestion durable des forêts gabonaises dépasse le cadre des seules aires protégées pour s'étendre aux zones de production et qu'elle s'inspire désormais du principe qu'il faut assurer la croissance des activités forestières par la performance écologique.

Paix, Justice et Institutions efficaces.

Dans ses dimensions les plus larges, politique, économique, sociale mais aussi à travers des analyses plus spécifiques sur la conduite du processus de développement reflétée à travers

les évaluations de la gouvernance de Mo Ibrahim ou même de la Banque Mondiale, le Gabon a connu une évolution, négative entre 2008 et 2017 de -,1% avec un Indice de 42,5 et une position de 41 sur 54 pays en 2017. En effet, bien qu'au niveau africain, l'évolution de l'indice Mo Ibrahim place le Gabon au 1^{er} rang des pays de sa sous-région, on observe cependant une dégradation constante de son rang entre 2008 et 2018. L'état des lieux et le diagnostic de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux au Gabon faits par le Document de stratégie de lutte contre le blanchiment des capitaux démontre très peu d'actions concrètes et d'avancées en ce qui concerne l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux au Gabon.

Partenariat mondial

Avec moins de 1% du PIB entre 2000 et 2017, le Gabon ne bénéficie de très peu de l'aide, ni d'autres appuis de la communauté internationale. En ce qui concerne les envois des migrants, le Gabon est surtout un émetteur net.

En revanche, les investissements directs étrangers en pourcentage du PIB se sont accrus entre 2010 et 2017, passant respectivement de 3,6% à 10%. L'instabilité macroéconomique observée au Gabon depuis 2014 suite à la baisse des cours du pétrole a remis à l'ordre du jour la question de l'ajustement budgétaire et suscité un regain d'intérêt pour la diversification économique et de la mobilisation des ressources tant domestiques qu'extérieures.

Tableau 1 : Situation de la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS DE L'AGENDA 2063	TENDANCE DANS LA DYNAMIQUE EXAMINEE
Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-être pour tous Objectif 17 : L'égalité totale entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie	
Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-être pour tous Objectif 5 : Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues Objectif 6 : Une économie bleue et/ou maritime pour une croissance économique accélérée Objectif 7 : Des économies et des communautés résilientes aux phénomènes climatiques et respectueuses de l'environnement	
Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Objectif 3 : Des citoyens en bonne santé et alimentés de manière appropriée	
Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Objectif 2 : Des citoyens instruits et une révolution de compétences renforcée par la science, la technologie et l'innovation Objectif 17 : L'égalité totale entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie	

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Objectif 3 : Des citoyens en bonne santé et alimentés de manière appropriée Objectif 17 : L'égalité totale entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie Objectif 18 : Les jeunes et les enfants engagés et autonomisés	
Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-être pour tous Objectif 7 : Des économies et des communautés résilientes aux phénomènes climatiques et respectueuses de l'environnement	
Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-être pour tous Objectif 10 : Une infrastructure d'envergure mondiale qui traverse les frontières de l'Afrique	
Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Objectif 4 : Économies transformées et création d'emplois	
Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Objectif 10 : Une infrastructure d'envergure mondiale qui traverse les frontières de l'Afrique	
Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-être pour tous Objectif 17 : L'égalité totale entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie Objectif 18 : Les jeunes et les enfants engagés et autonomisés Objectif 20 : L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement	
Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-être pour tous Objectif 10 : Une infrastructure d'envergure mondiale qui traverse les frontières de l'Afrique	
Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables	Objectif 5 : Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues Objectif 7 : Des économies et des communautés résilientes aux phénomènes climatiques et respectueuses de l'environnement	
Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Objectif 5 : Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues Objectif 7 : Des économies et des communautés résilientes aux phénomènes climatiques et respectueuses de l'environnement	
Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	Objectif 6 : Une économie bleue et/ou maritime pour une croissance économique accélérée Objectif 7 : Des économies et des communautés résilientes aux phénomènes climatiques et respectueuses de l'environnement	
Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la	Objectif 7 : Des économies et des communautés résilientes aux phénomènes climatiques et respectueuses de l'environnement	

désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité		
Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	Objectif 12 : Institutions fortes et leadership transformé en place à tous les niveaux	
Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	Objectif 8 : Une Afrique unie (Fédérale ou Confédérale) Objectif 19 : L'Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique Objectif 20 : L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement	

Les défis et pistes d'actions pour la réalisation des objectifs de développement durable et de l'agenda 2063 de l'Union africaine

La mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'agenda 2063 de l'Union africaine révèle des défis que l'actualisation du PSGE/PRE devrait considérer. Ces sont ceux de l'amélioration continue de l'accès des populations, sans discrimination aux services sociaux de base, de la réduction des inégalités et de la pauvreté par groupes sociaux et spatiales, de la mise œuvre d'un processus de croissance verte suffisamment vigoureux et créateur d'emplois et inclusif. Le gouvernement dans le cadre du Plan stratégique Gabon Emergent cherche en effet à assoir une croissance forte et partagée. Une stratégie d'investissement humain, et un programme pour l'égalité des chances ont été mis en œuvre pour accélérer le développement inclusif, et réduire la pauvreté.

La diversification de l'économie est aussi apparue comme le moyen devant permettre au pays de mettre en place un processus de croissance soutenu et moins dépendant de l'exploitation des ressources naturelles. La crise ayant secoué le pays depuis 2014 permet de juger de la justesse de cette option opérationnalisée à travers les plans Gabon vert, Gabon de services et Gabon industriel.

Le Gabon est aussi engagé dans un processus de développement durable dont le plan opérationnel est Gabon Vert. La protection de l'environnement est au cœur de ce processus de développement durable. Les forêts dont la biodiversité est séculaire sont menacées si on y prend garde. Les forêts sont à la fois des puits de stockage de carbone et des champs potentiels et effectifs pour le développement d'autres activités dont l'agriculture et l'exploitation forestière à fort pouvoir d'émission des gaz à effet de serre.

Le rapport fournit des éléments de diagnostic de la mise œuvre des ODD et de l'agenda 2063 de l'union africaine et dégage des défis qui sont des pistes d'actions qui interpellent sur la nécessité de faire de **la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et de l'agenda 2063 de l'Union africaine, la base de la planification nationale et de la mobilisation des ressources pour le développement.**

L'état de mise en œuvre des objectifs de développement durable portés par l'Agenda 2030 des Nations Unies et la Vision Panafricaine portée par l'Agenda 2063 au Gabon, présente des efforts mitigés suivants les dimensions sociale, économique ou environnementale et plus globalement en matière de gouvernance.

L'urgence en matière de réduction de la pauvreté multidimensionnelle au Gabon est d'adopter des politiques sectorielles favorables à l'emploi, à l'inclusion sociale des populations vulnérables dans la mise en œuvre des activités rémunératrices et à la rationalisation de l'ensemble du système de protection sociale pour en renforcer aussi bien l'efficacité que l'efficience.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le Gabon doit relever le défi d'ériger le secteur agricole, en un véritable moteur de croissance compétitif. Il doit constituer le premier levier de la diversification, de gisement d'emplois mais aussi un vecteur particulièrement efficace de lutte contre la pauvreté. Pour cela, le secteur doit accélérer son processus de modernisation et de sédentarisation dans des conditions de performance et de préservation de l'environnement.

L'amélioration du système de santé implique non seulement un renforcement accru du leadership des acteurs mais également l'amélioration des services de soins de santé. Pour y parvenir, le renforcement du système d'information sanitaire, des capacités techniques et de gestion du personnel de santé est un préalable à satisfaire au même titre que l'amélioration des performances du secteur.

Afin de renforcer l'équité et l'inclusion de son système éducatif, le Gabon doit opérer des réformes conséquentes dans l'aménagement d'un environnement pédagogique de qualité propice à l'apprentissage qui conditionne la qualité de l'enseignement. Aussi, l'accès à tous à des outils de qualité pour l'enseignement et l'apprentissage, notamment des curricula adaptés, de même que des ressources et du matériel pédagogique inclusifs sont à compter au nombre des enjeux majeurs pour le développement du secteur.

Les enjeux en matière d'égalité des sexes au Gabon connaissent une amélioration appréciable mais demandent toutefois à être consolidés, notamment par l'opérationnalisation du cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes en la matière. Ainsi, Il est nécessaire de renforcer l'efficacité et la durabilité des programmes sociaux, surtout ceux d'éducation, pour repérer et signaler les cas de discrimination et violence.

Concernant l'accès aux services d'alimentation en eau et d'assainissement, le Gabon doit prioritairement développer des infrastructures qui soient en adéquation avec l'urbanisation et les besoins réels des populations. Le renforcement de la coordination et de la collaboration intersectorielle entre les différents acteurs pourrait aider à une meilleure planification de la politique du secteur et à la soutenabilité des structures qui en ont la charge.

Pour garantir la fiabilité et l'accessibilité à tous à des services énergétiques durables, le Gabon doit lever plusieurs contraintes qui concernent, entre autres, le financement du secteur notamment par des mécanismes innovants qui conditionnent l'aménagement de nouvelles infrastructures hydroélectriques et le faible investissement en milieu rural. Ces investissements amélioreraient la tenue du secteur qui a un impact sur la croissance économique.

Les défis à relever par le Gabon en termes de promotion de la croissance économique et de l'emploi passent par une gouvernance économique et financière plus orthodoxe. La recherche de solutions innovantes de financement et de gestion des politiques publiques doit permettre de renforcer l'impact social de l'action publique aux moyens d'une cohérence et de synergies entre les interventions. Ces réformes permettront d'optimiser les recettes et le financement de l'économie, tout en maîtrisant les dépenses. Il s'agit ni plus ni moins que de rendre effectifs et systématiques les principes soutenus dans le plan de relance de l'économie.

Pour parvenir à une diversification soutenue de son économie, il est nécessaire pour le Gabon de conduire des innovations qui soient multidimensionnelles, combinant des changements organisationnels et technologiques. Il s'avère important de mettre en place un environnement favorable au développement des entreprises et d'adopter des politiques publiques complémentaires et coordonnées.

Concernant la problématique de réduction des inégalités, le pays doit encore faire face à des défis qui tiennent pour une large part à la qualité et l'efficacité des interventions et à la soutenabilité des efforts à entreprendre. Il s'agit aussi de considérer les défis locaux dans les programmes nationaux. Le renforcement du caractère participatif des processus décisionnels dans un cycle de planification et de budgétisation pluriannuelle prévisibles peut aider à améliorer la qualité des interventions et la redevabilité de l'ensemble des acteurs.

Afin de garantir la résilience et la durabilité des villes gabonaises, le Gabon doit apporter des réponses, dans les décennies à venir, au problème lié à la planification urbaine qui est au centre de conséquences économiques et environnementales majeures. Pour cela, il faudra renforcer les politiques de planification urbaine, en veillant au renforcement des collectivités locales décentralisées en vue de faire accompagner leurs activités par des services déconcentrés plus efficaces et tournés vers le service public.

Dans la perspective d'établir des modes de production et de consommation responsables, le Gabon doit conduire la transformation structurelle de son économie sans pour autant dégrader davantage l'environnement. L'optimisation de la gestion des ressources naturelles et la nécessaire maîtrise des impacts découlant de leur exploitation sont autant de préoccupations qui sont au centre des mesures devant garantir la viabilité des entreprises.

Les engagements pris par le Gabon dans le sens de la lutte contre les changements climatiques lui commandent d'adapter ses établissements humains et industriels à la gestion des catastrophes naturelles liées aux variabilités climatiques. En effet, l'amélioration des politiques et stratégies dans l'action climat, fourniraient au pays les capacités opérationnelles de réponse dans la gestion des risques et des catastrophes.

En matière d'économie bleue, le Gabon doit rendre le secteur de la pêche plus attractif pour qu'il puisse apporter une contribution plus confortable à la création de la richesse nationale en vue de garantir l'autosuffisance alimentaire et l'emploi de ses populations. Il doit en parallèle contrôler la pression sur son potentiel halieutique en veillant à la protection, à la préservation et à l'utilisation durable de ses ressources marines.

En termes d'aménagement du patrimoine forestier et des politiques de conservation de la biodiversité, les efforts consentis par le pays présentent une progression satisfaisante. Mais il convient de poursuivre sur cette trajectoire par notamment, la systématisation de l'aménagement durable à l'ensemble des forêts de production et l'ajustement des besoins en financement des politiques de conservation de la biodiversité, aux urgences du domaine.

En ce qui concerne la gouvernance, l'indice du Gabon dans ce domaine est encore relativement faible. Dans la perspective de parvenir à une société pacifique et inclusive, basée sur le respect des libertés individuelles, des règles de droit et de bonne gouvernance, ainsi que sur des institutions transparentes, efficaces et responsables, il doit mettre en œuvre des actions et adopter des mesures visant à réduire la vulnérabilité des acteurs gabonais face à la corruption et au blanchiment des capitaux.

Pour que le Gabon joue sa partition dans le partenariat mondial pour le développement durable, il doit accroître son attractivité aux yeux des investisseurs privés locaux et étrangers. Il doit aussi renforcer sa capacité à capter, coordonner et utiliser plus efficacement l'aide publique au développement qui constitue une source vitale de revenus et de ressources pour le pays et accélérer son processus d'émergence. Une gestion axée sur les résultats permettrait de disposer de mécanismes rigoureux et équilibrés de reddition des comptes en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre des politiques et la prestation de services.

Faire du rapportage sur les Objectifs de développement durable et de l'agenda 2063 de l'Union africaine la base de la planification nationale

Ce rapport offre l'opportunité de fournir des éléments de diagnostic et d'orientation stratégique pour l'actualisation du Plan Stratégique Gabon Emergent et du Plan de relance de l'économie (2017-2019). Une actualisation qui intègre les Objectifs de développement durable et de l'agenda 2063 de l'Union africaine dans un cadre de résultats unique permettrait d'alimenter le processus budgétaire sur des objectifs de développement convergents. Le PSGE actualisé constituera un cadre de dialogue compréhensible pour l'élargissement des partenariats et la mobilisation des ressources.

SECTION 1 : INTRODUCTION

Sous-section 1.1. Contexte de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies sur le Développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine

En mai 2013, l'Organisation de l'Union Africaine prit, au moment de son Jubilé d'or, l'engagement de mettre en œuvre la Vision Panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène internationale » : l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Cet Agenda, fixe les priorités en matière de développement et de transformation de l'Afrique pour les cinquante prochaines années. L'agenda 2063 de l'Union Africaine est constitué de sept (7) aspirations étayées en 20 objectifs couvrant 39 domaines prioritaires.

En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, en 2015, un l'agenda 2030 pour le développement durable. L'agenda 2030 établit les Objectifs du Développement durable (ODD) qui sont déclinés en 17 objectifs globaux visant 169 cibles qui intègrent de façon transversale les dimensions sociales, économique et environnementale.

Depuis 2009, le Gabon a élaboré sa Vision d'un Gabon Emergent, qui ambitionne de placer l'humain au cœur de son développement et s'assurer, à l'horizon 2025, un développement durable et une prospérité pour Tous. Ces lignes directrices pour la définition des sentiers de croissance et de développement vont se traduire de manière opérationnelle dans un cadre d'orientation stratégique à moyen terme, couvrant la période 2011-2016 : le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE). Il repose sur les trois (3) principaux axes suivants : (i) la mise en place des facteurs de compétitivité (infrastructures de base, capital humain, cadre des affaires et appui au secteur privé, réforme et modernisation de l'Etat) ; (ii) la promotion d'une croissance forte et durable (Gabon vert, Gabon industriel et Gabon des services) ; (iii) la promotion d'une prospérité partagée (santé, protection sociale, emploi, culture, climat).

Son exécution, qui laissait déjà entrevoir un processus de transformation de la société, a été compromise par une situation budgétaire contraignante née de l'effondrement des cours du pétrole en 2014. Un plan triennal couvrant la période 2017-2019, le Plan de Relance de l'Economie (PRE) a été mis en place avec l'appui du FMI. Celui-ci recentre ses efforts de développement sur le renforcement de l'efficacité de la dépense publique, l'optimisation de l'utilisation des ressources budgétaires, le développement des infrastructures et la promotion du secteur privé.

La réalisation des Objectifs de Développement Durable et de l'Agenda 2063 constitue un axe prioritaire de l'action gouvernementale. Conformément aux engagements pris à travers les résolutions A/RES/70/1 de l'Assemblée générale de l'ONU, et du Sommet des chefs d'Etats et de gouvernement, l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 de l'UA constituent désormais le cadre de référence de l'action du gouvernementale en matière de développement durable. Comme ces engagements intègrent une obligation annuelle de reporting sur le niveau de réalisation des objectifs des deux Agendas, un Comité National ouvert, notamment à la Société Civile et aux Partenaires au Développement, a été mis en place pour assurer le suivi-évaluation conjoint des progrès réalisés par le Gabon dans leur mise en œuvre. Ce Comité, créé par Arrêté N°0121/PM/MEPPDIPP du 21 mars 2019, est placé sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'Economie.

Le Rapport 2019 est le premier à être élaboré pour rendre compte des progrès enregistrés depuis 2013. Il est un des produits d'un processus global initié par le Gabon pour s'approprier l'agenda international de développement à travers trois phases : la sensibilisation des populations, l'intégration systématique des objectifs des deux agendas dans les cadres de planification et de programmation du développement du Gabon, le suivi conjoint des résultats.

La sensibilisation a été principalement conduite dès 2016 à l'occasion des ateliers organisés en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement et la Commission de l'Union africaine. Elles ont permis de fournir aux participants les outils relatifs aux ODD et aux objectifs de l'Union africaine. Ces phases, qui se veulent inclusives, ont vu la participation des techniciens des Administrations publiques, des Parlementaires, du Secteur Privé, des Organisations de la Société Civile, des Partenaires Techniques et Financiers ainsi que des Agences du Système des Nations Unies. Elles se sont poursuivies avec des séances d'échanges organisées au niveau des deux Chambres du Parlement, afin que celles-ci soient également impliquées dans le processus.

La phase d'alignement effectuée en 2017 a consisté à procéder à une évaluation rapide de l'intégration des objectifs et cibles des ODD et de l'Agenda 2063 dans le PSGE et son pendant conjoncturel, le PRE. L'objectif poursuivi était d'établir les liens ou l'absence de liens entre les actions et programmes de mise en œuvre au Gabon les cibles des ODD et de l'Agenda 2063 et mesurer la plausibilité des actions envisagées pour atteindre les cibles des deux Agendas. Il est ainsi apparu que 109 cibles sur les 169 que comptent les Objectifs de Développement Durable étaient mises en œuvre et pouvaient être mesurées par 144 indicateurs sur 241. De même, dans le cas de l'Agenda 2063, les travaux d'intégration effectués ont permis de constater 85 cibles, sur les 173 que comprend cet Agenda, étaient prises en compte par les actions du PSGE. A cet effet, il a été admis que l'essentiel des plans, programmes et projets et nationaux de développement étaient alignés sur les objectifs des deux Agendas.

Sous-section 1.2. Contexte géographique

Le territoire national gabonais couvre une superficie de 267.667 km² située de part et d'autre de l'équateur. Il est ouvert sur l'océan Atlantique sur 950 km de côtes et est limité par des frontières artificielles au nord-ouest la Guinée Equatoriale, au nord le Cameroun, à l'est et au sud la République du Congo.

Le climat est équatorial, chaud, avec un taux d'humidité assez important (de 85 à 100% en saison des pluies). Près des côtes, le climat est plus tempéré grâce aux vents marins. Les températures varient de 21 °C au sud-ouest du pays à 27 °C sur la côte et à l'intérieur du pays. La végétation est variée. On distingue trois régions : les plaines côtières (larges de 20 à 300 km), les massifs montagneux (monts de Cristal au nord-est de Libreville, le massif du Chaillu au centre, culminant à 1575 mètres au mont Iboundji), et les plateaux de l'intérieur. La forêt équatoriale, dense et riche de plus de quatre cents espèces d'arbres ou arbustes, parmi lesquels l'okoumé, l'ozigo, l'iroko, etc., recouvre 89% du territoire.

En outre, le Gabon est parcouru par de nombreux cours d'eau dont le principal est le fleuve Ogooué qui s'étend sur 1200 km. Son débit est de 100 000 m³ par seconde. Entrecoupé de chutes et de rapides, il est navigable en aval de Ndjolé et termine son cours en un delta marécageux.

Sous-section 1.3. Contexte démographique

Selon les statistiques officielles, la taille de la population résidente du Gabon en 2013 était estimée à 1 811 079 habitants dont 1 458 464 nationaux et 352 615 étrangers résidents. C'est une population composée d'un peu plus d'hommes (934 072, 52%) que de femmes (877 007,48%). La population gabonaise est relativement jeune, avec un âge moyen de 26 ans. Le Gabon est ainsi en pleine transition d'une population très jeune vers une population de jeunes. Les trois quarts des Gabonais parlent au moins une langue gabonaise. En milieu rural, c'est 90 % des Gabonais qui parlent au moins une langue du pays.

La répartition spatiale de la population à travers le territoire national présente des disparités. Une seule province sur les 9 que compte le pays, l'Estuaire, abrite près de la moitié de la population nationale. La densité démographique, au niveau national, est de 6,8 habitants au km². Mais elle atteint en réalité des records à certains endroits, comme dans la Commune de Libreville, où elle dépasse 3 700 habitants au km², et la Commune de Port Gentil dans laquelle elle s'établit à 2 480 habitants au km². La population est essentiellement urbaine (87 %) et concentrée sur 1,1 % seulement du territoire national. Le milieu rural est presque vide (désert rural).

Tableau 2 : Données démographiques du Gabon

Total (millions)	Croissance annuelle moyenne (%) (en% du total)				Urbaine (en années)		Age médian		
	2013	2019	2030	1960-1993	1993-2013	1993	2013		
0,9	1,8	2,13	2,92	2,5	2,9	69	87	19,6	26

Source : RGPL, 2013 et nos calculs.

En outre, le rythme d'accroissement de la population reste soutenu. Entre 1960 et 2013, l'effectif de la population a plus que triplé. Sur les vingt dernières années, il s'est accru de 78 %. A noter également, l'évolution spectaculaire de la densité démographique dans l'Estuaire, qui est passée de 3,0 habitants au km² en 1960 à 43 habitants au km² en 2013. Enfin l'accroissement de la population urbaine, qui est l'ordre de 3,8 % en moyenne par année, est plus forte que celui de la population totale qui est de 2,9 %.

Sous-section 1.4. Contexte économique

Le Gabon fait partie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Cinquième producteur de pétrole d'Afrique, il a enregistré au cours de la décennie passée une forte croissance économique portée notamment par la production de pétrole et de manganèse. Durant les cinq dernières années, le secteur pétrolier a représenté en moyenne 80 % des exportations, 45 % du PIB et 60 % des recettes budgétaires. Confrontées au déclin des réserves pétrolières, les autorités ont décidé d'axer leur nouvelle stratégie sur la diversification économique. Selon le Rapport 2018 du PNUD sur le développement humain, le Gabon avait un IDH de 0,702 qui le plaçait au 110ème rang sur 188 pays.

Sous-section 1.4.1. Performances de l'économie gabonaise.

Le Gabon sort progressivement d'une situation conjoncturelle défavorable liée à la baisse des cours des hydrocarbures dont il est un important producteur en Afrique Centrale. En 2018, son PIB réel a augmenté de 2 % contre 0,5 % en 2017, malgré la chute de la production du pétrole (-4,3 %) grâce à une bonne performance du secteur hors pétrole, notamment l'agriculture de rente (+13 %), les mines-manganèse (+45 %), l'exploitation forestière (+14 %), l'industrie du bois (+10 %), et les télécommunications (+18 %). Le chômage reste préoccupant car le secteur pétrolier, principal secteur de l'économie gabonaise, ne génère que peu d'emplois. Les autres secteurs économiques importants, tels que les télécommunications, la transformation du bois et l'agriculture d'exportation, n'ont compensé que partiellement les effets récessifs de la crise économique sur l'emploi (... Des Stat ?).

Le déficit budgétaire est en baisse passant de 6,6 % en 2016 à 3,6 % en 2017, puis à 0,3 % en 2018, par suite de la consolidation budgétaire engagée dans le cadre de la réponse communautaire de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) à la chute des prix du pétrole. À cet égard, le Gabon a conclu avec le FMI un accord triennal (2017-2019) au titre du Mécanisme élargi de crédit (MEDC), soutenu par la BAD, la Banque mondiale et d'autres partenaires techniques et financiers.

En 2018, la Banque centrale (BEAC) a resserré sa politique monétaire en augmentant son taux directeur de 2,95 % à 3,5 %. L'inflation est estimée à 2,8 %, contre 3 % en 2017, en dessous de la norme communautaire de 3 %.

Le déficit de la balance courante est en baisse, passant de 4,9 % du PIB en 2017 à 1,5 % en 2018. La bonne tenue des cours du pétrole et les ventes à l'extérieur de bois débité et de manganèse, ont contribué à l'accroissement des recettes d'exportation globales, et ce, malgré la baisse de la production pétrolière.

Sous-section 1.4.2. Les perspectives

Dans l'édition 2018 du Rapport Doing Business, le Gabon occupe la 169e place sur 190 pays. Cette faible performance en matière de climat des affaires du Gabon constitue une sérieuse entrave à la diversification de son économie. La stratégie du Gouvernement dans le sens de la promotion des filières non pétrolières s'est jusqu'ici résumée à accorder des incitations spécifiques aux investisseurs étrangers. Une récente note de politique générale de la Banque mondiale a plaidé pour le renforcement du capital humain, la mise en place d'un environnement des affaires équitable et transparent et l'amélioration de la qualité et du prix des infrastructures clés — trois conditions vitales pour assurer la diversification de l'économie et des exportations. Les autorités ont récemment adopté une série de mesures pour améliorer le climat des affaires, avec la création d'un guichet unique pour les investisseurs, l'introduction d'un cadre institutionnel pour les partenariats public-privé, l'instauration d'un tribunal arbitral national et l'adoption de codes pour les hydrocarbures et les mines.

Le Gabon doit également augmenter ses dépenses sociales : une étude de McKinsey réalisée en 2013 indiquait qu'environ 30 % de la population sont vulnérables, avec un revenu mensuel inférieur au salaire minimum garanti de 80 000 FCFA (soit environ 150 dollars). Elle affirme par ailleurs que la situation sociale s'est dégradée en termes d'accès aux services de base (soins de santé, eau potable et électricité) dans 60 % des régions. Fort de ce rapport identifiant

les gabonais économiquement faibles, le gouvernement gabonais s'est employé à améliorer sa politique sociale dans le cadre de la stratégie d'Investissement humain.

Sous-section 1.5. Approche méthodologique.

Ce premier rapport sur les deux Agendas 2030 et 2063 approfondit l'exercice d'alignement et sélectionne les cibles et d'indicateurs jugés pertinents au regard du Rapport d'alignement et pour lesquels des données sont disponibles.

Il se veut aussi un Rapport des deux Agendas, même s'il est plus souvent fait mention des objectifs et cibles des ODD. En effet, disposant de la matrice indiquant les objectifs de l'UA correspondant à chaque ODD, il nous été facile d'identifier les cibles les plus pertinentes, c'est-à-dire celles qui sont le plus à mesure de concourir à la réalisation de l'objectif considéré. Ainsi, bien que la possibilité de procéder par thème, par exemple en dissociant les trois dimensions du développement durable, nous était offerte, nous avons fait le choix de réaliser un Rapport qui consacre une section à chaque ODD, son alignement et son niveau de mise en œuvre, dans le pays. Ainsi, c'est sur la base de ces cibles et indicateurs jugés prioritaires que le rapportage a été élaboré pour chaque ODD et les objectifs et cibles de l'agenda 2063 de l'Union africaine qui lui sont associés.

Pour chaque OOD la cohérence avec l'agenda 2063 est vérifiée tant au niveau des objectifs, des cibles que des indicateurs. L'alignement des politiques et programmes est rappelé et les efforts consacrés pour l'atteinte des cibles retenues sont présentés et analysés. Pour chaque ODD, un effort particulier est consenti pour identifier les forces et les faiblesses y compris les menaces et opportunités pour les réaliser.

SECTION 2 : ODD 1 - ÉLIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES.

L'objectif de développement durable 1, qui vise à *Éliminer la Pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde*, est le plus transversal des 17 objectifs de développement durable. La dernière évaluation de la pauvreté faite par le Gabon en 2017 (EGEP2) souligne que « *la pauvreté est un phénomène multidimensionnel, caractérisé à la fois par une faible consommation de biens privés, mais aussi par la malnutrition, la maladie, une faible scolarisation, ou bien par un accès difficile aux services sociaux de base* ».

Sous-Section 2.1 : Les cibles et les indicateurs retenus.

Tenant compte de ce caractère multidimensionnel, la question de la pauvreté est également au cœur du développement de l'Afrique. Ainsi, l'ODD 1 correspond à quatre objectifs de l'Agenda 2063 pour la transformation de l'Afrique. Il s'agit de **l'objectif 1** relatif à *une qualité de vie élevée, un haut niveau de vie, la santé et le bien-être pour tous les citoyens* ; de **l'objectif 5** qui vise à mettre en place *une agriculture moderne pour accroître la productivité et la production* ; de **l'objectif 7** visant les *économies et communautés résilientes au climat et écologiquement durables* et de **l'objectif 17** qui traite de *l'égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie*.

Cinq (5) cibles de l'ODD1 ont été jugées pertinentes pour rendre compte des efforts d'alignement des plans et programmes du Gabon, de même que pour en examiner les résultats enregistrés. Ces cibles touchent à : i) l'élimination de l'extrême pauvreté ODD.1.1; ii) la réduction de la pauvreté de moitié et sans exclusive, ODD1.2 ; iii) la disponibilité et l'accès pour les plus vulnérables au système de protection sociale, ODD.1.3 ; iv) l'accès pour les personnes vulnérables aux services sociaux de base, à la terre, à la propriété et au financement, ODD.1.4; v) le renforcement de la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérables face aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental. ODD.1.5.

Pour l'Agenda 2063, les cibles ayant un lien direct avec l'élimination de la pauvreté sont celles relatives à l'accroissement requis du revenu par habitant de 2013 d'au moins 30% (AUO.1.1.1) et à la réduction du niveau d'inégalités de revenus de 2013 d'au moins 20% (AAO.1.2.1.). Une autre cible de l'agenda 2063 en rapport avec l'égalité totale entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie présente un certain intérêt par sa portée en termes d'inclusivité. Il s'agit de l'élimination de tous les obstacles à l'éducation, aux services sanitaires et sociaux de qualité pour les femmes et les filles d'ici 2020 (AUO.17.2.3).

En rapport avec les cinq cibles des ODD retenues, six indicateurs des ODD présentent un intérêt. Il s'agit de :

- Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale) ODD.I. 1.1.1 ;
- Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge, ODDI.1.2.1 ;

- Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables), ODDI.1.3.1 ;
- Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base ODDI. 1.4.1 ;
- Nombre de décès, de disparus et de victimes à la suite de catastrophes, pour 100 000 personnes, ODDI.1.5.1 ;
- Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe, ODDI.1.5.3 ;

Les indicateurs extraits du manuel des indicateurs de l'Agenda 2063 de l'UA, à la fois complémentaires à ceux indiqués plus haut et présentant un intérêt pour cette revue sont :

- PNB par habitant, AUO.I.1.1.1.1 ;
- Coefficient de Gini, AUO.I.1.2.1.1
- Part des femmes parmi les propriétaires ou détenteurs de droits sur les terres agricoles par mode d'occupation, AUO.I.17.1.1.2 ;
- Proportion d'enfants dont les naissances sont enregistrées au cours de la première année, AUO.I.17.2.3.3.

Pour les indicateurs retenus manquant de données des approximations seront proposées. Cela permettra aussi de souligner les dimensions pour lesquelles des efforts seront à consentir soit dans la collecte des données, soit dans leur traitement quand les enquêtes ont déjà été réalisées.

Sous-Section 2.2 : L'alignement des programmes nationaux à l'ODD1.

Depuis 2013, le Gabon a pris plusieurs initiatives en matière de lutte contre la pauvreté. La Stratégie d'Investissement Humain (SDH), qui cible les foyers économiquement faibles en vue de réduire la pauvreté et la précarité, a été élaborée à cet effet. La Stratégie d'Investissement Humain vise à mettre en place:

- des filets de protection économique et des transferts solidaires pour permettre aux plus démunis de subvenir à leurs besoins alimentaires, sanitaires et éducatifs minimum, avec une forte conditionnalité ;
- un portefeuille de projets constitué d'activités génératrices de revenu (AGR) intégrées et prenant en compte la territorialité pour permettre aux foyers économiquement faibles de développer des AGR viables en vue de leur autonomie quel que soit leur milieu ;
- un accès aux minima sociaux pour réduire les inégalités d'accès aux services sociaux/publics entre zones pauvres et zones prospères pour éviter l'aggravation de la marginalisation des foyers économiquement faibles ;
- une politique ciblée d'intégration économique et sociale pour assurer une meilleure intégration économique/ sociale des poches de pauvreté rurales.

Par ailleurs, le programme Gabonaise de réalisation agricoles des initiatives des gabonais engagés (GRAINE) et le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) ont été développés pour aider les jeunes à s'investir dans l'agriculture par l'octroi des titres fonciers, des financements, le soutien à la commercialisation de leurs produits et des formations destinées à les rendre aptes à embrasser leur nouveau métier pour en faire des entrepreneurs agricoles.

Des programmes spécifiques pour les jeunes ont aussi été lancés comme le programme « un jeune – un métier » et le programme national de volontariat. Il est aussi à noter que le Gabon s'est engagé dans le cadre de l'agenda 2030, fondé sur les objectifs de développement durable (ODD), à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et à assurer l'inclusivité du développement à travers une croissance partagée. Le Gabon est en phase avec l'ensemble des pays africains à travers la vision 2063, aspire à une prospérité fondée sur la croissance inclusive et un développement humain durable, et un développement axé sur les populations et reposant sur le potentiel des femmes et des jeunes.

Plus récemment, le Président de la République a lancé le 23 février 2016, un Programme pour l'Égalité des Chances destiné à passer d'un système de privilèges à un système d'égalité de chances devant conduire le Gabon à la richesse et à la prospérité partagée. Ce programme repose sur cinq priorités : i) l'accès à une éducation de qualité et une meilleure formation professionnelle accessible à tous les jeunes; ii) la promotion de l'emploi des jeunes dans les divers secteurs d'activités ; iii) l'accès aux soins de santé de meilleure qualité à travers le renforcement de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) et une meilleure prise en charge ; iv) l'autonomisations des femmes à travers leur émancipation et un meilleur accès à l'éducation et au pouvoir politique ; v) le combat contre les privilèges pour garantir l'égalité des chances.

La création de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale par l'ordonnance n°002/PR/2007 du 04 janvier 2007, qui a institué un régime obligatoire d'assurance maladie et de garantie sociale en République gabonaise, est au cœur de la politique sociale et de lutte contre la pauvreté. La CNMAGS disposait dès 2007 d'un régime obligatoire d'assurance maladie et d'un régime de prestations familiales des gabonais économiquement faibles. Elle prend en charge : (i) les gabonais économiquement faibles sur une base non contributive ; (ii) les fonctionnaires sur une base contributive ; (iii) les salariés du secteur privé sur une base contributive. Il est aussi prévu que les travailleurs du secteur informel non économiquement faibles soient pris en compte dans le système de protection sociale sur une base contributive. Un code avait été initié dans ce sens.

Un autre dispositif au cœur du système de protection sociale était le Fonds national d'aide sociale (FNAS) créé en 2012 pour financer les activités d'insertion professionnelle et d'autonomisation des gabonais économiquement faible.

Tableau 3 : Matrice d'alignement entre l'ODD 1 et les objectifs liés de l'Agenda 2063

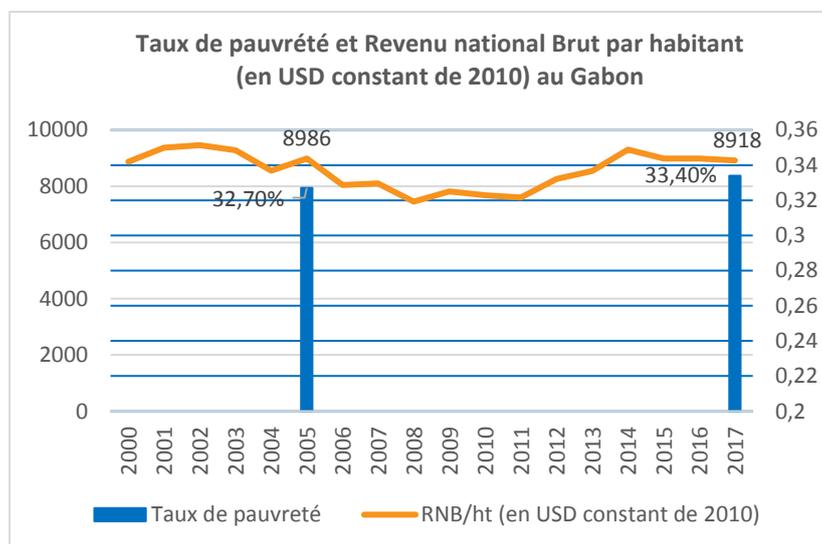
Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Objectifs et cibles de l'agenda 2063 de l'Union africaine	Programmes, actions et politiques mise en œuvre par cible des ODD et ou l'agenda 2063 de l'Union africaine	Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine
<p>ODD.1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)</p>	<p>AUO.1.1.1 Accroître le revenu par habitant de 2013 d'au moins 30% AUO.1.2.1. Réduire le niveau d'inégalités de revenus de 2013 d'au moins 20%</p>	<p>Stratégie d'Investissement Humain (SIH)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Filets de protection économique et des transferts solidaires pour permettre aux plus démunis de subvenir à leurs besoins alimentaires, sanitaires et éducatifs minimum, avec une forte conditionnalité. 	<p>AUO.I.1.1.1 PNB par habitant AUOI.1.2.1.1. Coefficient de Gini ODD.I. 1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)</p>
<p>ODD.1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux projets d'activités génératrice de revenu (AGR) des plus vulnérables ; • Accès aux minima sociaux pour réduire les inégalités d'accès aux services sociaux/publics entre zones pauvres et zones prospères pour éviter l'aggravation de la marginalisation des foyers économiquement faibles ; 	<p>ODDI.1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge</p>
<p>ODD.1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</p>	<p>AUO.17.2.3. Éliminer tous les obstacles à l'éducation, aux services sanitaires et sociaux de qualité pour les femmes et les filles d'ici 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une politique ciblée d'intégration économique et sociale pour assurer une meilleure intégration économique/ sociale des poches de pauvreté rurales. 	<p>ODDI.1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables) AUO.I.17.2.3.3 : Proportion d'enfants dont les naissances sont enregistrées au cours de la première année</p>
<p>ODD.1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance</p>	<p>AUO.17.1.1. Des droits économiques égaux pour les femmes, y compris le droit de posséder et d'hériter de biens, de signer un contrat, d'épargner, d'enregistrer, de gérer une entreprise, de posséder et d'exploiter un compte bancaire d'ici 2026.</p>	<p>Programme pour l'égalité des chances reposant sur cinq priorités :</p> <ol style="list-style-type: none"> i) l'accès à une éducation de qualité et une meilleure formation professionnelle accessible à tous les jeunes; ii) la promotion de l'emploi des jeunes dans les divers secteurs d'activités ; iii) l'accès aux soins de santé de meilleure qualité à travers le renforcement de la Caisse Nationale 	<p>ODDI. 1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base</p> <p>AUO.I.17.1.1.2 Part des femmes parmi les propriétaires ou détenteurs de droits sur les terres agricoles par mode d'occupation</p>

<p>ODD.1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité</p>		<p>d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) et une meilleure prise en charge ; iv) l'autonomisation des femmes à travers leur émancipation et un meilleur accès à l'éducation et au pouvoir politique ; v) le combat contre les privilèges pour garantir l'égalité des chances.</p>	<p>ODDI.1.5.1 Nombre de décès, de disparus et de victimes à la suite de catastrophes, pour 100 000 personnes ODDI.1.5.3 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe</p>
--	--	--	--

Sous-Section 2.3 : Progrès réalisés dans l'atteinte de l'ODD1.

Depuis 2014, le Gabon connaît un ralentissement de l'activité économique qui s'est traduit par la baisse du revenu national brut. Le revenu national brut par habitant (RNB/ht) était en effet de 8918 en USD constant de 2010 US en 2017 contre 8986 en 2015 et 8988 USD en 2016 selon les données de la Banque Mondiale, soit une baisse moyenne annuelle de niveau de vie de -0,38% entre 2015 et 2017. Un examen attentif des données enregistrées depuis 2005 révèle une baisse du niveau de vie jusqu'en 2008 et une augmentation continue entre 2010 et 2014, période caractérisée par une forte croissance de l'économie et du prix du baril de pétrole.

Graphique 1: Taux de pauvreté et Revenu national Brut par habitant (en USD constant de 2010) au Gabon



Source : <https://data.worldbank.org/indicator>, EGEP I (2005) et EGEP II (2017), Direction Générale de la Statistique

Selon l'Enquête Gabonaise pour l'Évaluation de la Pauvreté (EGEPII) de 2017¹, l'incidence de la pauvreté au niveau national est estimée à 33,4% avec de grandes disparités entre les zones urbaines et rurales avec respectivement des taux de 29,4% et de 59,5%. Les zones rurales du sud et les zones rurales du nord sont les plus pauvres avec des taux de pauvreté respectifs de 67,7% et de 67,2%. Libreville et Port-Gentil ont respectivement 21% et 22,3% de taux de pauvreté.

Les ménages dirigés par des femmes sont les plus pauvres (35,8%) par rapport à ceux dirigés par des hommes (32,5%). Selon l'origine sociale des pauvres, le taux de pauvreté est de 65,1% lorsque les ménages sont dirigés par des travailleurs indépendants, 23,2% pour ceux dont le chef est des services publics, 27,9% pour ceux des secteurs privés formels et 36,7% pour ceux du secteur privé informel.

La pauvreté extrême était estimée à 8,2% pour l'ensemble du pays en 2017, avec 5,6% pour les zones urbaines et 25,4% pour les zones rurales. Libreville et Port-Gentil présentent respectivement 2,5% et 3,5% de taux de pauvreté extrême ; 37,2% pour le Sud-Rural, 35,3% pour le Nord Rural.

Des disparités importantes subsistent entre les régions côtières fortement urbanisées (Estuaire et Ogooué-Maritime) et celles ayant des activités extractives (Haut-Ogooué), par rapport aux provinces moins densément peuplées (Ogooué-Ivindo, Ogooué-Lolo, Nyanga, Ngounié) les ressources et les services.

L'EGEPI, conduite en 2005², dont l'estimation de la pauvreté n'est pas jugée comparable à celle de 2017, affichait un taux de pauvreté de 32,7% avec un taux de 29,8% pour les zones urbaines et 44,6% pour les zones rurales. Les femmes chefs de ménage affichaient déjà une prévalence à la pauvreté plus élevée que celle des hommes avec des taux de pauvreté respectifs de 36,9% pour les femmes chefs de ménage et de 31,2% pour les hommes de même statut. Les chefs de ménages ayant une moindre éducation exposaient davantage les membres de leur famille à la pauvreté que les chefs de ménage ayant une plus forte instruction³.

Par ailleurs, le Rapport McKinsey (2013), produit dans le cadre de la stratégie d'investissement humain, avait estimé la proportion de gabonais économiquement faibles à 30%, sur la base de revenus inférieurs à 80 000 FCFA/mois. Les catégories les plus vulnérables se composent des familles monoparentales, les mères célibataires, les veuves, les personnes âgées, les orphelins et enfants de la rue. Les personnes économiquement faibles concernent 45% de Foyers en milieu rural et 20% en milieu rural.

Si l'on se réfère au taux de pauvreté considéré pour des comparaisons internationales au seuil de 1,9 dollar par jour (2011 PPA), celui-ci a été estimé à 3,4% pour le Gabon en 2017, soit le double du taux de pauvreté estimé pour les pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure

¹ Ministère de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du Développement, Direction Générale de la Statistique (2018) : Enquête Gabonaise pour le suivi et l'évaluation de la pauvreté de 2017 (EGEP II 2017)

² Source : Banque Mondiale, Diagnostic de la pauvreté, 2006. Sur la base de ce Rapport, les taux suivants sont avancés, selon l'instruction du chef de ménage

³ Les taux de pauvreté s'échelonnent de 44,6% pour le ménage dont le chef n'a aucune instruction, 43,2% pour ceux dont l'éducation est de niveau primaire, 35,7% pour les niveaux d'éducation secondaire premier cycle, 23,7% pour ceux dont l'éducation est de niveau secondaire deuxième cycle et 11,3% pour ceux de niveau d'éducation supérieur. Source : Banque Mondiale, Diagnostic de la pauvreté, 2006.

(1,7%). Le Gabon a cependant des meilleurs indicateurs par rapport à d'autres pays de l'Afrique centrale et de l'Ouest.

Tableau 4 : Taux de pauvreté extrême au Gabon et dans quelques pays et région sélectionnés

	Année plus récente	Taux de pauvreté extrême	Coefficient de Gini
Botswana	2015	16,1%	53,3
Cameroun	2014	23,4%	46,6
Congo	2011	37%	48,9
Côte d'Ivoire	2015	28,2%	41,5
Gabon	2017	3,4%	38
Malaysia	2015	0.0	41
Maroc	2013	1%	
Pays à Revenu intermédiaire de tranche supérieure	2015	1,7%	
Pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure	2015	13,8%	
Afrique au Sud du Sahara	2015	41%	

Source : World Bank <https://data.worldbank.org/indicator/SI.POV.DDAY>

En termes d'inégalité, une estimation de la Banque Mondiale affichait un coefficient de Gini pour le Gabon de 38. Ce taux est plus faible que celui de chacun des pays du groupe de référence. Mais il est aussi moins élevé que les données tirées de l'enquête de 2005. En effet, selon l'enquête auprès des ménages de 2005, les inégalités selon l'indice de Gini étaient relativement fortes pour l'ensemble du pays (43,7), de même que pour l'Est (45,5), le Sud (43,7), l'Ouest (41,6) et le Nord (41,3). Port-Gentil avait un faible niveau d'inégalité (38,0), contrairement à Libreville (42,1). Les dépenses de consommation des 20% les plus pauvres représentaient 7,9% des 20% les plus riches du pays. A Libreville, cette proportion était de 7,7% contre 5,8% à Port-Gentil.

Bien que les données des deux EGEP de 2005 et de 2017 ne soient pas comparables dans l'absolue, la baisse d'une part du RNB/ht et celle d'autre part du coefficient de Gini pour traduire un processus de réduction des écarts de revenus entre les quintiles des plus faibles revenus et ceux des revenus les plus élevés. Des affinements des résultats de l'EGEPII de 2017 seront nécessaires pour les rendre comparables à ceux de 2005 et permettre d'attester de la tendance à la baisse ou à la hausse du taux de pauvreté au Gabon entre 2005 et 2017. Mais, même si rien ne permet à ce stade de dire s'il y a eu réduction significative de la pauvreté entre 2005 et 2017, on note toutefois que les inégalités, sur la base des données du coefficient de Gini disponibles, ont diminué. Toujours est-il qu'il s'agisse de la réduction de la pauvreté ou de celle des inégalités, la tendance est loin d'attester que le Gabon soit sur la bonne voie. La pauvreté ne baisse pas au rythme préconisé dans le cadre de l'agenda 2063 de l'Union africaine, ni les inégalités.

La CNAMGS, dont l'ambition est d'assurer une couverture maladie à 100% de la population gabonaise en 2022, a immatriculé 700000 gabonais économiquement faibles en 2019, contre 286943 en 2009. En 2015, le bilan de la mise en œuvre du PSGE situait le nombre d'assurés à 468883 et 904279 bénéficiaires pour l'année 2015 dont respectivement 61,2% d'assurés et 56,4% de bénéficiaires économiquement faible. En 2016, 934918 bénéficiaires étaient identifiés dont 517903 GEF soit 55,4% des bénéficiaires. Des efforts ont aussi été faits dans le

conventionnement des structures sanitaires qui sont passées de 2866 en 2008 à 277318 en 2014⁴.

Des subventions ont aussi été distribuées à travers les différentes prestations sociales (bourses aux étudiants dont le montant avait été relevé, allocutions familiales, kits scolaires, kits d'accouchements et accès à l'eau potable et à l'électricité) et financement des activités génératrices de revenus à travers le FNAS.

L'étendue des subventions accordées aux gabonais économiquement faibles est présentée dans la revue des dépenses publiques au Gabon de la Banque Mondiale (2018). Le tableau qui suit en fait une synthèse.

Tableau 5 : Subventions ciblées 2015

Subventions ciblées en 2015			
Services	Groupe cible	Nombre de bénéficiaires	Montant de la subvention en F CFA courants
Assurance maladie	GEF	517 902	28 800 en moyenne par personne par an
Redevance pour les services de santé	GEF	43	978 000 (en moyenne par personne par an)
Evacuation sanitaire	GEF	132	10 682 457 (en moyenne par personne par an)
Subvention pour l'eau et l'électricité	GEF	22 850	219 335 (en moyenne par ménage)
Sources : CNAMGS et SEEG, Données compilées par la Banque Mondiale, 2018, Revues des dépenses sociales			

Les autres résultats sont liés à la dynamique de l'emploi dont l'effet direct en termes de réduction de la pauvreté ne peut être qu'important étant donné les revenus distribués. Le rapport du BCPSGE (2017) note que pour la période 2009 - 2015, les effectifs salariés étaient passés de 123 908 agents en 2009 à 211 278 en 2015, soit une progression de 87 370 emplois.

Le renforcement de la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable face aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental reste limité. De nombreux logements sont encore localisés dans des zones inondables. Les populations vivant dans ces conditions sont affectées lors des pluies avec parfois des pertes humaines, des habitations détruites et des biens irrécupérables. Cela est le lot de nombreuses populations vivant dans les quartiers dits sous-intégrés de Libreville et de Port-Gentil. Par ailleurs, la gestion des bassins versants tarde à se faire pour des raisons diverses. Ce qui retarde l'aménagement des espaces urbains de manière à limiter les zones d'inondation et aussi de reloger les populations les plus exposées dans des espaces assainis.

⁴ CNAMGS, Bilan du Plan Stratégique Gabon Emergent (2009-2015) sur la politique nationale de la prévoyance sociale.

Sous-Section 2.4 : Explications des tendances

Le Gouvernement a engagé des programmes visant le développement inclusif et l'égalité des chances depuis 2013. La CNAMGS a été au cœur desdits programmes à travers ses différents filets sociaux. Les gabonais économiquement faibles ont été la catégorie ciblée sur la base du revenu individuel plutôt que celui du ménage. Les résultats obtenus, en dépit de la forte croissance économique enregistrée jusqu'en 2014, et le niveau élevé des ressources engagées, se sont révélés faibles.

Pourquoi les résultats n'ont-ils pas été à la hauteur des attentes en termes de réduction de la pauvreté ? Sans procéder à une analyse approfondie, on peut avancer parmi les facteurs pouvant expliquer le faible impact des filets sociaux et autres effets dans la lutte contre la pauvreté et le partage des fruits de la croissance : i) les pertes d'emplois liés à la crise économique ; ii) la soutenabilité du financement du système de protection sociale ; iii) les insuffisances dans le ciblage des gabonais économiquement faibles ; iv) le faible niveau des ressources transférées.

1. Les pertes d'emplois liés à la crise économique

Le contexte de forte croissance ne semble pas avoir été suffisamment mis à profit pour mettre en œuvre des interventions efficaces et ayant un impact durable tant sur les systèmes que sur les bénéficiaires. Les difficultés de financement sont apparues très vite avec le retournement de la conjoncture qui érode les marges budgétaires publiques, limitant ainsi les capacités à atténuer les effets négatifs de la crise.

Le retournement de la conjoncture a affecté la dynamique de l'emploi dans les secteurs privés et publics. Les pertes d'emploi sont importantes depuis 2015. Le secteur privé a perdu à Port-Gentil depuis le début de la crise plus de 16 000 emplois, particulièrement dans les activités pétrolières et connexes.

La fonction publique, dont les effectifs sont plafonnés à 109 000 agents en 2019, a déjà perdu une bonne part de sa main-d'œuvre non permanente.

2. La soutenabilité du financement du système de protection sociale.

La plus grande part des bénéficiaires de la CNAMGS le sont sur une base non-contributive. L'offre des prestations, jusqu'en 2014, était favorisée par la bonne santé des finances publiques. Les structures conventionnées n'ont plus été payées régulièrement pour leurs prestations. Depuis, leur dégradation est devenue manifeste par le refus des structures conventionnées d'accepter les assurés sociaux, notamment les gabonais économiquement faibles pour leurs prestations habituelles de santé.

La prise en compte des travailleurs du secteur informel sur une base contributive déjà envisagée tarde à se faire. Celle-ci serait de nature non seulement à élargir le nombre des bénéficiaires, mais aussi à procurer les ressources nécessaires pour leur prise en charge. L'opération d'identification, de sensibilisation et d'immatriculation des employeurs et travailleurs indépendants, artisanaux et ceux du secteur privé non enrôlés par la CNAMGS, qui a pourtant démarrés en 2016, n'a pas encore donné les résultats escomptés. Cette opération concernerait les petits opérateurs économiques et personnes développant des activités

génératrices de revenus mensuels supérieurs ou égaux au SMIG, tels que les structures scolaires et sanitaires privées, les restaurants, les hôtels et motels, les menuiseries, les ateliers de couture, les salons de coiffure, les magasins de vente d'objets divers, les épiceries, les boulangeries-pâtisseries, pour ne citer que ces exemples.

3. Les insuffisances dans le ciblage des gabonais économiquement faibles

Dans la définition du gabonais économiquement faible, le revenu des autres membres du ménage ne sont pas considérés. Ainsi un assuré classé gabonais économiquement faible disposant d'un revenu inférieur à 80000 F CFA par mois peut bien vivre dans un ménage dont la dépense individuelle moyenne dépasse largement le seuil de pauvreté tant extrême qu'absolue. Ainsi, les filets sociaux ne prennent pas souvent en compte une bonne partie des plus démunis qui devaient avoir besoin de la protection sociale. D'autres difficultés telles que le manque d'identification conduisent au même résultat. L'EGEPII, qui actualise les données et l'analyse de la pauvreté au Gabon, devrait fournir des pistes solides pour limiter les insuffisances liées au ciblage des gabonais économiquement faibles. Cela aiderait à redéfinir le contour des politiques en matière d'éducation, santé et d'autres actions sociales.

4. La modicité des ressources transférées

En rapprochant les ressources transférées au seuil de pauvreté qui est d'ailleurs estimé en F CFA constants (840 400 F CFA pour le seuil de pauvreté absolu et 429639 F CFA constants pour le seuil de pauvreté extrême), l'écart est frappant. Les ressources à transférer pour sortir chacun des pauvres, tant de la pauvreté absolue et que de la pauvreté extrême sont de loin largement supérieures aux prestations reçues. Les sommes transférées aux gabonais économiquement faibles par le biais des différents types de transferts pourraient représenter, si on force la comparaison, environ le tiers du seuil de pauvreté extrême dans les zones urbaines, le cinquième dans les zones rurales et le quart pour l'ensemble du Gabon.

Tableau 6 : Profondeur de la pauvreté et importance des ressources à transférer

Pauvreté absolue (Seuil de pauvreté absolue 840000 F CFA constants)			Pauvreté extrême : Seuil de pauvreté extrême 429639 F CFA constants		
Zone de résidence	Profondeur de la pauvreté absolue	Ressources manquantes pour sortir de la pauvreté absolue	Zone de résidence	Profondeur de la pauvreté extrême	Ressources manquantes pour sortir de la pauvreté extrême
Gabon	33,8%	283 920	Gabon	29,3%	125 884
Rural	43,9%	368 760	Rural	35,4%	152 092
Urbain	30,6%	257 040	Urbain	25,0%	107 410

Source : Données de la CNAMGS et de SEEG compilées dans Banque Mondiale, Revue des dépenses publiques au Gabon. 2018.

En tenant compte des réserves précédentes et en comparant la pauvreté absolue, ces transferts représenteraient, 11% du seuil de pauvreté pour l'ensemble du pays et 8% et 12%

dans les zones urbaines et rurales compte tenu de la différence dans les écarts (profondeur) de pauvreté révélée entre les différentes zones de résidence.

Sous-Section 2.5 : Défis pour la réduction de la pauvreté et pistes d'actions

Le travail est la ressource principale dont dispose les pauvres et c'est elle qu'il s'agit de mettre en valeur. Le défi est celui de mettre en place des politiques sectorielles favorables à l'emploi et de soutenir les plus vulnérables à mettre en œuvre des activités rémunératrices par l'amélioration de leur productivité. Les soutiens n'ont pas manqué, peut-être le ciblage a-t-il fait défaut puisque certains bénéficiaires, comme dans le programme GRAINE, ont abandonné leurs activités dès l'arrêt des subventions.

La soutenabilité du système de protection sociale fait l'objet déjà de nombreuses réflexions qu'il sera utile de considérer avec grand intérêt. L'inclusion, sur une base contributive des catégories non encore intégrées à la CNAMGS, comme c'est le cas pour les personnes évoluant dans le secteur informel, constitue une piste à poursuivre. Ceux-ci pourraient bénéficier d'un régime spécifique à la CNAMGS. La multiplication des structures pour chaque type de catégorie pourrait surtout alourdir les coûts de transaction. Les efforts devraient plutôt être orientés vers la rationalisation de l'ensemble du système de protection sociale pour en renforcer aussi bien l'efficacité que l'efficience.

L'amélioration du ciblage des bénéficiaires est devenue incontournable. Les pistes déjà préconisées telle la redéfinition de la notion de gabonais économiquement faible, la prise en compte de la situation du ménage dans l'appréciation de la situation individuelle, l'utilisation appropriée des TIC, qui renforce la traçabilité des bénéficiaires et l'inclusion des personnes n'ayant pas d'identité, permettraient de toucher les plus vulnérables et à renforcer les contrôles.

Le paquet social et son niveau sont à déterminer de manière stratégique pour qu'ils parviennent à sortir les bénéficiaires au moins de la pauvreté extrême. La politique du logement social, pourtant envisagée, n'a pas donné l'effet escompté pour réduire la précarité d'un grand nombre de gabonais économiquement faibles. Même si, les transferts peuvent être opérés, l'implication effective des bénéficiaires est nécessaire à travers les activités génératrices de revenu afin que l'aide apportée ne soit pas continue, sauf dans les cas extrêmes.

La réduction de la pauvreté et surtout de l'extrême pauvreté sont à la portée du Gabon. Il lui faudra réorienter les interventions en la rendant plus efficaces et en recherchant la durabilité des impacts sur les populations.

SECTION 3 : ODD 2 - ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE.

L'objectif d'éliminer la faim, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir l'agriculture durable commande de repenser la manière dont les aliments sont produits et consommés. Il part du principe que toute personne devrait avoir accès à une alimentation suffisante et nutritive, ce qui nécessitera le renforcement des interventions pour promouvoir à grande échelle l'agriculture durable, doubler la productivité agricole, augmenter les investissements et permettre un bon fonctionnement des marchés alimentaires.

En général, les politiques nationales en matière de sécurité alimentaire montrent que l'on reconnaît la nécessité d'une approche large et multisectorielle. L'augmentation de la production et de la productivité alimentaire est essentielle pour atteindre l'ODD2. Mais la malnutrition n'est pas seulement le résultat d'une absence d'aliments suffisants, nutritifs et sains, mais elle est également déterminée par un manque d'accès aux ressources et aux services, tels que la qualité des soins de santé, l'éducation, l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène.

Sous-Section 3.1 : Les cibles et les indicateurs retenus

Le tableau ci-dessous fait apparaître qu'il existe une convergence particulièrement forte entre l'Objectif 2 de développement durable (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et promouvoir l'agriculture durable) et les objectifs de l'Agenda 2063 pour la transformation de l'Afrique. Cette convergence se fait à travers quatre objectifs de l'agenda 2063 pour la transformation de l'Afrique à savoir : i); l'objectif 5 : Agriculture moderne pour une productivité et une production accrues ; iii) Objectif 6 : Une économie bleue et/ou maritime pour une croissance économique accélérée, iv) ; l'objectif 7 : Économies et communautés résilientes au climat et écologiquement durables.

Cinq cibles de l'ODD 2 sont appropriées pour rendre compte à la fois des efforts d'alignement des plans et programmes du Gabon que des résultats enregistrés. Ces cibles visent à : **(i)** éliminer la faim et faire en sorte que les personnes vulnérables aient accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante d'ici 2030 ; **ODD.2.1, (ii)** mettre fin à toutes les formes de malnutrition d'ici 2030 ; **ODD.2.2, (iii)** doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs ; **ODD 2.3, (iv)** assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production ; **ODD 2.4, (v)** D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées ; **ODD 2.5.**

A celles-ci, s'ajoutent les six cibles de l'Agenda 2063 suivantes ; (i) la réduction du taux de prévalence du rachitisme à 10% et celui de l'insuffisance pondérale à 5% chez les enfants (AAO.2. b) ; (ii) le doublement de la productivité totale agricole des facteurs (A.A.O. 5.1.1) ; (iii) Au moins 10% des petits exploitants agricoles entreprennent l'agriculture commerciale à petite échelle dont au moins 30% devraient être des femmes (A.AO.5.1.2), (iv) Au moins 50% d'augmentation de la valeur ajoutée dans le secteur de la pêche en termes réels réalisés d'ici

2023, (AUO.6.1.1), (v) Au moins 30% des terres agricoles sont placées sous la pratique de la gestion durable des terres (A.AO.7.1.1), (vi) Au moins 17% des eaux terrestres et intérieures et 10% des zones côtières et marines sont préservées (A.AO.7.1.2).

En rapport avec les cinq cibles des ODD retenues, 6 indicateurs des ODD présentent un intérêt pour le rapportage sous revue. Il s'agit de :

1. ODD.2.1.2 Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave chez la population sur la base de l'échelle de l'expérience de l'insécurité alimentaire (FIES) ;
2. ODD 2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation ;
3. ODD. 2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans ;
4. ODD 2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable ;
5. ODD 2.5.1 Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme ;
6. ODD 2.5.2 Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu

Les indicateurs de l'Agenda 2063 de l'UA complémentaires à ceux présentés dans l'agenda 2030 sont les suivants :

- AUO.I.1.2.1.b : Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans ;
- AUO I.1.2.a : Pourcentage de petits agriculteurs passant à l'agriculture commerciale à petite échelle par sexe
- AUO 7.1.1.1 Terres agricoles placées sous la pratique de la gestion durable des terres en pourcentage ;
- AUO 7.2.1.a Zones d'eau terrestre et intérieure préservées en pourcentage ;
- AUO 7.2.1.b Zones côtières et marines préservées en pourcentage ;

Pour les indicateurs retenus dont les données sont manquantes, une extrapolation sera proposée pour l'analyse. Cela permettra aussi de souligner les dimensions pour lesquelles des efforts seront à consentir soit dans la collecte des données ou leur traitement quand les enquêtes ont déjà été réalisées.

Sous-Section 2.2 : L'alignement des programmes nationaux à l'ODD2

L'agriculture gabonaise présente des performances nettement en deçà de son potentiel. Environ **40 %** des gabonais de plus de 57 ans dépendent du secteur agricole pour leur emploi et leur subsistance RGPL(2013). Ce qui explique en partie les faibles rendements agricoles, qui sont encore largement inférieurs à ceux des pays voisins. Ces derniers ont stagné pendant de nombreuses années en maintenant ainsi 65% des agriculteurs gabonais à vivre dans la pauvreté EGEP II (2017) (**65%**). Avec une économie principalement orientée vers la rente pétrolière, le secteur agricole du Gabon n'a jusqu'à récemment suscité qu'un faible intérêt : l'agriculture ne couvre ainsi que **4.7%** du PIB pour la période de 2005 à 2010(TBE) ; elle

n'occupait qu'un cinquième de la population du Gabon ; et le Gabon a connu un important exode rural avec plus de **80%** de sa population concentrée dans les villes RGPL 2013.

Le gouvernement gabonais a pris conscience de l'importance de l'agriculture pour le développement du pays. Aussi, la vision agricole du Gabon souligne le rôle que ce secteur doit jouer afin qu'il devienne un véritable moteur de croissance. C'est dans ce cadre que, depuis 2010, le Gabon s'est engagé dans un processus de réformes économiques visant à faire de l'agriculture un secteur clé de diversification de l'économie, un levier de croissance et de création d'emplois, en particulier pour les jeunes. Cela s'est traduit par l'élaboration du Plan Stratégique Gabon émergent (PSGE), du Plan Gabon Vert, du Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN2017-2023), de la récente Stratégie de relance du secteur agricole 2016-2023. L'objectif majeur est de favoriser à l'horizon 2023, l'essor des filières agricoles afin de réduire substantiellement les importations alimentaires, de rétablir une autosuffisance en produits vivriers, halieutiques et d'élevage, et de devenir un exportateur net de produits agroindustriels, tout en respectant les principes d'agriculture durable.

Deux objectifs majeurs fondent cette vision : Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et valoriser le potentiel agricole du pays. Ces deux objectifs sont en droite ligne avec l'ODD2, qui porte sur l'éradication de la faim, la réalisation de la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition, ainsi que la promotion d'une agriculture durable.

Le Gouvernement appuyé par la FAO, s'est lancé dans un processus d'élaboration d'une Politique Nationale, Multisectorielle de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, (PNSAN) qui tient compte de la contribution de tous les secteurs influençant la nutrition au Gabon. Cette politique a été validée, et, est à l'étape de mise en œuvre.

L'objectif général de la PNSAN est d'éliminer d'ici l'horizon 2032 l'insécurité alimentaire et la malnutrition au niveau de la population Gabonaise. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1) Augmenter de façon durable les disponibilités alimentaires ;
- 2) Améliorer l'accessibilité physique et financière aux aliments ;
- 3) Améliorer l'état nutritionnel des populations ;
- 4) Renforcer la capacité de prévention et de réponse face aux chocs ;
- 5) Renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

D'autre part, la nécessité de relancer l'agriculture familiale paysanne, de développer les filières vivrières ayant un potentiel de marché et contribuant à la sécurité alimentaire des populations rurales et à l'autosuffisance alimentaire du pays y est reconnue plus que par le passé. Le récent programme GRAINE, tout comme le PRODIAG (maraîchage et aviculture) et le PDAR (productions vivrières dont manioc, banane plantain, légumineuses, petit élevage) mis en œuvre récemment témoignent de cette volonté. Toutes ces orientations s'inscrivent dans le droit fil des cibles de l'ODD2. Aujourd'hui, l'ambition du Gabon est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire d'ici 2025, en mettant en valeur 205 000 hectares de terres pour une exploitation intensive de filières végétales et animales.

Par ailleurs, des méthodes modernes de production ont également été introduites par le programme GRAINE (mécanisation, engrais, semences améliorées) de manière progressive et devraient permettre d'augmenter significativement les retombées positives du secteur dans les prochaines années.

De même, dans le cadre de la mise en œuvre du PSGE, un programme d'investissements publics massifs et des partenariats stratégiques, tels que celui avec le groupe Olam, ont ainsi déjà permis d'aménager environ 100 000 ha de plantations de palmiers à huile dans les zones de Mouila et Kango. Pour la première fois, le Gabon a pu à travers Olam Palm planter 393434 ha et produire 316 tonnes d'huile rouge. L'objectif étant d'atteindre 410.000 tonnes/an d'ici 2025 et de positionner le Gabon comme deuxième producteur d'huile de palme en Afrique. Dans la province du Woleu-Ntem, des travaux ont été entamés pour la création de 28.000 ha de plantations d'hévéa.

Enfin, conscient que le succès de la valorisation des filières du Gabon Vert dépend de la bonne coordination d'une démarche cohérente d'actions, le Gabon a adopté un cadre normatif de référence sur le développement durable régi par la loi n°002/2014 du 1er août 2014.

Tableau 7 : Matrice d'alignement de l'ODD2 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063

Tableau de suivi ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable			
Objectif 1. Éliminer la faim et faire en sorte que les personnes vulnérables aient accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante d'ici 2030	Objectifs et cibles de l'agenda 2063 de l'Union africaine	Programmes, actions et politiques mise en œuvre par cible des ODD et ou l'agenda 2063 de l'Union africaine	Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine
ODD.2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	AUO.1.2..2 Réduire le taux de prévalence de rachitisme de 10% et d'insuffisance pondérale de 5% chez les enfants. AUO.5.1.3 Mettre un terme à la faim en Afrique	Programme GRAINE PDAR PRODIAG Stratégie d'Investissement Humain (SIH) <ul style="list-style-type: none">• Filets de protection économique et des transferts solidaires pour permettre aux plus démunis de subvenir à leurs besoins alimentaires, sanitaires et éducatifs minimum, avec une forte conditionnalité.• Appui aux projets d'activités génératrice de revenu (AGR) des plus vulnérables ;• Accès aux minima sociaux pour réduire les inégalités d'accès aux services sociaux/publics entre zones pauvres et zones	ODDI.2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience AUOI.1.2.2.b) Prévalence de l'insuffisance pondérale ;chez les enfants de moins de 5 ans AUOI.5.3.3.1. Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave chez la population sur la base de l'échelle de l'expérience de l'insécurité alimentaire (FIES)
ODD.2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées			ODDI.2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)

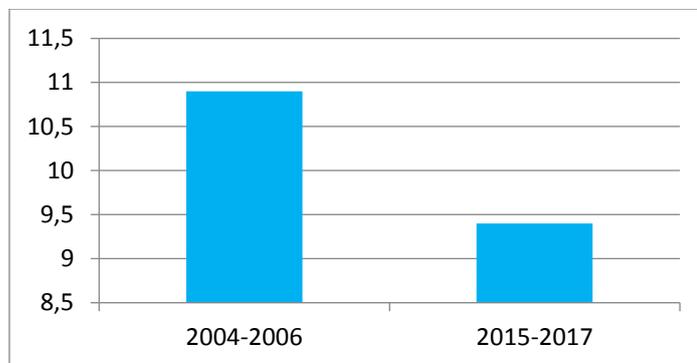
<p>ODD.2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles</p>	<p>AUO.5.1.1 : Double productivité totale des facteurs agricoles AUO.5.2.2 Au moins 10% des petits exploitants agricoles entreprennent l'agriculture commerciale à petite échelle dont au moins 30% devraient être des femmes. AUO.6.1.1 Au moins 50% d'augmentation de la valeur ajoutée dans le secteur de la pêche en termes réels réalisés d'ici 2023</p>	<p>prospères pour éviter l'aggravation de la marginalisation des foyers économiquement faibles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une politique ciblée d'intégration économique et sociale pour assurer une meilleure intégration économique/ sociale des poches de pauvreté rurales. 	<p>AUOI.5.1.1.1 Productivité totale des facteurs AUOI.5.2.2.1. Pourcentage par sexe de petits exploitants agricoles devenant des agriculteurs commerciaux à petite échelle</p>
<p>ODD : 2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p>	<p>AUO.7.1.1 Au moins 30% des terres agricoles sont soumises à la pratique de la gestion durable des terres</p>		<p>ODDI : 2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable AUOI.7.1.1.1 Terres agricoles soumises à la pratique de la gestion durable des terres en pourcentage</p>
<p>ODD 2.5. Préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées d'ici à 2020.</p>			<p>ODDI.2.5.1 Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme ODDI.2.5.2 Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu</p>

Sous-Section 3.3 : Progrès réalisée dans l'atteinte de l'ODD2

La **prévalence de l'insécurité alimentaire** est passée de 10,9% entre 2004-2006 à 9,4% entre 2015-2017(FAO). Lorsqu'on analyse cette tendance depuis 2000, le nombre de personnes

souffrant de la faim a relativement baissé. En revanche, la prévalence de l’anémie chez la femme en âge de procréer et la prévalence de l’obésité chez l’adulte ont augmenté entre 2012 et 2016, passant respectivement de 58,3% à 59,1% et de 12% à 13,4%(FAO).

Graphique 2: Prévalence de la sous- alimentation



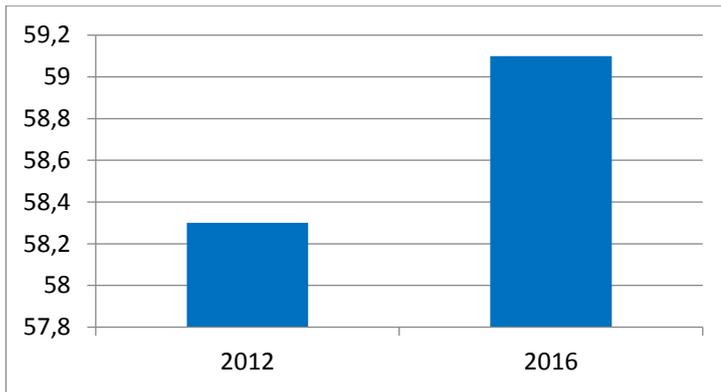
Source: FAO, State Food security nutrition

Cependant, l’EGEP II révèle que dans l’ensemble du pays, au cours des 12 derniers mois précédant l’enquête, environ 47,8% des ménages ont été inquiets de ne pas avoir suffisamment de nourriture parce qu’il en manquait contre 52,2%. Les ménages du Sud (55,5%), du Nord (53,5%) et de l’Est (50,7%) ont été plus inquiets que ceux de l’Ouest (45,4%) et des trois principales villes (49,0% à Port-Gentil ; 47,9% à Franceville et 45,2% à Libreville).

De même, l’enquête montre qu’environ 39,8% des ménages n’ont pas pu manger une nourriture saine et nutritive par manque d’argent ou d’autres ressources. Cette situation est plus marquée dans le Nord (54,7%), l’Est (45,5%), le Sud (42,6%) que dans l’Ouest (36,8%) et dans les trois principales villes (37,5% à Franceville ; 37,4% à Port-Gentil et 36,4% à Libreville).

Selon le PNSAN, la disponibilité alimentaire au Gabon, est assurée, en l’absence d’aides alimentaires, par la production nationale et les importations commerciales. La production alimentaire nationale est constituée par les produits végétaux et animaux domestiques issus de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche. Dans le contexte du Gabon, où la forêt occupe 88% du territoire, les produits forestiers non ligneux ainsi que ceux de la faune sauvage qui sont d’une importante contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En effet, les forêts procurent des feuilles, fruits, graines, noix, champignons, racines et tubercules, miel, animaux sauvages, insectes et plantes médicinales qui constituent un vivier nutritionnel en termes de glucide, protéines, lipides, vitamines (A, B, C, D) et minéraux (Calcium, Magnésium, fer, potassium, zinc) et contribuent à l’amélioration des revenus, à la création d’emplois et à la lutte contre l’insécurité alimentaire. Si pour les productions agricoles des données dont la fiabilité est questionnable sont disponibles, Il reste que pour les produits cynégétiques et forestiers non ligneux les statistiques sont quasi-inexistantes.

Graphique 3 : Prévalence de l’anémie chez la femme en âge de procréer

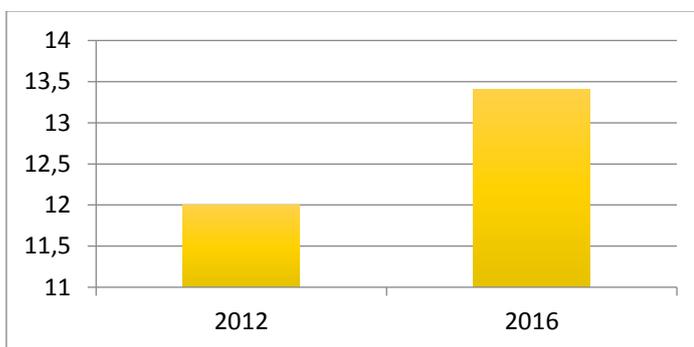


Source: FAO, State Food security nutrition

Selon l'EDGS 2012, la malnutrition chronique ou retard de croissance frappe 17% des enfants de moins de 5 ans, 11% sous sa forme modérée et 6% sous sa forme sévère. La majorité des provinces a une prévalence supérieure à la moyenne nationale (17.5%), exception faite pour l'Estuaire sans Libreville (14.7%). Les conséquences de la malnutrition chronique peuvent avoir des-effets irréversibles sur le développement du cerveau de l'enfant. La malnutrition aigüe concerne 3% des enfants de moins de cinq ans. Seules les provinces du Woleu Ntem et l'Estuaire sans Libreville ont une prévalence de la malnutrition aigüe supérieure à la moyenne nationale.

L'Insuffisance pondérale reflète à la fois la malnutrition chronique et la malnutrition aiguë. Au Gabon, 6% des enfants de moins de cinq ans souffrent d'insuffisance pondérale, avec 5% sous la forme modérée et 1% sous la forme sévère. Cette moyenne nationale est dépassée de loin dans toutes les provinces sauf l'Estuaire (4,1%) et le Woleu Ntem (3,8%). L'obésité (15%) et le surpoids (44%), en général liés à la sédentarité et à la surnutrition, sont élevés au Gabon et demeurent plus importants chez la femme (22% et 52%) que chez l'homme (8% et 22%). La prévalence de l'obésité (IMC > 30kg/m²) a doublé chez la femme adulte entre 2000 (8,2%) et 2012 (18,7%).

Graphique 4 : Prévalence de l'obésité chez l'adulte

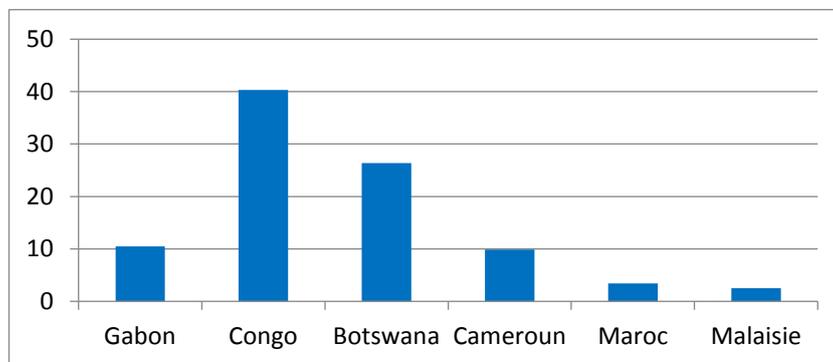


Source: FAO, State Food security nutrition

Malgré la forte dépendance alimentaire de l'extérieur, la disponibilité énergétique alimentaire moyenne au Gabon a été estimée en 2008 à 2 730 kcal/personne/jour. Exprimée en

pourcentage par rapport à la norme FAO/OMS, elle se situe à 125 en 2015 contre 113 en 1990. Les céréales, racines et tubercules représentaient 48% de l'apport total en calories sur la période triennale 1989-1991. Sur la période 2009-2011, leur part dans l'apport énergétique total a augmenté pour atteindre 51%. Dans les mêmes périodes, la part des disponibilités journalières de protéines a augmenté allant de 72 g par personne et par jour à 82 g. De même que la part des protéines animales est passée de 37 à 42 g par personne et par jour. Ces statistiques cachent des disparités importantes liées à la localisation géographique et au niveau de revenus. Cette disparité est plus marquée en zones rurales en raison de l'insuffisance et de la faible diversification de la production et chez les urbains démunis. D'autres part, comparativement à d'autres pays, le Gabon présente une prévalence de la sous-alimentation en dessous du Congo et du Botswana, mais est bien au-dessus de celles du Maroc et de la Malaisie

Graphique 5 : Prévalence de la sous-alimentation 2016-2018



Source: Fao, Rapport sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, 2019

Sous-Section 3.4 : Explications des tendances

La situation décrite ci-dessus est le résultat d'option politique, notamment un abandon relatif de l'agriculture et des activités rurales en général. Elle est renforcée par l'acceptation du principe d'une sécurité alimentaire s'appuyant pour la plus grande part sur l'approvisionnement en denrées alimentaires sur le marché mondial.

D'autres contraintes spécifiques inhibent la performance des sous-secteurs de la sécurité alimentaire, à savoir :

1. Les pratiques rudimentaires, l'absence de semences et d'intrants améliorés ;
2. L'absence de traditions d'élevage du gros bétail et les conduites traditionnelles de l'élevage des espèces à cycle court (petits ruminants, volaille) qui les exposent à des épizooties et à divers risques tels que les vols ;
3. la faible implication des nationaux dans les activités halieutiques, régression de la pêche industrielle maritime ;
4. le faible niveau technique des aquaculteurs et d'engagement sur la durée dans la gestion et l'exploitation des infrastructures de production.

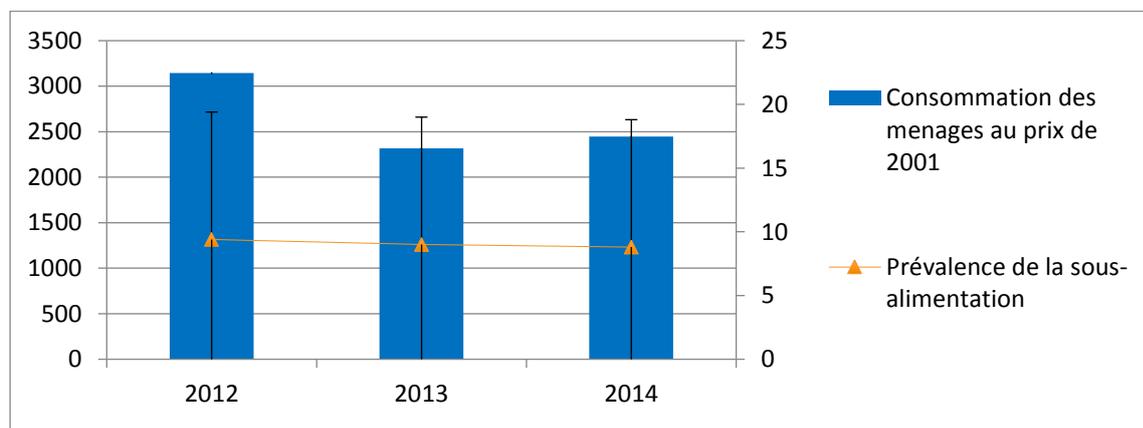
Cette faible performance du système alimentaire au Gabon, a engendré un recours important

aux importations de denrées en provenance des pays limitrophes (Cameroun et Congo) et de toutes les autres parties d’Afrique et du monde, Europe, Amérique latine, Asie et Océanie.

Un examen plus attentif de certaines données clefs montre des résultats intéressants. L’accès économique à l’alimentation est également déterminé par les prix des produits alimentaires et par le pouvoir d’achat des individus. L’indice des prix intérieurs des produits alimentaires et boissons non alcoolisées, défini comme le rapport entre l’indice des produits alimentaires et boissons non alcoolisées et l’indice en général, montre le coût de l’alimentation par rapport à la consommation totale. Cet indice est passé de 1,05 à 1,07 entre 2010 et 2014, montrant ainsi que les prix des denrées alimentaires sont 1,07 fois supérieurs au prix de tous les autres produits non alimentaires. Ces prix élevés constituent alors un véritable défi pour le Gabon. De plus, les dépenses de consommation des ménages ont connu une baisse sur la période 2012-2014 de l’ordre de 10,4%.

En revanche, les mesures sociales prises en 2014 pour améliorer la situation des groupes vulnérables comme l’augmentation du salaire minimum, et celle des primes de transport ont permis d’améliorer la prévalence de la malnutrition.

Graphique 6 : Consommation des ménages et prévalence de la sous alimentation



Source : DGS, DGE, FAO

Les facteurs sociaux ont une grande incidence sur l’alimentation et la nutrition. Parmi ceux-ci, il convient de citer, d’une part, l’urbanisation et le développement de la restauration rapide (trop grasse, salée et comportant des ingrédients à faible coût) et de l’alimentation préparée et servie dans la rue dont la qualité sanitaire laisse à désirer, et d’autre part, les us et coutumes qui restreignent, soit pour les hommes, les femmes enceintes et allaitantes, l’utilisation de

certaines aliments nutritifs, à cause de tabous ou d'effets nocifs non prouvés. Des études et recherches sont nécessaires pour analyser ces freins et faire, de leurs résultats, les fondements pour une communication en vue de changer les comportements.

Bien que la croissance dans le secteur agricole a été dynamique ces dernières années(de l'ordre de 4 à 5% TBE) , elle n'a pas permis de manière forte de réduire les taux de faim et de pauvreté au Gabon, car l'agriculture demeure l'un des moyens les plus efficaces pour générer les revenus et améliorer la nutrition, en particulier pour les femmes et les jeunes en milieu rural. Cela sous-entend que la croissance observée n'a pas été assez inclusive, les efforts pour échapper à la faim et à la pauvreté étant lents.

Les défis à surmonter pour promouvoir la production et la productivité agricoles, présenté dans la section suivante permettront non seulement d'accroître les disponibilités alimentaires mais aussi d'améliorer l'accès à l'alimentation en augmentant les revenus et en réduisant les prix des denrées alimentaires.

Sous-Section 3.5 : Défis pour la réduction de la faim et pistes d'actions

Au regard ce qui précède, le plan stratégique Gabon Emergent a défini les stratégies de développement à l'horizon 2020 des différentes filières. Concernant le secteur agricole, le pays vise à relever le défi de la sécurité alimentaire, en augmentant l'offre de produits vivriers et en devenant exportateur de produits de cultures industrielles, l'objectif recherché étant de réduire de moitié ses importations alimentaires (300 milliards de Francs CFA en produits alimentaires importés par an ;).

Les défis majeurs auxquels l'agriculture est confrontée sont liés, très certainement, à sa modernisation et sa sédentarisation dans des conditions de performance et de préservation de l'environnement. L'objectif serait de concilier les concepts d'accroissement de la production, et de gestion durable des ressources naturelles à travers: i) le développement de mécanismes de financement adéquat au secteur agricole ; ii) l'encadrement/structuration des producteurs agricoles (agriculture, pêche, élevage, forêts etc.) ; iii) la révision/formulation/application des politiques stratégiques, des dispositions législatives et réglementaire du secteur agricole en général y compris la sécurisation foncière; iv) le développement des programmes d'éducation nutritionnelle et de sécurisation sanitaire des aliments nationaux et importés; v) le développement des filières poste récolte/capture adaptées au contexte; vi) la promotion de la recherche agronomique, la formation et la concertation dans le secteur agricole en général.

En résumé, les tendances présentées dans les sections précédentes montrent que le Gabon a fait des légers progrès pour réduire la faim. Dans le même temps, la dénutrition infantile continue de diminuer, bien que les taux soient encore élevés. L'inquiétude concerne l'augmentation du surpoids et de l'obésité, en particulier chez les femmes. Dans l'ensemble, des progrès ont été réalisés mais ils ne sont peut-être pas suffisants pour atteindre les objectifs de l'ODD2.

Les forces qui alimentent ces tendances en matière d'insécurité alimentaire et de malnutrition sont d'une part le faible impact du secteur agricole et l'insuffisance des politiques de transferts sociaux en la matière. Ces tendances sont exacerbées par le ralentissement économique qu'a connu le pays ces dernières années. Elles permettent ainsi de dresser les grands défis pour

l'atteinte de cette cible. Il s'agit de :

- (i) De redonner toute sa place au secteur agricole comme premier moteur de croissance, premier levier de diversification, premier gisement d'emplois mais aussi comme vecteur particulièrement efficace de lutte contre la pauvreté ;
- (ii) D'accroître les investissements en matière de nutrition, accélérer la mise en œuvre des politiques et des programmes, renforcer la cohérence des politiques et inciter le pays à prendre davantage d'engagements ;
- (iii) Réduire la forte dépendance alimentaire avec plus de 80 % d'importations, représentant plus de 300 milliards de Francs CFA en produits alimentaires par an ;
- (iv) D'accroître le financement de l'agriculture à travers des mécanismes adaptés et innovants ;
- (v) D'améliorer les infrastructures (routes, marchés) ;
- (vi) Renforcer les capacités des producteurs sur les technologies améliorées ;
- (vii) D'adapter l'agriculture aux changements climatiques ;
- (viii) D'intensifier la recherche agricole.

SECTION 4 : ODD 3 - PERMETTRE A TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE tous A TOUT AGE.

Sous-Section 4.1 : Les cibles et les indicateurs retenus

L'ODD 3 vise à « Permettre à tous de vivre en bonne santé et Promouvoir le bien-être de tous à tout âge » contribue fortement à ces deux processus. Il met ainsi en évidence un aspect important pour un impact durable en santé : la Promotion de la santé qui représente une action politique, éducative et sociale et encourage l'adoption de modes de vie sains. La Promotion de la santé représente donc un axe d'intervention important, particulièrement au Gabon où les défis en santé sont nombreux et variés. Elle est certes nécessaire pour atteindre cet objectif de bonne santé et de bien-être, mais elle s'avère aussi très utile pour atteindre tous les autres ODD.

En effet, la lutte contre la faim, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, la réduction des inégalités et le partenariat sont des déterminants importants pour la santé et le bien-être des populations. Le secteur de la santé au Gabon doit donc être considéré comme un composant productif de l'économie, pas un frein. Un système de santé bien conçu et très performant constitue une valeur essentielle pour les raisons suivantes :

- ✓ Les enfants profiteront mieux de leur éducation ;
- ✓ Les femmes participeront davantage au développement économique et social ;
- ✓ Une main-d'œuvre plus productive et créative pourra s'engager plus fermement dans la diversification de l'économie pour éviter une dépendance exagérée du pétrole ;
- ✓ La croissance du tourisme sera accélérée grâce à des services plus performants ;
- ✓ Une participation politique accrue produisant des institutions, communautés, et organismes politiques plus stables.

Aussi, donner les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges est essentiel pour le développement durable. Cette approche multidimensionnelle qui permet de faire correspondre à l'**ODD3** les objectifs de l'Agenda 2063 pour la transformation de l'Afrique à savoir :

- **Objectif 3** : Des citoyens en bonne santé et bien alimentés ;
- **Objectif 7** : Économies et communautés résilientes au climat et écologiquement durables ;
- **Objectif 17** : Égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie.

Neuf (9) cibles de l'objectif de développement durable 3 ont été jugées pertinentes pour rendre compte à la fois des efforts d'alignement des plans et programmes du Gabon, de même que pour faire le rapportage approprié sur les résultats enregistrés. Ces cibles visent à : (i) faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes, **ODD 3.1** ; (ii) éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, **ODD 3 .2** ; (iii) mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées **ODD 3 .3** ; (iv) réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être, **ODD 3.4** ; (v) diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route, **ODD3.6**,(vi)

assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative **ODD3.7**, (vii) Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, **ODD3.8**, (viii) Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé, **ODD3.c**, (vx) Renforcer les moyens en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux, **ODD3.d**

Pour répondre aux objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, le Gabon a axé sa politique de santé sur la lutte contre la mortalité maternelle, néonatale et infantile ; la lutte contre le VIH/SIDA et autres maladies infectieuses tels que le paludisme et la tuberculose ; la promotion de la santé sexuelle et reproductive. Après analyse de l'ensemble des cibles, nous avons retenu quatre (4) cibles de l'Agenda 2063 qui correspondent à celles des ODD et qui impactent directement la politique de santé. La mise en cohérence de ces différentes cibles est illustrée comme suite : (i) Accroître les niveaux de 2013 d'accès des femmes aux services de santé en matière de sexualité et de reproduction d'au moins 30% , (ii) Réduire les taux de mortalité maternelle, néonatale et infantile d'au moins 50% ,(iii) Réduire l'incidence de 2013 du VIH/SIDA, paludisme et TB d'au moins 80% , (iv) l'accès à la thérapie antirétrovirale (ARV) est de 100%.

En rapport avec les **neuf (9)** cibles des ODD retenues, **18** indicateurs des ODD présentent un intérêt pour le rapportage sous revue. (i) Taux de mortalité maternelle, (ii) Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié, (iii) Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, (iv) Taux de mortalité néonatale, (v) Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux, (vi) Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants, (vii) Incidence du paludisme pour 1 000 habitants, (viii) Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants, (vx) Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées , (x) Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques, (xi) Taux de mortalité par suicide, (xii) Taux de mortalité lié aux accidents de la route, (xiii) Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) , (xiv) Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) , (xv) Couverture des services de santé essentiels, (xvi) Nombre de personnes couvertes par une assurance maladie, (xvii) Densité et répartition du personnel de santé, (xviii) Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires.

Les indicateurs de l'Agenda 2063 de l'UA complémentaires à ceux présentés dans l'agenda 2030 sont les suivants : (i) AUO.3.1.a .1 Pourcentage des femmes d'âge de procréer de 15- 49 qui ont accès aux services de santé sexuelle et en matière de reproduction, (ii) AUO.3.1.b .a : Taux de mortalité néonatale (pour 1000 naissances vivantes), (iii) AUO.3.1.b .c : Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes correspond à l'indicateur de l'ODD 3.2.1 , (iv) AUO.3.1.b .d : Pourcentage d'accouchements pratiqués par un personnel de la santé formé , (v) AUO.3.1.e .a : Nombre de nouvelles infections par le VIH par population de 1000 personnes , (vi) AUO.3.1.e b. Incidence du TB par 100.000 personnes et par an , (vii) AUO.3.1.e c. Incidence du paludisme par 1000 personnes et par an ; (viii) AUO.3.1.d Pourcentage de la population éligible ayant le VIH et l'accès aux ARV.

Sous-Section 4.2 : L’alignement des programmes nationaux à l’ODD3

Les autorités gabonaises ont défini une nouvelle politique économique dont l’ambition est de faire du Gabon un pays émergent en une génération. Cette vision stratégique est précisée dans le « Plan Stratégique Gabon Émergent » dont la santé est une Priorité. Le Gabon veut créer un système de santé modèle pour l’Afrique qui démontre une amélioration rapide de l’état de santé de son peuple, avec un intérêt particulier pour la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile et une attention prioritaire accordée aux populations vulnérables.

La nouvelle Politique nationale de santé à l’horizon 2020 vise à doter le Gabon d’un système de santé performant, accessible à tous et reposant sur la stratégie des soins de santé primaires. Pour relever ces défis, le Ministère de la Santé du Gabon a développé un plan national de développement sanitaire 2011-2015 (PNDS), qui a pour objectif de créer un système de santé accessible, durable, rationnel et mettant l’accent sur la prévention. Afin d’atteindre cet objectif, huit programmes ont été identifiés faisant appel à des améliorations au niveau de la prévention, la gouvernance, la survie de la mère, du nouveau-né et de l’enfant, le VIH/SIDA, l’amélioration des infrastructures et la maintenance des équipements, la réforme des hôpitaux, l’accès aux médicaments et aux produits de santé, et le développement des ressources humaines. L’assurance- maladie universelle, l’une des rares en Afrique, a été lancée en 2007 et couvre plus de la moitié de la population dont majoritairement les plus vulnérables.

Dans le cadre du nouveau PNDS 2017-2021, le ministère de la santé prévoit d’accroître considérablement ses investissements pour opérationnaliser les départements sanitaires et renforcer l’offre des soins de santé primaires au niveau local. La stratégie pourrait réorienter les ressources vers des soins préventifs rentables, des services de santé de proximité et la sensibilisation du public. Le PNDS s’articule autour des neuf axes stratégiques suivants : (i) Promouvoir la santé à toutes les étapes de la vie ; (ii) Renforcer la lutte contre les maladies transmissibles infectieuses et parasitaires ; (iii) Intensifier la lutte contre les maladies non transmissibles ; (iv) Soutenir la préparation, la surveillance et la riposte aux flambées épidémiques et autres urgences de santé publique et catastrophes, y compris le développement des capacités nationales dans le cadre du RSI ; (v) Renforcer la gouvernance du secteur de la santé et le leadership du ministère de la santé ; (vi) Mettre en place un système national d’information sanitaire et de surveillance en santé publique performant ; (vii) Opérationnaliser les départements sanitaires ; (viii) Progresser vers la couverture santé universelle (Optimiser la gestion des ressources humaines ; Doter les structures d’équipements adéquats et renforcer l’infrastructure ; Rendre disponibles et accessibles les médicaments génériques et dispositifs médicaux essentiels de qualité ainsi que les vaccins, les produits sanguins et les services d’aide au diagnostic ; Améliorer l’accueil, la qualité des soins et la sécurité des patients ; Améliorer la gestion des ressources financières ; Améliorer l’accessibilité financière aux soins, (ix) Développer l’appropriation et la participation communautaires.

La réforme du système de financement et de protection sociale du Gabon, qui a débuté en 2007 avec la création de la CNAMGS, a permis au Gouvernement de mettre en place un système national d’assurance maladie obligatoire. La réforme a permis de créer un fonds exclusivement dédié au soutien des GEF, qui représentent environ 30 % de la population totale du Gabon. Le fonds GEF est financé par une taxe connue sous le nom de redevance obligatoire

à l'assurance maladie (ROAM). De même, deux fonds supplémentaires pour les travailleurs issus du secteur public et du secteur privé formel ont respectivement été créés en 2011 et 2013 pour permettre à la CNAMGS de mener à bien ses missions.

Tableau 8 : Matrice d'alignement de l'ODD3 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Objectifs et cibles de l'agenda 2063 de l'Union africaine	Programmes, actions et politiques mise en œuvre par cible des ODD et ou l'agenda 2063 de l'Union africaine	Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine
<p>ODD.3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes</p>	<p>AUO.3.1.a Accroître les niveaux de 2013 d'accès aux services de santé sexuelle et en matière de reproduction aux femmes d'au moins 30%</p> <p>AUO.3.1.2 Réduire les taux de mortalité maternelle, néonatale et infantile d'au moins 50%</p>	<p>Plan National de Développement Sanitaire, achevé Mise en place d'un Programme de gratuité des frais d'accouchement sur toute l'étendue du territoire national Stratégie d'Investissement Humain (SIH) Accès pour les gabonais économiquement faible à l'assurance maladie (CNAMGS) Stratégie Nationale des trois Zéros (Zéro grossesse non désirée, zéro accouchement non assisté par un personnel qualifié, Zéro décès non audité Planification Familiale, en Construction des infrastructures</p>	<p>ODDI. 3.1.1 Taux de mortalité maternelle ODDI.3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié AUO.3.1.a .1 Pourcentage des femmes d'âge de procréer de 15- 49 qui ont accès aux services de santé sexuelle et en matière de reproduction</p>
<p>ODD.3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus</p>			<p>ODDI.3.2.2 Taux de mortalité néonatale ODDI.3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p>

<p>ODD.3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles</p>	<p>AUO.3.1.3 Réduire l'incidence de 2013 du VIH/SIDA, PALUDISME et TB d'au moins 80% AUO.3.1. d Accès aux médicaments antirétroviraux (ARV) de 100%</p>	<p>hospitalières modernes Programme Elargi de Vaccination (PEV) Programme National de Lutte Contre le Paludisme Stratégie d'analyse des décès Péri et néonataux),</p>	<p>ODDI.3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population ODDI.3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants ODDI.3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants ODDI.3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants ODDI.3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires AUO.3.1.d Pourcentage de la population éligible ayant le VIH et l'accès aux ARV</p>
<p>ODD 3.4 réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.</p>			<p>ODDI.3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques ODDI.3.4.2 Taux de mortalité par suicide</p>
<p>ODD3.6 diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route.</p>			<p>ODDI.3.6.1 Taux de mortalité lié aux accidents de la route pour 100.000 hab</p>
<p>ODD3.7 assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative.</p>			<p>ODDI.3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale</p>
<p>ODD3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle.</p>			<p>ODDI.3.8.2 Nombre de personnes couvertes par une assurance maladie ou un système de santé public pour 1 000 habitants</p>
<p>ODD3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé.</p>			<p>ODDI3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé</p>
<p>ODD3.d Renforcer les moyens en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.</p>			<p>ODDI.3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires</p>

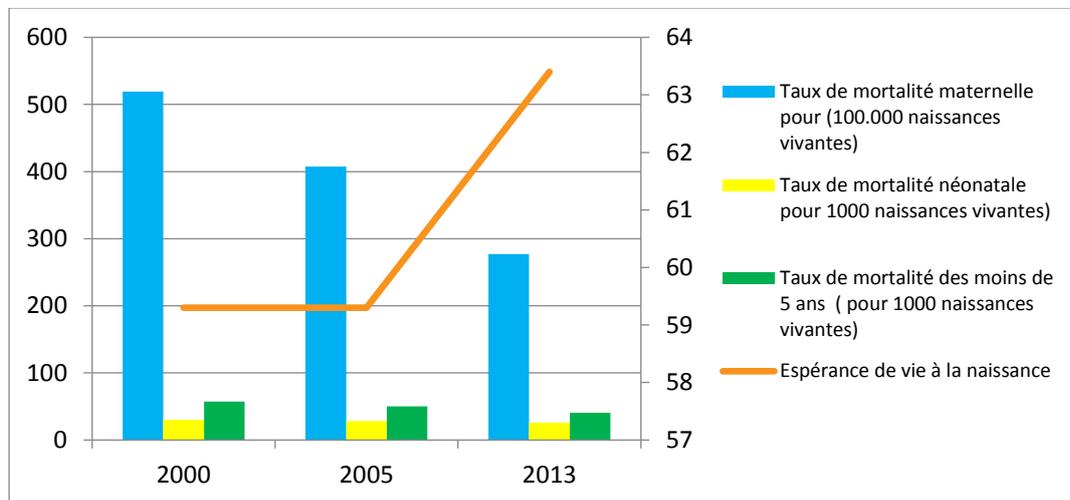
Sous-Section 4.3 : Progrès réalisés dans l'atteinte de l'ODD3

Sur la période 2000-2013, le Gabon a fait des progrès notables sur certains de ses indicateurs de santé⁵. L'espérance de vie à la naissance est passée de 59,3 à 63, 4 ans. De même, le ratio de mortalité maternelle a été réduit de manière significative passant de 519 à 277 pour

⁵ Sources : PNDS 2017-2021, EDSG (1,2), RGPL 2013

100 000 Naissances Vivantes. Le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 88,6 à 60,4 pour 1 000, le taux de mortalité infantile de 57,3 à 40,6 pour 1 000 naissances vivantes et le taux de mortalité néo natale de 30,1 à 26,0 pour 1 000 naissances vivantes. La probabilité de mourir, selon les données de la banque Mondiale entre 30 et 70 ans de l'une des quatre principales maladies non transmissibles (maladie cardiovasculaire, cancer, diabète ou maladie respiratoire chronique) a aussi légèrement baissé passant de 17,1 % à 14,4 %, entre 2000 et 2016.

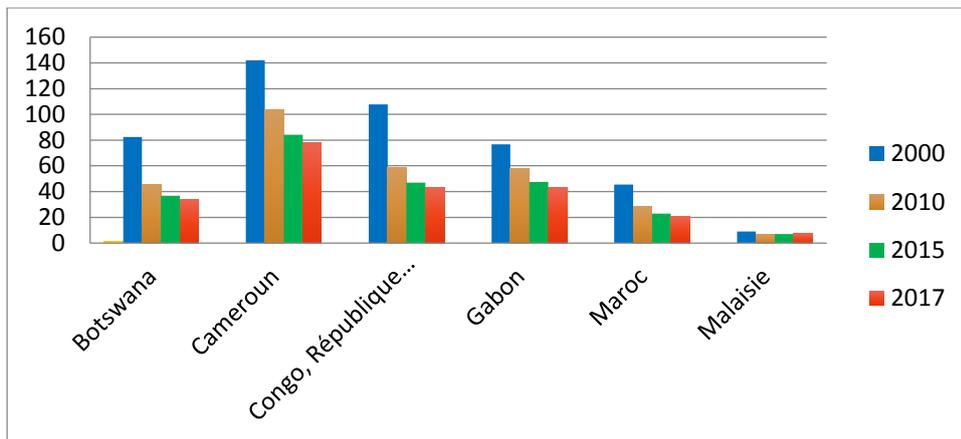
Graphique 7: Indicateurs de santé



Source : PNDS 2017-20121, EDS G (1,2), RGPL 2013

Cependant, à l'instar des pays ayant les mêmes revenus, ces indicateurs ont progressé moins vite, durant les dix dernières années. Aussi, malgré ces évolutions positives, le Gabon a des indicateurs relativement faibles comparativement au Botswana et au Maroc. En effet, pour un Taux de mortalité infantile de moins de 5 ans en ce qui concerne les filles, le Gabon présente un taux de 43,5 en 2017 largement supérieur à celui du Botswana de l'ordre de 34 et de celui du Maroc de 20,9. Ces progrès lents témoignent des difficultés dans la mise en œuvre des politiques idoines en la matière.

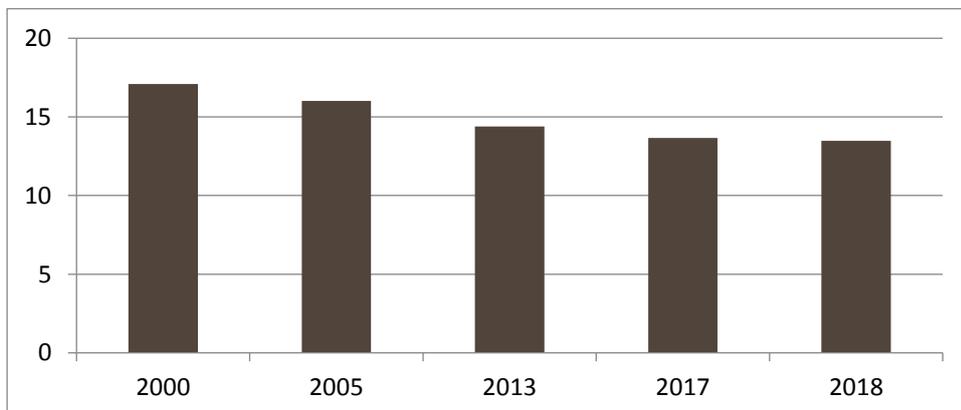
Graphique 8: Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans, filles (pour 1000 naissances vivantes)



Source : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur>

Les maladies cardiovasculaire (notamment l’hypertension artérielle), le diabète et les cancers sont devenus des motifs fréquents de consultation dans les structures hospitalières. Bien qu’en constante baisse, le taux de mortalité attribuable aux maladies cardiovasculaires représente près de 15% en 2013.

Graphique 9: Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques



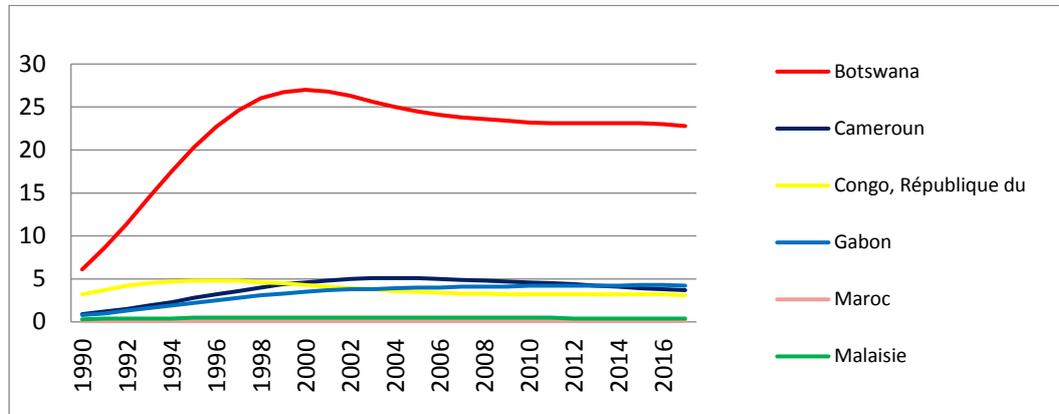
Source : https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/per_si_allsi.cov_pop_tot?locations=GA

Le fardeau grandissant lié aux Maladies Non Transmissibles (MNT) constitue un défi supplémentaire pour le système de santé. Selon l’EDSG 2012, le taux de mortalité des adultes (15-60 ans) était de 285‰ chez les hommes et 273‰ chez les femmes. Les Maladies Non Transmissibles (MNT), compte tenu de l’augmentation de la durée de vie, de l’urbanisation croissante, et de l’adoption d’un mode de vie sédentaire multipliant les facteurs de risques, constituent une source de préoccupation croissante pour les autorités sanitaires. Depuis 2004, la mortalité due aux MNT (716 pour 100 000 habitants) est devenue supérieure à celle attribuée aux maladies transmissibles (615 pour 100 000 habitants).

D’après le rapport du bilan commun pays élaboré par le SNU, le Gabon demeure dans un contexte d’épidémie généralisée pour ce qui est du VIH, et connaît une recrudescence des cas

de paludisme depuis 2011 et une augmentation significative des cas de tuberculose, y compris des cas de tuberculose multi-résistante (TB-MR).

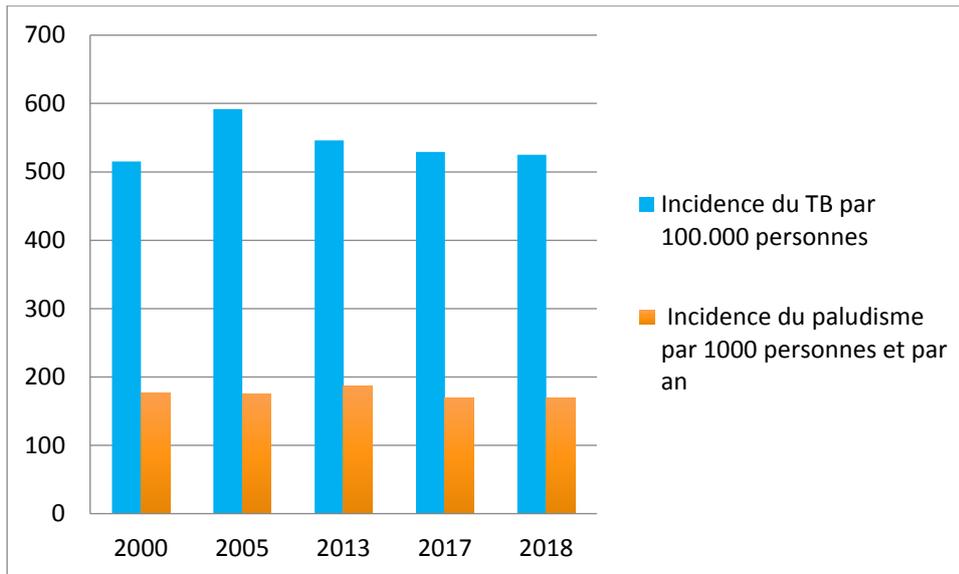
Graphique 10 : Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 an



Source : https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/per_si_allsi.cov_pop_tot?locations=GA

Ainsi, la séroprévalence de l'infection à VIH/SIDA s'élève à 4,1%. Environ 47 000 personnes vivaient avec le VIH au Gabon en 2015. En décembre 2015, 27037 personnes vivant avec le VIH avaient accès à la thérapie antirétrovirale, près du double du nombre en 2012 (14646). 52% de l'ensemble des enfants vivant avec le VIH avaient accès au traitement en 2015. 78% des femmes enceintes vivant avec le VIH avaient accès aux médicaments antirétroviraux pour prévenir la transmission du VIH à leurs bébés en 2015. Le diagnostic des nouvelles infections à VIH fait apparaître une baisse de près de 25% depuis 2012. Le niveau de prévalence est expliqué par le faible niveau de connaissances sur les moyens de prévention et de transmission du VIH chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans [32% : EDS]. Le pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans ayant eu plus d'un partenaire au cours des 12 derniers mois et qui ont utilisé un préservatif au cours de leur dernier rapport sexuel est de 66% (EDS). On peut aussi mentionner la prévalence élevée du VIH chez les professionnelles du sexe qui était de 23% en 2009. L'analyse de la prévalence du VIH-Sida montre tout de même que son évolution est restée quasiment stable ne dépassant pas 5%, comparativement à la prévalence du Botswana qui présente un taux de prévalence 5 fois plus élevé.

Graphique 11: Incidences Tuberculose et Paludisme

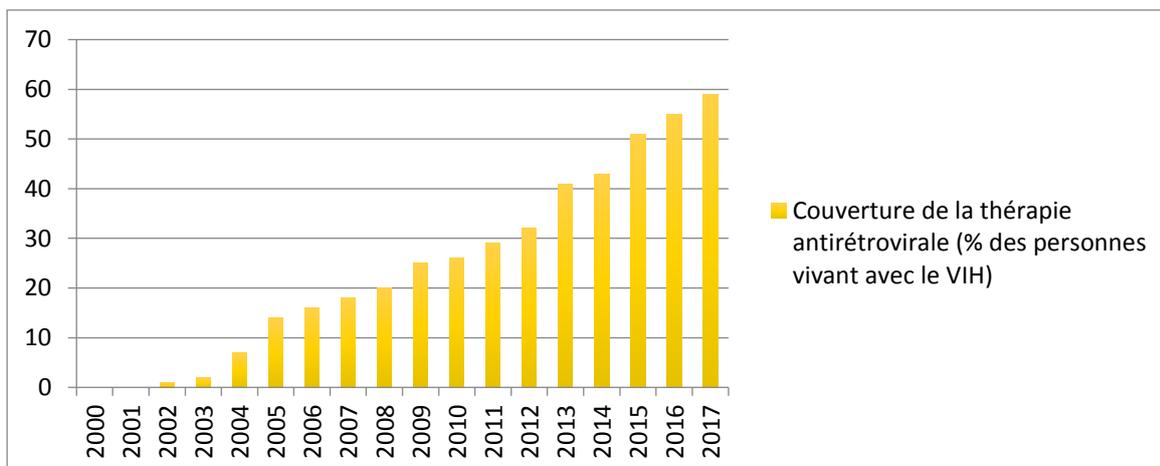


Source : https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/per_si_allsi.cov_pop_tot?locations=GA

L'offre de service de vaccination notamment dans le cadre du PEV a amélioré la santé des moins de cinq ans. En effet, le Gabon a été certifié en 2017 « pays libre de la poliomyélite », grâce à son PEV en faveur des enfants. En effet, la couverture vaccinale est passée 34% en 2012 à 96% en 2017 d'après le rapport annuel de l'UNICEF.

Le taux de couverture de la thérapie antirétrovirale s'est beaucoup amélioré, passant de 0% en 2000 à près de 60% en 2017.

Graphique 12 : Couverture de la thérapie antirétrovirale (% des personnes vivant avec le VIH)



Source : https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/per_si_allsi.cov_pop_tot?locations=GA

Sous-Section 4.4 : Explications des tendances

Ces résultats sont la source de la mise en œuvre de plusieurs actions. En effet, La couverture géographique du pays en formations sanitaires publiques s'est relativement améliorée selon le PNDS. Le pays compte près d'un millier de structures de soins depuis les cases de santé jusqu'aux centres hospitaliers universitaires, tous secteurs de santé confondus. Il existe près de 700 structures de premier contact entre la population et le système de santé (dispensaires, infirmeries, cabinets de soins) et 4 centres hospitaliers universitaires.

De plus, l'EGEP II révèle qu'en matière de santé de reproduction, la proportion de femmes ayant bénéficiée des soins prénataux, a évolué de 91% à 94,3% entre 2005 et 2017. Cette évolution confirme l'embellie des indicateurs de mortalité pré et post-natale.

Concernant la couverture sanitaire universelle (CSU), des avancées majeures ont été obtenues dans les trois dimensions que sont la protection sociale, la protection financière des plus vulnérables et l'offre de soins. La mise en place de l'assurance maladie obligatoire qui couvre à ce jour près de 60% de la population (dont deux tiers de gabonais économiquement faibles), constitue un atout de premier plan. L'équité dans la participation des ménages a été une ligne directrice dans la mise en place de l'assurance maladie. Par ailleurs, certaines pathologies classées ALD (HTA, cancers...) et certains traitements particuliers (dialyse) bénéficient d'une prise en charge entre 90% et 100%. La maternité est prise en charge à 100%. Les pauvres et les indigents sont exemptés de cotisations. Le Gabon continue à faire des efforts d'une adhésion progressive, afin de tendre vers la couverture sanitaire.

Quand bien même les taux généraux d'utilisation des services de santé ont augmenté au cours des dernières années, de grandes disparités subsistent entre les régions. L'accès aux services de santé et leur utilisation sont très inégaux. Les taux de consultations médicales et d'hospitalisation par habitant montrent des écarts particulièrement importants entre les régions et entre les départements au sein des régions.

Les taux de couverture sont relativement élevés pour certains services de soins maternels, mais ceux des autres services essentiels et les indicateurs de qualité du service restent faibles et varient d'une région à l'autre. Au cours de la dernière décennie, la couverture des soins prénataux est toujours restée supérieure à 90 % et les taux d'accouchement dans une structure médicale ont dépassé 90 % en 2012. Cependant, l'accès aux soins postnataux et aux services de planification familiale reste restreint sur l'ensemble du territoire, et la qualité des services de santé maternelle a besoin d'être améliorée de toute urgence, en particulier au niveau des soins primaires. Les importantes disparités économiques et géographiques au niveau des taux d'utilisation traduisent des contraintes pesant sur l'offre et la demande de services de santé.

Les taux de couverture pour les services de santé maternelle sont beaucoup plus faibles dans les zones rurales (70,3 %) que dans les centres urbains (93,9 %), et les taux d'accouchement dans une structure médicale dépassent 90 % chez les femmes urbaines, contre seulement 70 % chez les femmes rurales. En effet, on note que l'accès au service de santé reste encore une préoccupation, plus de la moitié des citadins (57,7%) vit à moins de cinq kilomètres de la structure sanitaire contre 23,6% des ruraux.

Alors que la couverture des services de santé infantile a régulièrement augmenté, les indicateurs de soins préventifs restent relativement médiocres. Seulement 51 % des enfants dorment sous des moustiquaires. De plus, le traitement de certaines maladies présente

encore d'importantes défaillances. A peine 37 % des enfants souffrant de diarrhée reçoivent un traitement de réhydratation par voie orale.

Les tendances observées au niveau du VIH/Sida sont liées aux politiques mises en place, notamment la gratuité du traitement ARV, la bonne couverture aux ARV grâce à l'existence des centres de prise en charge dans toutes les provinces du Gabon qui est passée à 63 % entre 2000 et 2018, la prise en charge à 90% des frais médicaux des personnes vivant avec le VIH par la CNAMGS et la décentralisation de la prise en charge dans les Centres hospitaliers et centres médicaux. De même l'accès à la prévention a été intensifié par des campagnes de sensibilisation par groupe cible (jeunes, professionnelles de sexe), la promotion volontaire du dépistage du VIH, la promotion de la PTME auprès des femmes enceintes et le marketing social du préservatif pour une meilleure disponibilité et accessibilité du condom auprès des populations.

De manière générale, ces résultats sont liés aussi à la baisse des dépenses de santé des ménages qui est passé de 51 % en 2008 à 21 % en 2015. Les paiements directs à la charge des patients ont aussi été réduits de moitié en valeur réelle au cours de la même période (voir Figure 82) alors que le seuil de référence de l'OMS pour les dépenses de santé à la charge des patients a été fixé à 15-20 % maximum du total des dépenses de santé. Au Gabon, la part des dépenses de santé à la charge des patients est tombée en dessous de ce seuil pendant les sept dernières années, à mesure que le programme de la CNAMGS s'est développé et que les dépenses publiques ont augmenté.

Tableau 9 : Indicateurs des services de santé en fonction du quintile de richesse en 2012

Quintile	Indicateur de santé (en %)					
	Naissance chez les filles de 15 à 19 ans	Planification familiale moderne, y compris les préservatifs	Femmes qui accouchent dans un établissement de santé	Femmes en âge de procréer pour lesquelles les coûts constituent un obstacle pour accéder aux soins	Enfants complètement vaccinés (y compris contre la fièvre jaune)	Enfants de moins de cinq ans souffrant de fièvre qui reçoivent un traitement professionnel
1^{er} (le plus pauvre)	40,6	11,9	75,5	82,4	30,0	51,0
2^{ème}	30,5	18,8	92,4	73,1	42,0	63,0
3^{ème}	25,8	20,2	94,1	77,3	18,2	73,3
4^{ème}	15,5	22,1	94,7	69,4	36,4	69,3
5^{ème} (le plus riche)	9,2	21,9	96,3	55,2	16,1	84,0
Total	22,5	19,4	90,2	70,4	29,1	67,2

Source : Enquête démographique et de santé au Gabon, 2013.

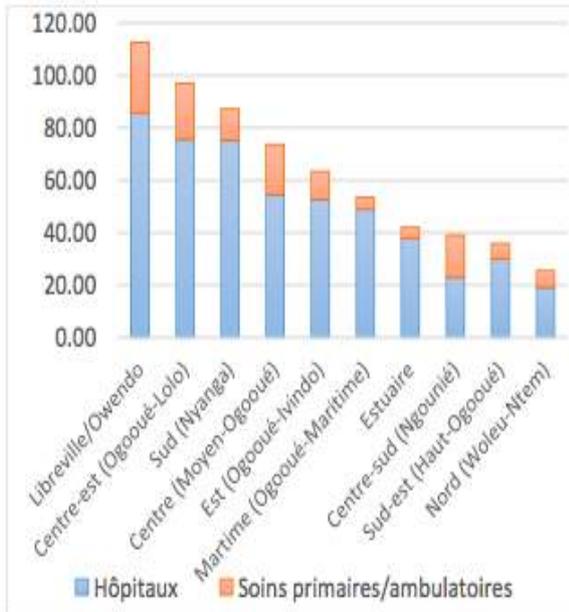
Enfin, il existe un décalage apparent des dépenses de santé par groupe de maladies avec le profil épidémiologique indiquant ainsi d'autres lacunes au niveau de l'affectation des ressources.

En effet, les Comptes Nationaux de la Santé de 2014 montrent que les maladies non transmissibles font augmenter les dépenses en matière de santé, même si celles-ci ne constituent que la quatrième cause de mortalité du pays et représentent la quatrième plus grande charge de morbidité en termes d'années de vie corrigées du facteur invalidité. Les maladies non transmissibles représentent 34,3 % des dépenses consacrées à la santé, suivies par les maladies transmissibles (32,3 %), la santé reproductive (17,1 %), les traumatismes (5,7 %) et les carences nutritionnelles (0,2 %). La prévention et le traitement du paludisme représentent le poste de dépenses le plus important (9,5 %), suivis des traumatismes (8 %), des maladies des organes sensoriels (4,6 %), des infections respiratoires (4,6 %) et des tumeurs (3,9 %). La prévention et le traitement du VIH / SIDA constitue le dixième poste de dépenses le plus important, représentant 3,4 % des dépenses de santé. Le décalage des dépenses de santé avec le profil épidémiologique reflète la trop grande importance accordée aux soins hospitaliers et l'importance insuffisante accordée aux soins préventifs.

Les ménages les plus pauvres ont plus de difficultés à accéder aux hôpitaux et sont plus à même d'utiliser les cliniques primaires et les dispensaires publics, tandis que l'inverse se produit pour les ménages les plus riches. Les subventions pour la santé en faveur des GEF améliorent l'équité de la répartition des ressources en essayant de couvrir au moins la portion d'assurance des dépenses de santé prises en charge par les ménages pauvres.

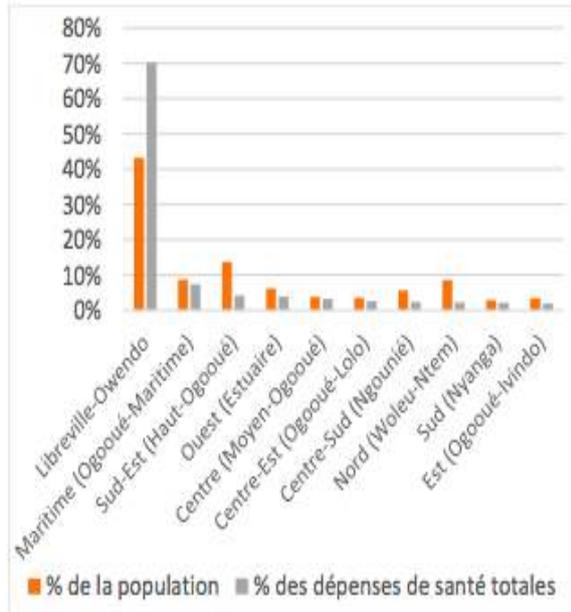
De plus, les ressources de santé sont distribuées de façon à refléter la disposition des hôpitaux, et non les besoins de la population en matière de santé. Il n'y a pas de relation apparente entre les dépenses de santé et la pauvreté, et les dépenses par habitant sont généralement plus faibles dans les régions les plus pauvres. Par conséquent, l'absence de critères clairs pour la répartition des ressources de santé publique entre les régions exacerbe les inégalités géographiques et réduit finalement l'efficacité dans l'affectation des dépenses de santé et sur le plan technique.

Graphique 13: Budget consacré à la santé publique



Source : CNS 2015.

Graphique 14: Répartition de la population par rapport à la répartition des dépenses de santé publique (en %)



Source : CNS 2014.

Sous-Section 4.5: Défis pour vivre en bonne santé et pistes d'actions

Les investissements dans les systèmes de santé au Gabon sont la clé d'une croissance inclusive et durable. Un des défis cruciaux pour le Gabon est de créer les bases d'une croissance inclusive à long terme. Le Gabon souffre encore d'inefficacité dans le secteur de la santé. Ce tableau exige de relever certains défis qui permettront à chacun de recevoir les soins de santé selon ses besoins, et sans difficultés financières. Ainsi, 6 grands défis sont à mettre en œuvre : (i) Renforcement du leadership des partis prenantes ; (ii) Amélioration des services de soins de santé ; (iii) Renforcement du système d'information sanitaire ; (iv) Renforcement des capacités techniques et de gestion du personnel de santé ; (v) Amélioration du financement pour la santé, (vi) Amélioration du secteur pharmaceutique.

Renforcement du leadership le leadership des partis prenantes de la santé ; Cet impératif nécessite des investissements pour le développement et la gestion des ressources en personnel et infrastructures nécessaires à la gestion, la conduite et le contrôle du système de santé du Gabon tout en tenant compte des normes internationales de performance. Cela se traduit par :

- ✓ L'amélioration de la gouvernance du système de santé et de la coordination intra et inter sectorielle ;
- ✓ Renforcement du dispositif législatif et réglementaire relatif aux adolescents et jeunes, puis vulgarisation des textes en faveur de la santé des Adolescents et des jeunes ;
- ✓ La mise à disposition d'un personnel suffisant et compétent dans les structures sanitaires ;

- ✓ L'amélioration de la disponibilité et l'accessibilité des paquets d'interventions de santé maternelle (SMNI) aussi bien au niveau communautaire qu'au niveau de la pyramide sanitaire.

Amélioration des services de soins de santé. L'objectif est de passer du système actuel qui se concentre sur les secteurs urbains et les soins tertiaires à un système national plus équitable et acceptable doté de réseaux de distribution intégrés et coordonnés (à tous les niveaux). Il s'agit de mettre en place un système complet de distribution des soins localement inclusif, intégré, réactif, et mieux aligné avec les spécificités et les priorités de santé locales et les ressources du Gabon. Cela passe par :

- ✓ La poursuite de la remise à niveau des équipements et infrastructures vétustes au niveau des centres médicaux et des centres de santé.
- ✓ La réhabilitation des maternités et leurs équipements, des centres de santé maternelle et infantile défectueux pour augmenter le niveau et l'efficacité de l'offre de santé ;
- ✓ Le renforcement de l'utilisation des services (intégrés) de SMNI par les communautés.

Renforcement du système d'information sanitaire : Ce défi est conçu avec l'objectif général de créer un système d'information sanitaire (SIS) intégré permettant la collecte, la saisie, et l'analyse des données pour aider les gestionnaires de santé à prendre des décisions et mettre en œuvre des plans appropriés pour améliorer la santé de la population. Pour ce défi, il faut :

- ✓ La poursuite de l'opérationnalisation des départements sanitaires ;
- ✓ L'actualisation de façon annuelle des données sanitaires en l'absence d'une politique nationale ;

Amélioration du financement pour la santé : Cet impératif nécessite le renforcement des financements substantiels nationaux, de promouvoir des modes innovants pour renforcer les sources et l'utilisation des fonds nécessaires aux services et programmes à protéger.

Amélioration du secteur pharmaceutique : Cet impératif sert à assurer que la population du Gabon ait continuellement accès à des produits pharmaceutiques de qualité et des services pharmaceutiques efficaces pour atteindre les objectifs de santé.

SECTION 5 ODD 4 : ASSURER A TOUS UNE EDUCATION EQUITABLE, INCLUSIVE ET DE QUALITE ET DES POSSIBILITES D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

L'ODD 4 a pour ambition d'assurer pour toutes et tous un accès à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. A tous les niveaux de l'éducation, l'égalité entre filles et garçons, l'amélioration des résultats d'apprentissage, l'intégration du développement durable dans les programmes et contenus d'enseignement sont au cœur de cet objectif.

Ainsi, les 10 cibles de l'ODD 4 visent à soutenir l'apprentissage, sous toutes ses modalités et toutes ses formes, susceptible d'influencer les choix des personnes en vue de créer des sociétés plus justes, inclusives et durables.

Obtenir une éducation de qualité est le fondement pour améliorer la vie des gens et le développement durable. Outre l'amélioration de leur qualité de vie, l'accès à une éducation inclusive et équitable peut aider à doter les populations locales des outils nécessaires pour développer des solutions innovantes aux plus grands problèmes du monde. L'éducation a des effets positifs considérables sur l'amélioration des revenus et c'est un levier de premier choix pour garantir l'égalité des chances.

Sous-Section 5.1 : Les cibles et les indicateurs retenus

Les cibles de l'ODD 4 pour assurer une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie sont en parfaite cohérence avec les deux (2) objectifs de l'agenda 2063 :

L'Objectif 2 : Des citoyens instruits et révolution des compétences basée sur la science, la technologie et l'innovation à travers les cibles suivantes ;

L'Objectif 17 : Égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie.

Cinq cibles sur les dix (10) cibles de l'ODD 4 ont été considérées comme prioritaires pour lesquelles le rapportage va se faire : **(i)** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles, **ODD.4.1** ; **(ii)** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité, **ODD.4.2** ; **(iii)** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, **ODD.4.3** ; ; **(iv)** D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, **ODD.4.5** ; **(v)** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter, **ODD.4.6**.

Après analyse de l'ensemble des cibles, nous avons retenu quatre (5) cibles de l'Agenda 2063 qui correspondent à celles des ODD et qui impactent directement la politique de l'éducation. La mise en cohérence de ces différentes cibles est illustrée comme suit : (i) AUO 2.1.4 École secondaire universelle (y compris les écoles secondaires techniques) avec un taux de scolarisation de 100%, (ii) A.U 2.1.3 Augmenter le nombre d'enseignants qualifiés d'au moins

30%, l'accent étant mis sur les STIM, (iii) AUO2 .1.1 Taux de scolarisation à l'éducation de la petite enfance d'au moins 300% du taux de 2013, (iii) AUO.2.1.2 . Taux de scolarisation à l'école maternelle de 100%, (iv) AUO. 17.3.5 Eliminer tous les obstacles aux services éducatifs, sanitaires et sociaux de qualité en faveur des femmes et des filles d'ici 2020. Six (6) indicateurs de l'ODD4 et quatre (4) de l'agenda 2063 de l'UA relatifs à l'éducation ont été retenus dans rapport (tableau 9).

Sous-Section 5.2 : L'alignement des programmes nationaux à l'ODD 4

Le Gabon vise donc à assoir un système d'éducation efficace, efficient et conforme aux exigences de développement économique et social de son pays.

La politique éducative du Gabon se situe au croisement des engagements des objectifs de développement durable. En effet la gratuité de l'enseignement, obligatoire de 6 à 16 ans, laïc et garantissant un égal accès pour tous à l'éducation, la culture, la formation est au cœur de la Constitution et de la loi 16/66 qui jette les bases de l'enseignement au Gabon.

Les difficultés du système éducatif ont été analysées et débattues dans le cadre des « Etats Généraux de l'Education Nationale, de la recherche et de l'adéquation formation-emploi » de mai 2010. C'est ainsi que de nouvelles orientations visant à réformer le système éducatif dans sa globalité ont été prises. L'ensemble des mesures préconisées a permis au Gabon de se doter de la Loi n°21/2011 du 14 février 2012 portant orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche puis l'élaboration d'un plan de développement de la formation.

Le PSGE intègre bien un objectif spécifique à l'éducation : Objectif Stratégique 6 « Offrir une éducation de qualité à tous pour favoriser l'ascension sociale » qui présente deux grands axes dont le premier, la gouvernance prévoit la mise en œuvre du cadre juridique institutionnel de l'Education Nationale, la modernisation des outils de pilotage et de management du système de l'éducation, la création de la carte d'identité scolaire, le développement des infrastructures scolaires et universitaires et la création de la cité Verte de l'Education et du Savoir. Le second axe se focalise sur la modernisation ainsi que la conformité aux standards internationaux du système éducatif gabonais. Il se décline en cinq actions dont la réforme des curricula et temps d'études, la qualité de l'encadrement, les technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE), les services aux étudiants et la qualité de la recherche et de la vie scientifique. De plus, afin de préparer les jeunes à faire face aux défis contemporains, le Gabon entend renforcer son accompagnement dans les politiques et programmes de l'éducation formelle et non formelle. Le Gabon a lancé le projet l'Ecole pour l'égalité des chances en partenariat avec l'UNESCO. Ce projet vise le renforcement de l'esprit civique et le développement du « vivre ensemble » dans la communauté éducative.

D'autre part, le projet « Train My Generation – Gabon 5000 a permis de répondre au déficit de formation de jeunes dans l'initiation à l'outil informatique et de formation qualifiantes aux métiers des TIC. En outre, cela a contribué à la réduction du taux d'échec scolaire élevé des jeunes, dû essentiellement à des carences dans les matières scientifiques.

D'autres initiatives sont appuyées par certains partenaires au développement. Dans le domaine de la recherche scientifique, outre l'accompagnement dans l'élaboration des politiques STI, l'UNESCO travaille actuellement sur des projets tels que la Promotion de l'innovation par la valorisation des ressources éducatives libres et le libre accès aux savoirs

scientifiques et technologiques, ainsi qu'à la généralisation du projet des Micro-sciences qui a déjà fait ses preuves au Gabon. Les agences du Système des Nations Unies au Gabon travaillent conjointement sur les problématiques de grossesses précoces, la lutte contre le VIH/SIDA et les violences en milieu scolaire à travers un programme conjoint d'éducation à la santé sexuelle et de la reproduction au pré-primaire, au primaire et au secondaire sur la période 2018-2019.

Le Gabon, s'est engagé à lutter contre l'analphabétisme par le biais de la Direction Générale de l'Éducation Populaire (aujourd'hui Direction Générale de l'Éducation Civique et de l'alphabétisation), organe chargé de l'Alphabétisation des adultes, créé en 1961 au sein du Ministère de l'Éducation Nationale. Cependant il n'y a pas de lisibilité dans les programmes d'alphabétisation fonctionnelle et de l'alphabétisation traditionnelle pourtant la plus sollicitée.

Tableau 10 : Matrice d'alignement de l'ODD4 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063

Objectif 4 . Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Objectifs et cibles de l'agenda 2063 de l'Union africaine	Programmes, actions et politiques mise en œuvre par cible des ODD et ou l'agenda 2063 de l'Union africaine	Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine
<p>ODD.4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles</p>	<p>AUO 2.1.3 Augmenter le nombre d'enseignants qualifiés d'au moins 30%, l'accent étant mis sur les STIM</p> <p>AUO 2.1.4 École secondaire universelle (y compris les écoles secondaires techniques) avec un taux de scolarisation de 100%</p>	<p>2017- 2021 : Plan de rénovations des écoles primaires sur l'ensemble du territoire : 92 écoles de la capitale de Libreville, et 697 écoles dans les neuf provinces</p> <ul style="list-style-type: none"> •Loi N°10/84 portant sur la préscolarisation •Dotation de 94 écoles du secondaire de 30 ordinateurs chacune, ainsi que d'une connexion internet. •Programme d'Investissement du Secteur Education (PISE), en cours, (AFD) <p>2016-2017 : Construction et équipement du Centre MOHAMED VI d'AKANDA</p> <ul style="list-style-type: none"> •2017 – 2022 : Renforcement des capacités pour l'employabilité des jeunes et l'amélioration de la protection sociale (BAD- En cours- P- 	<p>ODDI.4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe</p> <p>AUOI.2.1.3 : Proportion d'enseignants qualifiés en science, ou technologie, ou ingénierie ou mathématiques par sexe et niveau ((Primaire et secondaire)</p> <p>AUOI.2.1.4 : Taux de scolarisation net au niveau secondaire par sexe</p>

<p>ODD.4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire plus</p>	<p>AUO 2.1.1 Taux de scolarisation à l'éducation de la petite enfance d'au moins 300% du taux de 2013</p> <p>AUO.2.1.2. Taux de scolarisation à l'école maternelle de 100%</p>	<p>GA-IAE-002/, Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle),</p> <ul style="list-style-type: none"> •Construction de l'Ecole des Métiers et du Bois de Booué, en cours •Construction du centre de formation professionnel et de perfectionnement aux métiers de l'hôtellerie •Construction de l'Ecole des Mines •Construction de l'Ecole du Pétrole, •2016-2021 : Projet de DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES JEUNES ET D'AMÉLIORATION DE L'EMPLOYABILITÉ (PRODECE) •2016 : Contrat d'Apprentissage Jeunesse (CAJ), Convention de partenariat entre le Fonds d'Insertion et Réinsertion (FIR) et Les Entreprises (PRODECE) ; •2016-2021 : Programme Stage en Entreprise Jeunesse (SEJ) en partenariat avec la BM/PRODECE 	<p>AUOI.2.1.1 : Pourcentage d'enfants d'âge préscolaire fréquentant l'école maternelle</p> <p>AUOI.2.1.2 : Taux de scolarisation net par sexe et âge au niveau de l'enseignement maternel</p> <p>ODDI.4.2.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe</p> <p>ODDI.4.2.2 Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe</p>
<p>ODD.4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable</p>	<p>AUO 17.3.5 Éliminer tous les obstacles aux services éducatifs, sanitaires et sociaux de qualité en faveur des femmes et des filles d'ici 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> •2018-2021 : Construction de 03 Centres de Formation Professionnelle par l'entreprise AVIC-INTL (Libreville, Port-Gentil, Fra, en cours, CHINA EXIM BANK ; •2014-2018 : Projet d'Appui à la Formation et à l'Insertion Professionnelles (AFIP), financé par l'Union Européenne à travers le 10ème Fonds européen de développement. •2018-2021 : Construction de 03 Centres de Formation Professionnelle par l'entreprise AVIC-INTL (Libreville, Port-Gentil et Franceville), en cours, 	<p>ODDI.4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe</p>

<p>ODD.4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle</p>		<p>CHINA EXIM BANK ;</p> <p>•2014-2018 : Projet d'Appui à la Formation et à l'Insertion Professionnelles (AFIP), financé par l'Union Européenne à travers le 10ème Fonds européen de développement</p>	<p>ODDI.4.5.1 : Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés</p>
<p>ODD.4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter</p>			<p>ODDI.4.6.1 : Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) numératie fonctionnelle.</p>

Section 5.3 : Progrès réalisés dans l'atteinte de l'ODD 4

Le développement du secteur éducatif gabonais s'inscrit dans les dispositions de la constitution qui, dans son article 18, stipule que « L'Etat garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture ». Les dispositions de la loi 16/66 du 9 août 1966 ont largement favorisé un accès massif à l'éducation pour les enfants d'âge scolaire 6-16 ans expliquant ainsi le taux net de scolarisation estimé à 88% (RGPL 2013), présentant l'un des taux de couverture les plus élevés d'Afrique.

D'après le rapport sur la Stratégie des investissements dans le secteur de l'éducation de base au Gabon, de l'UNICEF, le système éducatif s'articule autour de plusieurs niveaux d'enseignement successifs : l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire et universitaire.

L'enseignement pré-primaire, aussi appelé enseignement maternel, concerne des enfants âgés, au 30 septembre de chaque année, d'au moins 2 ans et 6 mois et qui ne suivent pas encore l'enseignement primaire. Elle est structurée en petite, moyenne et grande section selon l'âge des enfants. Les jeunes pousses y développent leurs facultés motrices, perfectionnent leur langage et commencent à découvrir l'univers de l'écrit, celui des nombres et d'autres domaines d'apprentissage.

L'enseignement primaire est dispensé pendant 5 années d'études consécutives aux enfants qui atteignent l'âge de 6 ans dans l'année civile de leur entrée en 1ère année (CP), et qui ne suivent pas encore l'enseignement secondaire. Elle comporte cinq niveaux. L'école élémentaire prend en compte la multiplicité des capacités de chaque élève. À côté du raisonnement et de la réflexion intellectuelle, le sens de l'observation, le goût de

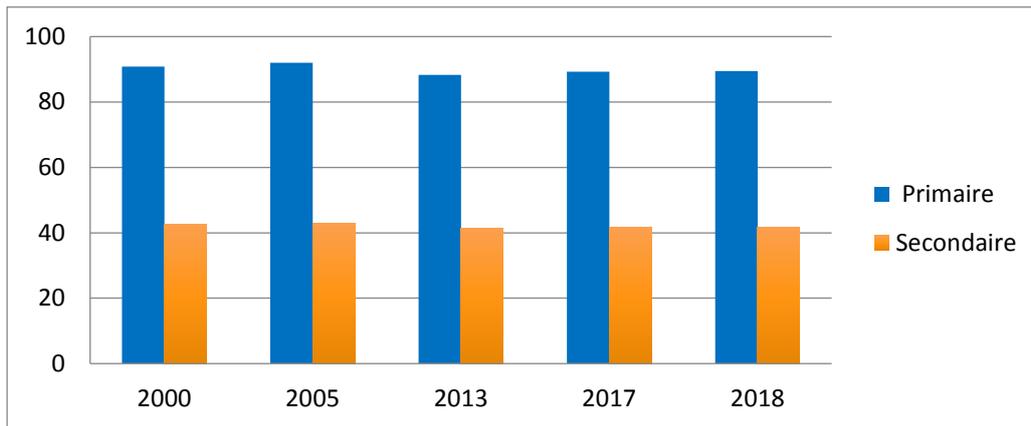
l'expérimentation, la sensibilité, les capacités motrices et l'imagination créatrice sont développées chez chacun. A l'issue de leur passage à l'école primaire, les élèves ont acquis progressivement des compétences, des savoirs, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir leur scolarité.

Le **collège** est l'établissement de **niveau secondaire** qui accueille tous les élèves à l'issue de l'école élémentaire. Ils y suivent quatre années de scolarité obligatoire : la sixième, la cinquième, la quatrième et la troisième. En sixième, les élèves choisissent une première langue vivante étrangère. En général, il s'agit de l'anglais. En quatrième, les élèves choisissent une seconde langue vivante étrangère. Au choix Espagnol ou Allemand. À la fin de l'année de troisième, les élèves présentent le Brevet d'Etudes du Premier Cycle du second degré (BEPC). Les enseignements au collège sont structurés en disciplines : Français, Mathématiques, Histoire-géographie, Education civique, Sciences de la vie et de la Terre, Arts plastiques, Education musicale, Physique-chimie, Education physique et sportive.

À l'issue du collège, les élèves peuvent poursuivre leur scolarité dans un **lycée d'enseignement général ou technique** après les concours de réorientation pour ceux qui ont été exclus ou qui ont arrêté précocement leurs études. La scolarité s'y déroule en trois ans : la seconde, la première et la terminale. À la fin de l'année de terminale a lieu l'examen du baccalauréat, premier diplôme de l'enseignement supérieur. Les voies générale et technologique comprennent trois classes : la seconde, la première et la terminale. La classe de seconde générale et technologique est commune à ces deux voies. Le choix entre voie générale et voie technologique s'effectue à la fin de l'année de seconde. La loi n° 21/2011 du 11 février 2012 portant orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche, fixe le cadre légal dans lequel fonctionne le système éducatif. Elle a fait suite aux Etats Généraux de l'Education qui se sont tenus en mai 2010. La loi pose le principe de la gratuité scolaire et fixe la période de scolarité obligatoire de 3 ans à 16 ans, couvrant à peu près les niveaux pré-primaire et primaire et le premier cycle du secondaire.

La Direction générale de la statistique relève que le taux net de scolarisation pour le primaire (6-10 ans) était de 88,3% en 2013 pour l'ensemble du Gabon, avec un taux plus élevé pour les zones urbaines (88,6%) que rurales (86%). Les taux de scolarisation des filles dépassent ceux des garçons aussi bien pour l'ensemble du pays que selon le milieu (zone rurale ou urbaine). Ainsi, l'indice de parité que l'on peut en déduire indique 101,2% sur le plan national, 100,9% dans les zones urbaines et 102,5% dans les zones rurales. Jusqu'à l'âge de 16 ans (de 6 à 16 ans), toutes les régions du Gabon ont un taux de fréquentation scolaire proche de la moyenne nationale de 92,9%, la déviation était de -2% pour les régions les moins scolarisées (Ogooué-Ivindo) et de +1,7% pour celle ayant le taux le plus élevé (le Haut Ogooué). Le taux d'achèvement dans le primaire a décliné, passant de 62,08% en 2007, à 40,04% en 2015

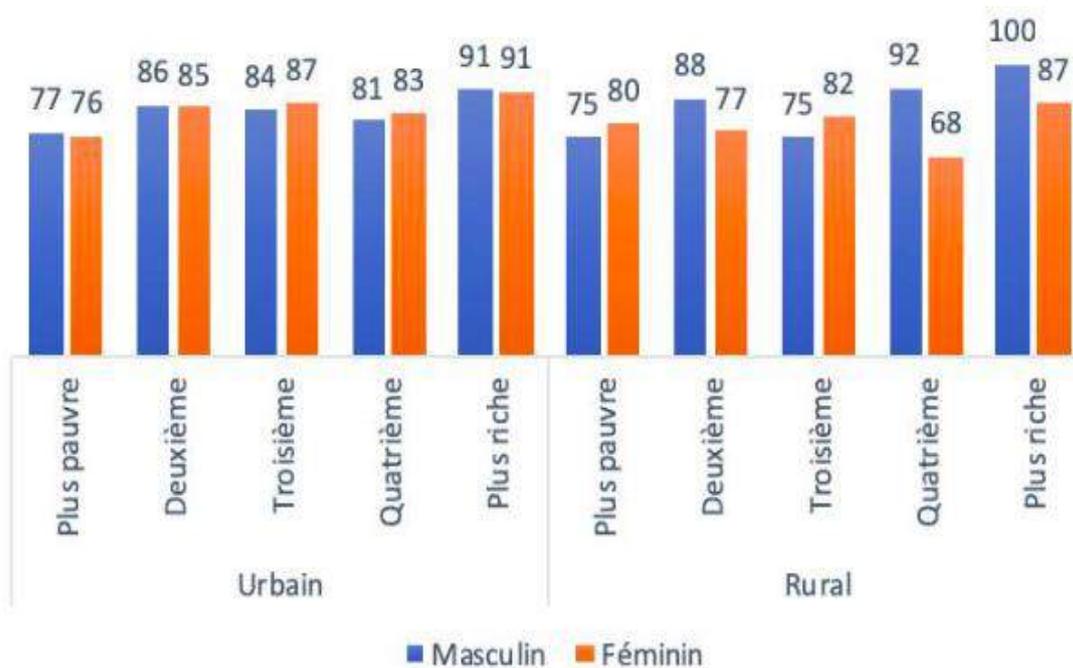
Graphique 15: Taux net de scolarisation



Source : EGEPII, 2017, Banque mondiale, estimation du groupe de travail

Cependant, on note une disparité à l'accès à l'éducation selon que l'on soit riche ou pauvre en milieu urbain ou rural. En effet, l'EGEPII révèle que l'analyse par quintile 90% des riches accède à l'éducation contre 77% des pauvres. De même, au niveau rural, l'ensemble des riches accède à l'éducation contre les ¾ des pauvres.

Graphique 16 : Taux net de scolarisation au primaire par quintile et milieu



Source : EGEPII, 2017

Néanmoins, le système éducatif gabonais fait face à la faiblesse du rendement interne et externe. Le taux de redoublement s'élève encore à 30% et près de 4% des effectifs sortent du système scolaire. On note un taux de déperdition scolaire élevé dans la province de l'Ogooué-Ivindo, soit 16,7%. De même, 13,7% dans la Ngounié et 11,7% dans l'Ogooué Maritime. Selon

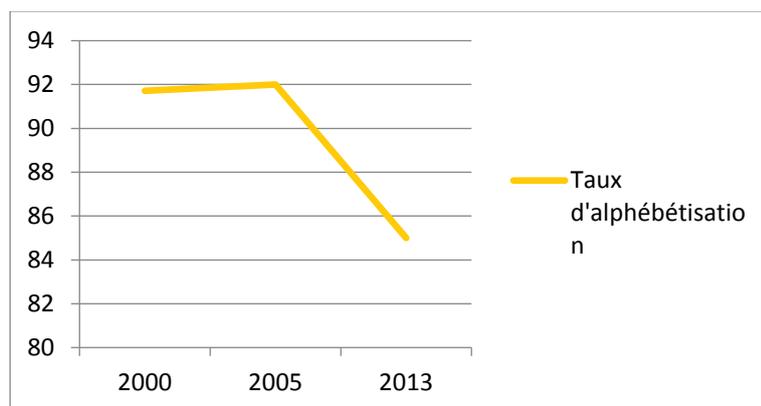
le Rapport Evaluation EPT 2015 (REGIPT), on note un faible taux d'achèvement du collège : sur 10 enfants accédant à la sixième, seulement un peu plus de 6 atteindraient la classe de troisième. Cet abandon toucherait davantage les filles que les garçons. Au second cycle du secondaire : sur deux jeunes entrant en classe de seconde, un seul arrive jusqu'en terminale. Parmi les facteurs d'échec au secondaire de la jeune fille, on note les grossesses précoces. Selon une étude récente, 55% des cas de grossesses en milieu scolaire sont à l'origine d'un échec scolaire qui peut aller jusqu'au décrochage alors que 66% des auteurs appartiennent à l'environnement scolaire. Cela est dû à la faible qualité de gouvernance du système, l'insuffisance du personnel qualifié, aux sureffectifs des classes dépassant généralement 60 élèves, au manque de matériels didactiques, aux ressources budgétaires insuffisantes et à leur répartition inappropriée. D'autre part, la faible capacité d'accueil des établissements d'enseignement technique et professionnel ne permet pas de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et suffisante, déterminante pour la transformation structurelle du Gabon. Ce qui révèle un véritable paradoxe.

Depuis 2003, le ministère de la famille s'est impliqué dans la scolarisation du pré- primaire par le développement de cet enseignement. Cependant, l'accès au système préscolaire n'est pas systématique du fait de l'insuffisance des structures d'accueil. En effet, le taux brut de scolarisation au pré-primaire est de 20% selon le RGPI 2013. On note une insuffisance d'écoles maternelles en zones rurales.

Par ailleurs le déploiement du personnel pose un problème. En effet, la répartition des enseignants ne reflète pas les besoins réels des établissements pris individuellement. Libreville enregistre des effectifs en surnombre. A cela s'ajoute le problème de logement ou l'on constate que dans certaines localités, des enseignants disposent de logements d'Etat décentes, tandis que la majorité doit s'accommoder d'une offre immobilière locale précaire.

En revanche, le taux d'alphabétisation est passé entre 2005 et 2013 de 92% à 85% au Gabon. Ce taux varie selon la province d'un minimum de 75% dans l'Ogooué Ivindo à 87% dans l'Ogooué Maritime.

Graphique 17 : Taux d'alphabétisation



Source : https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/per_si_allsi.cov_pop_tot?locations=GA

Sous-Section 5.4 : Explications des tendances

Ces résultats présentant un taux couverture d'accès à l'éducation encourageant pour le Gabon, s'expliquent par : la poursuite de la construction des infrastructures scolaires notamment, par le plan de rénovations des écoles primaires sur l'ensemble du territoire (92 écoles de la capitale de Libreville, et 697 écoles dans les neuf provinces), en partenariat avec AFD depuis **2017**; **le lancement du programme d'Investissement du Secteur Education (PISE)** ; **la** construction, la réhabilitation, l'extension et l'équipement des classes dans le primaire ; **la** Généralisation d'un pré-primaire de qualité ; le recrutement de 500 enseignants contractuels dans les disciplines scientifiques, à raison de 100 enseignants par an ; **la** Construction, réhabilitation, extension et équipement des classes au secondaire, général et technique.

Cependant, l'insuffisance des résultats, s'explique par la faiblesse dans la planification et la mise en œuvre des actions clefs pour permettre une éclosion d'un système éducatif performant, épine dorsale, à travers la gestion du capital humain. Le déficit de structures spécialisées et de la formation des enseignants ainsi que des personnels d'encadrement constituent des facteurs limitant d'accroissement des filières scientifiques. La carence d'une politique volontariste de développement de l'enseignement pratique des sciences dans le système éducatif a pour conséquence la concentration des élèves des lycées des séries à dominance littéraire plutôt que scientifique.

D'autre part, les coûts d'accès ou de maintien dans le système éducatif augmentent surtout avec la place importante prise par le système privé pour tous les niveaux d'éducation (REGEPT).

En outre, en termes de financement, le secteur de la formation professionnelle ne représente qu'une très faible part (1,73%) des dépenses globales consacrées à l'ensemble du système éducatif. En 2012, le tableau de la formation professionnelle n'est guère reluisant à cause d'une faible qualification des ressources humaines gabonaises dans le secteur secondaire.

De l'école primaire au secondaire, puis au supérieur, le coût élevé de la scolarité constitue un facteur important de décrochage pour les élèves et étudiants. Lorsqu'on sait que le système éducatif public moins onéreux est sujet à des grèves récurrentes, les parents sont enclins à protéger la scolarité de leurs enfants en les inscrivant dans les établissements privés. Lorsqu'ils le peuvent, les parents envoient leurs enfants dans les pays où le coût de la scolarité dans l'enseignement tertiaire est encore abordable de même que le coût de la vie. Cela limite fortement l'éducation et constitue un facteur d'exclusion surtout pour les élèves et étudiants provenant des couches sociales vulnérables. Ce qui pose le problème de l'équité de l'accès dans le dispositif préscolaire et éducatif

Sous-Section 5.5 : Défis pour l'atteinte de l'ODD 4 et pistes d'actions.

Le Gabon doit consentir un effort dans le système éducatif afin qu'il puisse développer le potentiel des individus de manière à produire des citoyens responsables, cultivés et compétents. Il est donc important de mettre en évidence les déficits enregistrés par le Gabon auxquels il faut s'attaquer pour assurer à tous une éducation équitable, inclusive, de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Tout le monde est d'accord sur l'urgence de mieux instruire les enfants de ce pays. Comment atteindre l'ambition d'un Gabon

Emergent; comment dispenser une éducation de qualité qui développe l'intelligence du Gabon ?

La crise économique actuelle que traverse le Gabon n'est pas venue arranger la situation des secteurs sociaux en général et du secteur de l'éducation en particulier. Le secteur de l'éducation souffre des politiques d'ajustement comme thérapeutique de retour aux équilibres macroéconomiques fondamentaux. Le retour à ces équilibres implique la diminution drastique des dépenses de certains secteurs économiques et surtout ceux jugés peu productifs à court terme. Le Gabon devra alors faire face à plusieurs défis :

(i) un enseignement de qualité : celui-ci est garanti par le recrutement de candidat(e)s enseignant(e)s de haut niveau particulièrement pour les disciples scientifiques, à qui il convient d'offrir une formation initiale de haute qualité et un développement professionnel continu tout au long de leur carrière ; (ii) des outils de qualité pour l'enseignement et l'apprentissage, notamment des curricula adaptés, de même que des ressources et du matériel pédagogique inclusifs ; (iii) des environnements pédagogiques de qualité doivent être propices à l'apprentissage, à l'enseignement confortables, sûrs, sécurisés et équipés d'installations appropriées, favorisant l'apprentissage des élèves et permettant aux enseignant(e)s d'exercer efficacement leur profession ; (iv) la formulation d'un cadre de qualification ainsi qu'un cadre de certification des enseignants serait également un élément de motivation des enseignants mais aussi un outil qui permettrait de renforcer le contrôle de la qualité de ces derniers. D'autre part, pour assurer l'éducation pour tous et de qualité, l'une des cibles à atteindre est de construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace.

Section 6 : ODD 5 - Assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des Femmes et Filles.

Sous-Section 6.1 : Les cibles et les indicateurs retenus.

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des défis majeurs du développement humain dans le monde. L'égalité, est à la fois une question politique, d'éthique, de droits humains, et de garantie de l'efficacité des politiques de développement. L'égalité de droit permet de ne laisser personne derrière. En renforçant les droits des femmes et des filles, c'est l'humanité entière qui progresse vers le développement inclusif.

L'ODD 5, « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », est un socle transversal de tous les Objectifs du développement durable pour 2030. L'autonomisation des femmes et des filles, la défense de leur santé et de leurs droits sexuels et reproductifs, l'élimination de toutes les formes de discrimination fondées sur le genre dans tous les domaines de la vie sociale, politique et économique, la lutte contre les stéréotypes, sont autant de leviers pour le développement durable. Les huit cibles proposées dans le cadre de l'ODD5 pourraient être retenues étant donné que chacun des aspects qu'elles recouvrent sont destinés à consolider les droits et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. L'élimination de la vie publique et privée de toutes les formes de discrimination, de violence, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation est aussi fondamentale. Cinq cibles finalement ont été retenues pour ce rapport sur la base des priorités nationales et de l'état des questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans le pays.

L'ODD5 visant l'égalité des sexes et l'autonomisation des Femmes et Filles est en phase, sur la base des cibles de l'ODD5 retenues en phase avec les trois objectifs de l'agenda 2063 de l'Union africaine suivants:

- Objectif 3 : Des citoyens en bonne santé et alimentés de manière appropriée ;
- Objectif 17 : L'égalité totale entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie.
- Objectif 18 : Les jeunes et les enfants engagés et autonomisés.

L'Objectif 3 se focalise sur la santé des femmes et filles tandis que l'objectif 17 met l'accent sur l'autonomisation des femmes, l'élimination de la violence et des discriminations à l'égard des femmes et des filles. L'Objectif 18 pour sa part vise l'engagement et l'autonomisation des jeunes en mettant en exergue celle des filles.

Les cibles de l'agenda 2063 de l'UA retenues sont au total au nombre de 8. Il s'agit surtout celles de l'objectif 17 relatif à l'égalité totale entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie. Il s'agit plus spécifiquement des cibles visant la réduction des violences à l'égard des femmes et des filles ou de toutes normes sociales préjudiciables. Il en est de même des obstacles à l'éducation, la santé à l'égard des femmes et des jeunes filles. La participation des femmes aux fonctions politiques et représentatives y figure aussi en bonne place, de même que les droits économiques. Au total 8 cibles de l'agenda 2063 sont considérées dans le cadre de l'examen de l'ODD5.

Il s'agit de :

(i) ODD. 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ; (ii) ODD. 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation ; (iii) ODD. 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine ; (iv) ODD. 5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national, (v) ODD. 5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité ; (vi) ODD. 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing ; (vii) ODD. 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes ; (viii) ODD. 5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux.

S'agissant des indicateurs, sur 14 prévus pour l'ODD5, 7 d'entre eux sont retenus pour l'analyse parce que symbolisant mieux les efforts qui pourraient être consentis sur chacune des cibles considérées dans le cas du Gabon. Il s'agit de (i) ODDI.5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe ; (ii) ODDI.5.2.1 : Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, ou toute autre personne par forme de violence et par âge ; (iii) ODDI.5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge ; (iv) ODDI.5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence ; (v) ODDI.5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales ; (vi) ODDI.5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative ; (vii) ODDI.5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe.

A ces indicateurs s'ajoutent ceux de l'agenda 2063 de l'UA. Quatre d'entre-eux seront considérés pour compléter l'analyse : i) AUO.17.1.2 Au moins 30% des élus locaux, régionaux et nationaux sont des femmes ainsi qu'au sein des institutions judiciaires ; ii) UAO.17.2.1.1 : Proportion de femmes et de filles soumises à la violence sexuelle et physique ; iii) UAO.17.2.2.1 : Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation génitale féminine par âge ; iv) UAOI.17.2.3.1 : Proportion d'enfants dont les naissances sont enregistrées au cours de la première année. A ces indicateurs seront ajoutés les indicateurs sur la parité dans les différents niveaux d'éducation : primaire, secondaire et supérieur ainsi qu'en matière d'alphabétisation. La parité dans l'éducation est importante à la fois pour assurer l'autonomisation des femmes, mais aussi pour permettre une meilleure santé et éducation des enfants du ménage dont la mère a un niveau d'éducation élevée.

Sous-Section 6.2 : L’alignement des programmes nationaux à l’ODD 5

La situation sociale et politique de la femme est au cœur des préoccupations majeures de l’État. L’autonomisation des femmes, est d’autant plus importante qu’elle constitue un peu plus de la moitié de la population. A cet effet, elles ont un rôle essentiel à jouer dans l’intégralité des ODD.

À la suite du lancement de la décennie de la femme gabonaise, pour la période 2015-2025, un rapport sur la situation de la femme et un plan décennal pour son autonomisation ont été produits de manière participative. Ainsi, il est préconisé d’améliorer substantiellement la situation des femmes sur le plan juridique, social et économique. Les objectifs spécifiques visés en la matière sont :

- Renforcer le cadre juridique relatif aux droits des femmes et des filles gabonaises et favoriser l’amélioration de leur accès aux services judiciaires et à la protection juridique ;
- Favoriser l’accès équitable des femmes et des filles aux facteurs de production et aux opportunités requises pour leur autonomisation économique ;
- Promouvoir le développement humain et social égalitaire au profit des femmes et des filles gabonaises ;
- Développer les capacités d’organisation, de participation, de représentation et d’influence des femmes et des filles dans les instances de décisions politiques administratives et sociales ;
- Créer un environnement politique et institutionnel favorable à la mise en œuvre du plan décennal pour l’autonomisation de la femme gabonaise⁶.

Un Plan d’action triennal (2016-2018) pour l’opérationnalisation du Plan décennal a été élaboré. Depuis plusieurs années, le Gabon a mis en place un arsenal juridique en faveur des droits de la femme. Il s’agit notamment de :

- loi 014/2014 du 07 janvier 2015 modifiant certaines dispositions du code civil permettant de lutter contre le phénomène de spoliation des veuves ;
- loi 0038/2008 du 29 janvier 2009 visant la lutte contre les mutilations génitales féminines ;
- lois 010/2014 du 1er octobre 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi numéro 6/75 du 25 novembre 1975 portant Code de Sécurité Sociale et les décrets 0252/PR/MFAS du 19 juin 2012 portant organisation du régime de mise en œuvre de l’aide sociale et de protection de la famille ;
- décret 0258/PR/MEEDD du 19 juin 2012 déterminant les modalités d’application du travail de nuit des femmes et des enfants en République Gabonaise.

De plus, un nouveau cadre juridique consacrant l’égalité hommes/femmes a été adopté et promulgué en janvier 2018. De même, une Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes a été ratifiée par le gouvernement.

D’autres initiatives, notamment sur le plan social complètent ces avancées juridiques. On peut indiquer le dispositif des mesures à caractère social prises en faveur des plus vulnérables dans le cadre de la protection sociale, des activités génératrices de revenu financées ou appuyées

⁶ Ministère de la Famille, de la Décennie de la Femme et de l’Egalité des Chances, Rapport de progrès du plan décennal pour l’autonomisation de la femme gabonaise, mars 2019.

par le FNAS et le programme GRAINE. L'accès aux soins de santé des femmes ayant de faibles revenus, de même que de leurs enfants a été favorisé dans le cadre de l'assurance maladie par la CNAMGS. Des kits ont été offerts pour aider les femmes qui accouchent. D'autres appuis concernent les programmes de soutien des enfants défavorisés à travers les kits et les bourses scolaires.

Tableau 11 : Matrice d'alignement de l'ODD5 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ; (Egalité des Sexes)	Objectifs et cibles de l'agenda 2063 de l'Union africaine	Programmes, actions et politiques mise en œuvre par cible des ODD et ou l'agenda 2063 de l'Union africaine	Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine
ODD. 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles		Plan décennal pour l'autonomisation de la femmes gabonaise (2018-2025) Plan d'action triennal (2016-2018) pour l'opérationnalisation du Plan décennal pour l'autonomisation de la femmes gabonaise Nouvelle Constitution gabonaise reconnaissant l'égalité des sexes	ODDI.5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe

<p>ODD. 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation</p>	<p>AUO.17.2.1 : Réduire les niveaux de violence de 2013 à l'égard des femmes et des filles d'au moins 20%.</p> <p>AUO.17.2.2 : Réduire de 50% toutes les normes sociales et pratiques coutumières préjudiciables aux femmes et aux filles et celles qui encouragent la violence et la discrimination à l'égard des femmes et des filles</p> <p>AUO.17.2.3 : Éliminer tous les obstacles à l'éducation, aux services sanitaires et sociaux de qualité pour les femmes et les filles d'ici 2020</p>	<p>Nouvelle Constitution gabonaise reconnaissant l'égalité des sexes</p> <p>Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.</p>	<p>ODDI.5.2.1 : Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, ou toute autre personne par forme de violence et par âge.</p> <p>AUOI.17.2.1.1 : Proportion de femmes et de filles soumises à la violence sexuelle et physique</p>
<p>ODD. 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine</p>	<p>AUO.18.1 : Réduire le taux de chômage des jeunes de 2013 d'au moins 25% ; en particulier chez les jeunes filles</p> <p>AUO.18.1.2 : Fin de toutes les formes de violence, de l'exploitation par le travail des enfants, du mariage des enfants et de la traite des êtres humains</p>	<p>Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.</p>	<p>ODDI.5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge</p> <p>AUOI.18.1.2.2 : Enfants engagés dans le mariage des enfants en pourcentage</p>
<p>ODD. 5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national</p>			<p>ODDI.5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence</p>

<p>ODD. 5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité</p>	<p>AUO.17.1.2 Au moins 30% des élus locaux, régionaux et nationaux sont des femmes ainsi qu'au sein des institutions judiciaires.</p>	<p>Nouvelle Constitution gabonaise reconnaissant l'égalité des sexes</p>	<p>ODDI.5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales</p> <p>AUOI.17.1.2.1 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux, les organes régionaux et locaux</p>
<p>ODD. 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi</p>	<p>AUO.3 .1. Accroître les niveaux de 2013 d'accès des femmes aux services de santé en matière de sexualité et de reproduction d'au moins 30%</p>	<p>Stratégie d'Investissement Humain :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Assurance maladie 2. AGR financées par le FNAS, équipement, formation et financements 3. minima sociaux pour réduire les inégalités d'accès aux services sociaux (eau, électricité, éducation); 	<p>ODDI.5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative</p> <p>AUOI.3.1.1 :Femme en âge de procréer, de 15-49 ans, ayant accès aux services de santé en matière de sexualité et de reproduction en pourcentage</p>
<p>ODD. 5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne</p>	<p>AUO.17.1.1. Des droits économiques égaux pour les femmes, y compris le droit de posséder et d'hériter de biens, de signer un contrat, d'épargner, d'enregistrer, d'enregistrer et de gérer une entreprise, de posséder et d'exploiter un compte bancaire d'ici 2026.</p>	<p>Nouvelle Constitution gabonaise reconnaissant l'égalité des sexes</p>	<p>ODDI.5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe;</p>
<p>ODD. 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes</p>			<p>ODDI.5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe</p>

<p>ODD. 5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent</p>			<p>ODDI.5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes</p>
---	--	--	---

Sous-Section 6.3 : Progrès réalisés dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles

Le Gabon a accompli des progrès significatifs sur les questions d'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. En matière d'accès à l'éducation, l'égalité est assurée à tous les niveaux, primaire, secondaire et supérieure. Les filles sont plus nombreuses dans l'enseignement secondaire et supérieur.

Tableau 12. Indices de Parité fille/garçon selon les niveaux d'éducation

Niveau d'éducation	Urbain	Rural	Ensemble Gabon
Pré-primaire	0,97	1,15	0,98
Primaire	1,01	1,0	1,0
Secondaire premier cycle	1,2	2,0	1,3
Secondaire deuxième cycle	1,0	0,2	0,99
Secondaire premier et second cycle	1,1	1,5	1,14

Source : Calculs faits dans le cadre de ce rapport à partir des données de Direction Générale de la Statistique, Analyse des conditions de vie des ménages au Gabon, Rapport de synthèse, 2018.

En ce qui concerne les violences faites aux femmes, selon l'EDS de 2012, un peu plus de la moitié des femmes (52 %) ont déclaré avoir subi, depuis l'âge de 15 ans, des actes de violence physique à un moment donné de leur vie et 22 % au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête.

Les données sur la gravité des violences sur les enfants indiquent que 75% des violences sont physiques et 40% se déroulent en famille. L'EDS confirme l'ampleur des violences surtout chez les filles. Des études réalisées par l'UNICEF confirment que les filles victimes de traite sont les plus exposées aux violences physiques, sexuelles et psychologiques en plus de l'exploitation économique aux fins de travail. Plusieurs barrières politiques, juridiques et culturelles entravent la prévention et la lutte que doivent mener la police, la justice, la société civile et les familles au premier chef.

Une enquête récente réalisée en 2015 sur les VBG par le Ministère de la Santé montre qu'en dehors des violences verbales et psychologiques qui sont majoritairement subies par les hommes, les autres formes de violences à savoir physiques, économiques et sexuelles sont majoritairement subies par les femmes respectivement 51,6 % contre 50,6 % pour l'Ogooué

maritime, 35 % contre 35,5 % pour le Haut Ogooué et 44,9 % contre 32,1 % pour le haut Ogooué. Les victimes de violences physiques et économiques sont des célibataires, âgées de 20-44 ans, vivant en concubinage ou mariées à la monogamie.

Dans la plupart des cas de violences basées sur le genre, les victimes ne se manifestent pas auprès des autorités compétentes, préférant le règlement à l'amiable.

La liberté sexuelle des femmes âgées de 15 à 49 ans pour une part sensible est encore contrariée et sans contraceptifs ni connaissance de soins de santé procréative. Les droits de propriété foncière sont encore à garantir.

Une proportion non négligeable de ménages bénéficie de l'accès à l'Internet. L'EGEPII (2017) a estimé à 44,5% la proportion de ménages disposant de l'Internet au Gabon, avec des proportions plus élevées dans les zones urbaines (Libreville, 58,3% ; Port-Gentil, 56,3% ; 49,1% en moyenne pour l'ensemble des zones urbaines et 10% pour les zones rurales). Selon le sexe du chef de ménage, les proportions d'accès à l'Internet sont de 48,1% pour les ménages dirigés par les hommes contre 41,1% pour ceux dirigés par les femmes.

La connexion internet est assurée pour 85,1% des internautes par le téléphone portable. Cette proportion est la même pour les pauvres comme pour les non pauvres. L'ordinateur est l'autre moyen utilisé pour accéder à l'internet soit 9% tandis que 2,8% utilisent des tablettes.

En ce qui concerne le leadership féminin, la participation citoyenne des femmes qui était de 17,4% à occuper un siège au parlement en 2015 contre 10,8% en 1998 est encore faible. Le taux d'activité de la population féminine est plus faible que celui des hommes (56% contre 65,1% en 2012). La proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole a augmenté passant de 29,8% en 1990 à 34,5% en 2010. En dépit de progrès louables, des efforts sont à consentir à la participation citoyenne et à la vie économique.

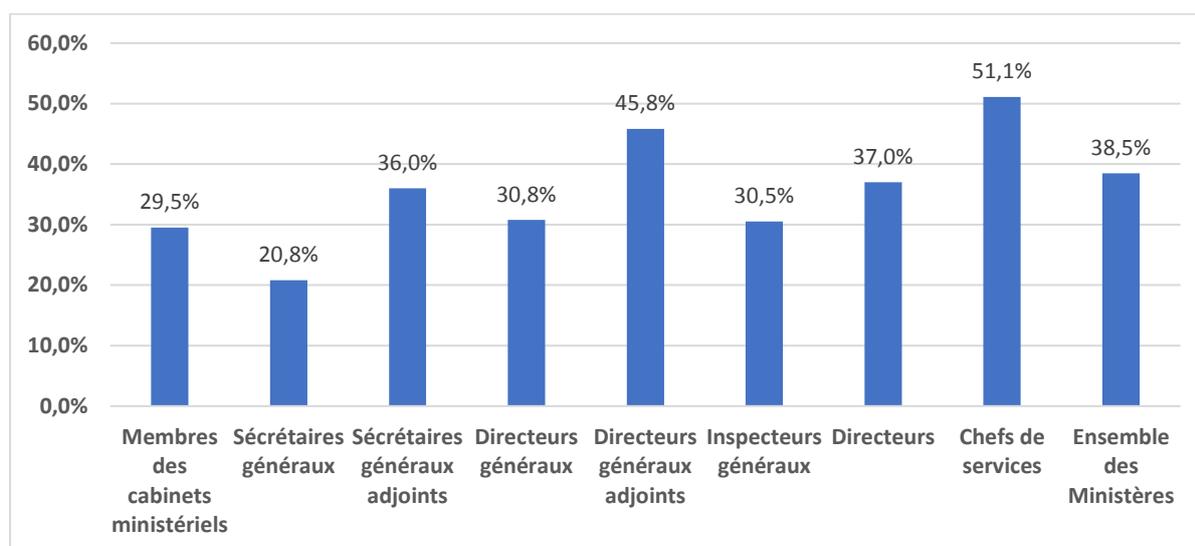
Des cinq grandes institutions nationales (Présidence de la République, Senat, Assemblée Nationale, la Cour Constitutionnelle, Conseil économique, social et environnemental), deux ont à leur tête une femme à savoir, le Senat et la Cour Constitutionnelle. Jusqu'en juin 2019, le gouvernement était composé de 11 femmes sur 36 ministres soit 30,6% de femmes, contre 21,4% de femmes (6 femmes sur 28 ministres) au dernier remaniement. De plus, trois femmes sont gouverneurs de provinces sur les neufs que compte le Gabon.

- X% de femmes élues à l'Assemblée nationale sur un total de,
- X% de femmes sénatrices sur un total de V sénateurs ;
- X% de présidentes de Conseils de départements sur un total de ;
- X% de présidentes de conseil municipaux sur un total de v maires.

S'agissant des postes décisionnels au sein de l'administration, selon les données recueillies par le rapport général sur la situation de la femme gabonaise⁷ 38,5% de postes (à partir du chef de service jusqu'au poste de Secrétaire général) sont occupés par des femmes.

⁷ Ministère de la santé, de la prévoyance sociale et de la solidarité nationale, Commission Nationale Consultative de la Décennie de la femme gabonaise, 201-2025, Rapport général sur la situation de la femme gabonaise, 2019.

Graphique 18: Proportion de femmes par poste de direction en 2015 pour l'ensemble des ministères



Sources : Ministère de la santé, de la prévoyance sociale et de la solidarité nationale, Commission Nationale Consultative de la Décennie de la femme gabonaise, 2015-2025, Rapport général sur la situation de la femme gabonaise, 2019

Sous-Section 6.4 Explications des tendances

Malgré ces progrès, des pratiques discriminatoires sont encore observables à l'encontre des femmes. Après l'état des lieux de 2016 sur la situation de la femme gabonaise, le groupe cadre juridique relatif aux droits de la femme a mis en évidence une insuffisance d'harmonisation de la législation nationale (le Code civil, le Code du travail, le Code pénal, etc.) avec les conventions internationales. On note également l'existence des dispositions discriminatoires et de vides juridiques sur les droits des femmes et des filles. Par exemple, le code pénal ne prévoit pas le viol entre époux. De même, la législation concernant la protection des droits sexuels et reproductifs des jeunes filles est en déphasage actuellement à cause de la tendance à la précocité sexuelle qui est de plus en plus observée dans la société.

Dans le Code civil, l'article 178 prévoit la renonciation à l'option monogamique. Dans la pratique, seul l'homme peut changer d'option en cours de mariage. L'article 203 fixe le mariage des filles à 15 ans et celui des garçons à 18 ans. Cela constitue un risque pour la poursuite des études de celles-ci. Cette disposition est en contradiction avec le fait qu'au Gabon, la majorité est acquise à 21 ans.

Toutefois, sur la question de la minorité d'âge de la jeune fille, le Gabon est en train de s'arrimer aux standards internationaux. Le code de l'enfant adopté en conseil des ministres en août 2016 et devant faire l'objet d'un vote au parlement vise l'harmonisation de l'âge légal du mariage à 18 ans pour les filles et les garçons. Par ailleurs, on note l'absence de législation spécifique sanctionnant certaines maltraitances lors des rites et traditions du veuvage (relations sexuelles avec inconnus, pressions culturelles, familiales et croyances mystiques ...). La faible vulgarisation des textes de lois et autres dispositions visant la protection et la promotion des droits de la femme entretient l'ignorance par les femmes et les filles de leurs droits.

Sous-section 6.5 : Défis pour l'atteinte de l'ODD5 et pistes d'actions

La situation des femmes et des filles gabonaises tend à s'améliorer. L'opérationnalité du cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes est à consolider par une plus grande sensibilisation des bénéficiaires.

L'accès des filles à des niveaux d'éducation de plus en plus élevée constitue une opportunité qu'il sera nécessaire d'exploiter en promouvant l'emploi des filles sur le marché du travail. Il s'agit aussi de prendre réellement en compte le travail non rémunéré fait à domicile par les femmes.

La fourniture des appuis ciblés aux femmes et aux filles provenant des groupes vulnérables est indispensable pour leur autonomisation et le respect de leurs droits.

Il est nécessaire de renforcer l'efficacité et la durabilité des programmes sociaux en tenant compte conjoncture économique.

L'accompagnement juridique peut être indiqué de même que des sanctions appropriées pour les violences basées contre le genre.

Une vigilance accrue et des programmes d'éducation peuvent être mis en place pour repérer et signaler ces violences pernicieuses.

SECTION 7 : ODD 6 - GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GERES DE FAÇON DURABLE.

Sous-Section 7.1 : Les cibles et les indicateurs retenus

La garantie de l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable est en cohérence avec deux objectifs de l'agenda 2063 de l'Union africaine :

- l'Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-être pour tous, à travers la cible Réduire le niveau de 2013 du taux de la population n'ayant pas d'accès à l'eau potable de 95% (AUO.1.2.3) ;
- l'Objectif 7 : Des économies et des communautés résilientes aux phénomènes climatiques et respectueuses de l'environnement, à travers la cible Au moins 17% des eaux terrestres et intérieures et 10% des zones côtières et marines sont préservées, (AUO.7.1.2).

Dans le cadre de cette revue, trois (3) cibles de l'ODD6 ont été considérées comme prioritaires pour lesquelles le rapportage va se faire :

- D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable, (ODD. 6.1) ;
- D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable, (ODD.6.2) ;
- D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau, ODD.6.4.

Les autres cibles en dépit de leur importance pour une gestion durable des ressources en eau douce ne sont prises en compte dans la mesure où le pays n'a pas encore de programmes spécifiques sur ces questions. C'est le cas de :

- L'amélioration de la qualité de l'eau par la réduction de la pollution et l'immersion des déchets ;
- L'utilisation efficace des ressources en eau dans tous les secteurs et la garantie de la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau ;
- La protection et la restauration des écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.

De ce fait la question de la préservation des eaux terrestres et intérieures, y compris des zones côtières et marines mise en avant dans l'Objectif 7 de l'agenda 2063 de l'Union Africaine relative à la préservation ne sera pas abordée dans le cadre de l'analyse de cet ODD6.

Les indicateurs retenus pour le suivi des trois cibles (ODD.6.1 ; ODD.6.2 ; ODD.6.5) sont au nombre de trois :

- Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité. Sur la base de cet indicateur il faudra apprécier l'ampleur des progrès réalisés en rapport avec l'indication de l'agenda 2063 de l'UA de réduire le niveau de 2013 du taux de la population n'ayant pas d'accès à l'eau potable de 95%, ODD.6.1.1 ;
- Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon, ODD.6.2.1;
- Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau, ODDI.6.4.1.

A ces indicateurs, il faut ajouter ceux de l'Agenda 2063 à savoir (i) AAO 1.2.c. 1 Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable ; (ii) A.A.O. 7.1.2. a Zones d'eau terrestre et intérieure préservées en pourcentage ; (iii) A.A.O. 7.1.2. b Zones côtières et marines préservées en pourcentage.

Sous-Section 7.2 : L'alignement des programmes nationaux à l'ODD 6

Dans le secteur de l'eau, le Gabon dispose d'un Plan Sectoriel Eau Assainissement aligné sur le Plan Stratégique Gabon Emergent. Ce Plan, dans le cadre urbain, obéit au Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme. Dans les zones rurales non couvertes par la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG), un programme hydraulique villageoise (PHV) est mis en place.

Le Ministère en charge de l'eau et de l'énergie a, dès le début des années 2010, inscrit ses actions dans le cadre du Programme Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement (PGRHA) dont les principales actions sont :

- Gestion et planification hydrologiques, préservation de la ressource en eau ;
- Développement et gestion des infrastructures hydrauliques en milieu urbain ;
- Développement et gestion des infrastructures hydrauliques en milieu rural ;
- Normalisation, développement, contrôle et gestion de l'assainissement.

Le programme d'hydraulique villageoise (PHV) a bénéficié des actions d'autres projets comme ARTGOLD, des interventions des sociétés privées dans le cadre de leur responsabilité sociétale. Le PDIL2 orienté dans les zones urbaines contribue aussi à élargir les infrastructures pour l'accès à l'eau potable et à d'autres services sociaux de base.

Tableau 13 : Matrice d'alignement de l'ODD6 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063

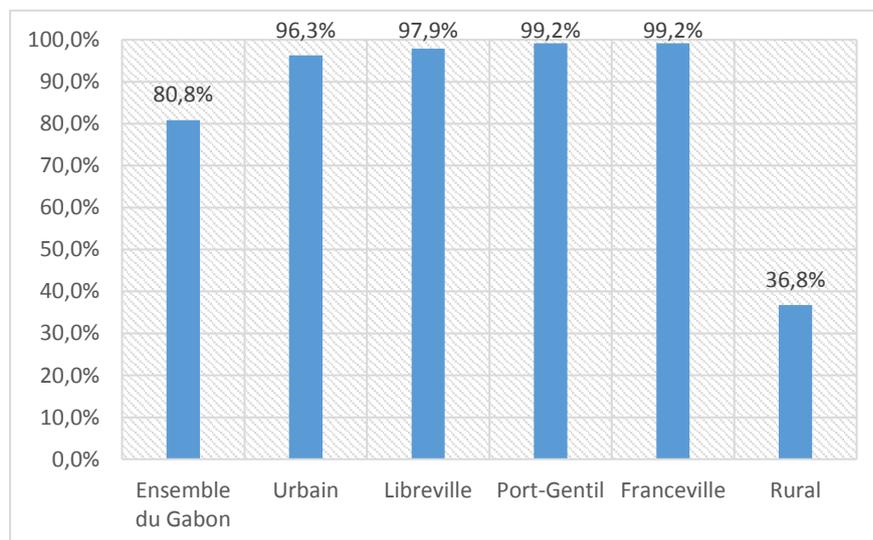
Objectif 7 . Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Objectifs et cibles de l'agenda 2063 de l'Union africaine	Programmes, actions et politiques mise en œuvre par cible des ODD et ou l'agenda 2063 de l'Union africaine	Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine
<p>ODD.6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable</p>	<p>AUO 1.2. c. Réduire le taux de 2013 de la population n'ayant pas d'accès à l'eau potable de 95 %.</p>	<p>Construction de forages, de châteaux d'eau et réseaux d'adduction d'eau multi-villages et les réalisations des Programmes d'investissement en milieu rural et urbain issue du Plan Stratégique Gabon Emergent.</p>	<p>ODDI.6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité</p> <p>AUOI. 1.2.c. 1 Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable</p>
<p>ODD.6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable</p>		<p>Le Programme Intégré d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de Libreville (PIAEPAL) qui vise la réhabilitation de plus 280 Km de réseaux d'eau</p> <p>Construction de l'usine Ntoun 7</p> <p>Programme d'hydraulique villageoise (PHV)</p>	<p>ODDI.6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon</p>
<p>ODD.6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau</p>	<p>A.UO.7.1.2. Au moins 17% des eaux terrestres et intérieures et 10% des zones côtières et marines sont préservées</p>	<p>Projet de Mobilisation des eaux brutes des cours d'eau situés entre les localités de Ntoun et de Kango avec la construction prochaine d'une usine de production qui permettra d'apporter plus de 140 000 m3 d'eau par jour.</p> <p>Projet de Mobilisation des eaux brutes de CIM-GABON 2 qui vise à brève échéance un apport supplémentaire journalier estimé à 36 000 m3 par jour d'eau potable pour l'approvisionnement de Libreville et ses environs.</p>	<p>ODDI.6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau</p> <p>AUOI.7.1.2. a Zones d'eau terrestre et intérieure préservées en pourcentage.</p> <p>AUOI. 7.1.2. b Zones côtières et marines préservées en pourcentage</p>

Sous-Section 7.3 : Progrès réalisés dans l'atteinte de l'ODD 6

Le Gabon a enregistré des progrès importants en matière d'accès à l'eau potable. La proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable a en effet progressé, passant de 58,04% en 1993 à 89% en 2012 avec, cependant, des disparités encore criardes entre zones urbaines et zones rurales. En 2013 sur la base des données du recensement général de la population 88,2% de la population a déclaré avoir accès à une source d'eau améliorée avec des taux de couverture de 95,1% pour les zones urbaines contre 46,2% pour les zones rurales.

Un ralentissement est observé depuis lors puisque le taux d'accès à l'eau potable estimé dans le cadre de l'EGEPII est de 80,8% pour l'année 2017 sur l'ensemble du pays soit 36,8% pour le milieu rural et 96,3% en moyenne pour les zones urbaine. Les trois grandes villes du pays que sont Libreville, Port-Gentil et Franceville affichent des taux proches de 100% (cf Graphique n°).

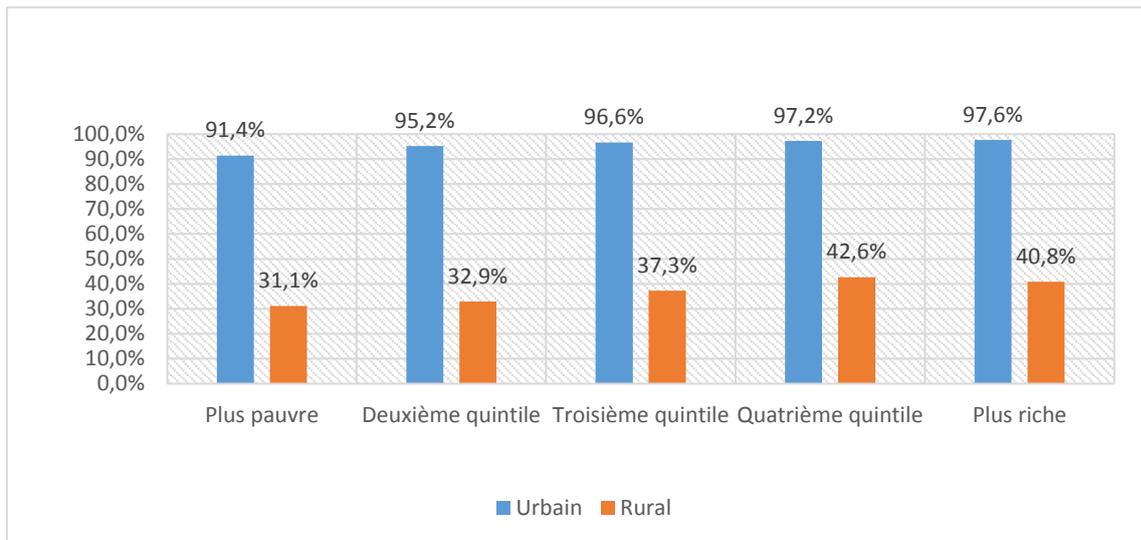
Graphique 19: Taux d'accès à l'eau potable au Gabon, en selon le lieu de résidence 2017



Source : Direction Générale de la Statistique, EGEPII, 2017

Cependant, vivre dans les centres urbains ne suffit pour accéder à l'eau potable. Ainsi, les plus pauvres ont un taux d'accès inférieur de six points par rapport à celui des plus riches vivant également en milieu urbain. Des différences d'une ampleur encore plus forte sont observées entre les plus pauvres et les plus riches dans les zones rurales en termes d'accès à l'eau potable.

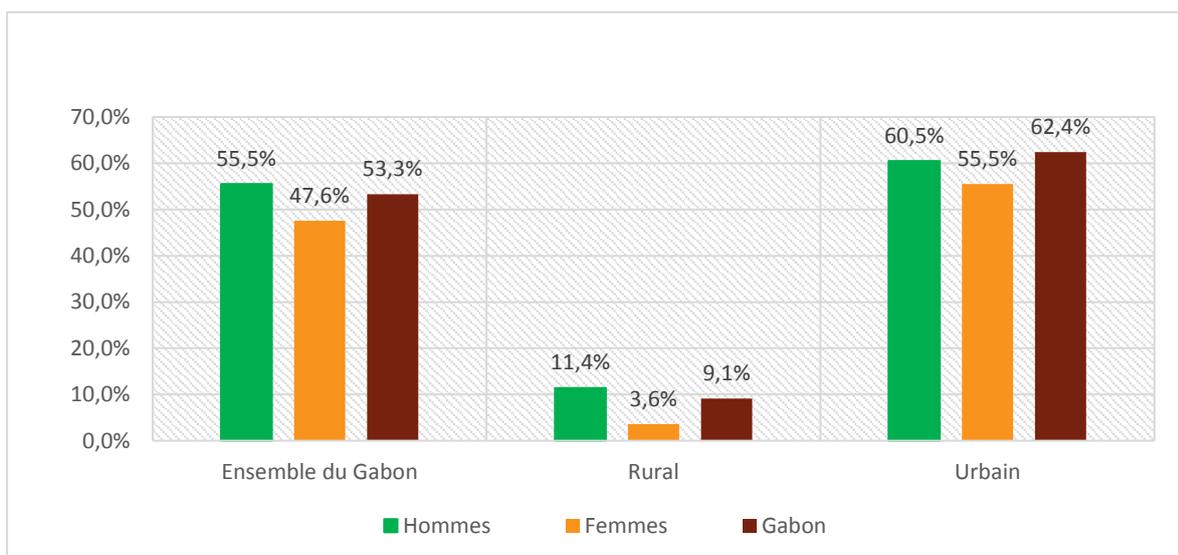
Graphique 20: Taux d'accès à l'eau potable par quintile de revenu et selon le lieu de résidence



Source : Direction Générale de la Statistique, EGEPII, 2017

En ce qui concerne le système d'assainissement, au moins trois aspects sont mis en exergue: l'évaluation des déchets par des voies jugées normales ; l'évacuation des eaux usées ; la défécation dans des installations appropriées. Sur la base des données du RGPL 2013, il apparaît que 53,3% de la population évacuent les ordures ménagères par voies appropriées, avec 62,4% dans les zones urbaines et 9,1% dans les zones rurales. Ces données diffèrent selon le sexe du chef de ménage. Les ménages dirigés par des chefs femmes sont moins nombreux que ceux dirigés par des hommes à évacuer leurs ordures de manière adéquate tant globalement que selon le lieu de résidence, urbain ou rural.

Graphique 21: Ménages évacuant leurs ordures de manière adéquate, globalement et fonction du sexe du chef de ménage



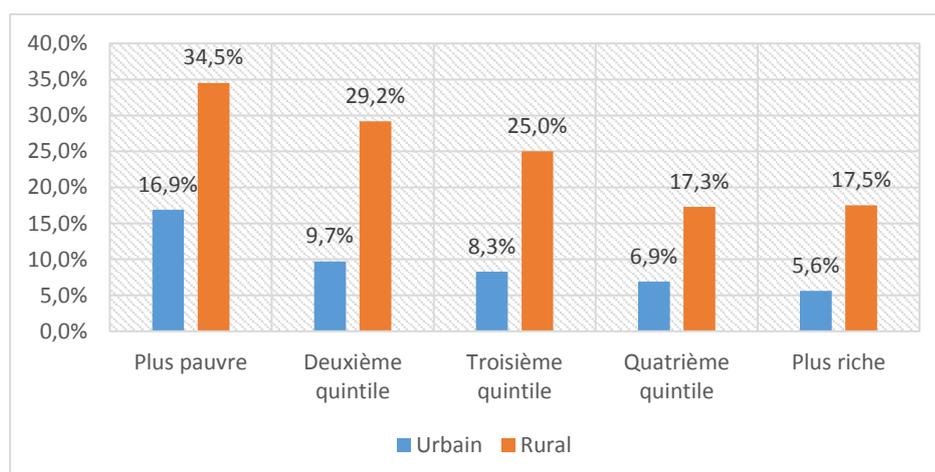
Source : Direction Générale de la Statistique, RGPL, 2013

L'évacuation des eaux usées se fait par divers canaux, principalement dans la broussaille (28,2%), les fosses septiques (29,2%), la cour ou la rue (14,1%), dans le canal (8,1%), et dans les cours d'eau (5,1%). Ainsi, selon la classification considérée dans le cadre du RGPL (2013) une proportion de 32,9% des ménages dans le pays évacue leurs eaux usées de manière adéquate avec une proportion de 37,2% des ménages vivant en zone urbaine et 5,9% pour ceux vivant en zone rurale. Les écarts entre provinces vont d'un taux d'évacuation des eaux usées par des voies appropriées de 43,5% pour les ménages résidents dans l'Estuaire, 9,4% pour ceux de l'Ogooué-Ivindo, 10,6% pour l'Ogooué-Lolo. Dans le cadre de l'analyse des conditions de vie des ménages au Gabon faite en 2017⁸, il est établi que 32,5% des eaux usées étaient évacuées par les fosses septiques, 24,2% dans la broussaille et 13,9% dans la rue, montrant ainsi une légère amélioration dans la gestion des eaux usées.

En ce qui concerne l'accès à un système d'assainissement utilisé pour la défécation, le RGPL (2013) livre des données selon le type de toilettes utilisées (latrines simples ou améliorées, WC internes ou externes avec ou sans chasse d'eau) par les ménages pour leur défécation. Ainsi, 78% des ménages au Gabon utilisent des toilettes dont 24,4% de WC internes avec chasse d'eau. Les proportions d'utilisation des toilettes sont pour les ménages vivant dans les zones urbaines de 84,9%, dont 28% de WC internes avec chasse d'eau et pour ceux vivant dans les zones rurales, elles sont de 59,4% dont 2,1% de WC internes avec chasse d'eau. La défécation en pleine nature était déclarée à 3,9% de ménages pour l'ensemble du pays, 3,2% dans les zones urbaines et 8,2% dans les zones rurales.

L'EGEPII a estimé pour l'année 2017 à 12,7% la proportion de ménages pour l'ensemble du pays utilisant la nature comme lieu d'aisance. Les taux étaient élevés pour le milieu rural (24,8%) et tout de même non négligeable dans les zones urbaines : i) Milieu urbain : 8,2% ; ii) Libreville: 6,4% ; iii) Port-Gentil : 3,9% ; iv) Franceville : 13,3%. Ces statistiques montrent que le nombre de personnes pratiquant la défécation à l'air libre a augmenté entre 2013 et 2017.

Graphique 22: Pourcentage de ménages utilisant la nature comme lieu d'aisance par quintile et selon le milieu



Source: Direction Générale de la Statistique, EGEPII, 2017

⁸ Ministère de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement, Direction Générale de la Statistique, septembre 2018.

La proportion des ménages plus pauvres utilisant la nature comme lieu d'aisance est impressionnante (34,5% dans les zones rurales et 16,9% dans les zones urbaines). Le graphique n° présente la situation par quintile de revenu selon le lieu de résidence.

Ce manque de système d'assainissement affecte la santé à travers notamment la qualité des eaux. Les indicateurs de l'EDSG-II concernant la prévalence de la diarrhée chez l'enfant montre que le partage des toilettes est un facteur de contamination non négligeable.

Sur la base de l'analyse des conditions de vie des ménages, les ménages utilisaient en 2017 des salles d'eau externe sans eau courante pour 44,8% d'entre eux ; 28,7% des ménages utilisaient des salles d'eau externe avec eau courante et 17% des salles d'eau internes sans eau courante. En milieu urbain les proportions sont de 41,8% pour l'utilisation des salles d'eau externe sans eau courante, 33% pour les salles d'eau externe avec eau courante et 17,9% pour les salles d'eau interne sans eau courante. Pour les zones rurales les proportions sont de 62,5% pour les salles d'eau externe sans eau courante et 11,4% pour les salles d'eau interne sans eau courante tandis que 21,9% des ménages ruraux n'ont pas de salle d'eau⁹.

Les progrès enregistrés par le Gabon en matière d'accès à l'eau potable sont indéniables notamment dans les zones urbaines. Les disparités sont encore trop fortes cependant entre les zones urbaines et rurales. Il en est de même pour le fossé au sein de la population selon leur niveau de revenu (quintile le plus pauvre ou le plus riche).

L'accès au système d'assainissement qui ne touche que moins de la moitié des ménages. Des écarts sont à la fois importants entre milieu de résidence et selon le groupe de revenu auquel appartient le ménage. Les eaux usées ne sont pas évacuées de manière adéquate pour plus des deux tiers des ménages du pays. En même temps, l'utilisation de la nature comme lieu de défécation est encore le fait pour une part non négligeable des ménages du pays. Tout cela affecte le cadre de vie, la qualité de l'eau, à l'origine des affections

Sous-Section 7.4 : Explications des tendances

Le Gabon a consenti des efforts notoires en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement liés notamment aux efforts d'investissement dans le secteur ces dernières années.

En effet 48 800 ménages supplémentaires ont été raccordé à la distribution d'eau potable. La production d'eau de l'agglomération du Grand Libreville (Ntoum, Libreville, Akanda, Owendo) est ainsi passé de 160 000 m³/ jour en 2009 à 221 000 m³/jour (+38%) en 2015, à la suite de la construction de nouvelles stations de pompage et de traitement des eaux à Ntoum. De même, les capacités de production d'eau à Port- Gentil, Bitam et Lastourville ont augmenté de 25% à 30%. A ces travaux de renforcement des capacités de production se sont ajoutés des travaux de renforcement du réseau de transport et distribution, notamment dans le Grand Libreville. 20 km de réseau de canalisations de 80 à 250 mm de diamètre ont été posés dans la ville (DN 800 ; DN 400 ; DN1200) et ont permis d'apporter un supplément de 10 000 m³/ j d'eau traitée, faisant ainsi passer les capacités de distribution de 7500 m³ /j à 18 000m³/j aujourd'hui, avec une capacité à monter à 30 000 m³/jour lorsque la nouvelle usine de

⁹ Ministère de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement, Direction Générale de la Statistique, septembre 2018.

traitement d'eau de Ntoum 7 sera mise en service. Les capacités à stocker des réserves de sécurité à Libreville ont également été renforcées, avec la construction d'un château d'eau de 2000 m³ à Angondjé, et des réservoirs de 7500 m³ au PK9 et de 10 000 m³ à la Cité de la Caisse. Au total, le nombre d'abonnés directs à la SEEG a augmenté de 41 800 ménages entre 2009 et décembre 2015, soit environ 167 200 habitants supplémentaires à avoir été raccordés à l'eau courante sur la période.

De plus, d'autres projets ont été mis en œuvre, notamment le Projet de Développement des Infrastructures Locales (PDIL), phase II, en partenariat avec la Banque Mondiale et CNTIPPEE ; le Programme Intégré d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de Libreville (BAD) ; le Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), le Programme Intégré d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de Libreville (BAD) et le Programme Intégré pour l'Alimentation en Eau Potable et l'Assainissement de Libreville (PIAEPAL).

Si des progrès importants sont constatés en ce qui concerne l'accès à l'eau potable, il est à noter cependant la vétusté du réseau de distribution d'eau occasionne des fuites importantes, ce qui limite l'accès à l'eau de manière permanente.

D'autre part, l'accès au dispositif d'assainissement pose un problème. Cela est dû : à l'urbanisation anarchique, au boom démographique urbain par l'exode rural, à la migration des populations et au manque de coordination et de collaboration entre les différents acteurs, le faible niveau d'appropriation et de participation communautaire et la faible capacité d'intervention des acteurs. De plus, certains programmes n'ont pas été conduits jusqu'à leur terme, notamment le Programme d'Investissement Rural, expliquant ainsi les résultats mitigés de ce sous – secteur.

Sous-Section 7.5 : Défis pour relever le domaine de l'eau de l'assainissement

Des améliorations dans le secteur de l'eau, hygiène et de l'assainissement doivent tenir compte des goulots d'étranglement suivants : i) les insuffisances dans la planification urbaine ii) le boom démographique urbain par l'exode rural et la migration des populations, iii) le manque de coordination et de collaboration intersectorielle entre les différents acteurs, iv) le faible niveau d'appropriation et de participation communautaire.

La question fondamentale est celle d'un développement des infrastructures d'eau en adéquation avec l'urbanisation et les besoins de la population. Il s'agit aussi d'évaluer dans quelle mesure la population peut s'offrir sans coûts excessifs les services qui leur sont offerts. La soutenabilité des structures en charge de la gestion de l'eau est aussi questionnable, de même que les politiques en jeu et l'urbanisation non maîtrisée.

Dans les zones rurales comme relevées lors de la préparation des plans de développement locaux en soutien avec le Fonds d'Initiative départementale (FID), les défis à relever sont ceux de la densification des forages, du contrôle de la qualité des eaux obtenues par forage et de la maintenance des structures mises en place.

En outre, le défi pour un pays de faible population comme le Gabon est celui d'offrir des services à des coûts unitaires qui ne soient pas excessifs. Des évaluations rigoureuses devront précéder tous les programmes d'investissement en infrastructures pour s'assurer à la fois de la fiabilité des services attendus et de la soutenabilité des charges récurrentes liées à leur entretien face aux revenus attendus qui peuvent être très limités.

SECTION 8 : ODD 7 - GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, A UN COUT ABORDABLE

Sous-Section 8.1 : Les cibles et les indicateurs retenus

L'accès universel à des services énergétiques fiables, durables et à un coût abordable permet à la population d'améliorer son bien-être et à l'économie de progresser. Cette énergie doit être accessible mais également renouvelable. La composante fossile des énergies doit diminuer progressivement et l'efficacité énergétique est à améliorer.

Le Gabon est engagé à garantir à tous un accès fiable à l'électricité à un coût abordable afin d'améliorer les conditions de vie des ménages et de rendre plus compétitive les entreprises et l'ensemble de l'économie.

Sur les cinq (5) cibles que compte l'ODD 7, trois (3) seront traités dans le cadre de ce rapport. Il s'agit de :

- D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable, (ODD 7.1) ;
- D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial, (ODD 7.2) ;
- D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique (ODD 7.3).

En cohérence avec ces dimensions de l'ODD 7, sont considérées pour l'agenda 2063 de l'Union Africaine, les deux (2) cibles suivantes :

- Accroître l'accès et l'utilisation de l'électricité et de l'Internet d'au moins 50% des niveaux de 2013, (AUO.1.3.a) ;
- Accroître la production et la distribution d'électricité d'au moins 50% d'ici 2020, (AUO.10.1.4).

Les indicateurs retenus pour le suivi des trois cibles de l'ODD 7 sont au nombre de trois sur les six que compte cet ODD :

- Proportion de la population ayant accès à l'électricité, (ODDI.7.1.1) ;
- Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie, (ODDI.7.2.1) ;
- Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)], (ODDI.7.3.1).

Les deux (2) indicateurs de l'Agenda 2063 relatifs à l'accès à l'électricité et à sa production sont tout à fait identiques aux deux (2) premiers indicateurs de l'ODD 7 retenus ici. A ces indicateurs issus des ODD et de l'agenda 2063, nous avons ajouté pour tenir de la qualité des services aux citoyens la prise en compte des indicateurs de coupures d'électricité.

Sous-Section 8.2 : L'alignement des programmes nationaux à l'ODD7

La mise en œuvre de l'ODD 7 est faite à travers le plan sectoriel de l'énergie contenu dans le Plan Stratégique Gabon Emergent. Ce plan énergétique est structuré autour de quatre grands

axes : (1) réformer la gouvernance du secteur de l'électricité et de l'eau potable au Gabon, (2) renforcer le capital humain dans le secteur de l'électricité, (3) développer une offre d'énergie compétitive et durable, (4) mettre en place un marché national de l'électricité, connecté aux marchés régionaux de l'Afrique Centrale.

A cet effet, il s'agit, à l'horizon 2020, de couvrir l'ensemble des besoins énergétiques du Gabon par une offre compétitive, durable et créatrice d'emplois. Cette vision a été déclinée en trois grandes phases : (i) la sécurisation de l'offre énergétique dans les grands centres urbains, (ii) le développement d'ici à 2020 du réseau hydroélectrique et la mise en place du Réseau National Interconnecté (RNI) et, (iii) la pleine valorisation du potentiel énergétique gabonais en vue de l'exportation vers le marché régional au-delà de 2020.

Tableau 14 : Données démographiques du Gabon

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable			
Cibles ODD7	Objectifs et cibles de l'agenda 2063 de l'Union africaine	Programmes, actions et politiques mise en œuvre par cible des ODD et ou l'agenda 2063 de l'Union africaine	Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine
ODD.7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	AUO.1.3.a. Accroître l'accès et l'utilisation d'électricité et de l'Internet d'au moins 50% des niveaux de 2013	Construction des barrages hydroélectriques ; Utilisation du gaz naturel dans la production de l'électricité ;	ODDI.7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité AUO1.3.a. Population ayant accès à l'électricité en pourcentage
ODD.7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	AUO.10.1.4. Accroître la production et la distribution d'électricité d'au moins 50% d'ici 2020	Implantation des panneaux solaires dans les zones rurales	ODDI.7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie AUO1.10.1.4.4. Nombre de mégawatts ajoutés à la grille nationale
ODD.7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique			ODDI.7.3.1 Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]

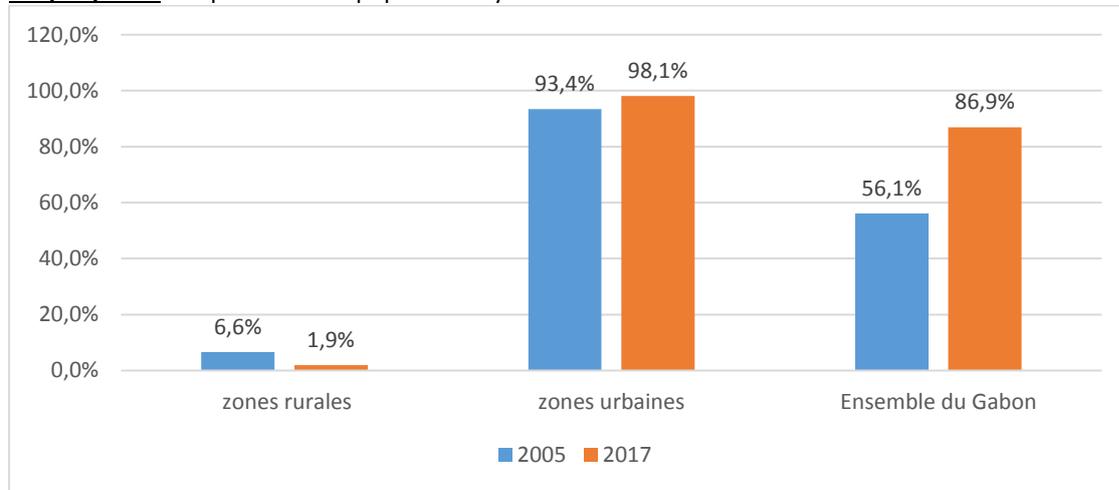
Sous-Section 8.3 : Progrès réalisés dans l'atteinte de l'ODD7

Le Gabon a connu des progrès remarquables en matière d'accès en électricité avec 56,1% en 2005 contre 86,9% en 2017 au niveau national¹⁰. De fortes disparités existent entre le milieu urbain et rural. En 2005, 93,4% des ménages avaient accès à l'électricité dans les zones urbaines contre 6,6% dans les zones rurales. Ces écarts se sont renforcés en 2017 comme

¹⁰ EGEP2, 2017 Direction Générale de la Statistique, Ministère de l'Economie, de la Prospective de et de la programmation du développement, 2018

révélé par l'EGEP2, qui affiche un taux d'accès des ménages de 98,1% dans les zones urbaines contre 1,9% dans les zones rurales.

Graphique 23: Proportion de la population ayant accès à l'électricité

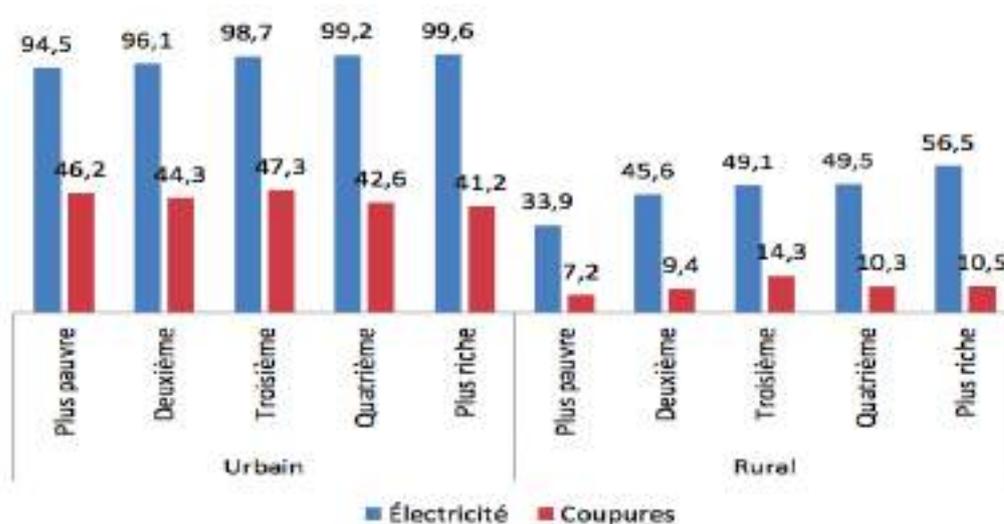


Source : Ministère de l'Economie, de la Prospection et de la Programmation du Développement, Direction Générale de la Statistique, Analyse des conditions de vie des ménages au Gabon en 2017, 2018.

Les autres types d'éclairages, outre l'électricité acquis à travers le réseau national opéré par la SEEG, sont : les lampes à pétrole (8,8%), les groupes électrogènes (3,3%), les panneaux solaires (0,2%), la bougie (0,2%), les torches indigènes (0,1%), la lampe à gaz (0,1%), la lampe à pile (0,1%) et la lampe rechargeable (0,1%).

Des dysfonctionnements dans la fourniture des services d'énergie sont à noter. En effet, le Gabon fait face à de nombreux délestages qui affectent la vie sociale et le fonctionnement des entreprises. Les coupures d'électricité n'épargnent les ménages d'aucune zone d'habitation. Mais il semble tout de même au vu du graphique ci-dessus, que la proportion des coupures observées est plus importante en zone urbaine qu'en zone rurale.

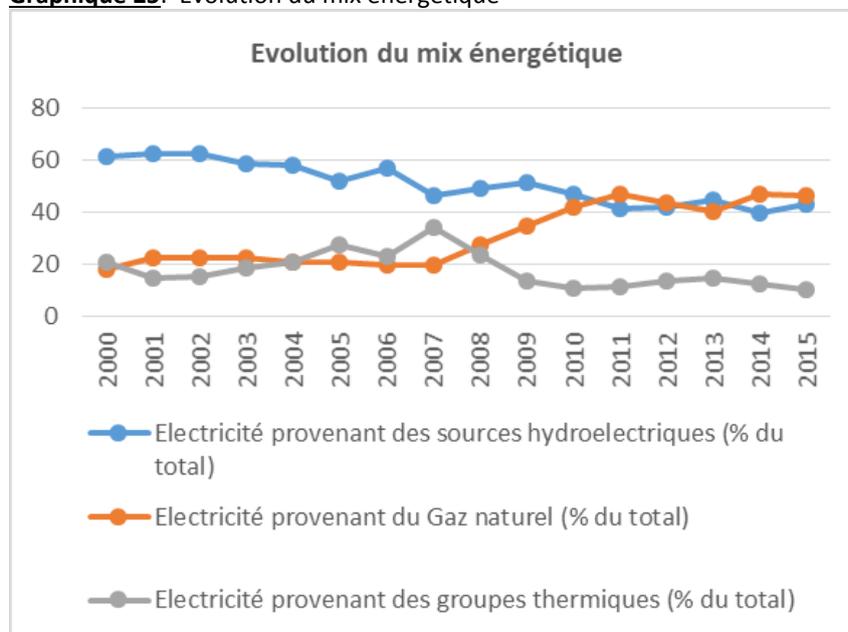
Graphique 24: Pourcentage de ménages utilisant l'électricité et subissant des coupures par quintile et milieu



Source : Ministère de l’Economie, de la Prospection et de la Programmation du Développement, Direction Générale de la Statistique, Analyse des conditions de vie des ménages au Gabon en 2017, 2018.

Le Gabon a fourni des progrès remarquables pour inverser son mix énergétique qui était uniquement d’origine thermique. Les besoins de l’exploitation minière (COMILOG et COMUF) ont amené les autorités à implanter le premier barrage hydroélectrique dans le Haut Ogooué (Poubara), qui lui a permis dès 1974 à fournir plus de 50% de l’énergie produite dans le pays. Cette production hydroélectrique a atteint 78% de la production électrique nationale contre 22% d’énergie thermique. En 1989, une nouvelle source d’énergie est mise en valeur, le gaz naturel, initialement torché est dorénavant utilisé pour la production d’énergie électrique. Ainsi la production d’électricité à base de gaz naturel a fourni 46% de l’énergie totale produite dans le pays en 2015 pour 43% d’énergie hydroélectrique et 10% pour l’énergie thermique. *Au total le Gabon, sans compter l’électricité provenant de l’énergie solaire, tire 90% de son électricité des sources qui n’aggravent pas l’empreinte matérielle.*

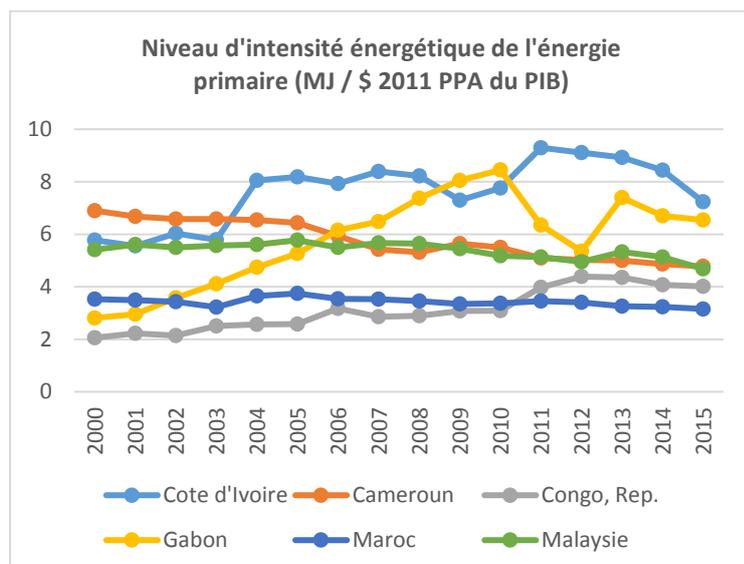
Graphique 25: Evolution du mix énergétique



Source : Banque Mondiale, World Development Indicators 2019

En ce qui concerne le niveau d’intensité énergétique du Gabon, celui-ci n’a cessé d’augmenter entre 2000 et 2010 passant respectivement de 2,8 à 8,4 MJ/\$ de 2011 en PPA du PIB. Cette évolution traduit une perte d’efficacité en matière d’utilisation d’énergie par unité du PIB produite. Entre 2010 et 2015, l’intensité énergétique a évolué en dent de scie. Ainsi, en 2010, le niveau d’intensité énergétique passe de 8,4 à 6,5MJ/\$ en 2015 après avoir atteint un plancher de 5,3 MJ/\$ de 2011 en PPA du PIB en 2012. Comparativement à d’autres économies comme le montre le graphique ci-dessous, le Gabon a une moins bonne intensité énergétique que le Maroc, la Malaisie et quelques pays voisins.

Graphique 26: Niveau d'intensité énergétique de l'énergie primaire (MJ / \$ 2011 PPA du PIB)



Source : Banque Mondiale, World Development Indicators 2019

Sous-Section 8.4 : Explications des tendances

Le Gabon, dans la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), a accordé une part importante dans la production de l'énergie afin de porter sa vision du Gabon industriel. Ces résultats appréciables en matière d'accès à l'électricité démontrent la volonté du Gabon d'atteindre la cible de l'ODD7 à l'horizon 2030. Grâce aux multiples investissements, la production d'énergie a augmenté de 30% entre 2009 et 2014, ce surtout à la suite de la construction des centrales thermiques et hydroélectriques qui ont produit respectivement 226 et 170 Mégawatt (MW) pour 229655 abonnés. Cette hausse est imputable à l'amélioration de la situation du parc de production (réhabilitation des équipements existants et de la mise en service de nouvelles capacités plus performantes).

Entre 2016 et 2019, on note le suivi du schéma directeur de l'électricité et les investissements pour développer l'hydroélectricité ; le développement des interconnexions à l'intérieur du pays ; le développement des infrastructures de production d'énergie électrique ; la construction des centrales thermiques ; la construction de barrages hydroélectriques et la finalisation du réseau national interconnecté de transport électrique. Les centrales thermiques de Port-Gentil et Alénakiri qui ont vu le jour, produisent 170 MW d'électricité à partir du Gaz naturel.

L'objectif du gouvernement étant de construire un réseau interconnecté afin d'assurer la sécurité et l'optimisation de l'offre d'électricité, plusieurs lignes électriques de transmission ont été aménagées. En février 2010, l'État a signé un contrat avec ETDE, filiale du groupe français Bouygues pour construire des lignes de 90-KV d'Oyem à Mitzic et Bitam et une ligne de 20-KV entre Oyem et Minvoul. Une ligne de 225-KV relie le barrage du Grand Poubara au complexe métallurgique de Moanda. En décembre 2010, la société espagnole Isolux Corsan, a été chargée de l'électrification de 33 villages dans les provinces de l'Estuaire et du Moyen Ogooué à proximité des routes Kango-Lambaréné et Bifoun-Ndjolé.

En vue de diversifier les sources de production, le Gabon a réorienté sa politique énergétique nationale en mettant l'accent sur le développement des énergies renouvelables qui s'inscrit dans le cadre de la sécurisation de l'approvisionnement énergétique et de la réduction de la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles. Il a initié à cet effet depuis 2009, l'aménagement des barrages hydroélectriques de Kingué, Tchimbélé, Grand Poubara 1 - 2 et Bongolo. On note également la construction d'une centrale solaire à Doubou dans la province de la Ngounié et huit (8) centrales thermiques hybrides au solaire dans les provinces de l'Ogooué Ivindo (Ovan, Makokou, Mekambo et Booué), du Woleu-Ntem (Minvoul, Bitam, Medouneu) et du Moyen Ogooué (Ndjolé). A ces réalisations, s'ajoute l'implantation sur l'étendue du territoire de 4707 lampadaires photovoltaïques sur les 5000 prévus.

Sous-Section 8.5 : Défis pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable et pistes d'actions

Le Gabon a fourni des progrès importants pour l'accès de population à l'énergie électrique. Ces progrès peuvent être renforcés par l'amélioration de la gestion électrique pour limiter les coupures et améliorer l'efficacité. Mais le Gabon dispose aussi des potentialités hydroélectriques indéniables dont le développement peut permettre au pays d'être un exportateur net d'électricité vers les pays voisins. Cela peut aussi constituer une opportunité importante pour le développement du secteur des transports notamment routier et ferroviaire, pour les faire évoluer vers des systèmes moins polluants et exerçant une empreinte matérielle moins importante.

Des inégalités apparaissent dans l'accès à l'électricité entre les populations selon le revenu et le lieu d'habitation en zone urbaine (quartiers sous-intégrés et quartiers plus nantis). Des efforts dans leur correction seront indispensables pour assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités. L'investissement dans le monde rural au regard de la faible densité de la population et de sa mobilité, exigera de mettre en place des solutions adaptées en termes de coûts et de possibilité de déplacer les équipements quand les villages se dépeuplent.

L'amélioration de l'intensité énergétique constitue aussi un défi qu'il faudra surmonter par la mise en place des systèmes productifs plus efficaces et des concertations ouvertes sur les choix technologiques à prendre dans les différents secteurs. L'efficacité énergétique dans les bâtiments, les moyens de transport, y compris dans les technologies de l'information et de la communication, sera à rechercher pour cette amélioration de l'intensité énergétique.

SECTION 9 : ODD 8 - PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS.

Sous-Section 9.1 : Les cibles et des indicateurs de l'ODD8 et de l'agenda 2063 retenus

L'Objectif de Développement Durable (ODD8) visant la réalisation d'une économie soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent est décliné en 12 cibles qui présentent toutes un intérêt particulier. Cependant, les cibles relatives au plein emploi, à la défense des droits des travailleurs et à la promotion de la sécurité sur le lieu de travail ne feront pas l'objet d'analyse dans ce rapport. Ces questions nécessitent un minimum de consensus entre parties prenantes (autorité nationale, patronat et les syndicats des travailleurs) pour être analysées de manière sereine. De plus, les cibles visant l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production ; la suppression du travail forcé ; de l'esclavage moderne de la traite d'êtres humains et l'élimination des pires formes de travail des enfants ne seront pas abordées dans ce rapport.

La réduction de la consommation matérielle nationale, et donc de l'empreinte matérielle est prise en compte largement à travers l'ODD12. Cette dimension sera donc examinée à ce niveau, dans la section 13. Les lois gabonaises protègent contre le travail forcé, l'esclavage moderne de la traite d'êtres humains, et les pires formes du travail des enfants. Certains de ces aspects ont été traités dans le cadre de l'ODD5 sur l'égalité et l'autonomisation des femmes. Des enquêtes spécifiques devraient permettre de vérifier comment ces différentes réglementations sont respectées au Gabon.

Sur les douze (12) cibles que compte l'ODD8, cinq (5) seront traitées dans le cadre de ce rapport. Il s'agit de :

- Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés, (ODD8.1) ;
- Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre, (ODD8.2) ;
- Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers, (ODD8.3) ;
- D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux, (ODD8.9) ;
- Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance, (ODD8.10).

En cohérence avec ces dimensions de l'ODD8, sont considérées pour l'agenda 2063 de l'Union Africaine, les quatre (4) cibles suivantes :

- Accroître le revenu par habitant de 2013 d'au moins 30%,(AUO.1.1);

- Taux de croissance du PIB d'au moins 7%, (AUO.4.1) ;
- La valeur réelle du secteur manufacturier dans le PIB est de 50% supérieur au niveau de 2013, (AUO.4.2) ;
- La contribution du tourisme au PIB en termes réels s'est accrue d'au moins à 100%, (AUO.4.5).

En ce qui concerne les indicateurs, sept (7) indicateurs sur les 17 prévus pour l'ODD8 sont retenus. Il s'agit de : (i) Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant ODD 8.1.1 ; (ii) Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi ODD 8.2.1 ; (iii) Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe ODD 8.3.1 ; (iv) PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance, ODD 8.9.1 ; (v) Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois et du taux de croissance des emplois, par sexe, ODD 8.9.2 ; (vi) Nombre de succursales de banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes, ODD 8.10.1 ; (vii) Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles, ODD 8.10.2.

A ces indicateurs des ODD s'ajoutent pour les cibles de l'agenda 2063, quatre (4) indicateurs relatifs au chômage, à la diversification de l'économie et à la productivité agricole et des facteurs. Il s'agit de : (i) PNB par habitant, UAO.1.1.1 ; (ii) Taux de croissance réelle du PIB, UAO.4.1.1.1 ; (iii) Valeur ajoutée du secteur manufacturier en pourcentage du PIB, UAO.4.2.2 ; (iv) Valeur ajoutée du tourisme en pourcentage du PIB, UOA.4.5.5.

La désagrégation des données recommandées aussi bien dans le cadre des Objectifs de développement durable que de l'agenda 2063 de l'Union africaine sera effectuée chaque fois que ce sera possible sur la base des données disponibles (sources nationales des Institutions Internationales comprises). La désagrégation selon le milieu d'habitation sera aussi opérée pour faire apparaître les disparités spatiales.

Sous-Section 9.2 : Les politiques et les programmes d'actions destinés à l'atteinte de l'ODD8 et des objectifs de l'agenda 2063 de l'UA assortis

Le Gabon a lancé en 2011, un plan stratégique visant à hisser le pays au rang des économies émergentes à l'horizon 2025. Le Plan Stratégique Gabon Emergent, s'appuie sur trois piliers à savoir Gabon vert, Gabon des services et Gabon industriel.

Le Gabon vert se caractérise d'abord, par une gestion durable de la forêt afin de devenir un leader mondial du bois tropical par la matérialisation du plan sectoriel bois et économie forestière. Ensuite, il vise la valorisation du potentiel agricole afin de garantir la sécurité alimentaire par la mise en œuvre du programme sectoriel agriculture et élevage. Enfin, il promeut l'exploitation et la valorisation durable des ressources halieutiques par l'exécution du programme sectoriel pêche.

Dans le cadre de la gestion durable de la forêt et pour promouvoir l'industrie du bois, la Zone Economique à Régimes Privilégiées (ZERP) a été créée en conformité avec la loi 10/2011. La Zone de Nkok lancée en 2012 est un cluster pour la manufacture du bois. La mise en place du nouveau code forestier, l'interdiction d'exportation des grumes et le passage à la troisième transformation du bois renforcent la gestion de la forêt et la soutenabilité du cluster de Nkok.

Ces projets ont permis à l'économie gabonaise de se diversifier à travers la variété de produits mis sur le marché local et extérieur.

La valorisation du potentiel agricole se fait par la relance de la filière café-cacao ; la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN) ; la mise en exploitation du programme GRAINE (Gabonaise de réalisation agricoles des initiatives des gabonais engagés); le développement de la filière du palmier à huile et l'accompagnement des coopératives agricoles des femmes par les différents projets (PDAR et PRODIAG).

La valorisation durable des ressources halieutiques avec la création de neuf (9) parcs marins et 11 réserves aquatiques ; la baie des tortues avec la ponte des tortues luths et la création de l'agence de l'observation spatiale permet une gestion rigoureuse de ces richesses.

Quant au Gabon industriel, il s'appuie sur trois objectifs stratégiques permettant de matérialiser le développement d'abord par la relance de la production pétrolière et l'optimisation des revenus issues des hydrocarbures et des industries connexes ; ensuite, par le développement du potentiel minier et d'ériger une filière de métallurgie propre et enfin, par la promotion du développement des industries.

La relance de la production pétrolière et l'optimisation des recettes issues des hydrocarbures et des industries connexes se fait par la création d'une Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) pour la vente du pétrole et la reprise des anciens permis d'exploitation ; l'arrêt des subventions des produits pétroliers et la commercialisation future des produits pétroliers à la pompe.

Le développement du potentiel minier avec la révision du code minier ; la mise en ligne du cadastre minier ; la création du complexe métallurgique de Moanda ; la mise en exploitation de la mine de Bakoudou ; l'exploitation des gisements de Franceville et Ndjole avec l'arrivée des entreprises indiennes (NOGA Mining) et chinoises (CIC LHZ) ; la création de l'Institut du Pétrole et du Gaz à Port Gentil ; la création de l'école de mine et de la métallurgie de Moanda et la création de la Société Equatoriale des Mines (SEM).

La promotion du développement des industries quant à elle, s'effectue par la création du fonds de garantie aux Petites et Moyennes Entreprises (PME), par le développement de la filière du palmier à huile, par le projet de promotion de l'investissement et de la compétitivité (PPIC), et par l'installation de deux (2) usines métallurgiques (Chaudronnerie du Gabon et Aciéries du Gabon).

En revanche, le Gabon des Services s'articule, entre autres, sur la construction d'une économie numérique dynamique et innovante et sur le positionnement du Gabon, comme une destination de référence en matière de tourisme durable.

S'agissant de la construction d'une économie numérique dynamique et innovante, elle s'opérationnalise par la mise en place de la Central African Backbone (CAB 4) ; par le projet e-Gabon ; la création de la SPIN ; par la mise en service de l'Agence Nationale d'Infrastructure Numériques et des Fréquences (ANINF); par l'Agence de Régulation de Communications Electroniques et Postales (ARCEP) et la présence des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI).

Pour ce qui est d'une destination de référence en matière de tourisme durable, le Gabon a procédé à l'élaboration d'un nouveau Code du tourisme (en examen au niveau du Parlement); la création des Ecolodges (Louango: 4 ecolodges; LOPE; Baï langoué; NYONIE); la baie des tortues (parc de Pongara; Ponte des tortues luths); le projet de construction de la Baie des

Rois; la création de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) ; la création de l'Agence Gabonaise du Tourisme (AGATOUR); la création de villages touristiques à Nkolassi ; la création du tourisme communautaire (en perspective); la création d'une base de données pour gérer les flux de touristes dans les parcs nationaux; la création d'emplois et le développement des activités touristiques pour freiner la chasse dans les aires protégées; la création de 9 parcs marins et 11 réserves aquatiques; et enfin le projet de loi d'orientation du secteur du tourisme (en examen au parlement).

Tableau 15 : Matrice d'alignement de l'ODD8 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063

Cibles ODD	Objectifs et cibles de l'agenda 2063 de l'Union africaine	Programmes, actions et politiques mise en œuvre par cible des ODD et ou l'agenda 2063 de l'Union africaine	Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine
<p>ODD.8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.</p>	<p>AUO.4.1. Taux de croissance du PIB d'au moins 7%</p>	<p>Plan stratégique Gabon Emergent ; Gabon vert ; Gabon industriel ; Gabon des services. la loi 10/2011 portant création des Zones Economiques à Régimes Privilégiées (ZERP) ; Création de la ZERP de Nkok</p>	<p>AUOI.4.1.1.1 Taux de croissance réelle du PIB</p>
<p>ODD.8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre</p>	<p>AUO.4.2. La valeur réelle du secteur manufacturier dans le PIB est de 50% supérieur au niveau de 2013.</p>		<p>ODDI.8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi AUOI.4.2.2 Valeur ajoutée du secteur manufacturier en pourcentage du PIB</p>
<p>ODD.8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers</p>			<p>ODDI.8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe</p>

8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	AUO.4.5 La contribution du tourisme au PIB en termes réels s'est accru d'au moins à 100%.		ODDI.8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance UOA.4.5.5 Valeur ajoutée du tourisme en pourcentage du PIB ODDI.8.9.2 Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois et du taux de croissance des emplois, par sexe
8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance			ODDI.8.10.1 Nombre de succursales de banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes ODDI.8.10.2 Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles

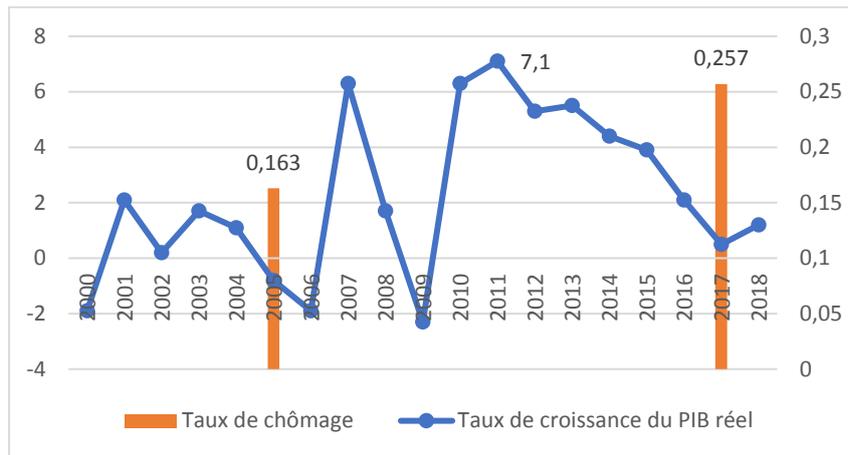
Sous-Section 9.3 : Les progrès atteints dans la promotion de la croissance économique, le partage de ses fruits et le travail décent pour tous

Le Gabon connaît une crise économique redoutable depuis 2014 suite à la chute des prix du baril de pétrole qui a affecté autant la croissance, l'emploi que l'ensemble des équilibres macroéconomiques du pays. Mais c'est une réelle embellie que le pays avait connu avant l'élaboration du Plan stratégique Gabon émergent. En effet, le taux de croissance économique était parti de -2,3% en 2009 à 6,3% en 2010 puis 7,1% en 2011. Cette embellie avait fait espérer une croissance à deux chiffres pour accélérer l'atteinte de l'émergence¹¹ à l'horizon 2025. Les six années suivantes ont vu le taux de croissance décliner (cf. graphique n°) pour chuter à 0,5% en 2017. Le taux de croissance est légèrement remonté à 1,2% en 2018 pour une prévision de 3,1% pour l'année 2019. Les prévisions entre 2020 et 2024 indiquent des taux de croissance compris entre 3,9% et 4,4%¹². Dans l'ensemble, le taux de croissance n'a atteint le taux de croissance du PIB d'au moins 7% recommandé dans le cadre de l'agenda 2063 que pendant une seule année (2011) depuis 2009, voire 2000.

¹¹ Au sens de l'atteinte du statut de pays à revenu élevé.

¹² https://www.imf.org/external/datamapper/NGDP_RPCH@WEO/GAB?year=2019

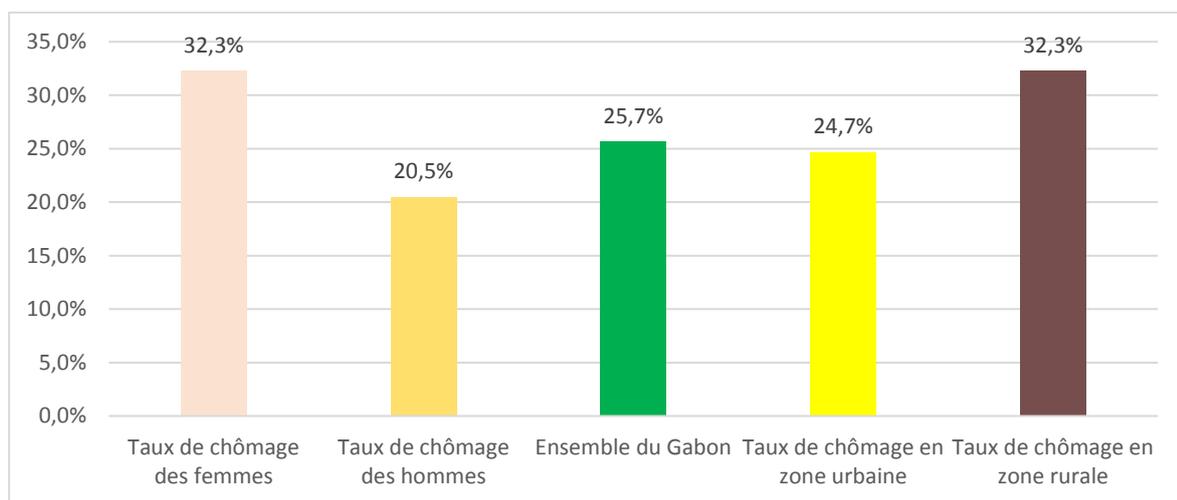
Graphique 27: Taux de croissance du PIB réel et taux de chômage



Source : Ministère de l’Economie, de la Prospective et de la programmation du développement, Direction Générale de Statistique, Analyse des conditions de vie des ménages au Gabon en 2017, 2018 ; https://www.imf.org/external/datamapper/NGDP_RPCH@WEO/GAB?year=2019

Sur la base des données de la Banque Mondiale¹³, le revenu national brut par habitant dans ce contexte a baissé entre 2005 et 2017, passant de 8986 USD (constant de 2010) en 2005 à 8918 USD en 2017. Entre 2009 et 2017, le RNB/ht est passé de 7811 USD constants de 2010 à 8918 USD, soit une hausse de 0,88% en moyenne par an. La hausse a été plus prononcée entre 2009 et 2014 pour un taux de croissance de 1,3% en moyenne par an. Le RNB/ht après avoir atteint 9 300 USD constant de 2010 en 2014 a décliné de -8,1% en moyenne par an jusqu’en 2017.

Graphique 28: Taux de chômage selon le sexe et le milieu



Source : Ministère de l’Economie, de la Prospective et de la programmation du développement, Direction Générale de Statistique, Analyse des conditions de vie des ménages au Gabon en 2017, 2018

¹³ <https://data.worldbank.org/indicators>

En ce qui concerne l'emploi¹⁴, l'on observe sur la base des données collectées dans le cadre des EGEP de 2005 et de 2017, une forte augmentation du chômage qui passe respectivement d'un taux de 16,3% à 25,7%. Les données de 2017 collectées au creux de la vague amplifient le chômage, conséquence des pertes d'emplois cumulatives enregistrées depuis au moins 2014. Ce taux de chômage, comme par le passé frappe davantage les femmes que les hommes avec des taux respectifs de 32,3% en 2017 et de 20,5% en 2005. En effet, sur la base des données du RGPL 2013, parmi les 577242 personnes participant au marché du travail, 16,5% étaient en situation de chômage sur le plan national ; la proportion des femmes était de 22,1% contre 13,1% pour les hommes, pratiquement du simple au double.

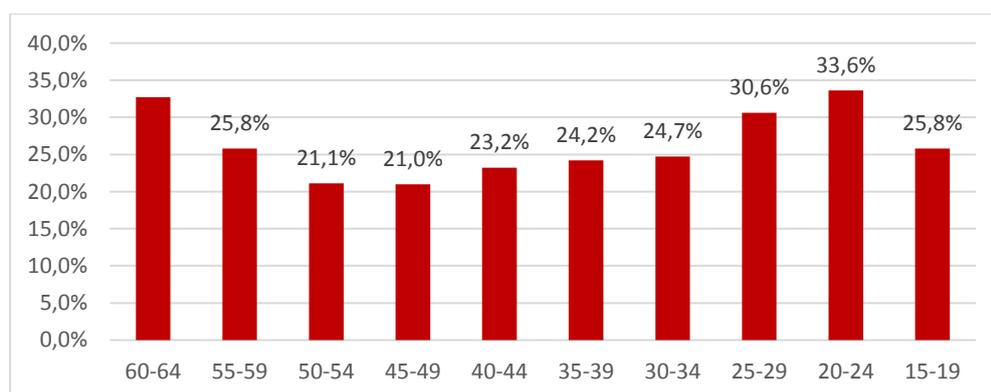
Le chômage reste plus élevé dans les zones rurales (32,3%) que dans les zones urbaines. Toutefois en termes d'effectifs affectés, ils sont plus nombreux à souffrir du chômage dans les zones urbaines qui abritent plus de 88% de la population du pays. Par tranche, il apparaît que le chômage frappe surtout les jeunes qui sont au début de la pyramide :

- les 25-29 ans avec un taux de chômage de 30,6% ;
- les 20-24 ans avec un taux de chômage de 33,6% ; et,
- les 15-19 ans avec un taux de chômage de 25,8%.

Au-dessus de la pyramide, ce sont les 60-64 ans avec un taux de chômage de 32,7% et les 55-59 ans avec un taux de chômage de 25,8% qui sont le plus affectés.

Selon le degré de vulnérabilité, il apparaît que les ménages dont le chef est au chômage sont les plus enclins à être pauvres, avec un taux de 27%. Il est aussi à noter que selon le profil de pauvreté établi pour l'année 2017 dans le cadre de l'EGEP2 2018, les inactifs et autres parmi lesquels on peut retrouver les chômeurs ont une incidence de la pauvreté de 35,4%. Mais cette incidence se révèle plus faible que celle de 65,1% affichée par les ménages dont le chef est un indépendant agricole.

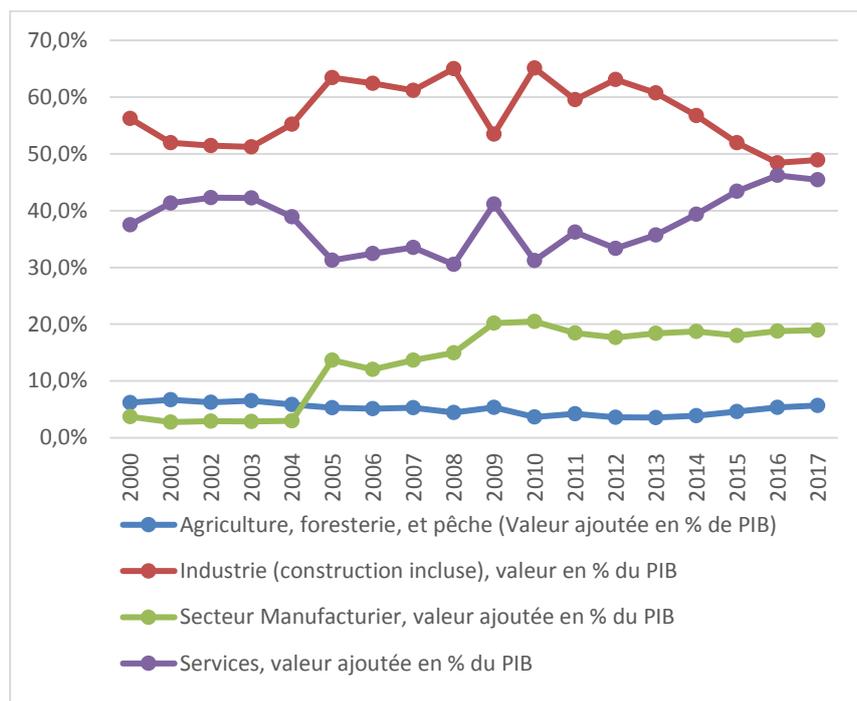
Graphique 29: Proportion de la population à la recherche d'un emploi par tranche d'âge



Source : Ministère de l'Economie, de la Prospective et de la programmation du développement, Direction Générale de Statistique, Analyse des conditions de vie des ménages au Gabon en 2017, 2018

¹⁴ Les données sur l'emploi proviennent sauf précision du Ministère de l'Economie, de la Prospective et de la programmation du développement, Direction Générale de Statistique, Analyse des conditions de vie des ménages au Gabon en 2017, 2018.

Graphique 30: Evolution de la structure de l'économie



Source : calculs faits à partir des données de World Bank, 2019, World Development Indicators.

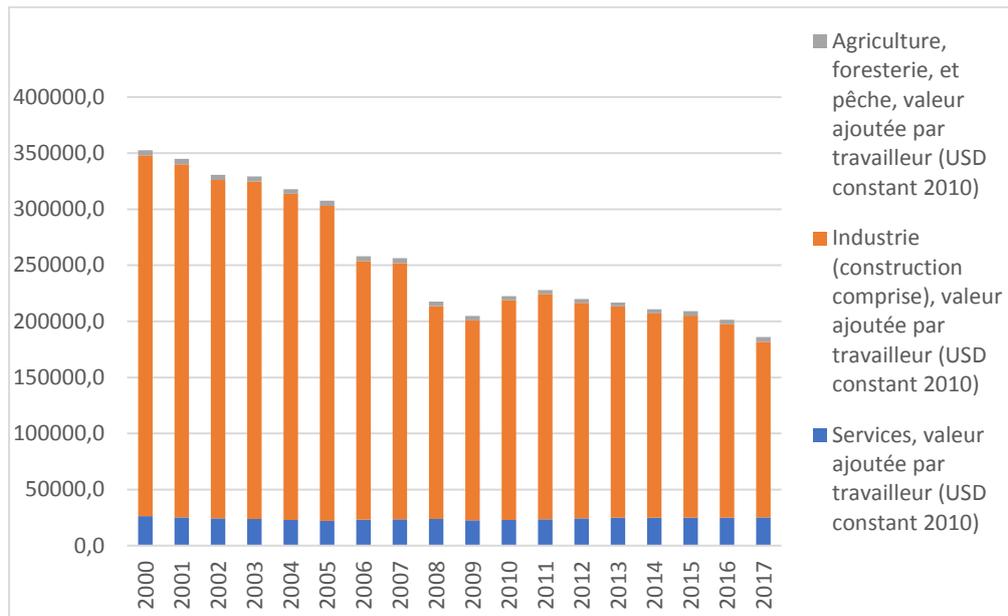
L'évolution structurelle de l'économie gabonaise fait apparaitre depuis 2005 un début de changement structurel caractérisé par la montée de la production manufacturière dont la contribution au PIB est de 3% en 2004 à 13,7% en 2005 et même un peu plus de 20% en 2009 et 2010. Entre 2011 et 2017 cette contribution a oscillé entre 17,7% en 2012 et 19% en 2017.

Si la valeur ajoutée du secteur manufacturier, en pourcentage du PIB n'a que peu progressé depuis 2013, où elle était de 18,4% par rapport à 2017¹⁵, cette contribution a été multipliée par plus de 4 entre 2004 et 2005 et a progressé de plus de 58% entre 2010 et 2017. La transformation du manganèse, du bois et l'agro-industrie peuvent y avoir joué un certain rôle.

En ce qui concerne la productivité des facteurs, notamment du travail, la tendance est à la baisse pour l'ensemble de l'économie et notamment du secteur industriel dans la valeur ajoutée par travailleur, en dollar constant, ne cesse de baisser tendanciellement comme le montre le graphique n°. 25

¹⁵ 5,6% d'augmentation rapport aux 50% préconisés dans le cadre de l'agenda 2063

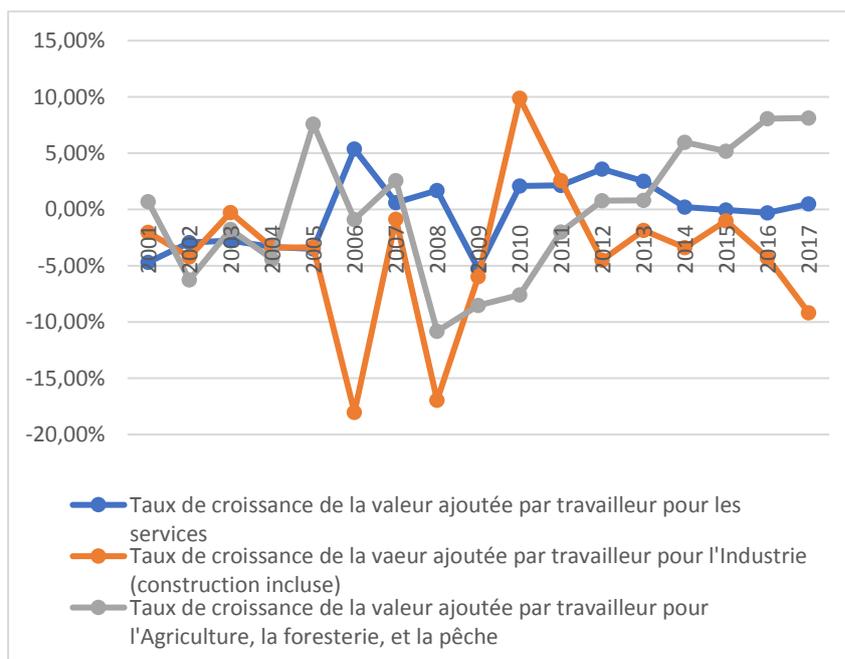
Graphique 31: Evolution de la valeur ajoutée par travailleur



Source: World Bank, 2019, World Development Indicators.

L'évolution de la productivité par travailleur ne cesse de s'améliorer depuis 2008 comme le montre le graphique n°. Le secteur agricole se caractérise à partir de 2008 par une accélération de sa productivité. A l'inverse, le taux de croissance de la productivité du travail est à la baisse à partir de 2012 pour les services ; tandis que pour l'industrie ce taux ne cesse de fluctuer.

Graphique 32: Taux de croissance de la valeur ajoutée par travailleur selon les secteurs



Source : calculs faits à partir des données de World Bank, 2019, World Development Indicators.

Sous-Section 9.4 : Les performances mitigées en matière de croissance économique et de promotion de l'emploi

Les performances enregistrées en matière de promotion de la croissance économique et de l'emploi apparaissent jusqu'ici très mitigées. La croissance n'a été régulière, ni vigoureuse avant 2014. Elle s'est trouvée ralentie entre 2014 et 2017 avec les cohortes de pertes d'emploi qui en ont découlé. En effet, l'emploi a reculé comme en témoigne la montée du chômage entre 2005 et 2017. Le retournement de la conjoncture et la déficience de la gouvernance apparaissent comme les principaux facteurs explicatifs des résultats mitigés en matière de croissance et d'emploi. A l'opposé, les efforts de diversification de l'économie ont atténué le ralentissement de l'activité économique d'ensemble, sans pour autant le stopper.

Le Gabon a connu un retournement de conjoncture drastique lié à la chute des prix du pétrole de 104 dollars le baril en 2013 à 94 dollars en 2014, 51 dollars en 2015 et 43 dollars en 2016. Les revenus pétroliers se sont érodés, entraînant les déséquilibres macroéconomiques. Le Gouvernement a dû élaborer le Plan de relance de l'économie pour la période 2017-2019 sur la base duquel il a négocié avec le FMI et obtenu un accord de financement dans le cadre de la Facilité pour le crédit élargi le 19 juin 2017 pour un montant de 642 millions USD¹⁶.

Le faible impact des investissements publics sur la croissance et l'emploi, de même qu'une gestion macroéconomique peu respectueuse de l'orthodoxie budgétaire comme souligné dans le plan de relance de l'économie et dans les rapports sur l'évaluation de la gestion des finances publiques¹⁷ ont fragilisé l'économie et aggravé les conséquences du retournement de la conjoncture. L'évaluation PEFA¹⁸ de 2013 a montré des performances contrastées en matière de gestion des finances publiques du Gabon, avec une crédibilité budgétaire notamment dégradée par une politique budgétaire comportant des dépenses systématiquement revues à la hausse par les collectifs entre 2010 et 2013 et une absence de suivi des arriérés de paiement. L'évaluation PEFA couvrant la gestion des exercices 2014 à 2016 conduite en 2016 soulignait des améliorations peu significatives notamment la réduction des marchés publics de gré à gré.

A l'instar des PEFA de 2013 et de 2016, le Plan de Relance de l'Economie (2017-2019) souligne que « Le déséquilibre des finances publiques s'explique en partie par le non-respect des règles de gestion publique inscrites en droit public gabonais, dans la passation des marchés publics, la gestion des projets d'infrastructures, la gouvernance des services publics personnalisés, la collecte des recettes publiques. Aussi, le respect scrupuleux des règles de bonne gestion et le renforcement, au besoin, des règles garantissant l'orthodoxie de gestion, est un principe cardinal qui oriente les actions du Plan de Relance de l'Economie.»

En définitive, la qualité de la gouvernance économique et financière a été défectueuse tant dans les phases d'élaboration des programmes et des politiques publiques, de passation des marchés que de leur gestion. Les investissements ont subi des surcoûts, et ont été mal planifiés et orientés pour produire les impacts nécessaires en termes d'accroissement des

¹⁶ <https://www.imf.org/en/News/Articles/2017/06/20/imf-executive-board-approves-us642-million-extended-arrangement-under-the-eff-for-gabon>

¹⁷ Rapport PEFA, 2016 et 2014. <https://pefa.org/sites/default/files/GA-Dec14-PFMMPR-Public.PDF>; <https://pefa.org/sites/default/files/GA-May17-PFMMPR-Public%20with%20PEFA%20Check.pdf>.

¹⁸ Public Expéditeurs Financial Accountability

capacités de production et de génération de revenu. En même temps, les minces efforts de mobilisation des ressources intérieures et la chute des revenus pétroliers ont limité l'espace budgétaire et plombé fortement le secteur privé impliqué dans les programmes des infrastructures publiques.

A ces facteurs liés à la conjoncture du marché pétrolier international et à la gouvernance, s'ajoute la baisse tendancielle de la production pétrolière locale. En effet, il apparaît sur la base des données de la Direction Générale de l'Economie ¹⁹ que la production pétrolière a baissé, passant de 11,9 millions de tonnes en 2015 à 11,485 millions de tonnes en 2016 et 10,50 millions tonnes en 2017 et à 9,646 millions de tonnes en 2018²⁰. Au total, la production pétrolière a baissé en volume de 6,3% en moyenne entre 2015 et 2018.

En revanche l'exploitation du manganèse, le secteur forestier et agroindustriel ont continué à croître comme on peut le constater sur la base des données de la Direction Générale de l'Economie, limitant dans une certaine mesure le ralentissement de l'activité globale. Dans le secteur du manganèse, Comilog, Nouvelle Gabon Mining et CICMHZ ont enregistré une amélioration de leurs activités entre 2016 et 2017. La production de manganèse a augmenté de 44,8% entre 2016 et 2017, atteignant 4 940 550 tonnes, tandis que les ventes ont augmenté de 90,5%. La production de manganèse a atteint 5,3 millions de tonnes en 2018. Soit une augmentation de 7,3%. Les effectifs du secteur ont également augmenté de 26,6%.

Les entreprises forestières ont enregistré une augmentation de 5,7% de l'exploitation forestière et de 10,1% de la transformation du bois. Les exportations de caoutchouc ont augmenté de 6,3% entre 2016 et 2017 en dépit de la réduction de la production de caoutchouc humide en raison des conditions météorologiques défavorables, de même que celle de caoutchouc usiné. En revanche cette production a connu une baisse de 8,8% entre 2017 et 2018 en raison du vieillissement des plantations et de la diminution du personnel affecté à la saignée des arbres.

La production d'huile de palme d'OLAM est en plein essor grâce à la mise en service des plantations d'Awala et de Mouila. La quantité d'huile de palme rouge se situait à 713 tonnes en 2015. Elle est passée à 6 972 tonnes en 2016 pour atteindre 26 539 tonnes en 2017. La production a plus que triplé (3,81). A fin décembre 2018, la branche de l'huile de palme brute a consolidé ses performances avec l'arrivée à maturité des palmiers des lots 2 et 3 des plantations de Mouila. Ainsi, l'exploitation de Kango et Mouila a permis de récolter 161 134 régimes de palme en 2018, contre 120 719 en 2017. Dans ces conditions la production de l'huile rouge a été de 37117 tonnes, soit une augmentation de 39,9%, entre 2017 et 2018.

En définitive, la diversification, comme clamé par tous les observateurs depuis des années, est la voie pour réduire la dépendance de l'économie gabonaise des fluctuations de l'activité pétrolière. Mais une gouvernance économique et financière améliorée peut contribuer à limiter l'impact des retournements de conjonctures pétrolières en maximisant les résultats attendus des phases d'accroissement des cours du pétrole.

¹⁹ Note de conjoncture, Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale, Ministère de l'Economie et de la Prospective, chargé de la programmation du Développement, 2018. Les données de 2015 viennent du rapport de la zone franc, https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2019/05/10/monographie_gabon.pdf

²⁰ Direction Générale de l'Economie et de la Politique fiscale ; Note de conjoncture sectorielle, fin décembre 2018.

Sous-Section 9.5: Les défis de la promotion de la croissance économique et de l'emploi.

De nombreux défis à relever sont ceux soulevés dans le cadre du plan de relance de l'économie. Ils se résument au respect des principes de : i) Garantie de l'orthodoxie de gestion ; ii) recherche de solutions innovantes de financement et de gestion des politiques publiques ; iii) renforcement de l'impact social de l'action publique ; iv) de la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, de la cohérence et de la célérité de l'action. C'est ainsi qu'il sera possible d'optimiser les recettes et le financement de l'économie ; de maîtriser les dépenses et d'en améliorer l'efficacité et l'impact économique et social.

L'accent mis ces derniers temps sur la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et l'évaluation des politiques publiques constitue un signal fort ouvrant des perspectives de changements majeurs dans l'amélioration de la gouvernance économique et financière. Les processus de l'élaboration des politiques, des plans et programmes de dépenses, en particulier des programmes des investissements structurants, sont aussi importants surtout s'ils veillent à tirer les leçons des expériences antérieures. Il s'agit aussi de s'assurer que les interventions mises en avant sont bien celles susceptibles d'apporter les changements transformationnels souhaités.

La cohérence et les synergies entre les interventions constituent aussi des domaines à renforcer pour en maximiser l'impact et garantir des processus de mise en œuvre efficaces. Il est à noter que le Plan Stratégique Gabon Emergent a été exécuté dans un contexte où le cycle prospective, planification, programmation, budgétisation et suivi évaluation (PPPBE) s'est trouvé perturbé, occasionnant des dysfonctionnements dans la cohérence programmatique, la maîtrise des coûts de transaction, la budgétisation et l'alignement du budget au plan.

L'Arrêté n°0121/PM/MEPPDPIPP du 21 mars 2019 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité National de Suivi de la mise en œuvre conjointe des Agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine, témoigne la volonté du gouvernement à consolider les fondamentaux de la planification participative. En effet, le Comité national a pour mission de suivre et d'évaluer les progrès réalisés par le Gabon dans la mise en œuvre conjointe de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ce comité national pourrait jouer le rôle central en servant de cadre censé à la fois renforcer la participation interministérielle et la cohérence dans le diagnostic, des orientations stratégiques et programmatiques et la synergie des interventions publiques.

SECTION 10 : ODD 9 - BATIR UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION.

Sous-Section 10.1 : Les cibles et les indicateurs retenus.

L'Objectif de Développement Durable 9 (ODD9) vise à développer des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes, y compris des infrastructures régionales et transfrontalières, pour soutenir le développement économique et le bien-être humain, en mettant l'accent sur un accès abordable et équitable à tous afin de promouvoir l'industrialisation durable d'ici 2030.

Il est reconnu aujourd'hui que le monde connaîtra des températures plus élevées, une variabilité des précipitations, une élévation du niveau de la mer et une croissance de la fréquence des événements météorologiques extrêmes (sécheresse, inondations, vagues de chaleur) et cela au cours des 50 prochaines années.

C'est pourquoi, il est urgent de planifier dès maintenant et de considérer les mesures idoines pour assurer que les infrastructures et les services essentiels qu'ils fournissent, pourront relever les défis de demain. Aussi, le progrès technologique est essentiel pour trouver des solutions durables aux défis économiques et environnementaux, tels que la création de nouveaux emplois et la promotion de l'efficacité énergétique. La promotion d'industries durables, l'investissement dans la recherche scientifique et l'innovation constituent des mesures importantes pour relever le défi du développement durable.

Alors que la résilience des infrastructures renvoie à la capacité à absorber les chocs causés par les phénomènes naturels, l'amélioration de la durabilité des infrastructures, la durabilité concerne la réduction de l'empreinte environnementale d'une infrastructure. Dans ce contexte, les efforts en matière d'innovation et d'optimisation des processus doivent être au cœur de tout effort de modernisation industrielle et sont essentiels pour développer les solutions nécessaires pour une production plus propre, une gestion plus efficace des ressources et la réduction des déchets et de la pollution. C'est donc en faisant le choix des technologies adaptées que l'on pourra offrir les meilleures solutions aux défis environnementaux pressants de notre époque.

Le défi de construire une infrastructure résiliente au changement climatique fait partie d'un défi plus large d'assurer des investissements efficaces pour construire une société sobre en carbone. L'adaptation et la durabilité à long terme doivent être intégrées dès le départ comme une considération primordiale, spécialement pour de nouvelles stations d'alimentation et pour les infrastructures d'eau, de transports et de télécommunications qui soutiendront la transition vers une économie sobre en carbone et résiliente au changement climatique, qui créera des emplois et qui profitera au Gabon.

Enfin, le développement d'infrastructures de qualité, résilientes au changement climatique offre également des opportunités considérables, y compris la garantie d'une intégration et d'une durabilité de la croissance et du développement. Et l'adoption d'une économie à plus faible émission de carbone permettra de créer des emplois et d'améliorer les compétences, ce qui profitera au continent et à ses populations.

Sur les huit (8) cibles de l'ODD 9, quatre ont été toutes considérées comme prioritaires pour lesquelles le rapportage va se faire :

- Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, (ODD.9.1) ;
- Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, (ODD.9.2) ;
- D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, (ODD.9.4) ;
- Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, (ODD.9.b) ;

Les cibles pour bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation sont en parfaite cohérence avec quatre des cibles de l'Objectif 10 : L'Afrique est sillonnée par une excellente infrastructure, de l'agenda 2063 de l'Union africaine. Ces cibles sont :

- L'Afrique est sillonnée par une excellente infrastructure, (AUO10) ;
- Au moins, la capacité nationale de mise en œuvre du tronçon manquant de la route transafricaine est atteinte, (AUO.10.1.1) ;
- Au moins, la capacité nationale de connectivité au réseau ferroviaire de trains à grande vitesse africain est atteinte d'ici 2019, (AUO.10.1.2) ;
- Accroître la production et la distribution d'électricité d'au moins 50% d'ici 2020, (AUO.10.1.4).

Les indicateurs de l'ODD9 retenus sont au nombre de 5 sur les 12 prévus pour cet ODD. Il s'agit de (i) Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année, ODD 9.1.1 ; (ii) Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport, ODD 9.1.2 ; (iii) Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant, ODD 9.2.1 ; (iv) Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total, ODD 9.2.2, (v) Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée, ODD 9.4.1.

A ces indicateurs s'ajoute dans le cadre de ce rapport 3 indicateurs de l'agenda 2063 de l'Union africaine. Ce sont : (i) Progrès réalisés dans la mise en œuvre du tronçon manquant de la route transafricaine en pourcentage, UAO 10.1.1.1 ; (ii) Progrès réalisés dans la mise en œuvre du réseau ferroviaire africain de trains à grande vitesse en pourcentage, UAO 10.1.1.2 ; (iii) Nombre de méga watts ajoutés au réseau national, UAO 10.1.4.4.

Sous-Section 10.2 : L'alignement des programmes nationaux à l'ODD 9

En 2010, le Gouvernement du Gabon a élaboré le Schéma Directeur National d'Infrastructure grâce à l'appui de Bechtel. Ce rapport stratégique fixe les grandes orientations de l'État en matière d'infrastructures dans les principaux secteurs économiques : énergie, industrie, services, tourisme, mines, agriculture, transport, habitat, santé et éducation. Il a pour objectif de promouvoir de manière durable, le développement social, économique et environnemental du Gabon.

Une stratégie fixant les orientations de l'État en matière de construction, de modernisation et de développement d'infrastructures dans un cadre intégré, respectueux des engagements de l'État et de l'environnement et qui vise à répondre aux objectifs de développement économique et de progrès social.

Un choix de projets de développement fondé sur une grille d'évaluation multicritère prenant en compte, notamment, le secteur d'activité, le type d'infrastructure, l'impact social, la satisfaction de la demande, le coût, l'impact sur l'environnement et la programmation vis-à-

vis des autres projets.

De plus, le Gabon a renforcé son cadre législatif et réglementaire en matière de développement des infrastructures en mettant en place un certain nombre d'outil, notamment la loi n° 004/2012 du 13 Août 2012 portant ratification de l'ordonnance n° 0000001/PR/2012 du 13 Février 2012 modifiant certaines dispositions de la loi n° 004/2006 du 12 Septembre 2006 portant création du Fonds d'Entretien Routier de Deuxième Génération, la loi 13/2003 du 17 février 2005 portant protection du patrimoine routier national.

Deux réformes majeures ont eu un impact significatif sur le secteur des infrastructures à savoir le Schéma Directeur National d'Infrastructures (SDNI) et les maitrises d'œuvre et d'ouvrage délégué d'équipement collectif. En ce qui concerne la première, un accent particulier est mis sur l'inter et la multi-modalité. La seconde quant à elle, est en cours de réalisation, avec pour objectif principale l'amélioration de la qualité des édifices publics en accord avec le Plan de Relance de l'économie (PRE).

Le diagnostic a permis d'identifier des corridors de développement respectant à la fois la topographie et les zones écologiquement sensibles. Ces corridors sont des zones géographiques comprenant une population significative, des ressources naturelles, des potentiels de développement industriel et qui doivent être connectées par des réseaux de transport, d'énergie et de télécommunications.

Dans le cadre du Schéma Directeur National d'Infrastructures, les projets retenus devraient :

- Satisfaire aux besoins fondamentaux d'habitation et d'infrastructures à Libreville ;
- Compléter le corridor Transgabonais reliant Libreville à Franceville ;
- Satisfaire aux besoins fondamentaux d'habitation et d'infrastructures à Port-Gentil, Lambaréné et Franceville ;
- Compléter la branche de Belinga depuis Boué par la route et ensuite le rail ;
- Relier Port-Gentil et la ZES à Lambaréné et à Ndjolé par voie fluviale ensuite par la route et/ou le rail ;
- Créer un pôle de transport intermodal rail/ route/fluvial/air à Ndjolé ;
- Compléter le corridor nord-sud conformément au Programme Routier phase 1.

Le Gouvernement a décidé de lancer un vaste programme de développement du secteur des transports dans tout le pays et plus particulièrement à Libreville. En tant qu'élément majeur des échanges commerciaux et du développement économique, le réseau routier est le 1^{er} élément visé par ce programme.

Tableau 16 : Matrice d'alignement entre l'ODD9 avec les objectifs de l'Agenda 2063

Cibles ODD	Objectifs et cibles de l'agenda 2063 de l'Union africaine	Programmes, actions et politiques mise en œuvre par cible des ODD et ou l'agenda 2063 de l'Union africaine	Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine
ODD.9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente.	AUO10 L'Afrique est sillonnée par une excellente infrastructure, AUO.10.1.1 Au moins, la capacité nationale de mise en œuvre du tronçon manquant de la route transafricaine est atteinte AUO.10.1.2 Au moins, la capacité nationale de connectivité au réseau ferroviaire de trains à grande vitesse africain est atteinte d'ici 2019	Plan stratégique Gabon Emergent ; Schéma national de développement et d'aménagement du territoire Gabon industriel ; Gabon des services. la loi 10/2011 portant création des Zones Economiques à Régimes Privilégiées (ZERP) ; Création de la ZERP de Nkok	AUOI 10.1.1.1 Progrès réalisés dans la mise en œuvre du tronçon manquant de la route transafricaine en pourcentage AUOI 10.1.1.2 Progrès réalisés dans la mise en œuvre du réseau ferroviaire africain de trains à grande vitesse en pourcentage ODDI.9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année ODDI.9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport
ODD.9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030.	AUO.10.1.4 Accroître la production et la distribution d'électricité d'au moins 50% d'ici 2020		AUO 10.1.4.4 Nombre de méga watts ajoutés au réseau national ODDI.9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant ODDI.9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total
ODD.9.4. D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables.			ODDI. 9.4.1 Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée

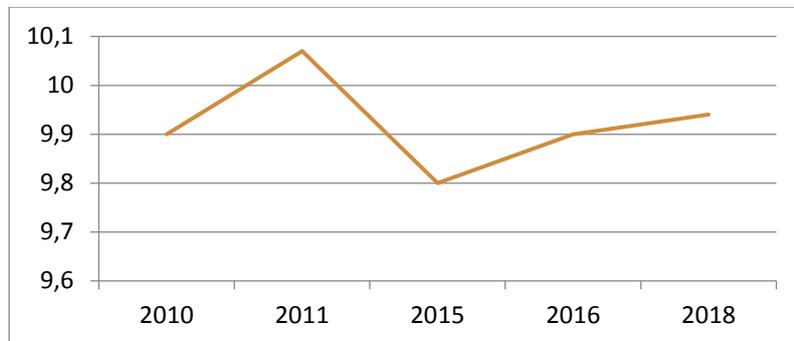
Sous-Section 10.3 : Progrès réalisés dans l'atteinte de l'ODD 9

Les transports publics sont relativement accessibles aux populations. Les ménages sont en moyenne à huit minutes d'un arrêt de transport public et à cinq minutes d'une route. Cependant, les routes en zone urbaine sont praticables toute l'année contrairement à celles des zones rurales qui le sont en fonction des saisons. Le but recherché est l'accessibilité aux infrastructures routières douze mois sur douze sur l'ensemble du territoire national.

Selon les chiffres publiés sur le site de la Banque Mondiale, la valeur ajoutée de la branche industrie manufacturière a augmenté de manière soutenue entre 2009 et 2011 de 10% en moyenne. Elle a baissé en moyenne de 6% sur la période de 2012 à 2016. Ainsi, des progrès

réguliers ont été accomplis dans l'industrie manufacturière permettant de générer des emplois et des revenus. Corrélativement, l'emploi a augmenté de 2% sur la période 2010-2011 avant de rechuter à 9,8% en 2015. Depuis 2017, l'emploi semble redémarrer.

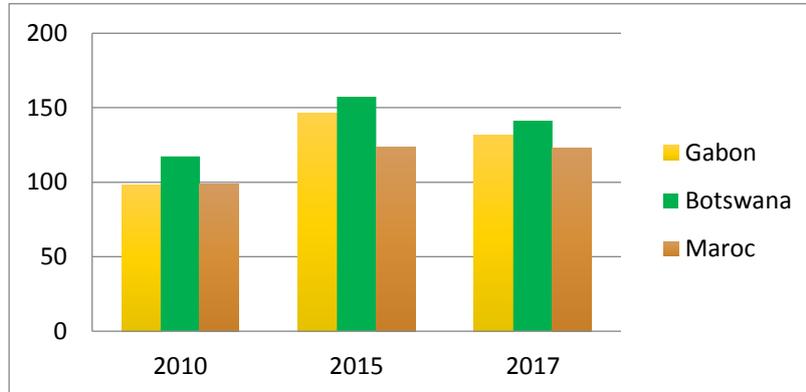
Graphique 33. Emplois dans l'industrie manufacturière, en proportion du total



Source : https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/per_si_allsi.cov_pop_tot?locations=GA

Le Gabon a fait des efforts importants en matière d'accessibilité au téléphone mobile. Ainsi, la proportion de la population ayant accès à un réseau mobile est passée de 98 % à 131 entre 2010 et 2017, soit un peu plus que le Maroc dont le taux est de 122% en 2017.

Graphique 34. Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile



Source : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur>

Sous-Section 10.4 : Explications des tendances

Investir dans des infrastructures résilientes, c'est ouvrir des opportunités économiques à la population et leur permettre de s'adapter plus facilement aux chocs. Mais il s'agit aussi de les prémunir des risques liés à localisation de ces infrastructures.

La forte évolution de la valeur ajoutée du secteur manufacturier est liée à la mise en œuvre de plusieurs projets industriels ces dernières années. Cet accroissement est lié à la construction par la COMILOG de deux (2) unités de production, dédiée à la transformation du manganèse en silico-manganèse et en manganèse métal.

La Zone Economique à Régime Privilégié de Nkok repose essentiellement sur un parc industriel multisectoriel. Plusieurs entreprises sont en production dans le domaine de la transformation du bois, des matériaux de construction et de ciment.

La capacité de production de la raffinerie d'huile de palme de l'usine de SIAT de Makouké a été renforcée avec une production de 100 tonnes jour. L'usine produit également du savon naturel, de la stéarine et des acides gras. De même l'usine de production de caoutchouc de Mitzic de SIAT Gabon a vu sa production à la hausse, transformant ainsi en caoutchouc granulé les productions d'hévéa de Bitam, Kango et Ikembélé avec 17.000 tonnes de caoutchouc produit. Le Chiffre d'Affaires du BTP a triplé entre 2009 et 2013, passant de 125 milliards à 395 milliards avant de ralentir en 2014. C'est qui a permis de créer 4600 emplois entre 2009 et 2012 suite au boom du secteur industriel.

Cependant, le ralentissement de l'activité économique observé depuis 2015 a eu un impact négatif sur le marché de l'emploi, essentiellement dans le secteur privé où les effectifs ont baissé de 2,6 % en 2015. Toutefois, malgré les signes d'une amorce de transformation dès 2010, le tissu économique reste encore peu densifié et trop dépendant du pétrole et des industries extractives. Il faudra encore du temps, des efforts soutenus et le relai du secteur privé pour que la transformation s'accélère.

Des actions réalisées pour réduire la facture numérique ont permis l'amélioration des infrastructures et la réduction du prix de l'internet grâce aux opérateurs de Télécommunications et l'Etat à travers les réformes prises dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique Gabon Emergent dans sa composante numérique. De nombreuses initiatives ont été mises en œuvre depuis 2009 pour améliorer la connectivité du Gabon. Deux câbles sous-marins transitent par le Gabon : SAT3 (South Africa Transit 3) et ACE (Africa Coast to Europe). SAT3 qui relie l'Afrique du Sud à l'Europe avec des dérivations dans de nombreux pays, dispose d'une station d'atterrissage située chez l'opérateur historique Gabon Telecom détenu par l'Etat gabonais à hauteur de 49%. La mise en service en 2012 du câble sous-marin de fibre optique ACE a permis de stimuler la concurrence sur le marché de l'accès à l'international par fibre optique au Gabon et donc de réduire les coûts, d'accroître son accès aux réseaux internationaux et de favoriser l'interconnexion avec les autres pays africains.

L'usage des réseaux numériques, le smartphone en particulier, a atteint un niveau qui permet désormais d'en faire un support de masse pour les services en ligne. La téléphonie mobile s'est développée de façon fulgurante au Gabon. En 2014, un adulte gabonais disposait en moyenne de deux abonnements téléphoniques et le taux de pénétration de l'Internet mobile était de 73%, une performance pour un service qui n'existait pas en 2009.

Ainsi, selon les statistiques de l'Agence nationale des infrastructures numériques et des fréquences (ANINF), le Gabon comptabilisait 3 millions d'abonnements à la téléphonie mobile, pour un taux de pénétration de 144% en janvier 2019. Sur ce segment de marché, Gabon Telecom Mobile a conservé son leadership avec près de 59% de part contre 41% pour son unique rival Airtel Gabon. Pour ce qui est de l'usage des réseaux sociaux, le pays totalisait 730 000 utilisateurs pour un taux de pénétration de 33%. 680 000 utilisateurs des réseaux sociaux étaient connectés uniquement sur mobile, tandis que 50 000 ont préféré un ordinateur.

Section 10.5 : Défis pour l'atteinte de l'ODD 9 et pistes d'actions.

Il est difficile de nier que l'un des effets secondaires de l'industrialisation est son empreinte écologique considérable. Il n'existe aucun pays qui n'ait encore pleinement résolu les problèmes liés à la gestion des déchets, la purification de l'eau et la pollution. Toutefois, l'expérience montre que des interventions ciblées dans les industries manufacturières peuvent être très efficaces et réduire considérablement la dégradation de l'environnement.

Il n'est pas surprenant de penser que l'accélération de la mise en œuvre du Gabon industriel reste la clef pour atteindre un tel objectif. Les défis à relever appellent des réponses systémiques c'est-à-dire que les innovations doivent être multidimensionnelles, combinant des changements organisationnels et technologiques:

- La mise en place d'un environnement favorable au développement des entreprises
Des mesures à la fois au coût du travail, aux conditions de financement, à l'environnement juridique et fiscal des entreprises, à la formation scientifique et technique, au soutien à la R&D ou encore aux innovations non technologiques doivent être renforcées. La mise en place de politiques « verticales » efficaces, destinées à soutenir certaines industries, doit viser à pallier les défaillances de marché propres à chaque secteur (caractère appropriable de la R&D, effet d'entraînement sur d'autres secteurs, difficultés de financement, disponibilité du capital humain, externalités, situation de monopole naturel à réguler, ...)

- La nécessité de politiques publiques complémentaires et coordonnées
La lente industrialisation du Gabon montre la nécessité d'un ensemble de politiques publiques complémentaires et coordonnées, dont le champ dépasse largement le seul secteur manufacturier.

SECTION 11 : ODD 10 - REDUIRE LES INEGALITES DANS LES PAYS ET D'UN PAYS A L'AUTRE

Sous-section 11.1 les cibles et les indicateurs retenus pour la revue de l'ODD10 et des cibles de l'agenda 2063 de l'Union africaine assorties

L'objectif de développement durable 10, « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » est décliné en dix cibles dont six sont retenues pour le rapportage quoique quatre d'entre elles (ODD10.1 à ODD10.4) paraissent plus déterminantes pour cette revue. La cible ODD10.b sur la stimulation de l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, est retenue dans la mesure où le Gabon, bien qu'étant un pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure éprouve des difficultés à financer son économie faute de mobilisation de ressource de domestique suffisante et de stratégie d'endettement pensée pour le long terme. Le pays recherche aussi des investissements directs étrangers susceptibles d'apporter des transformations structurelles et d'être des vecteurs d'innovation. L'indicateur à considérer dans ce cas sera relatif au taux de croissance des Investissements directs étrangers.

Une autre cible plutôt considérée pour les pays développés est relative aux coûts des envois des fonds des migrants, ODD.10.c. Le Gabon étant un émetteur net, cette cible peut présenter un intérêt pour les communautés immigrées qui y résident. Les familles gabonaises qui font des transferts aux membres de leurs familles, notamment les étudiants effectuant leurs études à l'étranger, peuvent aussi se préoccuper du coût des envois, cette fois en faveur des migrants.

Sur les dix (10) cibles que compte l'ODD10, quatre (4) seront traitées dans le cadre de ce rapport. Il s'agit de :

- D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national, (ODD10.1) ;
- D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origine, de leur religion ou de leur statut économique ou autre, (ODD10.2) ;
- Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière, (ODD10.3) ;
- Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité, (ODD10.4) ;

En cohérence avec ces dimensions de l'ODD10, sont considérées pour l'agenda 2063 de l'Union Africaine, les sept (5) cibles suivantes :

- Accroître le revenu par habitant de 2013 d'au moins 30%, (AUO1.1.1) ;
- Réduire le niveau des inégalités de revenu de 2013 d'au moins 20%, (AUO1.2.1) ;
- Des droits économiques égaux pour les femmes, y compris le droit de posséder et d'hériter de biens, de signer un contrat, d'épargner, d'enregistrer, d'enregistrer et de

gérer une entreprise, de posséder et d'exploiter un compte bancaire d'ici 2026, (AUO.17.1.1) ;

- Au moins 20% des femmes des zones rurales ont accès aux facteurs de production et ont le contrôle, à savoir la terre, le crédit, les intrants, les services financiers et l'information, (AUO.17.1.2);
- Réduire le taux de chômage des jeunes de 2013 d'au moins 25% en particulier chez les jeunes filles, (AUO.18.1.1) ;

En ce qui concerne les indicateurs, quatre (4) indicateurs sur les 11 prévus pour l'ODD10 sont retenus. A ces indicateurs des ODD s'ajoutent pour les cibles de l'agenda 2063, à savoir le PNB par habitant (AUOI1.1.1), le coefficient de GINI(AUOI2.1.1), le taux de chômage par groupe d'âge, sexe et vulnérabilité (AUOI1.2.2.), et AUOI.18.1.1.1 Taux de chômage par groupe d'âge, sexe et vulnérabilité et la proportion de la population agricole totale possédant des droits de propriété ou des droits assurés sur les terres agricoles(AUOI17.1.1).

En ce qui concerne les aspects de mobilisation des ressources des organisations financières internationales, la cible retenue est le Total de l'APD en pourcentage du budget national, (UAOI.203.1). Un autre indicateur sera ajouté à ce groupe, l'Indice de Développement Humain (IDH) pour faire ressortir les écarts de développement au niveau spatial entre les provinces du Gabon et situer les efforts du Gabon par rapport aux autres pays de la sous-région.

Sous-Section 11.2 : L'alignement des plans et programmes nationaux à l'ODD10 et aux cibles de l'agenda 2063

L'objectif de développement durable 10 semble très proche de l'ODD8 relatif à la promotion de la croissance économique et de l'emploi, mais aussi de l'ODD1 relatif à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes. Les actions visant la croissance économiques et l'emploi contenues dans le PSGE et ses déclinaisons opérationnelles peuvent avoir un impact aussi bien sur la croissance et l'emploi. Les appuis plus spécifiquement orientés vers les plus vulnérables à travers notamment les AGR, lorsqu'ils réussissent peuvent contribuer à réduire les inégalités.

Mais plus spécifiquement, les principaux programmes orientés vers la réduction des inégalités ont été durant la période sous-revue, la Stratégie d'Investissement Humain (SIH) et le programme d'égalité des chances, notamment le renforcement de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) pour améliorer la prise en charge et l'accès aux soins de santé.

La Stratégie d'Investissement Humain (SIH) renferme comme déjà développé plus haut des :

- Filets de protection économique et des transferts solidaires, l'accès des populations les plus vulnérables aux produits alimentaires, aux services de sanitaires, à l'éducation, à l'électricité et à l'eau potable.
- Appuis aux projets d'Activités Génératrice de Revenu (AGR) des plus vulnérables.

Pour rappel, le Programme pour l'égalité des chances repose sur les cinq priorités suivantes couvertes déjà pour certaines d'entre elles par la SIH :

- l'accès à une éducation de qualité et une meilleure formation professionnelle accessible à tous les jeunes;
- la promotion de l'emploi des jeunes;

- le renforcement de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) pour une meilleure prise en charge ;
- un meilleur accès à l'éducation et au pouvoir politique pour les femmes;
- le combat contre les privilèges pour garantir l'égalité des chances.

Tableau 17 : Matrice d'alignement de l'ODD10 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063

Cibles ODD10	Objectifs et cibles de l'agenda 2063 de l'Union africaine	Programmes, actions et politiques mise en œuvre par cible des ODD et ou l'agenda 2063 de l'Union africaine	Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine
<p>ODD.10.1D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national</p>	<p>AUO.1.1.1. Accroître le revenu par habitant de 2013 d'au moins 30%</p> <p>AUO1.2.1 Réduire le niveau des inégalités de revenu de 2013 d'au moins 20%;</p> <p>AUO.18.1.1Réduire le taux de chômage des jeunes de 2013 d'au moins 25% en particulier chez les jeunes filles ;</p>	<p>Plan stratégique Gabon Emergent ;</p> <p>Gabon des Services</p> <p>Gabon Industriel</p> <p>Stratégie d'Investissement Humain (SIH)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Filets de protection économique et des transferts solidaires pour permettre aux plus démunis de subvenir à leurs besoins alimentaires, sanitaires et éducatifs minimum • Appui aux projets d'Activités Génératrice de Revenu (AGR) des plus vulnérables ; • Accès aux minima sociaux pour éviter l'aggravation de la marginalisation des foyers économiquement faibles ; • Intégration économique et sociale pour assurer une meilleure intégration économique/ sociale des poches de pauvreté rurales. 	<p>ODDI.10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population</p> <p>AU O1.1.1.1 PNB par habitant ;</p> <p>AUOI2.1.1le coefficient de GINI ;</p> <p>AUOI1.2.2le taux de chômage par groupe d'âge, sexe et vulnérabilité ;</p> <p>AUOI.18.1.1.1 Taux de chômage par groupe d'âge, sexe et vulnérabilité</p>

<p>ODD.10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité</p>	<p>AUO.17.1.1 Des droits économiques égaux pour les femmes, y compris le droit de posséder et d'hériter de biens, de signer un contrat, d'épargner, d'enregistrer, d'enregistrer et de gérer une entreprise, de posséder et d'exploiter un compte bancaire d'ici 2026 ;</p> <p>AUO.17.1.2 Au moins 20% des femmes des zones rurales ont accès aux facteurs de production et ont le contrôle, à savoir la terre, le crédit, les intrants, les services financiers et l'information;</p>	<p>Programme pour l'égalité des chances reposant sur cinq priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) l'accès à une éducation de qualité et une meilleure formation professionnelle accessible à tous les jeunes; ii) la promotion de l'emploi des jeunes; iii) Renforcement de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) pour une meilleure prise en charge ; iv) un meilleur accès à l'éducation et au pouvoir politique pour les femmes; v) le combat contre les privilèges pour garantir l'égalité des chances. 	<p>ODDI.10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux.</p> <p>AUOI.17.1.1 la proportion de la population agricole totale possédant des droits de propriété ou des droits assurés sur les terres agricoles ;</p>
<p>ODD.10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux</p>	<p>AUO.20.1 3.3. La proportion de l'aide dans le budget national est au plus à 25% du niveau de 2013,</p> <p>AUO.20.1 3.3 la proportion de l'aide dans le budget national est au plus à 25% du niveau de 2013.</p>	<p>Mobilisation des ressources des organisations financières internationales.</p> <p>Promotion des Partenariats Public Privé</p>	<p>ODDI.10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres) ;</p> <p>AUOI.203.1. le Total de l'APD en pourcentage du budget national</p>
<p>ODD10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %</p>			<p>ODDI.10.c.1 Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré</p>

Sous-Section 11.3 : Les résultats en termes de réduction des inégalités

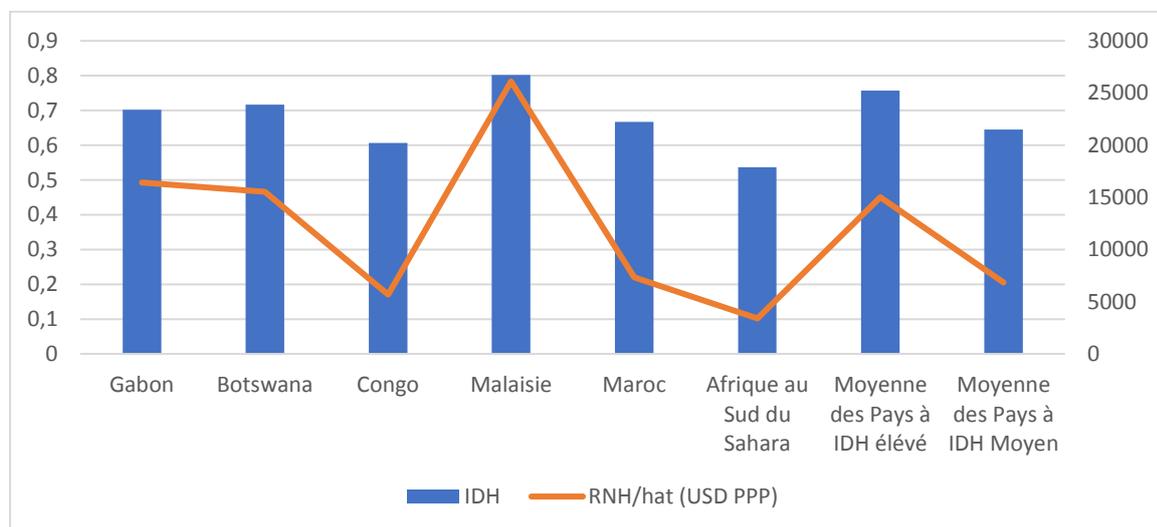
Si les résultats en termes d'accroissement de revenu ou des dépenses par habitant ne progressent pas, compte tenu du contexte de la crise économique, les inégalités mesurées par le coefficient de Gini ont baissé. Elles sont passées d'un coefficient de Gini de 42,2 en 2005 à 38 en 2017²¹. Mais tout cela s'est fait dans un contexte d'accroissement du chômage et de la

²¹ Source : <https://data.worldbank.org/indicator/SI.POV.GINI?locations=LR-AO-CV-TD-KM-CG-ET-GA-NA-ZM>

pauvreté. Le revenu moyen des plus nantis a probablement baissé plus rapidement que celui des plus vulnérables. Alors que ce qui est attendu dans une dynamique de progrès, c'est l'accroissement plus rapide des revenus des plus vulnérables, plus spécifiquement un taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres plus rapide que celui de l'ensemble de la population.

En ce qui concerne l'Indice de Développement Humain, le Gabon qui est classé dans la catégorie de pays à IDH élevé, se situe avec un IDH de 0,702 au-dessus de la moyenne africaine au Sud Sahara (0,537), mais en dessous de la moyenne des pays à IDH élevé (0,757). Mais son rang (110^{ème} sur 187) selon l'IDH, est de 40 places en dessous de son classement en terme de revenu national brut par habitant (en USD PPA). Les inégalités de genre surtout liées au revenu et dans une certaine mesure à l'éducation font l'IDH attribué aux femmes ne serait que de 0,670 pour l'année 2018 contre 0,735 pour les hommes²². Ces inégalités sont liées au niveau de revenu et de l'éducation à terme ou espéré entre les Hommes et les Femmes.

Graphique 35. IDH et RNB/ht Comparés



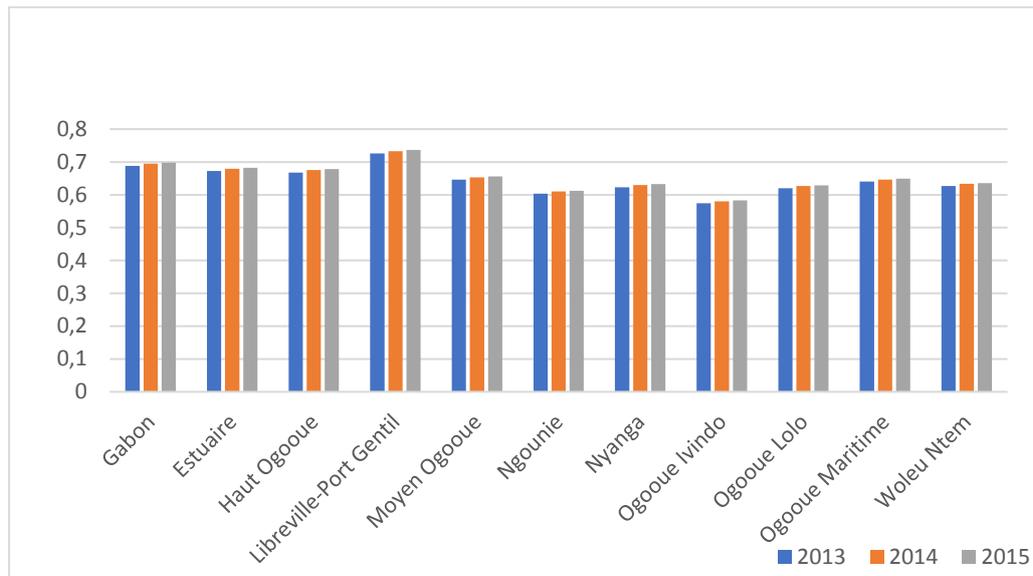
Source : PNUD, 2018

[https://intranet.undp.org/unit/office/hdro/hdr4co/hdr4co/The%20Rise%20of%20the%20South%20Human%20Progress%20in%20a%20Diverse/2018 Human Development Statistical Update.pdf#search=Gabon%20region al%20HDI](https://intranet.undp.org/unit/office/hdro/hdr4co/hdr4co/The%20Rise%20of%20the%20South%20Human%20Progress%20in%20a%20Diverse/2018%20Human%20Development%20Statistical%20Update.pdf#search=Gabon%20region%20al%20HDI)

Les disparités spatiales basées sur l'IDH, sont éclairantes. Les centres urbains, Libreville et Port-Gentil ont les IDH les plus élevés. Si toutes les provinces (hors Libreville et Port-Gentil) ont des IDH en dessous de la moyenne nationale, trois d'entre elles ont des IDH plus bas : Woleu-Ntem, Ngounié et Nyanga. Cette situation souligne l'intérêt de s'attaquer également aux inégalités entre les provinces.

²² Pour ce qui est de l'espérance de vie, chez les femmes elle est de 68,2 contre 64,9 ans chez les Hommes. Le nombre d'années d'étude escomptés est de 12,5 pour les Femmes contre 13,4 ans pour les hommes. La moyenne d'année d'étude est de 7,4 ans pour les Femmes et 9,1 ans pour les Hommes. Le Revenu est estimé à 11,789 USD PPA 2011 par personne pour les Femmes contre 20 825 USD pour les Hommes. PNUD Human Development Statistical update, 2018.

Graphique 36. Indice de Développement Humain au Gabon et disparités spatiales



Source : PNUD, 2018.

En ce qui concerne les droits économiques des hommes et femmes, le Gabon n'a pas de politique discriminatoire en la matière. Les femmes et les hommes ont les mêmes droits sur la propriété, la terre, de posséder et d'hériter de biens, de signer un contrat, d'épargner, d'enregistrer et de gérer une entreprise, de posséder et d'exploiter un compte bancaire.

La Plan national d'affectation des terres vient d'être mis en place. Si les populations ont la propriété ancestrale des terres, elles n'ont cependant pas de titres sur la base desquels elles peuvent faire prévaloir leurs droits sur la terre. Cela est valable pour les hommes comme pour les femmes.

Les droits sont reconnus à la communauté pour l'exploitation des forêts communautaires. Des efforts ont été également faits dans le cadre du programme GRAINE pour distribuer des titres fonciers.

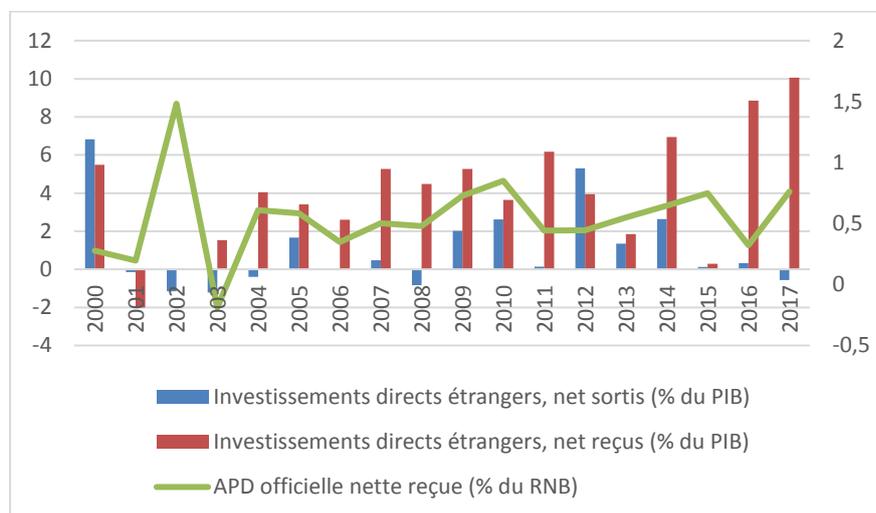
En ce qui concerne l'inclusion financière qui est renforcée à travers la plus forte proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles. Le gouvernement a fait des efforts importants à travers la bancarisation du paiement des salaires, de l'ensemble des fonctionnaires et des allocations des bourses d'études. Les travailleurs du secteur public comme les étudiants ont tous été encouragés à détenir un compte bancaire.

La téléphonie mobile a aussi favorisé, le Money Banking, les dépôts et les transferts via la téléphonie mobile. Les paiements des factures d'eau, d'électricité, de téléphone et dans certains magasins se font aussi de plus en plus à travers le téléphone mobile que le client dispose ou pas d'un compte bancaire. Mais ce développement de l'inclusion financière ne semble pas encore lié à l'entrepreneuriat. Elle participe tout au plus au développement de la consommation.

L'aide publique au développement reçue par le Gabon est dérisoire. Le Gabon a reçu en moyenne annuelle 0,54% du RNB entre 2000 et 2017. Même en 2017, année de reprise des

appuis du FMI et d'autres institutions financières, cette aide était à peine de 0,76% du RNB. L'APD reçue par le Gabon a augmenté entre 2016 et 2017 de 1,5%.

Graphique 37. Investissements Directs Etrangers (en % du PIB) et Aide Publique au Développement (en % du RNB)



Source : <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>

Les investissements directs étrangers reçus ont été de 4% en moyenne sur la période 2000-2017. Ils ont progressé de 0,29% en 2015 à 8,8% puis à 10,0% du PIB en 2017. Il est à noter que des montants non négligeables sont investis par des entités gabonaises vers d'autres pays. Ainsi, 1,07% du PIB a été investis par des entités gabonaises vers d'autres pays entre 2000 et 2017.

En ce qui concerne les coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré, ils sont relativement importants. Ils vont de 5% à 13% selon le montant, la région de destination et la structure d'envois. Les coûts des transferts reçus varient eux aussi selon la société qui effectue le transfert. Il va de soi que les coûts des envois supportés sont relativement élevés.

Sous-Section 11.4 Les explications des performances enregistrées en matière de réduction des inégalités

Les inégalités ont baissé entre 2005 et 2017 suites à des politiques sociales déployées, notamment avec la SIH et le renforcement de la CNAMGS. Le contexte de la crise économique peut avoir masqué le niveau réel des inégalités dans le pays à cause notamment de la probable réduction plus rapide des revenus des plus nantis que ceux des plus pauvres. Des différences initiales dans l'accès au revenu et à l'emploi, semblent limiter l'impact des politiques sociales destinées à la réduction des inégalités.

Ces conditions initiales sont entre autres la participation au marché du travail des membres du ménage, leur niveau d'éducation ou leur cadre de vie qui peut les protéger ou pas des intempéries naturelles ou d'assainissement déficient.

Les difficultés que les ménages pauvres ont à supporter les études de leurs enfants et leurs assurer une scolarité plus ou moins longue font qu'en définitive, leur progéniture ne bénéficie que d'une infime portion de subventions publiques en matière d'éducation. Il apparaît en effet que selon la revue des dépenses publiques²³, le quintile de revenu le plus pauvre bénéficie à peine de 3,1% des subventions publiques en matière d'éducation contre 60,8% pour le quintile le plus riche. Les deux quintiles les plus pauvres totalisent à peine 12,1% de ces subventions. Ces inégalités sont répercutées sur les filles des couches moins aisées, notamment pour le quintile le plus pauvre.

Dans le domaine de la santé, les écarts initiaux déterminent le choix que la femme fera ou pas d'accoucher dans un établissement de santé. Si en moyenne le taux pour une femme d'accoucher dans un établissement de santé est de 90,2% en moyenne quel que soit le niveau de revenu, il tombe à 75,5% pour les femmes du quintile le plus bas alors il est au-dessous de la moyenne nationale pour les autres femmes. Selon les estimations de la Banque Mondiale, 82,4% des femmes en âge de procréer du 1^{er} quintile verront le coût des soins comme un frein pour y accéder contre une moyenne nationale de 70,4%. Pour les soins des enfants, seul 51% d'entre eux issus du 1^{er} quintile recevront un traitement professionnel en cas de fièvre contre 84% pour le quintile de revenu le plus élevé.

Les conditions initiales seront levées par une participation accrue des plus démunis sur le marché du travail et des revenus plus rémunérateurs pour ceux impliqués dans les activités agricoles et dans l'informel. Un soutien plus ciblé des enfants issus des milieux défavorisés dans le domaine de l'éducation pourrait aider à rompre le cycle générationnel de la pauvreté familiale.

Mais d'une manière générale c'est aussi l'efficacité des interventions publiques qui est mise en doute. Si globalement le Gabon fait des efforts louables dans le domaine de la santé notamment, avec des dépenses estimées à 599 dollars en PPA par habitant, en termes d'efficacité, les performances du Gabon en matière de réduction de la mortalité infantile et maternelle seront moins bonnes que celles des pays ayant le même niveau de dépense. La soutenabilité des efforts est aussi questionnable comme déjà soulevé dans le cadre dans l'examen de l'ODD1. Cela apparaît aussi de manière plus large lorsqu'on compare les performances du Gabon en termes d'IDH par rapport à son niveau de revenu national brut par habitant.

Sous-Section 11.5 : Les défis en matière de réduction des inégalités

Les défis en matière de réduction des inégalités tiennent pour une large part à la qualité et l'efficacité des interventions, à la soutenabilité des efforts à entreprendre et aussi à la prise en compte adéquate des défis locaux dans les programmes nationaux. Au centre de tout cela se trouvent les défis de :

- L'amélioration de la gouvernance pour renforcer le caractère participatif du processus décisionnel dans un cycle de planification et de budgétisation pluriannuelle prévisibles ;

²³ Banque Mondiale, 2018, Revue des dépenses publiques Gabon, page 92.

- Le choix des intérêts pour répondre effectivement aux attentes des bénéficiaires avec la plus grande efficacité et l'efficacité souhaitée ;
- La prise en compte de la soutenabilité des efforts en évitant de tout faire peser sur les deniers publics.

Sans un processus de croissance solide, il est aussi vain d'imaginer créer les emplois durables et décents qui sont le moyen le plus à même de contribuer solidement à la réduction des inégalités. Les emplois aidés peuvent être importants, mais ils sont souvent peu durables. Il est donc nécessaire de coupler la diversification de l'économie et le développement sectoriel avec les emplois requis dans chacun des secteurs, emplois pour lesquels une formation professionnelle peut être nécessaire. L'accompagnement du secteur informel, agricole, artisanal ou de services est également à assurer afin que les travailleurs qui y sont employés améliorent leur productivité et par conséquent leur rémunération. L'implication de ces travailleurs dans des filets de protection sociale, y compris sur une base contributive, aide à renforcer à la fois l'inclusion sociale et la soutenabilité des filets sociaux.

Sur le plan local, le lancement du Fonds d'Initiative Départementale, a élargi l'espoir des populations de voir leurs Départements accélérer leur processus de développement, matérialiser leurs aspirations et inscrire leur planification locale dans une perspective de progrès. La prise en compte des défis identifiés dans chacune des 9 provinces et chacun des 48 départements que compte le Gabon dans les consultations locales entrant dans le cadre de l'élaboration des plans de développement local sera nécessaire pour surmonter les entraves au progrès local comme : l'enclavement des populations et des marchés ; la faible qualité des structures de santé ; le manque de personnel sanitaire et d'entreprise ; l'absence de mécanisme de développement local incluant les finances locales ne fut-ce qu'au niveau de la province.

SECTION 12 : ODD 11 - FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET ETABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS A TOUS, SÛRS, RESILIENTS ET DURABLES.

Sous-Section 12.1 : Les cibles et les indicateurs retenus

L'ODD 11 vise à réhabiliter et à planifier les villes et autres établissements humains de manière à favoriser la cohésion communautaire et la sécurité personnelle, tout en stimulant l'innovation et l'emploi. En effet, une urbanisation rapide et non planifiée pose d'énormes problèmes, dont un nombre croissant de personnes vivant dans des installations spontanées, irrégulières et anarchiques, une détérioration de l'environnement, des infrastructures et des services de base inadéquats, rendant ainsi les villes plus vulnérables aux catastrophes.

Cependant, avec une planification et une gestion urbaines rigoureuses, les espaces urbains peuvent devenir ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, et être des pôles dynamiques pour l'innovation et le bien-être.

Le souhait de voir des villes et établissements humains ouverts à tous, sûrs et résilients et durables est en cohérence sur la base des priorités nationales avec cinq (2) objectifs de l'agenda 2063 de l'Union Africaine :

- l'Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-être pour tous (Accroître l'accès et l'utilisation d'électricité et de l'Internet d'au moins 50% des niveaux de 2013)
- l'Objectif 10 : Une infrastructure d'envergure mondiale qui traverse les frontières de l'Afrique (Ciel ouvert entièrement aux compagnies aériennes africaines)

Cinq (5) cibles de l'ODD 11 ont été considérées comme prioritaires pour lesquelles le rapportage va se faire : (i) : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis; **ODD.11.1** ; (ii) D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable **ODD.11.2** ; (iii) D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables, **ODD. 11.3** ; (iv) Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial, **ODD.11.4** ; (v) D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant **ODD. 11.6**.

Cinq indicateurs sont retenus pour le suivi de la cible 11.1. Il s'agit de :

- ✓ 11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats ;
- ✓ 11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type de handicap ;
- ✓ 11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique ;
- ✓ 11.4.1 Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel ;

- ✓ 11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville.

Sous-Section 12.2 : L’alignement des programmes nationaux à l’ODD11

Le Plan Sectoriel Habitat affiche la nouvelle volonté politique forte en faveur de l’habitat pour tous et du développement urbain durable. L’ambition affirmée est de «développer un cadre de vie sain et sécurisé, par la promotion d’un habitat accessible au plus grand nombre de Gabonais et répondant à leurs besoins, dans une perspective de développement durable».

Conformément aux orientations du Plan Stratégique Gabon Emergent, la mise en œuvre de cette vision se décline dans le Plan Sectoriel Habitat en quelques actions clefs :

- (i) **Le Renforcement du cadre juridique relatif à la construction et à l’habitation** : vise à créer un cadre juridique incitatif et organiser l’accès aux activités de promotion immobilière privée et de construction en définissant les conditions d’exercice. Les activités à mettre en œuvre dans ce cadre requièrent l’élaboration d’une loi relative à la promotion immobilière, d’un décret fixant les conditions d’exercice de l’activité de promotion immobilière, d’un décret relatif aux conditions d’accès à l’activité de promotion immobilière et au renouvellement de la carte professionnelle de promoteur immobilier ainsi que d’une convention relative aux avantages accordés aux promoteurs immobiliers pour la réalisation des logements sociaux ;
- (ii) **La mise en place du Système d’Information du Cadastre Foncier (SICAF)** : Le SICAF représente un instrument primordial de la nouvelle politique du logement. Il permet notamment de réduire les délais d’obtention du titre foncier à un maximum de 180 jours au lieu de 5 ans tel que pratiqué auparavant. Dans ce cadre, la procédure d’attribution du titre foncier est centralisé au sein d’un guichet unique, et cette procédure est simplifiée et informatisée ;
- (iii) **La densification du réseau géodésique de Libreville et des autres provinces** : Elle vise principalement à améliorer la maîtrise de la gestion du cadastre, de l’information et du patrimoine fonciers, ainsi qu’à faciliter la réalisation des opérations de topographie, de cartographie, d’assainissement et d’urbanisme. Ces avancées permettront de minimiser les imprécisions dans l’exécution des travaux topographiques et cartographiques, et ainsi d’éviter les chevauchements des propriétés foncières, réduisant les conflits liés aux limites des parcelles ;
- (iv) **L’élaboration des plans d’urbanisme** : Une politique pragmatique d’aménagement urbain grâce à l’élaboration et la mise à jour des schémas directeurs d’aménagements urbains (SDAU), des Plans d’Occupation des Sols et de SMART CODE (plans d’urbanisme de détail) organisant l’extension des grands centres urbains ;
- (v) **La construction de 35.000 parcelles/logements** : Augmenter fortement l’offre de logement et de faciliter l’accès du plus grand nombre au logement neuf dans un objectif de mixité sociale. Ce programme devait « favoriser l’accession directe à la propriété ou la location pour plus de 3808 foyers répartis dans les localités de Libreville, Nkok, Owendo, Franceville, Moanda, Lambaréné, Mouila, Tchibanga, Makokou, Koula-Moutou, Port-Gentil et Oyem » ;
- (vi) **La restructuration et la réhabilitation des quartiers précaires** : Un programme spécial de restructuration foncière et de relocalisation des populations déplacées

des quartiers précaires et non carrossables vers de nouveaux pôles urbains dotés de logements et d'infrastructures sociales sera mis en place. Cette action favorisera l'accès au foncier, aux équipements et services sociaux par les habitants de quartiers irréguliers et de bidonvilles ;

- (vii) **L'élaboration d'un code de l'urbanisme** : visant à définir des règles générales d'aménagement foncier, d'urbanisme, de construction et d'utilisation du sol qui permettront de réduire l'étalement urbain, d'améliorer l'environnement bâti et de garantir le développement durable de l'Habitat.

D'autre part, un Guichet de Refinancement de l'Habitat (GRH) au sein de la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDC) a été créé par le Décret n°0412/PR/MEPIP du 20 août 2015, le Schéma National d'Aménagement et du Développement Territorial (SNADT) et le Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) ont été élaborés.

Ainsi, le dispositif institutionnel de l'habitat a été renforcé avec la création de l'Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux Topographiques et du Cadastre (ANUTTC), la réorganisation et réactivation des Brigades Spéciales d'Urbanisme et de Construction (BSUC). De même, le cadre juridique relatif à la construction et à l'habitation a été amélioré à travers notamment le smartcode et la mise en place d'un guichet unique, simplifié et informatisé qui devrait permettre la réduction des délais d'obtention du titre foncier à 180 jours (contre 5 ans auparavant). D'autre part, l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers précaires devrait se poursuivre avec le projet « PDIL II » de la Banque Mondiale (à vérifier). La Société Nationale Immobilière (SNI) à laquelle s'était ajoutée la Société Nationale des Logements Sociaux (SNLS) seuls opérateurs nationaux dans le domaine devraient permettre de faire accéder un maximum de ménages à la propriété. Ils n'ont pas atteint les objectifs fixés. (Analyser quantité des maisons construites)

Tableau 18 : Matrice d'alignement entre l'ODD11 avec les objectifs de l'Agenda 2063

ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Objectifs et cibles de l'agenda 2063 de l'Union africaine	Programmes, actions et politiques mise en œuvre par cible des ODD et ou l'agenda 2063 de l'Union africaine	Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine
ODD.11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	AUO.1.3.a. Accroître l'accès et l'utilisation d'électricité et de l'Internet d'au moins 50% des niveaux de 2013	Construction de logements Programme de logement sociaux	ODDI.11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats

ODD.11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées	AUO.10.1.3. Ciels ouverts entièrement aux compagnies aériennes africaines		ODDI.11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type de handicap AUOI.10.1.4.4. Nombre de mégawatts ajoutés à la grille nationale
ODD.11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays			ODDI.11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique
ODD.11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial			ODDI.11.4.1 Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel
ODD.11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets		Programme d'assainissement des bassins versants	DDDI.11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville

Sous-Section 12.3 : Progrès réalisés dans l'atteinte de l'ODD11

« L'urbanisation est l'un des problèmes les plus importants en matière de développement durable. Nous devons nous assurer de faire les choses correctement si nous voulons atteindre les ODD et évoluer vers un monde où nous verrons la fin de la pauvreté, la protection de notre planète et tous ceux qui jouiront de la paix et de la prospérité », a déclaré **Maimunah Mohd Sharif, la cheffe d'ONU-Habitat, dans un communiqué.** « Les villes sont des espaces où tous les ODD peuvent être intégrés pour apporter des solutions holistiques aux défis de la pauvreté, de l'exclusion, du changement climatique et des risques ».

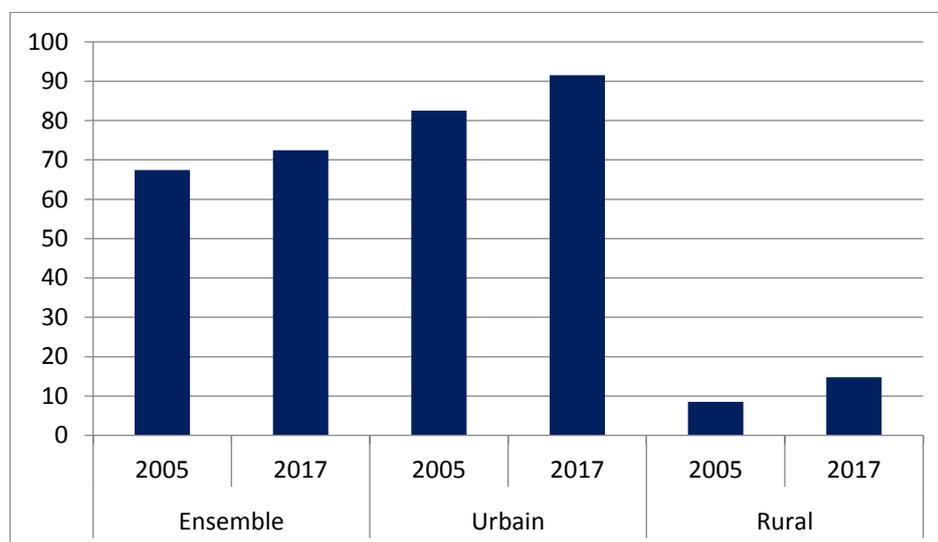
Le Gabon accuse un important déficit dans le secteur du logement. La production, dans ce secteur, reste insuffisante au regard de la demande qui s'accroît chaque année (fournir les données). Ainsi, la proportion de ceux qui vivent dans les bidonvilles n'a presque pas évolué entre 2005 et 2014, se situant ainsi autour de 40%, bien loin devant le Maroc. Ce qui montre que des progrès significatifs n'ont pas été accomplis dans la fourniture de logements décents et le déplacement des populations hors des établissements informels.

L'analyse des dernières enquêtes montre que le taux de population urbaine vivant dans des quartiers précaires, des implantations sauvages ou des logements inadéquats est d'environ 56,3% .

En effet, selon l'EGEPII, les populations pauvres vivant dans les quartiers précaires sont souvent les plus vulnérables face aux catastrophes naturelles, notamment les inondations. Les quartiers précaires dans lesquels sont concentrées les populations pauvres sont aussi ceux où l'assainissement et la gestion des déchets sont inappropriés. Les ménages dans une grande proportion d'entre eux vivent dans des logements situés sur des terrains non accessibles par voiture pour 47,7% d'entre eux, 50,1% dans des zones urbaines et 33,2% dans les zones rurales. Les logements sont aussi situés sur des terrains exposés : aux eaux usées ou aux eaux de vanne (21%), aux inondations (19,4%), aux zones marécageuses (18,9%), aux déchets (ordures ménagères pour 17,5% d'entre eux), aux risques environnementaux (nuisances sonores, haute tension, etc.) pour 16,4%, aux érosions (12,7%), aux éboulements (8,3%), aux risques industriels (déchets et pollution) pour 7,3%. L'exposition à tous ces risques est similaire que le ménage soit dirigé par une femme ou un homme. Par contre l'exposition à ces risques est plus élevée dans les zones urbaines que rurales.

Concernant les excréta, près d'un tiers des ménages utilisent les latrines simples, suivi des WC internes avec chasse d'eau (un quart des ménages), des latrines améliorées (un ménage sur dix) et des WC externes sans chasse d'eau (un ménage sur dix), alors que la moitié des ménages pauvres utilisent des latrines simples, des fosses, des latrines améliorées et des WC externes sans chasse d'eau.

Graphique 38. Usage des latrines



Source : EGEP 2005, EGEP 2017

En matière d'assainissement et mode d'évacuation des ordures ménagères, les bacs à ordures, les alentours des maisons et les fumiers sont respectivement les principaux modes d'évacuations des ordures ménagères pour **environ neuf ménages sur dix**. Cependant, les ménages pauvres jettent les ordures ménagères, en premier lieu aux alentours des maisons et en deuxième lieu dans les bacs à ordures. Les ménages non pauvres quant à eux, évacuent

respectivement les ordures dans les bacs à ordures et aux alentours des maisons. Les fumiers et l'incinération sont le 3ème et le 4ème mode d'évacuation des ordures ménagères quel que soit le statut de pauvreté des ménages.

En ce qui concerne le titre d'occupation du terrain, la plus grande partie des ménages n'ont aucun titre de propriété de terrain. Au niveau national c'est près de six ménages sur dix (59,7%).

En matière de construction, l'auto-construction est le mode d'acquisition de logement pour la plupart des gabonais avec six ménages sur dix (64%) qui déclarent l'auto-construction comme processus d'acquisition de leurs logements et l'héritage comme deuxième mode avec plus de deux ménages sur dix (24,8%).

En ce qui concerne les eaux usées, le résultat de l'enquête indique que plus de 30% rejette ses eaux de manière inappropriée (broussaille (24,2%), la cour et la rue (13,9%)). Ce résultat est accentué dans le monde rural avec 84%.

Sous-Section 12.4 : Explications des tendances

Depuis 2012, un certain nombre d'actions ont été réalisées au Gabon visant à faire de la Ville gabonaise un espace agréable, sûr et prospère, moteur de son développement; un espace où le citoyen est au cœur des initiatives publiques, prêt à assumer toutes ses responsabilités ; un espace d'expressions socioculturelles diverses, sources d'harmonie indispensable au progrès.

Le Gabon a produit 7 fois plus de logements sur la période 2010– 2015 que sur la période 2004 – 2009. Ce résultat s'explique tout d'abord par l'augmentation du nombre de parcelles viabilisées par les promoteurs publics et privés. Ainsi, entre 2013 et 2015, les promoteurs publics ont viabilisé 1800 parcelles avec titres fonciers, dont 1400 dans la seule province de l'Estuaire. 2500 autres parcelles sont en cours de viabilisation en 2016. Le rythme de mise à disposition de parcelles est ainsi passé de 90 par an en moyenne sur la période 2004 – 2008 à 900 par an sur la période 2013 – 2015, à la suite des réformes du secteur. De plus, la promotion immobilière privée a été particulièrement dynamique sur la période, avec l'aménagement de nouveaux quartiers comme celui d'Angondjé et la densification des zones comme Owendo ou Bikélé. L'augmentation du nombre de parcelles viabilisées s'est traduite par l'augmentation du nombre de logements construits 3762 logements construits ont été recensés par les statistiques officielles sur la période 2010 – 2015, comparés à 505 logements produits recensés sur la période 2004 – 2009. 80% de ces logements ont été construits dans l'agglomération de Libreville. Une proportion importante des logements produits par les promoteurs publics concerne des logements sociaux (2000 ont été livrés), traduisant la volonté de l'Etat de faciliter l'accès des ménages à faibles revenus à un logement décent. Au-delà de ces logements livrés, dans les quartiers d'Angondjé, de Likouala, de Bikélé et de Nkok notamment, 6137 logements sont actuellement en cours de construction par l'ANGT, la Société Nationale Immobilière (SNI) et la Société Nationale de Logements Sociaux (SNLS). La construction de logements par les promoteurs privés individuels et les ménages a également été particulièrement dynamique. Bien qu'il n'existe pas de statistiques fiables sur cette dynamique, la tendance à la densification urbaine est visible à l'oeil nu, avec la construction de plusieurs dizaines de bâtiments à étages à Libreville, dans les quartiers centraux de Glass, Ndombakélé, Montagne Sainte, Batterie IV, Louis, mais également dans le quartier populaire de Nzeng Ayong.

Malgré ces résultats encourageants, qui traduisent une accélération indéniable de la production de logement, la demande nationale demeure encore largement insatisfaite. Plusieurs freins handicapent encore la production nationale de logements. Ainsi, i) l'absence de cadre de planification urbaine cause une incertitude nationale demeure encore largement insatisfaite. Plusieurs freins

Aussi, malgré les efforts fournis, les résultats sont assez mitigés en matière de gestion urbaine de manière durable. En effet, l'accès à l'habitat se pose encore avec acuité, la problématique de l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement adéquats se pose encore dans les grandes villes, malgré l'existence d'énormes potentialités en eau souterraine (chercher les capacités voir Ministère de l'Eau). La gestion des déchets connaît des épisodes dramatiques. Seuls xx % des déchets solides sont évacués vers des sites de dépôt, le restant s'accumulant dans des dépôts anarchiques. Le recyclage des déchets est informel et se limite aux métaux (à demander) .

Il est à noter un certain nombre d'actions, le plus gros certainement, n'a pas pu être conduit à son terme, cette volonté politique ne s'étant traduite dans les faits que de façon incomplète. Les actions menées dans le domaine n'ont toutefois pas été à la hauteur des ambitions. C'est ce qui semble expliquer ces résultats mitigés.

Sous-Section 12.5 : Défis pour l'atteinte de l'ODD11 et pistes d'actions.

Parmi les défis que le Gabon doit relever dans les décennies à venir, la croissance urbaine est sans doute la plus importante. Au centre de ce défi aux conséquences économiques, environnementales majeures se pose le problème de la planification urbaine dans sa globalité.

Les difficultés constatées mettent en lumière la nécessité de prendre les mesures appropriées. L'augmentation régulière de l'urbanisation influencera certainement chaque aspect de l'activité humaine dans les années à venir, notamment sur les plans sanitaire, économique, social et environnemental. L'urbanisation a considérablement augmenté dans un contexte de stagnation économique, de mauvaise planification et de mal-gouvernance. Il est presque certain que ces mauvaises conditions sanitaires liées à l'environnement sont à l'origine de maladies infectieuses et parasitaires comme le paludisme qui est la première cause de morbidité au Gabon.

Les villes où vit actuellement la moitié de la population du Gabon, peuvent être des foyers de croissance économique et de développement et peuvent être les foyers d'une meilleure qualité de vie pour tous. Aussi les difficultés constatées mettent en lumière la nécessité de prendre les mesures appropriées et de relever certains défis :

(i) **renforcement des politiques de planification urbaine** : Les politiques de planification urbaine ont pendant de nombreuses années géré les situations de manière sectorielle. Aménager un espace signifie fournir un cadre de vie agréable et sain qui devrait, en principe, englober les questions susceptibles d'entraver ce cadre de vie. Par ailleurs, la planification urbaine peine souvent à suivre la croissance démographique des villes et les habitants doivent se débrouiller pour trouver un logement, parfois dans des zones difficilement constructibles. C'est le cas particulièrement de Libreville et Port-Gentil.

(ii) **renforcement de la gestion de l'assainissement et des déchets solides**. La situation pour le secteur de l'assainissement urbain est particulièrement dramatique où le taux de

couverture se situe à xx % (demander), au regard notamment de l'arrêt de l'évacuation d'enlèvement des ordures ménagères de manière régulière.

Par ailleurs, les saisons pluvieuses sont considérées comme des véritables sources d'inquiétude pour les populations urbaines. Le projet d'évacuation des bassins versants ayant connu un ralentissement, les inondations ont causé d'importants dommages matériels et corporels ces dernières années.

La gestion des eaux pluviales est donc aussi un enjeu important pour les responsables de l'aménagement urbain, afin d'assurer la sécurité et le confort des habitants. Il s'agit non seulement de lutter contre le risque d'inondation, mais aussi de limiter les rejets de polluants dans le milieu naturel. Les inondations et les mares stagnantes constituent des risques sanitaires pour les habitants, en raison des épidémies et des dommages corporels et matériels qu'elles peuvent engendrer.

(iii) Accélération de la mise en œuvre de la décentralisation

L'accent doit être mis également sur le renforcement des collectivités locales décentralisées et faire accompagner leurs activités par des services déconcentrés plus efficaces et tournés vers le service public. L'association et la participation du secteur privé, de la société civile et des populations cibles à la conception et à la mise en œuvre des différentes stratégies et actions méritent une attention toute particulière.

SECTION 13 : ODD12 - ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

Sous-Section 13.1 : Les cibles et les indicateurs retenus

L'ODD12 se rapporte à la promotion des modes de production et de consommation durables pour réduire l'empreinte matérielle en découplant la croissance économique et les prélèvements de matière, sources de gaspillages et d'externalités négatives comme les pollutions et les nuisances environnementales, en optimisant la gestion, l'utilisation des ressources naturelles en général et des ressources non renouvelables en particulier.

Cet objectif est une exhortation à adopter des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables, à inscrire cette question parmi les priorités ou objectifs des politiques nationales pour renforcer les outils de contrôle de l'impact des activités humaines sur le développement durable et minimiser la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

Aussi, dissocier la croissance économique de l'utilisation des ressources est l'un des défis les plus importants et complexes auxquels est confrontée l'humanité aujourd'hui.

C'est pourquoi, l'un des principaux objectifs est de rendre la croissance économique moins dépendante de la quantité de ressources utilisées et d'en réduire les effets sur l'environnement, notamment en favorisant l'utilisation efficace des ressources, tout en améliorant le bien-être des populations. Cela peut être réalisé en adoptant des modes de consommation et de production plus durables. Un tel changement nécessite des politiques nationales qui favorisent l'adoption des pratiques viables pour l'environnement, des infrastructures sociales et physiques résilientes et des marchés propices, ainsi qu'une transformation des pratiques commerciales dans les chaînes de valeur mondiales.

Aussi, établir des modes de consommation et de production durables fait correspondre à l'**ODD 12** les objectifs de l'Agenda 2063 pour la transformation de l'Afrique à savoir :

- Objectif 5 : Une agriculture moderne pour accroître la productivité et la production;
- Objectif 7 : Des économies et des collectivités viables au niveau environnemental et résistantes aux changements climatiques.

Six cibles de l'ODD 12 ont été considérées comme prioritaires pour le rapportage : **(i)** : Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, **ODD.12.1** ; **(ii)** D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles, **ODD.12.2** ; **(iii)** D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, **ODD.12.3** ; **(iv)** D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, **ODD.12.4** ; **(v)** D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation, **ODD.12.5** ; **(vi)** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable, **ODD.12.8**.

Les cibles de l'Agenda 2063 considérées ici sont :

- Double productivité totale des facteurs agricoles, AUO.5.1.1 ;

- Au moins 30% des terres agricoles sont soumises à la pratique de la gestion durable des terres, AUO.7.1.1 ;
- Au moins 17% des eau terrestres et intérieures et 10% des zones côtières et marines sont préservés, AUO.7.1.2.

Six indicateurs sont retenus pour le suivi des cibles de l'ODD 12. Il s'agit de :

- Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales, ODDI. 12.1.1
- Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB, ODDI.12.2.1 ;
- Indice mondial des pertes alimentaires, ODDI.12.3.1 ;
- Nombre de parties aux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord, ODDI.12.4.1 ;
- Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés, ODDI. 12.5.1 ;
- Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et c) l'évaluation des étudiants, ODDI.12.8.1.

A ces indicateurs s'ajoutent ceux (cinq) de l'agenda 2063 : Productivité totale des facteurs, AUOI.5.1.1.1 ; AUOI.7.1.1.1 Terres agricoles soumises à la pratique de la gestion durable des terres en pourcentage, AUOI.7.1.1.1..

Sous-Section 13.2 : L'alignement des programmes nationaux à l'ODD 12

Pour transformer le modèle de production du Gabon en vue de parvenir à une gestion durable et une utilisation rationnelle des ressources naturelles d'ici à 2030, ainsi qu'à une réduction des déchets (de la mise en valeur des forêts, du pétrole et des mines), le PSGE s'est fixé pour objectif stratégique, de promouvoir une croissance économique et le développement durable. Deux axes prioritaires sont retenus par le PSGE pour assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles qui minimise les déchets d'exploitation et sécurise le développement à long terme. Il s'agit de la diversification des piliers de la croissance par le développement des industries de transformation (des matières premières domestiques); et l'amélioration des performances écologiques des secteurs d'exploitation des ressources naturelles.

Pour accompagner cette mutation vers un mode de production plus rationnel dans l'utilisation des ressources naturelles, et moins générateur de déchets et donc plus écologiquement vertueux, le Gabon s'est doté dès 2014 de la loi n°002/2014 portant orientation du développement durable. Cette loi encadre les changements à apporter dans les modes de production et de consommation en vue de les rendre plus viables et plus responsables sur le plan social, économique et environnemental, au besoin par l'adoption d'une approche qui évite le gaspillage et optimise l'utilisation des ressources naturelles. Elle intègre les principes de préservation et de réhabilitation de l'environnement, fait écho aux normes techniques et

instruments économiques afférents, et établit les responsabilités des différentes institutions et organisations impliquées dans la mise en œuvre du développement durable. En outre, elle prévoit la systématisation des études d'impact de développement durable, le renforcement des exigences en matière d'élimination des déchets et des produits dangereux ainsi que la mise en place de seuils de contamination au-dessus desquels il convient de déployer des actions de réparation.

La loi d'orientation du développement durable complète les dispositions de la loi n°007/2014 portant Code de l'Environnement, la loi n°0016/2001 portant Code Forestier, la loi n°011/2014 portant réglementation du secteur des Hydrocarbures, la loi n°017/2014 portant réglementation du secteur Minier et les lois n° 022/2008 et n°15/2005 portant respectivement Code Agricole et Code des Pêches et de l'Aquaculture qui intègrent chacune, des principes de gestion durable des ressources naturelles.

Aussi, s'agit-il de bâtir une « économie verte » centrée sur l'efficacité écologique des secteurs d'exploitation des ressources naturelles, autour de plusieurs axes prioritaires : gérer durablement la forêt gabonaise, promouvoir une exploitation durable des ressources halieutiques, pétrolières, minières et de l'agriculture.

La généralisation de l'aménagement durable des Forêts qui procède de cette démarche vise précisément à limiter l'écrémage générateur de gaspillages et de déchets, et à promouvoir une mise en valeur rationnelle des ressources forestières (voir ODD15.2). L'amélioration de l'aménagement des pêcheries (intensification des inventaires, mise en défens de 26,1% de la ZEE, surveillance des côtes pour limiter la pêche illicite qui multiplie les captures indésirables, rejetées à la mer) visent le même but (voir ODD14.2).

La stratégie d'extension des projets de transformation du bois à l'ensemble des exploitations forestières s'inspire de la même démarche : accroître le taux de valorisation du bois abattu de 30 à 80% au minimum, afin de produire plus de valeur ajoutée pour un prélèvement minimal de biomasse forestière pour améliorer les rendements.

Pour accélérer cette évolution, une zone économique spéciale à régime fiscal privilégié a été créée en 2013 dans la périphérie de Libreville pour accueillir les investisseurs, notamment dans le domaine de la transformation du bois. Elle abrite une centaine d'entreprises dont une trentaine est opérationnelle.

Dans le secteur des Hydrocarbures, 80% du gaz fatal produit par les puits de pétrole était autrefois considéré comme un déchet et torché sans autre forme de valorisation. Un accord conclu avec les opérateurs pétroliers définit les conditions de réduction progressive du torchage, dont l'interdiction totale est prévue en 2030 par le nouveau Code des Hydrocarbures adopté en 2019. Le gaz naturel ainsi récupéré et mis en valeur dans le cadre de cet accord vient renforcer la production nationale d'énergie. Ce qui permet d'optimiser l'utilisation des ressources en hydrocarbures et de réduire la pollution de l'air.

Dans le domaine des Mines, et s'agissant tout particulièrement du manganèse, dont une quantité non négligeable était autrefois perdue sous forme de stériles de manganèse rejetés dans la nature en aval de la zone de traitement du minerai avec l'eau de lavage, une usine d'aggloméré de manganèse a été construite, aux fins de valoriser ces stériles de manganèse. Cette initiative est un signal dans la bonne direction pour les autres acteurs du secteur.

Dans le secteur des Pêches, l'objectif nouveau est de rationaliser l'exploitation pour une

meilleure mise en valeur de la ressource, en mettant en place un cadre de gestion durable de la ressource halieutique et en appuyant le développement de la profession.

Dans le secteur Environnement, plusieurs facteurs initiateurs de changement ont été mis en place : le Code de l'Environnement ; le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ; la Stratégie Nationale pour la Biodiversité ; l'Observatoire National de la biodiversité ; l'Observatoire Côtier, le Centre National Antipollution (CNAP); le décret d'application portant réglementation des études d'impacts, etc.

Dans le secteur des Ressources Hydrauliques, la SEEG a mis en place un programme d'éducation et de sensibilisation des populations afin de modifier les comportements liés à l'utilisation et la consommation de l'eau. Le Ministère chargé des Ressources Hydrauliques a initié un projet de décret sur la protection des bassins versants, des points d'approvisionnement en eau.

Tableau 19 : Matrice d'alignement de l'ODD12 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063

Objectif 12 : Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables	Objectifs et cibles de l'agenda 2063 de l'Union africaine	Programmes, actions et politiques mise en œuvre par cible des ODD et ou l'agenda 2063 de l'Union africaine	Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine
<p>ODD.12.1: Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement</p>	<p>AUO.5.1.1 Double productivité totale des facteurs agricoles</p> <p>AUO.7.1.1 Au moins 30% des terres agricoles sont soumises à la pratique de la gestion durable des terres</p>	<p>Loi sur le développement durable</p> <p>Plan d'affectation des terres</p>	<p>ODDI. 12.1.1 Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales</p> <p>AUOI.5.1.1.1 Productivité totale des facteurs</p> <p>AUOI.7.1.1.1 Terres agricoles soumises à la pratique de la gestion durable des terres en pourcentage</p>
<p>ODD.12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</p>	<p>AUO.7.1.2 Au moins 17% des eau terrestres et intérieures et 10% des zones côtières et marines sont préservés</p>		<p>ODDI.12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB</p> <p>AUOI.7.1.2.1.a. Eaux terrestres et intérieures préservées en pourcentage.</p> <p>AUOI.7.1.2.2b. Zones côtières et marines préservées en pourcentage</p>

ODD.12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte			ODDI.12.3.1 Indice mondial des pertes alimentaires
ODD.12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement			ODDI.12.4.1 Nombre de parties aux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord
ODD.12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation		Code de l'Environnement ; le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ; la Stratégie Nationale pour la Biodiversité ; l'Observatoire National de la biodiversité ; l'Observatoire Côtier, le Centre National Antipollution	ODDI. 12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés
ODD12.8 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature			ODDI.12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et c) l'évaluation des étudiants

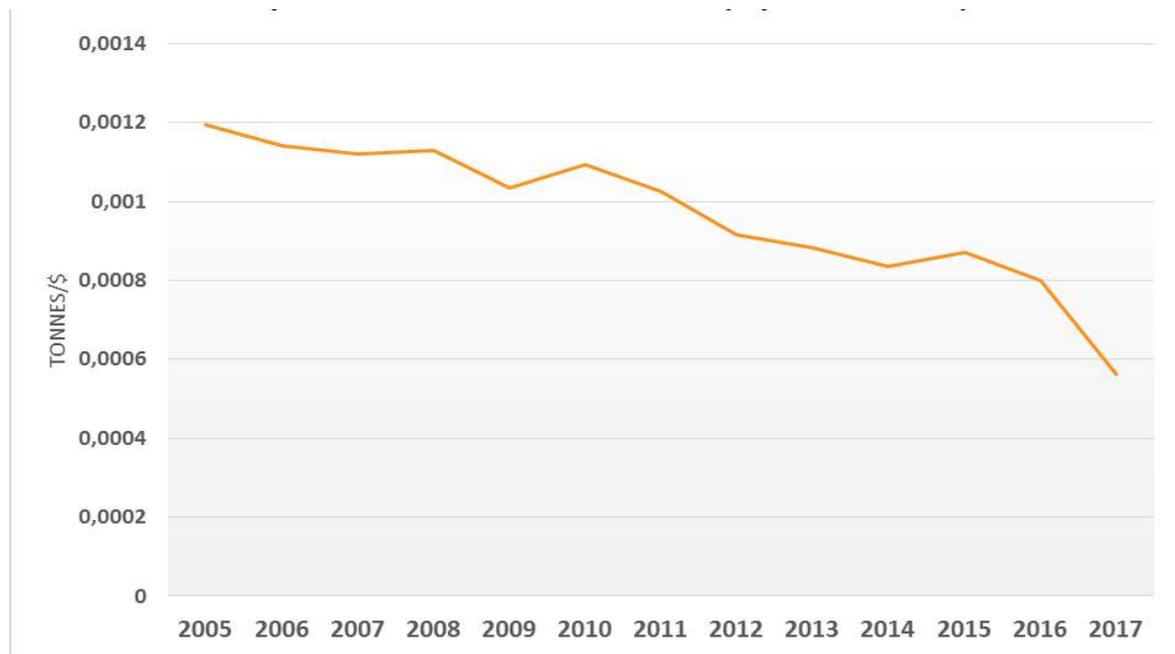
Sous-section 13.3 : Les progrès dans les changements des modes de produire et de consommer

L'empreinte matérielle désigne la quantité de matières premières tirées des ressources naturelles pour créer de la valeur ajoutée économique. Selon le Rapport Mondial 2017 sur les ODD, l'empreinte matérielle mondiale par habitant a augmenté, passant de 8 tonnes par habitant en 2000 à 10,1 tonnes par habitant en 2010. Elle est en hausse dans quasiment toutes les régions, ce qui signifie que, au niveau mondial, il faut maintenant davantage de matières premières pour satisfaire les besoins de consommation par personne. En 2010, les pays développés avaient l'empreinte matérielle par habitant la plus élevée (34,7 tonnes par habitant), alors que l'Afrique subsaharienne avait la plus faible (2,5 tonnes par habitant).

L'empreinte du Gabon calculée à partir des données des secteurs de l'économie réelle (Pétrole, Mines, Bois, Pêche, Agriculture et Elevage) s'est considérablement contractée entre 2005 et 2018, passant de 11,7 à 5,1 tonnes par habitant.

De même, l’empreinte matérielle par unité de PIB décrit une tendance similaire. Il montre que pour produire 1 dollar il fallait 0,0012 tonne en 2005 contre 0,0006 en 2017, soit une diminution de 51% (cf. graphique XX). La régression concordante des performances de ces deux indicateurs sur la période 2005-2017 plaide en faveur d’un redressement de la productivité des ressources naturelles, par suite d’une amélioration de l’efficacité écologique des secteurs d’extraction des ressources naturelles. Cela a été rendu possible par la succession de mesures visant l’interdiction d’exportations des grumes, l’aménagement des forêts et des pêcheries, la récupération des stériles de manganèse et du l’interdiction du torchage du gaz pétrolier, etc.

Graphique 39. Evolution de l’empreinte matérielle par unité de PIB entre 2005-2017



Source : Commission Environnement, 2019

Dans le domaine de la gestion des déchets ménagers, le resserrement de l’espace économique gabonais se traduit par la concentration de près de 70% de la population, des établissements industriels et du pouvoir d’achat dans trois agglomérations urbaines (Libreville, Port-Gentil et Franceville). Du fait de ce resserrement, les pressions exercées par les activités économiques sur le milieu urbain ajoutent à la concentration des populations, pour intensifier la production des déchets urbains. Le tout dans un milieu de plus en plus congestionné où, paradoxalement, la densité des populations peut atteindre des sommets comparables à ceux observables dans les pays les plus peuplés du monde (jusqu’à 250 à 300 habitant/ha dans certains quartiers de Libreville). Alors que l’empreinte écologique du Gabon, n’est que de 1,8 hag/hab, pour une population soutenable estimée à 26 millions contre une démographie réelle de 1,8 million d’habitants.

Cet effet amplificateur du resserrement de l’espace économique et de la concentration des populations est aggravé par les insuffisances du système de gestion des déchets solides et de traitement des effluents. Par conséquent, cela entraîne des difficultés récurrentes dans le

ramassage et la mise en décharge des déchets, ainsi que dans le traitement des effluents urbains, avec les risques de pollution et de développement des pathologies hydriques qui y sont associés, malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics.

Sous-Section 13.4: Défis pour l'établissement des modes de consommation et de production durables et pistes d'actions

Du pétrole au manganèse, en passant par l'uranium et le bois, le moteur de l'économie gabonaise est tiré (depuis plus d'un siècle) par l'exploitation des produits de base, exportés bruts. Le passage du cycle du bois au cycle du pétrole et des mines n'a fait que renforcer la dépendance du Gabon vis-à-vis de son patrimoine naturel. Bien que globalement soutenue, la croissance économique de ces cinquante dernières années n'a été obtenue qu'au prix d'une intense consommation de ce patrimoine par une économie dont la contribution du secteur minier et pétrolier au PIB s'est accru.

Exposé aux fluctuations des cours internationaux, ce modèle à haute intensité matérielle est très fragile en raison de sa trop grande dépendance vis-à-vis des produits de base. Il intensifie par ricochet les risques de déboisement et d'érosion de la biodiversité qui pèsent sur les forêts, ainsi que les pollutions et gaspillages possibles de ressources dans tous ces secteurs d'activité. Sans préjudice de l'épuisement tendanciel des ressources non renouvelables, comme c'est le cas de l'uranium mais aussi du pétrole qui assure une part non appréciable des recettes budgétaires du pays, et des exportations du pays.

Ce modèle de production dépendant des ressources primaires ne peut perdurer. A cet effet, Si le Gabon veut minimiser les prélèvements de ressources et réduire les risques de pollution et les gaspillages, pour relaxer la pression sur son patrimoine naturel et assurer son avenir tout en maintenant un taux de croissance économique compatible avec la lutte contre la pauvreté et la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063, il doit faire plus et mieux avec moins. L'enjeu serait donc de migrer progressivement vers un modèle de production à basse consommation matérielle et moins exclusivement dépendant des ressources naturelles, en optimisant la productivité de son patrimoine naturel.

L'examen de la structure de production et du commerce extérieur du Gabon a fait apparaître que des opportunités de transformation structurelle de l'économie existent. Les efforts qu'elles ont engagés ces derniers temps semblent indiquer que les autorités sont conscientes des réelles possibilités offertes, entre autres, par l'industrialisation fondée sur les produits de base. En effet, de nouvelles branches d'activité ont fait leur apparition ou ont vu leur importance augmenter dans le secteur de l'industrie manufacturière au cours de la dernière décennie : i) l'industrie du bois, après l'application, dès 2010, de la mesure visant l'interdiction des exportations de grumes et la mise en service de la Zone économique à régime privilégié de Nkok en 2011 ; ii) les filières du silico-manganèse et du manganèse métal, grâce à la création du Complexe métallurgique de Moanda en 2014; et iii) la filière huile de palme, avec la mise en service des usines d'Awala et de Mouila respectivement en septembre 2015 et avril 2017.

La question fondamentale qui se pose pour le Gabon est de savoir dans quelles conditions le développement de toutes ces filières peut accompagner la transformation structurelle de l'économie sans pour autant dégrader davantage l'environnement. Cette préoccupation soulève les défis déclinés ci-après :

- **La nécessaire maîtrise de l'impact environnemental**

Au regard des conséquences que peuvent avoir les actions projetées et en cours sur l'environnement, le principal défi en matière de mitigation de ces effets provenant des activités économiques est la promotion d'une politique d'industrialisation à faible impact par une planification stratégique, le changement de comportement dans les activités des secteurs de production et les modes de consommation ainsi que le partage des responsabilités sociales.

- **L'amélioration de la gestion des déchets chimiques**

En matière de gestion des déchets chimiques, l'élaboration d'un Plan national en la matière et la mise en place de structures spécialisées de traitement de déchets dangereux constitue encore à ce jour un des défis majeurs. La création de structures techniques d'entreposage et de tri des déchets chimiques pourrait constituer une opportunité pour minimiser leur impact sur les populations et l'environnement.

- **L'optimisation de la gestion des ressources naturelles**

Pour accompagner durablement la diversification des filières de compétitivité de l'économie gabonaise, le principal défi en matière de gestion des ressources naturelles est de maintenir la trajectoire régressive de l'empreinte matérielle tout en veillant à un partage équitable des dividendes de cette performance.

- **L'amélioration de la gestion des pertes alimentaires**

A ce niveau, le Gabon a pour principaux défis de mettre en place une statistique nationale sur les pertes alimentaires, notamment sur la chaîne de production, transformation, transport, conservation et consommation mais également de valoriser les déchets qui en résultent. Les orientations stratégiques pouvant aider à converger vers l'atteinte de cette cible seraient de :

- quantifier les pertes alimentaires pour alimenter une base de données statistiques;
- mettre en place des unités de transformation, conservation des produits alimentaires et de valorisation des déchets qui en résultent.

- **Le renforcement des mesures visant la viabilité des entreprises**

Pour garantir le maintien des équilibres écologiques et la préservation des ressources naturelles, le Gabon doit renforcer davantage les politiques visant à amener les entreprises à adopter des pratiques viables, tant au niveau environnemental que social. À ce titre, il serait opportun que les entreprises soient certifiées selon les référentiels adoptés par l'Administration Publique, en termes de gestion des déchets industriels de types spéciaux.

SECTION 14 : ODD 13 - PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS

Sous-Section 14.1 : Orientations de l'ODD13, cibles et indicateurs retenus

L'ODD13 vise à renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat, ainsi qu'à intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans l'action publique et à anticiper les risques. Il s'agit aussi de renforcer les efforts d'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, ainsi que les puits de carbone et d'investir dans la coopération internationale, la recherche et la diffusion de l'information pour mobiliser les acteurs.

Ces orientations impliquent que cet ODD peut être aligné avec deux objectifs de l'Agenda 2063 pour la transformation de l'Afrique, à savoir :

- Objectif 5 : Une agriculture moderne pour accroître la productivité et la production;
- Objectif 7 : Des économies et des collectivités viables au niveau environnemental et résistantes aux changements climatiques.

Il est à noter que si on se place du point de vue des changements climatiques, dans les circonstances nationales gabonaises où l'agriculture se pratique sur des anciennes terres forestières dont les changements d'affectation sont la première cause d'émissions de gaz à effet de serre (GES), ces deux objectifs sont liés. L'augmentation de la productivité du facteur « terres agricoles » contribue à améliorer la production et la résilience de l'agriculture et de l'économie agraire, tout en minimisant la conversion des forêts en terres agricoles et donc les émissions de CO₂.

Trois cibles de l'ODD13 peuvent être retenues pour rendre compte de l'effort d'alignement des plans et programmes du Gabon en matière de développement durable, ainsi que pour faire le bilan sur les résultats acquis. Ces cibles ont trait à : **i) Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat, ODD.13.1; ii) Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales, ODD13.2 ; iii) Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide, ODD13.3.**

Les cibles de l'Agenda 2063 considérées ici sont : **i) Doubler la productivité totale des facteurs agricoles (OAA5.1) et ii) Au moins 30% des terres agricoles sont soumises à la pratique de la gestion durable des terres (OAA7.1).**

Pour la présente revue, les indicateurs pertinents pour les deux cibles retenues pour cet ODD sont les suivants :

- ODD13.1.1 : Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophes;
- ODD13.2.1 : Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans

menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres) ;

- ODD13.3.2 : Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement

Les indicateurs extraits du manuel des indicateurs de l'Agenda 2063 de l'UA qui sont pertinents pour l'analyse sont : i) Productivité totale des facteurs (OAA5.1.1) et Terres agricoles soumises à la pratique de la gestion durable des terres en pourcentage (OAA7.1.1).

Sous-section 14.2 : Les actions menées pour l'atteinte de l'ODD13 et des Objectifs liés de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine consacrés aux changements climatiques

Une stratégie nationale d'adaptation du littoral gabonais et de ses populations aux chocs des changements climatiques a été élaborée dès 2011. Elle vise à lutter contre l'érosion côtière et la submersion marine, à assurer une gestion efficace des eaux de ruissellement et à renforcer les systèmes de prévision et de prévention des catastrophes. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, un Projet de modernisation et de renforcement du réseau national des Stations météorologiques, appuyé par Météo-France, a permis de développer des systèmes d'observation et de prévision des risques climatiques.

En vue de la mise en œuvre de cette stratégie, le Gabon a bénéficié en 2012 d'un Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour une meilleure adaptation en Zone Côtière (AAP-GABON). Ce projet a été appuyé par le Japon pour l'acquisition de deux stations météorologiques (installées à Cocobeach et Mayumba) et d'une station marégraphique (basée à Port-Gentil). Pour la mise en œuvre du Plan National d'Adaptation, le Gabon a également bénéficié en 2019 d'un appui du Fonds Vert Climat (GCF).

En matière de réduction des risques de catastrophes, une Plateforme nationale dotée d'un Comité provincial pour la prévention et la réduction des risques de catastrophes a été mise en place par le décret n°672/PR/MISPID/ du 16 mai 2011, à l'effet de prévenir la survenue d'aléas climatiques et de risques de catastrophes.

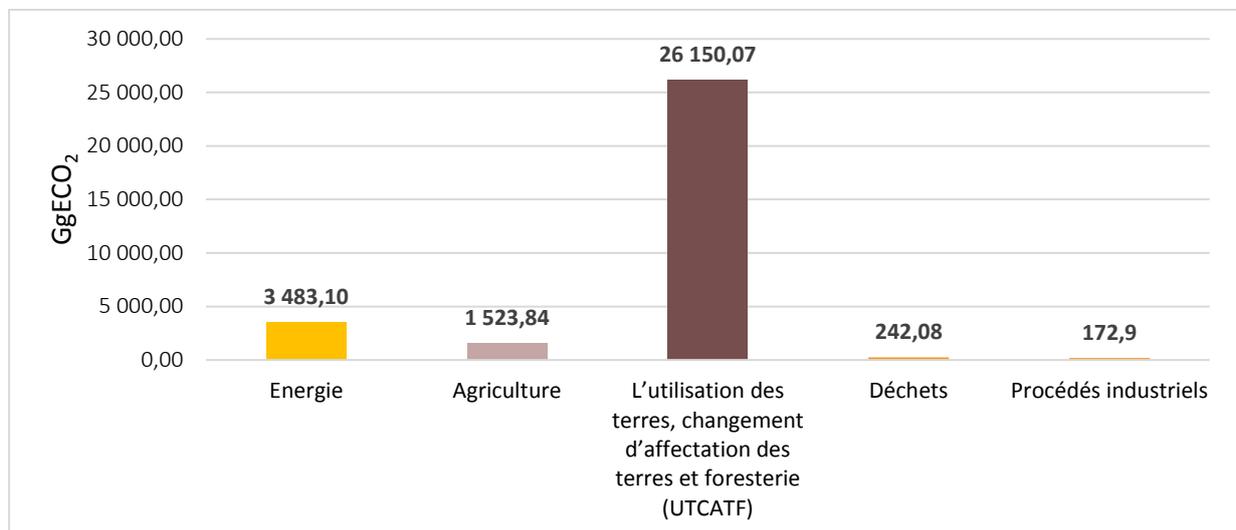
En vue d'un développement sécurisé de ses activités agro-industrielles, le Gabon exécute un projet de zonage de ses terres agricoles. Ce projet porté par le Conseil National Climat vise, à partir des conditions climatiques et du potentiel agro-pédologique des sols, à diviser le Gabon en zones agricoles. A chaque zone seront affectées des spéculations agro-industrielles (palmier à huile, Hévéa, ...) répondant à ses exigences agro-pédologiques et climatiques. La finalité de ce projet est double : optimiser la productivité du facteur « sols » pour accroître les rendements, d'une part, et minimiser la conversion des forêts en terres agricoles, qui vient en deuxième position sur la liste des secteurs d'activités émetteurs de CO₂, d'autre part. Toutefois, les données actuellement disponibles ne permettent pas encore de se prononcer sur le pourcentage de terres agricoles soumises à cette pratique de gestion.

En matière d'alignement de la lutte contre les changements climatiques avec les politiques, et les stratégies, plans et programmes nationaux, un Plan National pour le Climat a été formulé en 2013, pour incorporer la dimension climatique dans le PSGE. Il s'agit aussi d'accompagner la transition du pays vers une industrialisation bas carbone, compatible avec le changement

de paradigme imposé par la diversification de l'économie et la création de valeur ajoutée par la transformation locale des ressources. Ce plan vise à anticiper les risques en intégrant les questions climatiques dans la politique de développement pour augmenter les capacités de résilience et d'adaptation du pays aux changements climatiques et contribuer à l'effort universel de lutte contre les risques climatiques.

Dans l'objectif de réduction des émissions au titre de sa contribution nationale volontaire du Gabon (NDC) à l'Accord de Paris, le Plan Climat cible les secteurs d'activité ayant un fort potentiel d'émissions de GES. Soit, par ordre d'importance : la foresterie et les changements d'affectation des terres (26 150 Gg); le pétrole et l'énergie (3 483 Gg); l'agriculture (1 523 Gg) et enfin les déchets (242 Gg) (cf. graphique XX).

Graphique 40. Profil des émissions des gaz à effet de serre du Gabon, hors stockage de carbone dans la biomasse



Source : Troisième Communication Nationale sur les changements climatiques, Min. Environnement -PNUD, 2018

En matière de mitigation des émissions imputables à l'exploitation des forêts, le Plan Climat appuie le renforcement du dispositif institutionnel et réglementaire de l'aménagement durable, ainsi que la systématisation progressive des plans d'aménagement et de la certification des produits forestiers, dont l'instauration d'un système MRV robuste, pour optimiser la séquestration du CO₂ et l'atténuation des émissions de GES.

Dans le domaine des changements d'affectation des terres, un partenariat bénéficiant d'un financement de 18,4 millions USD a été conclu avec l'initiative CAFI en vue de la finalisation du Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) et de la création d'un Système National d'Observation des Ressources Naturelles et des Forêts (SNORNF). Cette initiative vise à rationaliser l'affectation des terres aux fins de minimiser la déforestation et la dégradation des forêts.

Un réseau de 13 parcs nationaux couvrant 3 millions d'hectares, auquel s'ajoutent 500 000 ha protégés au titre des réserves de faune et de chasse, soit un total de 3,5 millions d'hectares,

séquestre 402 260 000 t_{éq}CO₂/ha d'émissions évitées sur une échelle de 25 ans, pour un coût annuel de gestion estimé à 30 millions USD.

Dans le domaine pétrolier, la valorisation du gaz fatal associé à l'exploitation du pétrole par la production d'énergie permet d'éviter XX Gg _{éq}CO₂ d'émissions en 2018. A cet effet, l'interdiction totale du torchage, qui représente 71% des émissions du secteur pétrole et énergie, a été intégrée à la nouvelle loi portant Code des hydrocarbures et prendra effet en 2030. A ce titre, le Gabon est partie prenante au Global Gas Flaring Reduction (GGFR), une initiative de la Banque Mondiale qui assiste le pays dans le processus d'interdiction du torchage du gaz associé à la production pétrolière.

Toujours en matière d'énergie, le Plan Climat œuvre en faveur d'une inversion du mix énergétique en privilégiant les énergies renouvelables au détriment des énergies fossiles. En pratique, il s'agit de ramener la part du thermique dans la production de l'électricité de 65 à 20%, par une augmentation de la contribution de l'hydroélectricité de 35 à 80% à l'horizon 2022.

Au plan international, le Gabon qui a pris une part active à la COP21, en amont de laquelle il a été le premier pays africain à présenter une INDC, est membre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC), dont il a ratifié l'Accord de Paris en 2016. A ce titre, le Gabon s'était engagé à réduire d'au moins 50% les émissions du Gabon par rapport à l'évolution prévue du scénario non maîtrisé. Enfin, le Gabon a rendu compte de ses activités en matière de changements climatiques à la CCNUCC par deux communications nationales (2004 et 2011). Son dernier rapport actualisé à la CCNUCC sur les émissions de GES sera présenté en 2019.

Tableau 20 : Matrice d'alignement de l'ODD13 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Objectifs et cibles de l'agenda 2063 de l'Union africaine	Programmes, actions et politiques mise en œuvre par cible des ODD et ou l'agenda 2063 de l'Union africaine	Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine
ODD.13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	<p>AUO.5.1.1 Double productivité totale des facteurs agricoles</p> <p>AUO.7.1.1 Au moins 30% des terres agricoles sont soumises à la pratique de la gestion durable des terres</p>	Mise en place de Plateforme nationale dotée d'un Comité provincial pour la prévention et la réduction des risques de catastrophes par le décret n°672/PR/MISPID/ du 16 mai 2011,	<p>ODDI.13.1.1 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe</p> <p>ODDI.13.1.2 Nombre de décès, de disparus et de victimes à la suite de catastrophes, pour 100 000 personnes</p> <p>AUOI.7.1.1.1 Terres agricoles soumises à la pratique de la gestion durable des terres en pourcentage</p> <p>AUO.I.5.1.1.1 Productivité totale des facteurs</p>

<p>ODD.13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p>	<p>AUO.7.1.2 Au moins 17% des eaux terrestres et intérieures et 10% des zones côtières et marines sont préservés</p>	<p>Loi sur le développement durable Plan national d'affectation des terres Code de l'Environnement ; le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ; la Stratégie Nationale pour la Biodiversité ; l'Observatoire National de la biodiversité ; l'Observatoire Côtier, le Centre National Antipollution</p>	<p>ODD.13.2.1 Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)</p> <p>AUOI.7.1.2.1.a. Eaux terrestres et intérieures préservées en pourcentage.</p> <p>AUOI.7.1.2.2b . Zones côtières et marines préservées en pourcentage</p>
<p>ODD.13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide</p>			<p>ODDI.13.3.1 Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide</p> <p>ODDI.13.3.2 Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement</p>

Sous-Section 14.3 Des progrès considérables et un fort engagement des autorités nationales

Le Gabon a déjà atteint et largement dépassé le cap de la neutralité carbone. En intégrant les préoccupations climatiques dans ses politiques transversales et sectorielles de développement durable, son ambition est de tenir les engagements qu'il a pris dans le cadre de l'Accord de Paris, en alignant la lutte contre les changements climatiques avec les nécessités de son développement économique, pour faire de la transition énergétique un levier de l'accélération de sa croissance et de la diversification de son économie.

A ce titre, le renforcement de l'aménagement durable des forêts et la promotion de la certification des produits forestiers ont permis de multiplier le potentiel de séquestration des forêts gabonaises par un facteur supérieur à 3 entre 2005 et 2018, tout en améliorant la valeur

ajoutée du secteur forestier. De même, l'interdiction graduelle du torchage du gaz fatal de l'exploitation pétrolière, lui permet de réduire ses émissions tout en renforçant sa production d'énergie pour accompagner son programme d'industrialisation en diversifiant son économie par la création d'une filière industrielle du gaz. ***Le Gabon fait de la lutte contre les changements climatiques une opportunité pour renforcer sa production d'énergie et diversifier son économie en développant une filière gaz à partir du gaz fatal autrefois torché par l'exploitation pétrolière.*** A cet égard, ces initiatives peuvent être versées au chapitre des « bonnes pratiques » et le Gabon peut être classé au rang des pays ayant fait leurs preuves dans le renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et opérationnelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement.

Les actions majeures climat du Gabon

- 2007 : Entrée du Gabon dans l'initiative Global Gas Flaring Reduction (GGFR)
- 2009 : Seconde communication nationale sur les changements climatiques
- 2010 : Lancement d'un Plan national de réduction du torchage et de valorisation du gaz
- 2010 : Création de l'Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiales (AGEOS)
- 2011 : Stratégie nationale d'adaptation du littoral gabonais face aux effets des changements Climatiques
- 2012 : Lauréat du prix d'excellence de la Banque Mondiale pour la réduction du torchage de ses gaz
- 2013 : Elaboration du Plan National Climat Gabon
- 2014 : Promulgation de la Loi sur le développement durable
- 2014 : Interdiction du torchage en continu dans le code des hydrocarbures
- 2015 : Adhésion à l'initiative Zéro Torchage de Routine en 2030
- 2015 : Contribution prévue déterminée au niveau national (INDC)
- 2015 : Elaboration de la version 0 du Plan National d'Affectation des Terres (PNAT)
- 2015 : Création du Conseil National sur les Changements Climatiques
- 2016 : Ratification de l'Accord de Paris sur le climat
- 2018 : Elaboration du Cadre de planification des investissements climatiques au Gabon (Programme Pays)

Entre 2005 et 2018, alors que la population a augmenté de 80%, et que le PIB affichait une forte croissance de 5 à 6%, les émissions ont reculé de 14%, passant de 6300 à 5403 éq Gg CO₂, grâce à un potentiel de séquestration en augmentation de 28% sur la même période. Associé à un Plan National d'Adaptation en cours de réalisation, ce net découplage de la croissance économique et démographique avec l'augmentation des émissions met le Gabon

en capacité de lutter contre les changements climatiques et de réaliser les objectifs de l'ODD13 et de l'Agenda 2063.

Tableau 21 : Evolution des émissions globales en fonction de la taille de la population

Année	1994	2000	2010
Population	1 014 976	1 586 876	1 811 079
Emissions nationales (GgECO ₂)	6300,95	6162	5403,54
Emissions par habitant (tonnes ECO ₂ /hab/an)	6,77	5,10	2,9
Potentiel de séquestration (GgECO ₂)	49 489,42	74 767	105 282

Source : Troisième Communication Nationale sur les changements climatiques, Min. Environnement - PNUD, 2018

Sous-Section 14.4 : Défis pour des changements notables dans les modes de produire et de consommer

Le Gabon est très vulnérable aux risques de changements climatiques et notamment à la montée du niveau de la mer. Parmi les facteurs de vulnérabilité on peut retenir la faiblesse de ses infrastructures et de ses capacités de réaction, de résilience, la concentration de ses principaux établissements humains et industriels sur les basses terres du littoral, la position offshore de son industrie pétrolière et plus généralement sa très grande dépendance économique vis-à-vis des ressources naturelles.

Les simulations réalisées en 2013 prévoient une tendance aux variations plutôt orientées à la hausse des précipitations pour les mois de Septembre, Octobre et Novembre de l'ordre de - 18 à +30 % et un degré d'occurrence des jours plus « chauds que le climat actuel ». La multiplication des événements extrêmes en général, et des inondations, en particulier, perturberait de façon considérable les activités économiques essentielles comme les transports, les mines et la foresterie, sans préjudice des pertes en capital productif. Le niveau des récoltes agricoles serait également affecté et l'érosion des terres accélérée.

L'autre fait aggravant de cette situation est l'augmentation de la capacité érosive des eaux marines, puisque les arbres se déchaussent et que les voies carrossables construites le long du littoral sont progressivement échantées. Ce processus risque d'évoluer en s'aggravant d'année en année avec l'élévation probable du niveau de la mer (2,62 mm/an) provoquée par les changements climatiques. En raison de l'enjeu stratégique que représentent ces voies de communication, leur destruction par l'érosion perturberait considérablement le trafic Nord-Sud et les activités économiques concentrées sur la côte.

Outre les effets directs de l'élévation du niveau de la mer (destruction potentielle des infrastructures côtières, notamment des sites touristiques, des habitations, des ports et des routes), on relève parmi les impacts possibles du changement climatique, l'appauvrissement en eau potable par un accroissement de la salinité des terres basses qui sont habitées par 70% de la population gabonaise. Par ailleurs, cette intrusion saline impacterait les zones d'abri où les eaux saumâtres sont quasi permanentes, telles que les lagunes et les différents chenaux de marées situés dans les baies du cap Lopez et de la Mondah, en raison de l'accroissement

de la lame d'eau salée et saumâtre sur des sites qui n'en recevaient que de manière temporaire et épisodique. En saison sèche, l'intrusion saline entre déjà dans ces baies et envahit les chenaux de marée. C'est le cas de la station de pompage qui fournit l'eau potable à une large part de la population de Port-Gentil.

La conséquence prévisible de cette intrusion serait une modification au niveau du paysage, tant certains végétaux et certaines ressources halieutiques ne supporteront pas les changements de teneur en sel. Ces dernières s'éloigneraient nécessairement de leurs anciennes zones de reproduction, ce qui perturberait l'activité des pêcheurs et aurait un impact sur la sécurité alimentaire du pays. De même, les changements de paramètres climatiques entraîneraient la virulence des précipitations et l'occurrence de plus en plus fréquente des inondations. Depuis deux décennies, Libreville et Port-Gentil sont soumises à ce phénomène.

Exposé à de fortes pressions démographiques, le littoral gabonais est soumis aux influences combinées : de l'élévation accélérée du niveau de la mer avec ses effets sur les ressources en eau ; des augmentations des précipitations associées à une plus grande variabilité saisonnière et à une plus grande fréquence des inondations. Les connaissances encore partielles disponibles sur le ruban littoral du Gabon, donnent déjà des indications sur les impacts potentiellement néfastes des changements climatiques sur l'activité économique, les ressources en eau et les infrastructures physiques.

En outre, en raison des insuffisances du système de gestion des déchets et d'évacuation des effluents liquides et des eaux de ruissellement, l'augmentation des précipitations et de la fréquence des inondations affecterait la qualité de l'eau douce et donc la santé, en favorisant corrélativement le développement des pathologies liées à l'eau comme le paludisme et les maladies diarrhéiques, premières causes de mortalité au Gabon.

Enfin, certains végétaux ne fleurissent que sous l'influence des basses températures de la saison sèche. Une augmentation soutenue des températures ambiantes moyennes supérieure à 3°C induirait des modifications, peut-être irréversibles des écosystèmes et des pertes de biodiversité. De surcroît, une telle hausse de températures exposerait le pays aux feux de forêt.

Pour préserver son économie, la santé et la qualité de vie de ses populations et minimiser les risques qui pèsent sur son patrimoine naturel, le Gabon devra adapter ses établissements humains et ses secteurs de production. Il devra aussi se préparer à la gestion des catastrophes liées au climat si celui-ci venait à changer. Pour autant, de nombreux défis restent à relever pour rester sur la bonne trajectoire. Il s'agira de :

- **Améliorer les politiques, stratégies et planification dans l'action climat**

Concernant l'amélioration de la gouvernance climatique, le Gabon doit relever le défi de finaliser le PNAT et disposer de bonnes pratiques pour minimiser les émissions imputables aux changements d'affectation des terres, afin d'accompagner le développement agro-industriel du pays. Il se doit d'être compétitif sur le marché des crédits carbone, d'optimiser la mobilisation des financements du cadre de planification d'investissements climatiques et réaliser l'objectif zéro torchage d'ici 2030.

Quelques orientations stratégiques pour y parvenir seraient de :

- Faire un inventaire des terres cultivables à l'échelon du territoire national (ITC) ;

- Réhabiliter des forêts dégradées ;
 - Rechercher des financements innovants pour le climat (PPP, secteur privé, financements additionnels auprès de la Communauté internationale, etc.)
 - Intégrer le gaz naturel dans un mix énergétique qui serait exporté vers les pays voisins, pour faire du Gabon un hub énergétique pour l’Afrique centrale.
- **Renforcer les capacités d’adaptation du Gabon et d’atténuation des effets climatiques.**

Le Gabon doit réussir le pari d’améliorer la résilience climatique des établissements humains et industriels de la façade Atlantique par la mise en œuvre du Plan National d'Adaptation. La production de données météorologiques fiables et le renforcement des capacités opérationnelles des entités en charge de la production, collecte et diffusion de données météorologiques constituent également des défis majeurs pour améliorer le système de prévention des risques.

- **Optimiser la gestion des risques et des catastrophes naturelles**

Pour améliorer ses capacités opérationnelles de réponse dans la gestion des risques et des catastrophes, le Gabon devra à court à terme, compte tenu de l’urgence et de la variabilité des phénomènes climatiques, élaborer une stratégie nationale en la matière, procéder à la révision du Plan National de Contingence et à adopter la loi sur les catastrophes naturelles et les crises humanitaires.

Les orientations stratégiques pouvant permettre l’atteinte de ces objectifs seraient de:

- Elaborer une base de données sur les pertes et dégâts en cas de catastrophes ;
- Elaborer la cartographie des risques au niveau national ;
- Elaborer un Plan d’Alerte Précoce.

SECTION 15 : ODD14 - CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIERE DURABLE LES OCEANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Sous-Section 15.1 Orientations de l'ODD14, cibles et indicateurs retenus

L'ODD14 porte sur la lutte contre la pollution des océans, la protection de la biodiversité marine, la promotion d'une pêche durable, le partage équitable des ressources marines et la lutte contre la surpêche et les impacts des changements climatiques sur les océans.

Ces orientations impliquent que cet ODD peut être aligné avec deux objectifs de l'Agenda 2063 pour la transformation de l'Afrique, à savoir :

- Objectif 6 : Une économie bleue et/ou maritime pour une croissance économique accélérée ;
- Objectif 7 : Des économies et des communautés résilientes aux phénomènes climatiques et respectueuses de l'environnement.

Pour rendre compte de l'effort d'alignement des plans et programmes du Gabon en matière de développement durable, ainsi que pour faire le bilan sur les niveaux de résultats atteints, sept (7) cibles de l'ODD14 peuvent être retenues. Ces cibles sont: **i)** D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments, **ODD. 14.1**; **ii)** D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans, **ODD14.2** ; **iii)** D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques, **ODD14.4** ; **iv)** D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles, **ODD14.5** ; **v)** D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme, **ODD.14.7** ; **vi)** Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés, **ODD14.b** ; **vii)** Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons », **ODD14.c**.

Les cibles de l'Agenda 2063 considérées ici sont celles qui se rapportent aux domaines des ressources marines et de la biodiversité. Il s'agit de :

- AUO.7.2 : Au moins 17% des eaux terrestres et intérieures et 10% des zones côtières et marines sont préservés

- AUO.6.1. Au moins 50% d'augmentation de la valeur ajoutée dans le secteur de la pêche en termes réels réalisés d'ici 2023

Pour la présente revue, les indicateurs pertinents pour les sept (7) cibles retenues pour cet ODD sont les suivants :

- ODD14.1.1 : Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans. La pénurie des stations de traitement des eaux usées et les insuffisances du système de gestion des déchets solides autorisent d'approcher les performances de cet indicateur par la proportion de la population gabonaise qui vit sur le littoral ;
- ODD14.2.1 : Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques ;
- ODD14.4.1 : Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable. La viabilité des stocks a été approchée par deux indicateurs : les fluctuations des stocks de poissons dans les inventaires de ressources et (indirectement) par la fréquentation des eaux gabonaises par les armements étrangers ;
- ODD14.5.1 : Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées.
- ODD14.7.1 Pourcentage du PIB représenté par la pêche durable dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays. Le libellé de cet indicateur couvre l'ensemble des pays en plus des États insulaires, ce qui a motivé, plus haut, le choix de la cible ODD14.7. Il permet également de mesurer les performances de la cible AUO.1.7.2 de l'Agenda 2063 ;
- ODD14.b.1 Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs. Cet indicateur a été approché par : le nombre de coopératives et de centres de pêche artisanale et d'aquaculture créés ainsi que le nombre d'autorisations de pêche délivrées ;
- ODD14.c.1 Nombre de pays progressant dans la ratification, l'acceptation et l'application au moyen de cadres juridiques, opérationnels et institutionnels des instruments relatifs aux océans qui mettent en œuvre le droit international, tel que reflété dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources.

Les indicateurs extraits du manuel des indicateurs de l'Agenda 2063 de l'UA qui sont pertinents pour l'analyse sont : i) b. Zones côtières et marines préservées en pourcentage (AUO.1.7.2.3) et Proportion de la population vivant sous le littoral. Ces indicateurs sont déjà couverts par ceux des cibles 5 et 7 de l'ODD14.

Sous-Section 15.2 : La pêche dans les plans et programmes nationaux

Pour des raisons tenant à des circonstances économiques, sociales et historiques particulières au Gabon, 70 % de la population vit sur le littoral, principalement à Libreville et Port-Gentil.

Dévoreuse d'espace et génératrice de déchets et d'effluents liquides, cette surconcentration des populations et des activités économiques dans deux agglomérations urbaines situées sur le littoral est une source permanente de pollutions d'origine terrestre pour la mer. Cette pollution, particulièrement l'eutrophisation côtière, est aggravée par les insuffisances du système de gestion des déchets solides et des effluents urbains, ainsi que par des inondations récurrentes qui accélèrent le déversement des effluents et l'évacuation des déchets solides dans la mer.

Au total, la cible ODD14.1 relative à la prévention et à la réduction d'ici 2025 de la pollution marine résultant des activités terrestres (y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments), sera certainement la plus difficile à atteindre.

En matière de gestion, de protection des ressources et de lutte contre la pêche illicite, les activités marines sont encadrées par la loi n°15/2005 du 8 août 2005 portant Code des pêches et de l'aquaculture. Cette loi intègre des dispositions en matière de gestion des pêcheries, d'utilisation durable du patrimoine marin, de gestion participative, de protection des ressources et d'élaboration des plans d'aménagement pour les différentes pêcheries. Des textes réglementaires fixent les dispositions à respecter pour les repos biologiques, la réglementation des engins et techniques de pêche et le suivi des navires de pêche.

Les plans d'aménagement sont établis pour les principales pêcheries (80% environ de la zone économique exclusive), selon un modèle comportant des données sûres : l'identification des pêcheries, leur état d'exploitation et de stocks, la spécification des objectifs à atteindre lors de l'exploitation, la détermination du niveau d'effort de pêche à respecter par les navires opérant dans la zone concernée.

Au regard de ces plans d'aménagement, un programme de concession de licences et d'autorisations de pêche est établi pour les principales pêcheries (hauturières et côtières). Ce programme précise les limites applicables aux opérations des navires nationaux ou étrangers qui opèrent dans les eaux gabonaises, ainsi que les conditions des activités autorisées en termes de période, de tonnage et de mode de pêche.

En ce qui concerne la pêche industrielle hauturière, notamment, qui s'applique aux espèces migratrices telles que le thon, l'administration des Pêches établit, dans les conditions fixées par voie réglementaire, un registre des armements de pêche autorisés (par accord bilatéral) et en réglemente l'activité.

Enfin, un suivi des stocks est réalisé régulièrement et des statistiques sont recueillies sur les captures, afin de déterminer les mesures de conservation et de gestion des pêcheries.

Une attention particulière est portée par la loi portant Code des pêches au renforcement de la surveillance maritime et à la lutte contre la pêche illégale. Plusieurs instruments sont utilisés dans ce domaine. Un système de suivi des activités de pêche par balises « Vessel Monitoring System - VMS » est actif depuis 2006. Ce dispositif a été complété en 2015 par une surveillance Radar et un centre de télédétection par antenne satellitaire, qui opère à l'Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observation Spatiale (AGEOS).

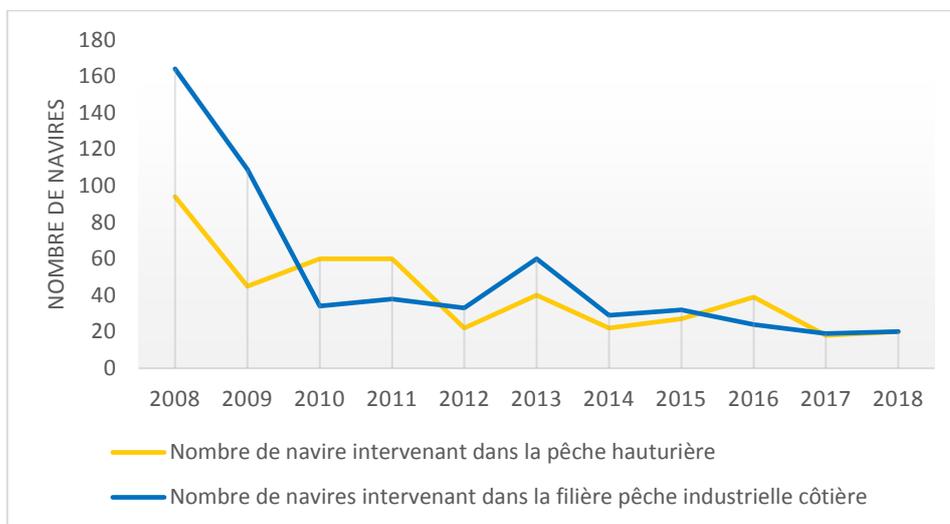
Depuis 2016, le suivi, le contrôle et la surveillance des activités de pêche au thon sont assurés par les patrouilles de l'Opération Albacore, en vue de lutter contre la pêche illégale, non réglementée et non déclarée (Pêche INN). Enfin, l'Opération OBANGAME de mutualisation

des efforts de surveillance du territoire marin du Golfe de Guinée, vient compléter ce dispositif.

Toujours dans le cadre de la lutte contre la surpêche et le fléau de la pêche illégale sur les côtes gabonaises, un Plan Stratégique pour le Développement Durable de la Pêche et de l'Aquaculture, décrivant les programmes prioritaires pour la période 2011-2016 a été élaboré en 2011. Ce plan qui vise notamment la révision du Code des pêches et de l'aquaculture pour assurer la maîtrise du secteur, a été mis en œuvre dans le cadre du pilier «Gabon vert» du PSGE, destiné à promouvoir une exploitation et une valorisation durables des ressources halieutiques en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la diversification de l'économie. Il intègre un appui important au renforcement du cadre institutionnel et à l'amélioration de la gouvernance du secteur, pour un meilleur suivi des pêcheries et un contrôle plus efficace des eaux territoriales afin de réduire l'impact de la pêche illicite.

Malgré tous ces efforts, les dernières évaluations des stocks réalisées en 2019 révèlent des signes d'une surexploitation, qui pourrait menacer la viabilité du potentiel halieutique. L'effondrement vertigineux de la fréquentation des pêcheries gabonaises par les armements étrangers entre 2008 et 2018, confirme cette tendance, puisque le nombre de navires de pêche industrielle autorisés s'est affaibli de 84% (Graphique XX). D'autant que ce Fisher-drain vaut également pour les concessions de licences, qui ont décliné quant à elles de 85% sur la même période.

Graphique 41 : Evolution de la flotte dans la pêche industrielle



Source : Registre des pêches Cellule Statistique DGPA, 2008-2018

Pour restaurer un potentiel halieutique qui tend à diminuer depuis 2005 d'après les inventaires de stocks, protéger le milieu marin et répondre aux recommandations de la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui préconise de faire en sorte qu'au moins 10% des océans soient classés comme Aires protégées d'ici à 2020, un réseau de 9 parcs marins et 11 réserves aquatiques couvrant 5 553 600 hectares, soit 26% de la zone économique exclusive, a été créé en 2016. Cette initiative vient en application de la loi n°15/2005 du 8 août

2005 portant Code des pêches et de l'aquaculture, qui intègre des dispositions en matière de protection et de conservation des ressources marines.

Innovante sur le continent africain, la création de ce réseau d'aires protégées aquatiques situées à des endroits clés le long de la côte et des embouchures des fleuves, afin de protéger les zones particulièrement sensibles ou des ressources productives, est une initiative qui s'inscrit dans le projet de mise en place d'un nouveau plan de gestion durable des pêcheries gabonaises. Projet emblématique de l'initiative « Gabon Bleu » de transformation du secteur de la pêche, il confirme l'engagement du pays à mettre en œuvre une gestion efficace et durable de ses ressources marines.

Malgré des conditions favorables (un espace maritime vaste, un patrimoine halieutique riche et diversifié), la pêche reste une activité qui ne contribue que marginalement au développement du pays, puisque le PIB du secteur de la pêche ne représente que 1,5% de la création nationale de richesses. Si on en juge par le nombre d'autorisations de pêche (614 à son maximum) en 2013, la pêche n'occupe que 1500 à 2000 personnes, compte non tenu des mareyeuses.

Construite autour de l'initiative « Gabon Bleu », mise en place en 2013 dans le cadre du PSGE, la nouvelle politique de développement de la pêche au Gabon se veut plus ambitieuse. Sa finalité est de faire de la pêche un secteur stratégique dans le processus de diversification de l'économie, d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. A cet effet, l'initiative « Gabon bleu » vise à assurer le maintien à long terme de la biodiversité et de la valorisation des ressources marines et de leur potentiel de développement au travers d'une gouvernance équilibrée des eaux sous juridiction gabonaise, pour apporter une contribution significative au développement du pays. Pour améliorer la part du secteur de la pêche au PIB, telle qu'elle est préconisée par l'Agenda 2063 de l'UA, l'initiative « Gabon Bleu » s'appuie sur cinq leviers :

- la connaissance de la ressource pour garantir une gestion durable ;
- la gouvernance pour assurer la maîtrise du secteur ;
- des infrastructures de débarquement et de transformation aux normes internationales;
- un secteur pêche et aquaculture dynamique, diversifié et créateur d'emplois;
- une formation renforcée aux métiers de la pêche et de l'aquaculture durables.

Pour faciliter l'accès de la ressource aux petits pêcheurs et assurer un partage plus équitable de la ressource, des mesures d'incitation fiscale ont été prises et les infrastructures portuaires (de débarquement, de conservation et de transformation) ont été mises à niveau. Un accord de coopération avec le Japon a permis de développer un réseau de 5 centres de pêche artisanale et d'aquaculture sur tout le littoral gabonais et de créer 74 coopératives pour organiser les petits pêcheurs en groupements d'intérêts économiques afin de mieux les appuyer et de leur donner un meilleur accès au marché.

Dans le cadre de la coopération internationale, le Gabon a ratifié la Convention Internationale du Droit de la Mer en 1998. Afin de faciliter la gestion intégrée des ressources marines, et de se conformer aux dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, un Conseil National de la Mer a été créé en 2014. Il vient compléter le dispositif institutionnel existant et coordonner tous les services publics impliqués dans la

réglementation de l'utilisation durable de la mer et de ses ressources, ainsi que dans la maîtrise des risques liés à l'activité maritime, à la répression des activités illicites, à la lutte contre les pollutions, et à la sauvegarde des espaces protégés et fragiles.

Tableau 22 : Matrice d'alignement de l'ODD14 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063

Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	Objectifs et cibles de l'agenda 2063 de l'Union africaine	Programmes, actions et politiques mise en œuvre par cible des ODD et ou l'agenda 2063 de l'Union africaine	Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine
<p>ODD.14.1 : D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments</p>		<p>Surveillance Radar et un centre de télédétection par antenne satellitaire, qui opère à l'Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observation Spatiale (AGEOS).</p>	<p>ODDI.14.1.1 Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans Proportion de la population gabonaise qui vit sur le littoral</p>
<p>ODD:14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques</p>		<p>Plan Stratégique pour le Développement Durable de la Pêche et de l'Aquaculture</p>	<p>ODDI 14.4.1 Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable Fluctuations des stocks de poissons dans les inventaires de ressources Fréquentation des eaux gabonaises par les armements étrangers</p>
<p>ODD.14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles</p>	<p>AUO.I.7 : Des économies et des collectivités viables au niveau environnemental et résistantes aux changements climatiques AUO.I.7.2 : Au moins 17% des eaux terrestres et intérieures et 10% des zones côtières et marines sont préservés</p>	<p>l'initiative « Gabon Bleu » s'appuie sur cinq leviers : la connaissance de la ressource pour garantir une gestion durable ; la gouvernance pour assurer la maîtrise du secteur ; des infrastructures de débarquement et de transformation aux normes internationales; un secteur pêche et aquaculture dynamique, diversifié et créateur d'emplois; une formation renforcée aux métiers de la pêche et de l'aquaculture durables.</p>	<p>ODDI: 14.5.1 Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées AUOI.7.1.2.1.a. Eaux terrestres et intérieures préservées en pourcentage. AUOI.7.1.2.2b . Zones côtières et marines préservées en pourcentage</p>

<p>ODD.14.7 : D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme</p>	<p>AUO.I.6 : Une économie bleue et/ou maritime pour une croissance économique accélérée AUO.I.6.1. Au moins 50% d'augmentation de la valeur ajoutée dans le secteur de la pêche en termes réels réalisés d'ici 2023 AUO.I.4 : Économies transformées et créatrices d'emplois AUO.I.4.5 : 20% des entreprises du secteur passent chaque année dans la catégorie des petites entreprises</p>	<p>la loi n°15/2005 du 8 août 2005 portant Code des pêches et de l'aquaculture. un réseau de 9 parcs marins et 11 réserves aquatiques couvrant 5 553 600 hectares</p>	<p>ODDI. 14.7.1 Pourcentage du PIB représenté par la pêche durable dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays</p> <p>AUO.I.4.5.5 : Pourcentage des petites entreprises formelles rapporté au nombre total des petits pêcheurs</p>
<p>ODD.14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés</p>		<p>Développer un réseau de 5 centres de pêche artisanale et d'aquaculture sur tout le littoral gabonais et de créer 74 coopératives pour organiser les petits pêcheurs en groupements d'intérêts économiques</p>	<p>ODDI.14.b.1 : Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs Nombre de coopératives Nombre de centres de pêche artisanale Nombre d'autorisations de pêche délivrées ;</p>

Sous-Section 15.3 : Les résultats atteints dans la conservation l'exploitation des océans et des mers et les ressources marines aux fins du développement durable

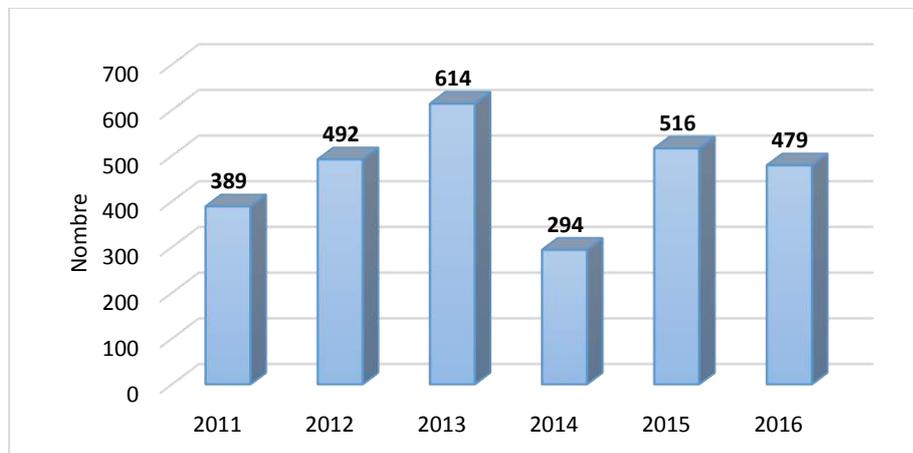
En matière de réglementation, de surveillance de l'espace maritime et du suivi des activités de pêche, la densification des instruments et opérations de contrôle et le renforcement du cadre institutionnel et des capacités de l'administration commencent à apporter des améliorations notables. Ces performances sont nécessaires à la gouvernance des ressources marines et à la lutte contre le fléau de la surpêche et de la pêche illicite.

Mais les progrès les plus remarquables ont trait à la protection de la diversité marine, avec l'amélioration du dispositif de conservation et de préservation des ressources et de la biodiversité, qui s'appuie dorénavant sur une superficie confortable d'aires protégées, qui a fait un bond de 6,5 à 26,1% de la ZEE. **Cette proportion représente plus du double de la cible préconisée pour 2020 par l'ODD et quasiment deux fois plus que celle des recommandations de l'Agenda 2063. Ce dispositif apportera une contribution à la restauration de plus en plus nécessaire des stocks.**

Les initiatives qui ont été prises par les pouvoirs publics en faveur de l'accès des petits pêcheurs à la ressource et aux marchés, en vue de redynamiser le secteur et d'assurer un partage plus équitable de la ressource (regroupement en coopératives, création de centres de pêche artisanale et des facilités de débarquement, de conservation et de traitement) commencent à porter leurs fruits, si l'on en juge par le nombre d'autorisations de pêche qui a

significativement augmenté suite à ces mesures, avant de se tasser par la suite (Fig. XX). Probablement du fait de la déplétion de la ressource, ainsi que le suggère le commerce du poisson au détail, qui s'est effondré de 79% entre 2011 et 2015 alors que la demande reste élevée.

Graphique 42 : Nombre de titres de pêches délivrés aux pêcheurs artisanaux



Sous-Section 15.4 : Défis pour la conservation l'exploitation des océans et des mers et les ressources marines aux fins du développement durable

De tous les pays africains situés entre la Mauritanie au Nord et la RDC au Centre, le Gabon est celui qui dispose de l'espace maritime le plus vaste, après le Nigéria. Sa façade maritime s'étend sur plus de 800 km de côtes, formant un domaine maritime qui couvre 213 000 km² de zone économique exclusive. Complété par un système fluvial, lacustre et lagunaire qui s'étend sur 20 000 km² de bassins naturels propices à l'aquaculture, cet espace maritime particulièrement riche en ressources halieutiques et en biodiversité, a un potentiel halieutique exploitable de 160 000 t.

Cependant, ce potentiel est d'autant plus vulnérable que les espèces de valeur sont fortement concentrées dans les baies, ainsi que dans les embouchures, des estuaires et des lagunes soumises à la pollution par les eaux usées et les déchets urbains et donc au risque d'eutrophisation. Des risques qui sont aggravés par une urbanisation galopante, qui concentre 70% de la population gabonaise sur le littoral, ainsi que par l'industrialisation du ruban côtier.

A ces risques de pollution s'ajoutent l'exploitation de sable sur les plages, la destruction des mangroves et les constructions anarchiques sur le littoral, qui intensifient l'érosion marine.

Si le Gabon qui est un pays pétrolier n'est pas à l'abri d'un risque de pollution par déversement accidentel des hydrocarbures, les impacts les plus sévères sont toutefois imputables à la surpêche et à la pêche illicite, pratiquées dans les eaux gabonaises par des bateaux-usines battant pavillons étrangers, encouragés par les insuffisances des moyens de surveillance des côtes.

Première cause de la surpêche, la pêche illicite qui participe de l'écroulement ne respecte aucune réglementation. Elle décime les populations de poissons sans égard pour les périodes de reproduction, détruit des habitats marins, fausse la concurrence, pénalise et affaiblit les

communautés locales. Ajoutant aux autres pressions, cet effort de pêche incontrôlé qui prédomine au Gabon, se distingue par la multiplication des mauvaises pratiques et des gaspillages, qui grèvent la viabilité des écosystèmes marins et peut conduire à l'épuisement des ressources et à l'érosion de la biodiversité.

Si le Gabon veut s'appuyer sur la pêche pour diversifier son économie et améliorer l'autosuffisance alimentaire de ses populations, il doit relaxer la pression sur son potentiel halieutique en veillant à la protection, à la préservation et à l'utilisation durable de ses ressources marines.

La dégradation actuelle du potentiel halieutique du pays est imputable au principal à la surexploitation des ressources du fait : du non-respect des périodes de repos biologique; du rejet à la mer des captures non désirables; et de la destruction des habitats par les armements illicites. Le premier défi pour réaliser cet ODD est donc celui de la maîtrise de l'espace maritime pour réduire l'impact de la pêche illicite. Pour surmonter ce défi, il faut renforcer les capacités de contrôle de la pêche et améliorer le processus de gestion des pêcheries.

Le second défi se rapporte à la maîtrise des pollutions et autres utilisations anarchiques de l'espace et des ressources du littoral qui sont imputables aux populations urbaines. Pour surmonter ce défi, il convient de réglementer l'utilisation de ces ressources (espace habitable, exploitation des agrégats, des mangroves, ...) de façon plus restrictive. Pour être efficace, cette mesure doit être accompagnée d'une gestion satisfaisante des déchets solides et des effluents liquides.

Le troisième défi à surmonter pour atteindre les objectifs de l'ODD14 et notamment ceux de l'Agenda 2063 qui préconise d'accroître la valeur ajoutée du secteur de 50% à l'horizon 2023, consiste à rendre le secteur de la pêche plus attractif pour qu'il puisse apporter une contribution plus confortable à la formation de la richesse nationale, à la diversification de l'économie, à l'autosuffisance alimentaire et à l'emploi. On a souvent évoqué le manque de vocation des populations gabonaises pour la pêche et la marine. Reste que le poisson étant un produit périssable, il convient de s'interroger aussi sur l'efficacité et la disponibilité des infrastructures de conservation et de transformation. Une étude, doublée d'une enquête auprès des opérateurs actuels sur les facteurs qui entravent le développement du secteur, pourrait apporter une contribution utile à ces questions.

Le quatrième défi est d'ordre institutionnel. Il a trait à la faiblesse du système d'information et à l'insuffisance des connaissances sur l'état de la ressource, aussi bien au niveau des stocks que de l'effort de pêche. Il est impérieux de surmonter ce défi si on veut assurer un aménagement durable des pêcheries pour atteindre les objectifs des Agenda 2030 et 2063.

SECTION 16 : ODD 15 - PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES TERRESTRES, EN VEILLANT A LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GERER DURABLEMENT LES FORETS, LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DEGRADATION DES TERRES ET METTRE FIN A L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITE

Sous-Section 16.1 : Orientations de l'ODD, cibles et indicateurs retenus

L'ODD15 - **Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts et assurer la biodiversité** [...] a trait aux écosystèmes terrestres et d'eau douce. Ses principales orientations portent sur :

- la préservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes terrestres et d'eau douce ;
- la gestion durable des forêts ;
- la protection de la biodiversité et la lutte contre le trafic d'espèces menacées d'extinction.

Ces orientations impliquent que cet ODD peut être aligné avec un objectif de l'Agenda 2063 pour la transformation de l'Afrique, à savoir :

- **Objectif 7** : Des économies et des collectivités viables au niveau environnemental et résistantes au changement climatique.

Cinq (5) cibles de l'ODD15 peuvent être retenues pour rendre compte de l'effort d'alignement des plans et programmes du Gabon en matière de développement durable, ainsi que pour faire le bilan sur les résultats acquis. Ces cibles ont trait à : **i)** la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce d'ici à 2020, **ODD.15.1**; **ii)** la promotion de la gestion durable de tous les types de forêt, pour mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial, d'ici à 2020, **ODD15.2** ; **iii)** l'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction, **ODD.15.7** ; **iv)** l'intégration de la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité, d'ici à 2020, **ODD15.9** ; **v)** la mobilisation des ressources financières de toutes provenances et leur augmentation pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement, **ODD15.a**.

Les cibles de l'Agenda 2063 considérées ici sont alignées avec la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres et d'eau douce et la gestion durable des forêts et de la biodiversité, notamment par la préservation d'au moins 17% des ressources en eau terrestres et intérieures (**OAA7.1.2**) et la conservation des ressources génétiques (**OAA7.1.4**).

Pour la présente revue, les indicateurs pertinents pour les quatre (4) cibles retenues pour cet ODD sont les suivants :

- ODD15.1.1 : Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières ;
- ODD15.1.2 : Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées. Cet indicateur a été approché par celle des aires protégées dédiées aux sites RAMSAR (zones humides d'importance internationale);

- ODD15.2.1 : Progrès vers la gestion durable des forêts, approché par 5 indicateurs complémentaires, à savoir - la superficie des concessions forestières sous aménagement durable (CFAD); - la proportion des concessions forestières sous aménagement durable (CFAD); - le nombre de concessions forestières certifiées ; - la superficie des zones protégées ou classées en hectare (ha) ; - et la proportion des zones protégées ou classées en pourcentage (%) ;
- ODD15.5.1 : Indice de la Liste rouge (qui mesure les tendances sur les risques d'extinction), approché par quatre indicateurs, à savoir - le nombre d'infractions sanctionnées sur procès-verbal ; - le nombre d'ivoires saisis ; - le nombre d'espèces animales et le nombre d'espèces végétales mises en défens ;
- ODD15.7.1 : Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages, approchées par 3 indicateurs, à savoir : - le nombre d'infractions sanctionnées sur procès-verbal ; - le nombre de saisies d'ivoires et autres espèces protégées ; et la quantité d'ivoires détruite (en tonnes) ;
- ODD15.a.1 : Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes.

Les deux indicateurs contenus dans le manuel des indicateurs de l'Agenda 2063 de l'UA pertinents pour l'analyse sont : - Zones d'eau terrestre et intérieure préservées en pourcentage et Zones côtières préservées en pourcentage, sont déjà couverts par les indicateurs traitant de la superficie et du pourcentage des aires protégées et des sites RAMSAR (ODD15.1.2 et ODD15.2.1).

Sous-Section 16.2 : Gestion durable des forêts

Grâce à sa situation dans le Bassin du Congo, le Gabon bénéficie d'un patrimoine forestier considérable de 22 millions d'hectares. Par la proportion de la surface émergée totale couverte de forêts, qui représente 89% du territoire, le Gabon est le premier pays forestier du monde avant le Brésil, l'Indonésie et la Suède.

En réalité, ce tableau général masque une indéniable hétérogénéité de situations locales, qu'éclaire l'utilisation récente de ce patrimoine.

En effet, jusqu'à l'apogée de l'exploitation pétrolière dans les années 1970, le moteur de l'économie gabonaise était tiré par l'exportation du Bois. A ceci près cependant, que l'exploitation forestière est restée circonscrite pendant longtemps à la bande côtière située à l'Ouest du territoire, pour des raisons tenant à l'absence de voies de communication dans le reste du pays. A telle enseigne que les massifs forestiers de la façade atlantique sont dorénavant dominés par des formations végétales secondarisées et plus ou moins dégradées. Et bien que cette zone côtière de basse altitude abrite une mosaïque d'habitats uniques : des forêts inondées aux forêts marécageuses, en passant par les forêts exondées, les savanes, les lagunes, les fleuves et les mangroves, la biodiversité y est nettement plus faible que sur le reste du territoire.

Dans les massifs montagneux et les plateaux de l'Est continental et enclavé, où les activités forestières n'ont vraiment démarré que dans les années 1990, les formations végétales sont restées dominées par les espèces caractéristiques de la forêt primaire sempervirente,

l'exploitation forestière étant trop récente encore pour être un facteur structurel de perturbation. Et bien que les habitats naturels soient moins diversifiés ici qu'à l'Ouest du territoire, c'est dans ces forêts d'altitude que l'on rencontre la faune et la flore la plus diversifiée de tout le massif forestier guinéo-congolais.

Toutefois, ces forêts primaires d'altitude sont fragiles, parce qu'elles bénéficient de conditions de régénération nettement moins favorables que celles de l'Ouest côtier où la pluviométrie peut atteindre 4000 mm, contre 1400 mm/an en moyenne dans les massifs montagneux et les plateaux continentaux de l'Est.

Aussi l'enjeu est-il double pour le Gabon : reconquérir et restaurer les forêts atlantiques impactées par des pratiques non durables et exploiter les forêts vulnérables d'altitude avec davantage de précautions que par le passé, pour assurer la vocation forestière à long terme du pays. Mais il s'agit aussi pour le Gabon de s'adapter à l'évolution du marché des produits forestiers et à l'exigence de plus en plus impérieuse d'une meilleure prise en compte des préoccupations environnementales dans la gestion forestière.

Sous-Section 16.1 : Actions relatives à la gestion durable des forêts

Pour restaurer le potentiel forestier de l'Ouest côtier et assurer la production des biens et services forestiers de façon soutenable, le Gabon a recours à trois instruments : l'aménagement durable, la certification et la lutte contre l'exploitation illicite des forêts.

Au plan de la planification, le Gabon s'est doté d'un Programme Sectoriel Forêt-Bois aligné sur les orientations du plan de convergence de la COMIFAC, qui est l'organe en charge de l'harmonisation des politiques forestières dans le Bassin du Congo. La finalité de ce programme est d'accroître durablement la contribution des secteurs forêts, pêche et conservation de la nature à l'économie gabonaise par la promotion de l'aménagement durable.

L'aménagement durable des forêts gabonaises est encadré par la loi n°16/2001 du 31 décembre 2001 portant Code Forestier en République Gabonaise et ses textes d'application. Ce dispositif qui est actuellement en cours de révision pour mieux l'ajuster encore aux enjeux nationaux et internationaux, a pour objectif d'assurer une gestion et une conservation durables des écosystèmes des forêts de production appartenant au domaine permanent de l'Etat, en minimisant la déforestation et en assurant la conservation de la biodiversité.

Une Lettre de politique des secteurs forêt, aires protégées et environnement définit (année ?) le cadre stratégique relatif au Programme Sectoriel Forêt et Environnement (PSFE) et présente les réformes et les ajustements ponctuels du cadre légal ou réglementaire destinés à améliorer les performances de la gestion des ressources naturelles renouvelables tout en assurant leur durabilité environnementale.

Au niveau intersectoriel, le Gabon s'efforce de mettre sa politique de préservation des forêts et de conservation de la biodiversité en cohérence avec les autres politiques sectorielles (agriculture, mines et pétrole, aménagement du territoire, énergie, transports, développement économique), de façon à minimiser la pression des activités humaines sur les terres forestières. C'est ainsi qu'une réflexion stratégique transversale, financée à hauteur de 18,4 millions USD par l'initiative CAFI est en cours de finalisation au titre du Plan National d'Affectation des Terres (PNAT).

Ce projet vise à planifier les changements d'affectation des terres par l'intégration des usages compatibles ou complémentaires et la facilitation du dialogue entre les acteurs. Il a également pour objectifs d'optimiser la valorisation des terres forestières et des autres ressources naturelles, de minimiser la déforestation, de promouvoir la mutualisation des moyens et des infrastructures, de faciliter la réutilisation des déchets et de réduire les gaspillages, ainsi que les nuisances environnementales, en réconciliant les intérêts parfois concurrents entre les secteurs d'activité, les collectivités territoriales et les générations.

C'est dans ce contexte que le suivi de la couverture forestière est assuré par le projet de Surveillance de l'Environnement Assisté par Satellite (SEAS) qui a bénéficié d'un financement de l'AFD dans le cadre d'un accord de conversion de dette avec la France. Ce projet porté par l'Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiale a permis d'installer une antenne de réception des images satellitaires et de développer un centre de compétences pour étudier les changements d'affectation des terres forestières au Gabon et dans la sous-région. C'est dans ce contexte que le service de cartographie de ce projet a établi que la proportion de la surface émergée couverte par la forêt au Gabon est de 89%, soit un différentiel de 4% par rapport au chiffre couramment admis à ce sujet.

Le Domaine Forestier permanent de l'Etat couvre 14,5 millions d'hectares. En 2018, on comptait 136 concessions forestières attribuées, pour une superficie de 14,2 millions d'hectares, sous forme de grandes Concessions Forestières sous Aménagement Durable et de petits Permis Forestiers Associés (PFA).

Pour faciliter la gestion durable des petits permis qui étaient autrefois placés hors aménagement, chaque PFA est dorénavant agrégé à une CFAD voisine préexistante.

A ce système de concessions classiques, s'ajoutent les « forêts communautaires », concédées aux populations locales sur le domaine rural de l'Etat. Les premières « forêts communautaires » prévues par le Code forestier ont été attribuées aux populations locales en 2015, à titre expérimental. Trois objectifs sont visés par cette nouvelle forme de concessions forestières qui sont justifiables d'un plan de gestion simplifié, mis en œuvre avec l'appui de l'Etat : faciliter l'accès de la ressource aux communautés de base ; étendre le principe de l'aménagement à l'ensemble de la forêt gabonaise en impliquant les populations ; et assurer un meilleur contrôle des activités informelles d'exploitation illicite des forêts.

Toujours dans le but de systématiser l'aménagement durable, l'Etat accompagne les opérateurs forestiers dans sa mise en œuvre en leur octroyant des facilités financières. C'est à ce titre que l'AFD a financé les premiers plans d'aménagement des forêts gabonaises, puis le Projet d'Aménagement des Petits Permis Forestiers Gabonais (PAPFFG). La finalité de ce dernier qui a également bénéficié d'un appui du FFEM est de généraliser la dynamique d'aménagement forestier à l'ensemble des forêts gabonaises, en accompagnant l'entrée des petits permis et des opérateurs économiques nationaux de la Filière Bois dans le processus d'aménagement pour les insérer durablement dans la légalité. Dimensionné pour traiter 2,25 millions d'hectares, le projet vise également à renforcer les capacités du Ministère en charge des Forêts et à promouvoir un corps de prestataires de services privés nationaux spécialisés dans l'aménagement durable.

A ce jour, ce sont plus de 10 millions d'hectares de forêts de production exploitées par le secteur privé, soit 47,1% des forêts gabonaises qui sont sous aménagement durable (Tab. X).

Tableau 23 : Superficie des forêts sous aménagement en 2018 (Processus en cours)

Désignation	Superficie	% Du couvert forestier
Concessions sous aménagement durable	6 958 829 ha	31,6
(Concessions dont les plans d'aménagement sont validés par l'administration forestière)	(3 419 475 ha)	(15,5)
Parcs nationaux et Aires protégées aménagés par l'Etat	3 500 000 ha	15,9
Plantations aménagées par l'Etat	30 000 ha	0,1
Total	13 908 304 ha	63,2

Source : Commission Environnement, 2019

D'autres concours tels que le Programme de Mise à Niveau (PMN) doté d'un fonds de 20 milliards FCFA, complètent le dispositif d'accompagnement de l'effort de généralisation de l'aménagement durable.

Si le principe d'une exploitation forestière sous aménagement est aujourd'hui acquis, le mécanisme de contrôle des usages conventionnels de l'aménagement reste encore à construire pour s'assurer que l'exploitation respecte bien les règles établies, car le secteur connaît encore des cas d'écrémage et/ou d'exploitation illégale non maîtrisés.

Pour garantir une application de plus en plus rigoureuse de l'aménagement durable, des principes, critères et indicateurs de suivi de la gestion durable des forêts gabonaises ont été développés et intégrés au cahier des charges des opérateurs. Ce dispositif est complété par un projet de Contrôle de l'Aménagement durable des Forêts (CAF), portant sur plus de 9 millions d'hectares, soit 65% du domaine forestier productif. Exécuté depuis 2014, ce projet bénéficie d'un financement de l'AFD à hauteur de 12 millions d'Euros, au titre d'un accord de conversion de dette avec la France. Sa finalité est de renforcer les moyens humains et techniques du Ministère des Eaux et Forêts, afin qu'il assure de façon effective le suivi et le contrôle de la gestion forestière, exigences indispensables pour garantir une gestion durable.

Ces contrôles qui participent par ailleurs à la réduction de l'exploitation illégale de la ressource ont un impact important sur la déforestation.

Faisant le pari qu'en matière de RSE (responsabilité environnementale et sociale) et d'adhésion à une démarche de gestion légale des forêts, les entités certifiées iront au-delà des normes réglementaires édictées par les plans d'aménagement, l'État incite tous les opérateurs du secteur à recourir de plus en plus systématiquement à la certification de leur production par les auditeurs indépendants les plus rigoureux.

A ce jour, ce sont plus de 2 millions d'hectares de concessions forestières, représentant 14% du domaine forestier permanent, soit près de 10% de la superficie émergée couverte de forêts, qui bénéficient de ce label.

Afin d'éradiquer l'exploitation illicite des forêts en agissant sur le commerce du bois exploité frauduleusement, qui constitue une menace pour certaines essences très convoitées telles que le Kevazingo ou l'Ebène, qui sont mis en défens, le Gabon prend part au plan d'action régional du FLEGT, destiné à interdire la circulation des bois illégaux dans l'espace Schengen.

Cet accord de partenariat volontaire (APV) financé par l'UE à hauteur de 1,5 million d'Euros, met l'accent sur l'amélioration de la gouvernance forestière en vue d'éliminer l'exploitation et le commerce illicites du bois. Il vise à remettre au centre du jeu les capacités de contrôle des administrations, et renvoie à la certification dans le domaine des arrangements privés.

Sous-Section 16. 2 : Progrès et défis relatifs à la gestion durable des forêts

L'utilisation de l'imagerie satellitaire à des fins de développement durable et de suivi du couvert forestier est une première dans la sous-région. Les possibilités et avantages de cette technologie seront partagés avec l'ensemble des pays voisins couverts par l'antenne gabonaise qui en exprimeront le besoin.

Avec l'intégration progressive des petits permis et l'attribution aux populations locales des forêts communautaires, l'aménagement durable des forêts gabonaises est devenu un processus de masse qui impacte au moins 10 millions d'hectares de forêts de production, représentant 136 concessions, soit 68% du domaine forestier permanent (45% de la surface émergée couverte de forêts).

Si on tient compte des 3,6 millions d'hectares de forêts protégées dont l'aménagement incombe à l'Etat, au titre des aires protégées et des plantations, ce sont 13,9 millions d'hectares, soit 63% de la superficie émergée couverte de forêts sur lesquels les pressions exercées sur les écosystèmes terrestres et leurs ressources sont mitigées et/ou maîtrisées et la régénération des écosystèmes facilitée par l'introduction de techniques à faible impact ou la mise en défens (cf. Tableau X).

Ces chiffres confirment que la gestion durable des forêts gabonaises dépasse le cadre des seules aires protégées pour s'étendre aux zones de production et qu'elle s'inspire désormais du principe qu'il faut assurer la croissance des activités forestières par la performance écologique (cf. ODD12).

Si on se réfère à la moyenne régionale de 10 % de forêts sous aménagement durable dans le Bassin du Congo, on peut considérer que le Gabon est dans le bon couloir et qu'il se classe désormais parmi les pays qui disposent des meilleurs atouts pour maintenir un important potentiel forestier à long terme. Sa faible population concentrée dans trois agglomérations urbaines, ses besoins domestiques relativement limités en biens et services forestiers, son agriculture modeste, qui n'occupe que 0,4% du territoire et son taux de déforestation (0,004%), qui est l'un des plus faibles du monde, confortent cette tendance.

La certification qui vient couronner cette dynamique par un engagement volontaire des opérateurs les plus performants confirme cette évolution puisque sur un total de 9 millions d'ha de forêts certifiées en Afrique Centrale, ce sont plus de 2 millions d'ha qui bénéficient de ce label au Gabon, soit 22% des forêts certifiées d'Afrique Centrale.

Le Gabon suit donc une logique d'optimisation continue de sa gouvernance forestière pour améliorer la traçabilité et la durabilité des biens et services forestiers produits et assurer l'assainissement de sa filière Forêt-Bois par l'éradication de l'écémage et des comportements les plus néfastes qui accélèrent la déforestation et la dégradation des milieux terrestres.

Mais s'il est sur la bonne trajectoire, de nombreux défis restent à relever pour atteindre les objectifs de l'ODD en 2020 ainsi que ceux de l'Agenda 2063. Il s'agit tout particulièrement de :

- poursuivre l'effort de systématisation de l'aménagement durable à l'ensemble des forêts de production;
- se conformer aux standards et référentiels internationaux ;
- intégrer la certification dans le Code Forestier en cours de révision ;
- prévoir des incitations fiscales pour les entreprises dont les concessions sont certifiées selon les standards les plus exigeants ;
- intégrer le secteur informel (en grande partie responsable de l'écrémage et de l'exploitation illicite des forêts) à la filière forestière formelle en adaptant l'aménagement et les mécanismes d'attribution des permis à des situations nouvelles (concessions plus réduites, nouveaux opérateurs,...), aussi bien pour les itinéraires techniques que pour le financement ;
- s'assurer du suivi transparent de la mise en œuvre effective des plans d'aménagement en continuant à renforcer les capacités des institutions de contrôle forestier et à promouvoir la certification;
- réviser périodiquement les plans d'aménagement en intégrant les adaptations nécessaires, pour tenir compte des retours d'expérience de la mise sous aménagement et rester agile en s'ajustant aux évolutions du marché et des acteurs;
- multiplier les partenariats avec les acheteurs du bois gabonais sur les mécanismes conjoints de vérification de la légalité et de la traçabilité des bois importés en initiant ou en faisant aboutir des processus comme le FLEGT, Lacey Act, etc...

La refonte actuellement en cours de la législation forestière est l'occasion de relever ces défis.

Sous-Section 16.3: Protection de la biodiversité et lutte contre le braconnage

16.3.1 : Enjeux relatifs à la conservation de la biodiversité

Avec plus de 20% d'espèces endémiques recensées, le Gabon est l'un des plus importants centres d'endémisme pour les espèces animales et végétales de la forêt sempervirente du bloc guinéo-congolais.

Il abrite 30 à 40% de la flore du Bassin du Congo, sur un territoire qui représente à peine 10% de la superficie totale de cette sous-région. Selon les évaluations récentes, la flore gabonaise compte 10 à 11000 espèces de végétaux supérieurs.

En réplique à la flore qui lui est associée, la faune gabonaise est également très diversifiée. Le groupe le mieux connu est celui des Mammifères, qui compte pas moins de 190 espèces. Par ailleurs, on compte 676 espèces d'Oiseaux et plus de 65 espèces de Reptiles. Le Gabon est un sanctuaire pour les primates (19 espèces représentées par d'importantes populations de singes anthropoïdes : gorilles et chimpanzés). On y trouve également deux types de populations d'éléphants (les pachydermes de forêt et ceux de la savane).

Les espèces en voie de disparition en Afrique sont toutes représentées dans la faune marine du Gabon. Le littoral gabonais est l'une des plus importantes zones de reproduction dans le monde de la baleine, du lamentein et de la tortue Luth. Elles sont citées ici pour mémoire.

Ainsi qu'il a été constaté en matière de flore, on observe le même contraste dans la répartition géographique de la faune : la façade atlantique qui est la zone de concentration des

populations, du pouvoir d'achat, des activités économiques et des voies de communication, est aussi celle où la diversité faunique est la plus faible, comparée aux massifs montagneux et aux plateaux continentaux de l'Est.

Pourvoyeuse des marchés de Libreville et Port-Gentil en gibier, cette zone est plus particulièrement soumise à la pression de la chasse commerciale. Dopé par les habitudes de consommation d'une population dont l'urbanisation très récente date des années 1970, ce fléau qui menace la biodiversité connaît plusieurs variantes dont le grand braconnage pour l'ivoire n'est qu'une des formes les plus lucratives, qui impacte également d'autres espèces telles que la panthère (traquée pour sa peau), les grands singes, le perroquet gris du Gabon, auxquels il convient maintenant d'associer le pangolin, braconné pour les supposées vertus « médicales » de ses écailles.

La fragmentation des milieux, imputables à une activité forestière autrefois insoucieuse de l'environnement, la chasse au gibier de consommation, qu'il faut distinguer de la grande criminalité faunique, concentrée à l'Est du territoire, sont les principaux moteurs de l'érosion de la biodiversité au Gabon.

Pour conserver un patrimoine riche mais vulnérable, le Gabon a pris des mesures énergiques en recourant à plusieurs instruments : la conservation des milieux naturels; la protection des espèces menacées et la lutte contre l'exploitation illicite de la biodiversité par la réglementation des activités cynégétiques.

Tableau 24 : Matrice d'alignement de l'ODD15 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Objectifs et cibles de l'agenda 2063 de l'Union africaine	Programmes, actions et politiques mise en œuvre par cible des ODD et ou l'agenda 2063 de l'Union africaine	Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine
<p>ODD.15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux</p>	<p>AUO.7.1.1 Au moins 30% des terres agricoles sont soumises à la pratique de la gestion durable des terres AUO.7.1.2 Au moins 17% des eau terrestres et intérieures et 10% des zones côtières et marines sont préservés</p>	<p>Loi sur le Développement Durable Plan d'affectation des terres</p>	<p>ODDI.15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières ODDI.15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème) AUOI.7.1.1.1 Terres agricoles soumises à la pratique de la gestion durable des terres en pourcentage AUOI.7.1.2.a. Eaux terrestres et intérieures préservées en pourcentage. AUOI.7.1.2.b. Zones côtières et marines préservées en pourcentage</p>
<p>ODD.15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial</p>			<p>ODDI.15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts</p>
<p>ODD.15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande</p>			<p>ODDI.15.7.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages</p>
<p>ODD.15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité</p>			<p>ODDI.15.9.1 Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020</p>

ODD.15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement			ODDI.15.a.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes
---	--	--	--

Sous-Section : 16.3.2 : Actions relatives à la conservation de la biodiversité

Pour protéger la biodiversité, la loi portant Code forestier prévoit sept catégories d'aires protégées : les réserves naturelles intégrales, les jardins zoologiques, les sanctuaires d'espèces animales et végétales, les réserves de faune, les parcs nationaux, les parcs marins et les domaines de chasse. Une stratégie et un plan d'action pour la protection de la biodiversité ont été adoptés en 1999.

La pièce maîtresse de ce plan d'action est constituée par un réseau de treize (13) parcs nationaux créés par une ordonnance de 2002 modifiée par la loi n° 0003/2007 du 27 août 2007 relative aux parcs nationaux. Gérés par l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), ces parcs couvrent 11,2 % de la superficie émergée du pays, soit un peu plus de 3 millions d'hectares.

Soumis à un aménagement durable et explicitement destinés au développement des activités écotouristiques organisées et réglementées, ils sont l'un des piliers du programme «Gabon vert» du PSGE qui vise à positionner le pays en pionnier sur l'effort mondial de préservation de la biodiversité. Ce sont des sanctuaires où la flore, la faune, les sites géomorphologiques, historiques et d'autres formes de paysages jouissent d'une protection spéciale.

À ce réseau de parcs nationaux, s'ajoutent deux domaines de chasse et deux réserves de faune, portant l'ensemble des aires protégées à une superficie totale de 3,5 millions d'hectares, soit 12,9 % des terres émergées (Tableau XX).

Tableau 25 : Distribution des aires protégées gabonaises

Catégorie	Nombre	Superficie (ha)	% du total des aires protégées
Parcs nationaux	13	3 013 843	87,1
Réserves de faune	2	400 000	11,6
Domaines de chasse	2	39 000	1,1
Arboretum	1	6 700	0,2
Total	18	3 459 542	100

Source : Commission Environnement, 2019

Dans l'ensemble, ces aires protégées sont remarquablement représentatives des écosystèmes et de la biodiversité terrestre du pays. Le tableau XX montre la proportion des sites importants pour les écosystèmes de forêt protégés. Ceux-ci incluent, notamment, des sites de très forte diversité botanique abritant des espèces endémiques, ainsi que des forêts d'altitude de l'Est continental, considérées comme ayant joué le rôle de refuges pléistocènes des espèces forestières qui ont contribué à la régénération des forêts guinéo-congolaises à la fin de la dernière glaciation.

L'aménagement durable de ces aires protégées bénéficie de plusieurs concours extérieurs. La gestion et la conservation sont appuyées par les programmes régionaux CARPE (financé par les USA), ECOFAC (financé par l'UE) et GPW (qui intervient notamment dans la maîtrise du conflit Homme-éléphant, grâce à un financement du GEF à travers la Banque Mondiale). Le projet Arc d'Emeraude (financé par l'AFD par le biais d'un accord de conversion de dette avec la France) appuie tout particulièrement la gestion des aires protégées situées dans la zone d'attraction de Libreville.

Les écosystèmes d'eau douce sont protégés au titre de la Convention de RAMSAR sur les zones Humides d'Importance Internationale, que le Gabon a ratifiée dès 1987. A ce jour, c'est un total de neuf sites couvrant 2,8 millions d'hectares qui sont inscrits sur la liste des sites Ramsar, soit 21 % des aires protégées pour 10,5 % du territoire national.

Les sites inscrits au titre de la Convention RAMSAR abritent notamment plusieurs espèces d'oiseaux d'eau dont le célèbre pélican blanc. Certains servent de sites de reproduction à plusieurs tortues marines protégées, dont les tortues luth, olivâtre et à écailles imbriquée, toutes trois en danger critique d'extinction. D'autres sont des zones de transition entre la forêt dense sempervirente et la savane. Ce qui leur confère une diversité des habitats et une richesse remarquable en termes de biodiversité.

Quatre des neuf sites RAMSAR, d'une superficie totale de 370 000 hectares représentant cinq milieux distincts : des marécages et des prairies ; des forêts inondées en permanence ; des forêts exondées, des plaines côtières et deux grandes lagunes, abritant de nombreux cours d'eau et des mangroves, ont été retenus en 2014 dans le cadre d'un Projet d'Appui à la gestion durable des Zones Humides critiques (PAZH). Ce projet qui a bénéficié d'un appui du GEF à hauteur de 7,5 millions de dollars vise à améliorer la connaissance et la surveillance des écosystèmes des zones humides pour une protection et une conservation renforcées de ces milieux particulièrement riches en biodiversité.

Sur le plan transfrontière, le Gabon est partie prenante au traité de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), qui soutient et coordonne la coopération entre les États de la sous-région en matière de forêts et de gestion des aires protégées, dans le cadre d'un plan de convergence qui encadre les activités concertées des pays membres, notamment à leurs frontières. A ce titre, le Gabon a pris part à la création et à la gestion des aires protégées transfrontières (avec le Congo et le Cameroun). Ces accords avec les pays voisins ont pour finalité d'ouvrir la voie à une gestion transfrontalière des aires protégées pour faciliter la migration des grands mammifères, mutualiser et coordonner l'effort de protection de la biodiversité.

Outre la protection dont jouissent les aires protégées, la loi portant Code Forestier en République Gabonaise interdit toutes les formes d'exploitations susceptibles de modifier l'environnement et ses ressources, édicte des mesures strictes de conservation de la faune et de la flore dans les forêts de production, sans préjudice de l'exercice des droits d'usage coutumiers des communautés villageoises.

La protection de la faune dans les forêts de production, l'interdiction d'exploiter les essences menacées telles que le Kevazingo et l'Ebène (pour ne citer que ces deux espèces, sur les 5 mises en défens) et la préservation des zones les plus fragiles, comme les bassins versants, concourent à la stabilisation des habitats et à la sanctuarisation de la biodiversité dans les

concessions aménagées. Grâce à leur plan d'aménagement durable, ces concessions font partie intégrante du dispositif de préservation et de conservation de la biodiversité au Gabon.

Dans le domaine des activités cynégétiques, les textes d'application du Code forestier encadrent les conditions de délivrance des permis et licences de chasse et de capture ; règlementent les conditions de détention, de transport et de commercialisation des espèces animales sauvages, des trophées et des produits de chasse ; fixent les périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse.

La mise en œuvre des mesures de lutte contre le braconnage, qui est traditionnellement du ressort du Ministère en charge des Eaux et Forêts, appuyé par les forces de Police et de Gendarmerie, a été renforcée par la création de l'ANPN qui intervient dans la surveillance et la protection de l'intégrité du réseau des aires protégées, et dont les moyens humains et matériels ont été confortablement accrus.

Ainsi, la part nationale du budget de l'ANPN et ses effectifs ont été multipliés par 9 et par 5, respectivement, entre 2010 (108 agents pour 1,5 milliard de FCFA) et 2014 (507 agents pour 14 milliards de FCFA), pour lui permettre de mieux accomplir ses missions.

Pour une plus grande efficacité et une meilleure coordination dans la lutte contre le braconnage, une brigade des parcs nationaux composée de 250 hommes a été créée au sein des forces de la Gendarmerie Nationale pour appuyer les éco-gardes de l'ANPN dans la lutte contre la chasse illicite et le trafic d'ivoire et d'animaux divers, face aux contrebandiers lourdement armés et bien organisés. Le Projet de lutte contre la grande criminalité faunique et le trafic d'ivoire au Gabon, financé par l'AFD, s'inscrit dans ce contexte ; de même que les concours apportés par l'Office des Nations Unies pour la lutte contre la Drogue et le Crime (ONUDD) dans la formation des agents de l'ANPN à des tâches de police forestière et de contrôle du trafic de l'ivoire.

D'autres initiatives sont portées par la société civile. C'est le cas du projet AALF (Appui à l'Application de la Loi sur la Faune), exécuté par l'ONG Conservation Justice, qui appuie les services des Eaux et Forêts dans la lutte contre le braconnage.

Les dispositions de la loi portant Code Forestier sont complétées par celles des conventions internationales pertinentes auxquelles le Gabon est État-Partie. Il s'agit, notamment, de la convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), ratifiée dès 1989; et de la Convention d'Alger pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, ratifiée en 1988 (cf. Tableau X).

Tableau 26 : Conventions sur la conservation et la protection de la Biodiversité et aux aires protégées

Convention internationale	Date d'entrée en vigueur	Date de ratification
Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention d'Alger)	16 juin 1969	1988
Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention de Maputo)	2003	(2014)
Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES)	1 ^{er} juillet 1975	1989
Convention du Patrimoine mondial	17 déc. 1975	1986

Convention de RAMSAR	21 déc. 1975	1987
Convention de Bonn sur les espèces migratrices	1 nov. 1983	(2008)
Convention sur la diversité biologique (CDB)	29 déc. 1993	1997
Convention Cadre des NU sur les Changements climatiques (CCNUCC)	21 mars 1994	1996
Convention sur la lutte contre la désertification	25 déc. 1996	1997

Source : *Commission Environnement, 2019*

S'agissant, notamment, des espèces animales menacées, la transposition de ces Conventions dans la réglementation nationale se traduit par leur inscription sur la liste des espèces intégralement ou partiellement protégées par le Gabon. Les premières au nombre de 31, sont mises en défens et leur chasse, leur capture, leur détention, leur transport et leur commercialisation sont strictement interdits. Les secondes (13 espèces) sont soumises à des quotas de prélèvement réglementés. Tout contrevenant à ces dispositions étant passible de poursuites judiciaires.

En application de l'ensemble de ces dispositions juridiques, le nombre de saisies d'ivoire et d'autres espèces est passé de 309 en 2013 à 152 en 2018, soit une régression de 50%. Alors que le nombre d'infractions sanctionnées sur procès-verbal a connu une baisse de 77%, passant de 236 à 53, sur la même période.

Toujours dans le domaine de la lutte contre le braconnage et le trafic d'ivoires, un stock de 4 825 kg correspondant à XX éléphants a été incinéré en 2013, d'après un audit indépendant.

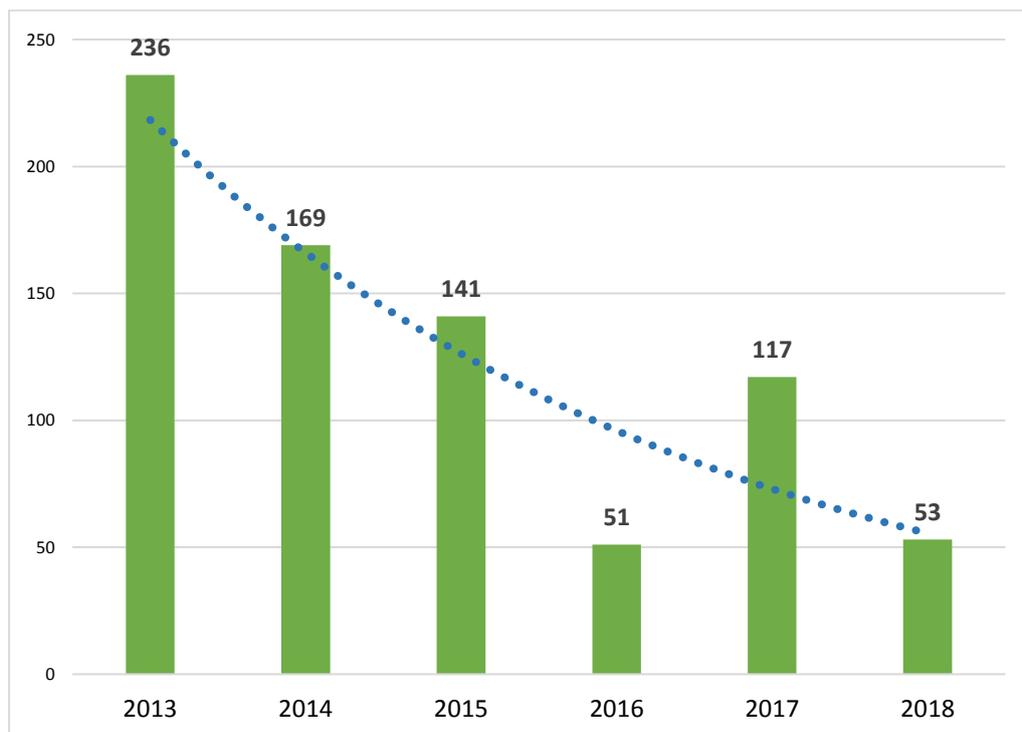
Sous-Section 16. 4 : Progrès relatifs à la conservation de la biodiversité

L'aménagement durable et la sanctuarisation de 12,9% des superficies émergées, sous forme d'aires protégées représentatives de tous les habitats naturels du pays, des zones humides aux forêts exondées, en passant par les savanes, est un tournant dans la protection des ressources en eau douce, en faune, en flore et dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

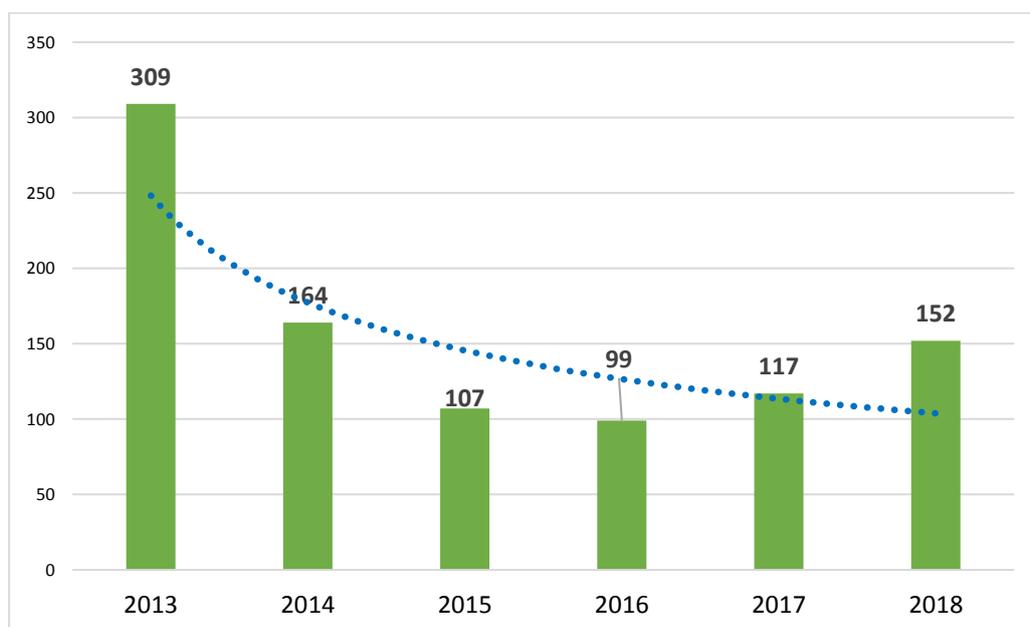
Si le Gabon peut être situé dans la tranche moyenne supérieure par le niveau de couverture de ses aires protégées (Tableau XX), il fait figure d'exception et creuse la différence par l'effort qu'il consacre à la protection et à la conservation de la biodiversité, comme en témoignent : l'augmentation confortable des effectifs et de la part nationale du budget de l'ANPN, lequel a été multiplié par 9 en quatre ans ; et la création d'une unité spéciale de lutte contre la grande criminalité faunique au sein des forces de la Gendarmerie Nationale.

Grâce à cet effort, le nombre de saisies d'ivoires et d'autres espèces a connu une baisse très significative de 50%, alors que le nombre d'infractions sanctionnées sur procès-verbal a quant à lui régressé de 77%. L'évolution des performances de ces deux indicateurs montre que si les braconniers sont toujours actifs, l'effort de lutte contre le braconnage commence à porter ses fruits. La recrudescence des conflits hommes-éléphants peut être considérée comme une autre indication dans le même sens.

Graphique 43 : Nombre d'infractions sanctionnées sur procès-verbal



Graphique 44. Nombre de saisies d'ivoires et d'autres espèces protégées



Source : ANPN, 2013-2018

Si on croise les données relatives à l'augmentation de la couverture des aires protégées grâce à la récente création des parcs nationaux, au nombre d'infractions sanctionnées sur procès-verbal et d'ivoires saisis, tous deux en régression, et au nombre d'espèces animales et végétales mises en défens, qui augmente notamment avec l'interdiction d'exploiter et de commercialiser les essences de bois menacées, on peut inférer que l'indice de la Liste rouge qui mesure les tendances sur les risques d'extinction des espèces, est en diminution au Gabon.

Sur le front de la mobilisation des fonds extérieurs, ce sont en moyenne 151 millions d'Euros qui ont été levés par an entre 2013 et 2018 pour la protection et la conservation de la biodiversité, dont des financements innovants au titre de la conversion de dette, faisant de la conservation au Gabon un secteur dynamique et novateur.

Face à une situation sous-régionale dominée par la pénurie des financements alloués à la conservation et où la gouvernance des aires protégées souffre de nombreuses insuffisances, le Gabon fait figure de bon élève : il apparaît comme le pays d'Afrique Centrale où la surveillance et la sécurisation des aires protégées se sont renforcées au cours de la dernière décennie. Ce n'est donc pas par hasard qu'il est devenu : un sanctuaire pour l'éléphant des forêts, dont il abrite la plus grande population mondiale (soit 60 000 têtes); et l'une des plus importantes zones de reproduction dans le monde pour la tortue luth et la tortue à écailles imbriquées, deux espèces menacées d'extinction, pour ne citer que celles-là.

A titre de comparaison, sur une superficie dix fois supérieure à celle du Gabon, dont 10% sont classés en aires protégées (Tab. XX), la République Démocratique du Congo n'abrite plus que 10 000 éléphants. Le Gabon est donc sur la bonne voie pour réaliser les objectifs de l'ODD15 et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine en matière de protection de la biodiversité et de lutte contre le braconnage.

Tableau 27 : Nombre d'infractions sanctionnées sur procès-verbal et Nombre de saisies d'ivoires et d'autres espèces protégées

Pays	Nombre d'aires protégées	Superficie (ha)	Taux de couverture (%)
Cameroun	25	9 015 286	19
Congo	14	3 655 402	12
Gabon	18	3 500 000	13
RCA	16	6 761 500	11
RDC	21	18 352 253	10

Source : Commission Environnement, 2019

16.3.4 Défis et pistes d'actions relatifs à la conservation de la biodiversité

Pour consolider sa position relative à la conservation de la biodiversité terrestre, le Gabon doit relever un certain nombre de défis dans plusieurs domaines:

- **Concernant la conservation de la biodiversité :**

- réévaluer et valoriser les us et coutumes traditionnels dans les conflits Homme-faune et mettre en place des systèmes d'alertes rapides ;
 - établir une réglementation sous-régionale relative à la conservation de la biodiversité dans les pays du Bassin du Congo ;
 - renforcer les protocoles de collaboration interétatiques pour la LAB et le trafic d'ivoire avec le Cameroun, le Congo, la RCA, la Guinée Equatoriale et Sao Tome et Principe ;
 - associer les communautés de base à la conservation et à la valorisation de la biodiversité.
- **Concernant l'observation satellitaire du domaine forestier :**
 - Produire des images pour avoir des cartes sur la conservation de la biodiversité dans la zone du Bassin du Congo ;
 - Produire des images pour avoir des cartes relatives aux points chauds de biodiversité.
 - **Concernant la mobilisation et l'utilisation des financements :**
 - Poursuivre la mobilisation de tous les financements ;
 - Négocier la réallocation des financements non utilisés en amont de l'instruction des projets ;
 - Mettre en place un mécanisme de mobilisation des fonds de contrepartie ;
 - Explorer des solutions alternatives pour améliorer les équilibres budgétaires des services de conservation qui sont trop dépendants des financements extérieurs qui représentent encore 2/3 du budget dans ce domaine. Une option envisageable serait un financement adossé à la valorisation de la faune et de la flore qui sont précisément l'objet de la conservation.

SECTION 17 : ODD 16 - PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES.

L'Objectif de Développement Durable 16 (ODD16) de l'agenda 2030 des Nations Unies est relative à la mise en place des sociétés pacifiques et inclusives, mues par le respect des libertés individuelles, des règles du droit, de la bonne gouvernance, ainsi que par des institutions transparentes, efficaces et responsables.

Sous-section 17.1 : Les cibles et les indicateurs pertinents.

L'ODD16 se décline en 12 cibles. Si toutes ces cibles sont importantes, le contexte de chaque pays rend certaines d'entre elles plus appropriées que d'autres. C'est dans ce sens que quelques choix ont été fait sur la base du contexte national du Gabon. En effet, le Gabon est un pays en paix aussi bien sur le plan interne que vis-à-vis des pays frères voisins, ce qui ne permet pas de considérer comme pertinent la cible visant à « Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ». Les efforts à consentir sont donc plutôt ceux liés de la préservation de la paix interne et externe avec les voisins plutôt que d'en limiter les conséquences morbides. C'est pour cette raison que les objectifs de l'agenda 2063 de l'Union africaine pour Afrique pacifique et sûre (Objectif 13 : Paix, Sécurité et Stabilité préservées ; Objectif 14 : Une Afrique stable et pacifique et l'Objectif 15 : Une Architecture de paix et de sécurité pleinement fonctionnelle et opérationnelle) ne sont pas retenus dans le cadre de ce rapport.

La lutte contre les violences physiques, psychologiques ou sexuelles, constitue une cible importante pour mettre fin à la maltraitance, à l'exploitation, la traite, à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants. Certains de ces aspects ayant déjà été traités dans le cadre l'ODD5 visant l'égalité et l'autonomisation des femmes, nous n'avons pas jugé utile d'y revenir ici. Il reste cependant que bon nombre des crimes rituels et de viols sont au centre des chroniques de faits divers des journaux de la place. Leur récurrence, parfois rapprochée, incite à mettre en évidence l'ampleur de ces actes, leurs facteurs explicatifs afin d'esquisser les solutions sociétales qu'il convient de considérer pour y mettre fin. Par ailleurs, la promotion et l'application des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable sont une exigence pour le pays et qu'il entend sauvegarder à travers le texte suprême qu'est la constitution à laquelle s'ajoutent tous les autres textes protégeant les droits et la vie des citoyens.

Finalement, sept cibles sur les 12 que compte l'ODD16 sont retenues pour ce rapport :

- Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice, ODD.16.3 ;
- D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée, ODD.16.4 ;
- Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes, ODD.16.5 ;
- Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux, ODD.16.6;

- Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions, ODD.16.7;
- D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances, ODD.16.9;
- Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux ODD16.10.

La cible retenue de l'agenda 2063 est celle de l'objectif 12 pour laquelle, « Au moins 70% du public reconnaissent que les services publics sont professionnels, efficaces, réactifs, responsables, impartiaux et exempts de corruption » (UAO12.2.1).

En ce qui concerne les indicateurs sept indicateurs (un par cible ont été considérés), 10 indicateurs sur les 23 prévus pour l'ODD16 sont retenus auxquels s'ajoute une cible de l'agenda 2063 de l'Union africaine.

De ce point de vue, cet objectif s'aligne parfaitement à celui de l'objectif 12 de l'Agenda 2063 de l'UA, en particulier l'aspiration 3 dudit Agenda qui vise les mêmes attentes.

Ainsi, dans le cadre de la dimension économique, trois (3) cibles ont été retenues ; il s'agit des cibles 16.5, 16.6 de l'ODD16, ainsi que de l'objectif 12.1. de l'Agenda de l'UA. En outre, la cible de l'Agenda 2063 qui aspire à amener à au moins 70% la proportion du public qui reconnaît que les services publics sont professionnels, efficaces, réactifs, responsables, impartiaux et exempts de corruption, illustre la cohérence des deux Agendas.

Tableau 28 : Matrice d'alignement de l'OD16 avec les objectifs liés de l'Agenda 2063

Cibles ODD 2030	Objectifs et cibles de l'agenda 2063 de l'Union africaine	Programmes, actions et politiques mise en œuvre par cible des ODD et ou l'agenda 2063 de l'Union africaine	Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine
ODD.16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice		Pas de tolérance de toutes les formes de violence, de l'exploitation par le travail des enfants, du mariage des enfants et de la traite des êtres humains Création en 2004 d'un organe de bonne gouvernance ;	ODDI.16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus
			ODDI.16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement
ODD.16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée		Commission Nationale de lutte contre l'enrichissement illicite ; Le document de stratégie de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux ; Basculement de dépenses publiques en mode BOP en 2015 ;	ODD.16.4.1 Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (_ dollars des États-Unis courants)

<p>ODD.16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes</p>		<p>Le renforcement des missions parlementaire en matière de contrôle du Gouvernement ; Mise en œuvre de BCPSGE pour le suivi des actions du Gouvernement ; Mise en place de l'agence nationale d'investigations financières</p>	<p>ODDI.16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents 16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents</p>
<p>ODD.16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux</p>	<p>AUO.12.2.1 : Au moins 70% du public reconnaissent que les services publics sont professionnels, efficaces, réactifs, responsables, impartiaux et exempts de corruption</p>		<p>ODDI.16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire) AUOI.12.2.1.1 : Proportion de personnes ayant eu au moins un contact avec un agent de l'État et qui ont versé un pot-de-vin à un agent de l'État, ou ont été demandé de verser un pot -de- vin par ces agents au cours des douze derniers mois.</p>
<p>ODD.16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</p>			<p>ODDI.16.7.1 Répartition des postes (par sexe, âge, type de handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale ODDI.16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population</p>
<p>ODD16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances</p>			<p>ODDI.16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge</p>
<p>ODD.16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux</p>			<p>ODDI.16.10.1 Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents</p>

Sous-section 17.2 : Les programmes mis en œuvre.

Pour parvenir à l'atteinte des objectifs contenus dans l'ODD16, ainsi que ceux liés aux objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, le Gabon s'est engagé, depuis le début des années 2000, à renforcer son dispositif institutionnel pour améliorer sa gouvernance à travers des actions qui promeuvent une saine gestion des affaires publiques et la consolidation de l'Etat de droit.

Aussi, l'amélioration de la gouvernance se situe-t-elle dans un contexte de lutte contre la corruption, du renforcement de la démocratie, du contrôle parlementaire, du système judiciaire, de la promotion de l'Etat de droit, des activités économiques et de la redynamisation de l'Administration publique. A cet effet, certaines actions ont été réalisées pour garantir une bonne gouvernance.

S'agissant de la gouvernance, les actions prises ont notamment porté sur la création en 2004 d'un Conseil National de Bonne Gouvernance, en tant qu'organisme national d'orientation et de contrôle en la matière.

Dans le domaine de la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite, le Gabon avait créé un département ministériel en charge du Contrôle d'Etat, des Inspections de la Lutte contre la Corruption. Une Direction Générale de la Lutte contre la Corruption avait aussi été mise en place et un Programme national de lutte contre l'Enrichissement Illicite lancé.

Par ailleurs plusieurs lois avaient été adoptées. Il s'agit, entre autres :

- De la Loi n°002/2003 instituant le régime de prévention de l'enrichissement illicite en République Gabonaise, adoptée en mai 2003;
- De la Loi 003/2003 créant la même année, la Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI);
- Du décret n° 00324/PR/ MCEIPLC du 07 avril 2004 fixant les modalités de la déclaration de fortune par les dépositaires de l'autorité de l'Etat et les conditions de leur conservation et leur exploitation;
- L'insertion de modules anti- corruption dans les offres de formation universitaires et Grandes Ecoles ;
- La mise en place du programme d'appui à la lutte contre l'enrichissement illicite (formation des formateurs, sensibilisation en milieu scolaire, minier et pétrolier);
- Le renforcement des missions parlementaires en matière de contrôle de l'action du Gouvernement ;

De plus, le Gabon a adopté un Document de Stratégie de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux (DSLCCBC). Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le pays s'est aligné sur le règlement commun n° 01/03- CEMAC-UMAC portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme en Afrique Centrale. Ce qui s'est traduit par la mise en place de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF). Dans cette optique, le Gabon a adopté un cadre juridique qui est articulé autour d'un certain nombre de textes règlementaires. Aussi, en 2019 le Gabon a-t-il mis en place un Ministère de la promotion de la bonne Gouvernance, de la lutte contre la Corruption et de l'évaluation des Politiques Publiques.

Sous-Section 17.3 : Les résultats en termes de réduction de la corruption.

La mise en œuvre de ces actions permet de réaliser les objectifs combinés de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 visant particulièrement à parvenir à une société pacifique et inclusive, fondée sur le respect des libertés individuelles, des règles du droit, de la bonne gouvernance, et sur des institutions transparentes, efficaces et responsables.

L'avènement d'une société pacifique et inclusive fondée sur le respect des libertés individuelles, des règles de droit et de bonne gouvernance, ainsi que sur des institutions transparentes, efficaces et responsables implique la poursuite des réformes structurelles qui visent une plus grande compétitivité et une diversification de l'économie, ainsi que la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance. Cette vision du développement passe par une lutte acharnée contre la corruption, la concussion et le blanchiment des capitaux.

Ainsi, l'état des lieux et le diagnostic de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux au Gabon fait par le DSLCCBC, démontre très peu d'actions concrètes et d'avancées en ce qui concerne l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux.

L'ODD16 vise la promotion de sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, l'accès à la justice pour tous et le renforcement des institutions responsables et efficaces à tous les niveaux, dans le respect de l'état de droit et des droits humains. Dans ses dimensions les plus larges, politique, économique, sociale mais aussi à travers des analyses plus spécifiques sur la conduite du processus de développement reflétée à travers les évaluations de la gouvernance de Mo Ibrahim ou même de la Banque Mondiale, le Gabon a connu une évolution, négative entre 2008 et 2017 de -,1% avec un Indice de 42.5 et une position de 41 sur 54 pays en 2017. En effet, bien qu'au niveau africain, l'évolution de l'indice Mo Ibrahim place le Gabon au 1^{er} rang des pays de sa sous-région, on observe cependant une dégradation constante de son rang entre 2008 et 2018, comme le montre le tableau XX.

Tableau 29 : Evolution du classement du Gabon à l'indice Mo Ibrahim

Année	Score	Rang
2008	69,4/100	8 ^{ème}
2009	53,9/100	21 ^{ème} sur 53
2010	49,62/100	28 ^{ème} sur 53
2011	21/100	27 ^{ème} sur 53
2015	50,1/100	23 ^{ème} sur 52
2016	48,8/100	32 ^{ème} sur 52
2017	42,4/100	41 ^{ème}

Source : Auteur, à partir des données collectées sur le site web de la Fondation Mo Ibrahim

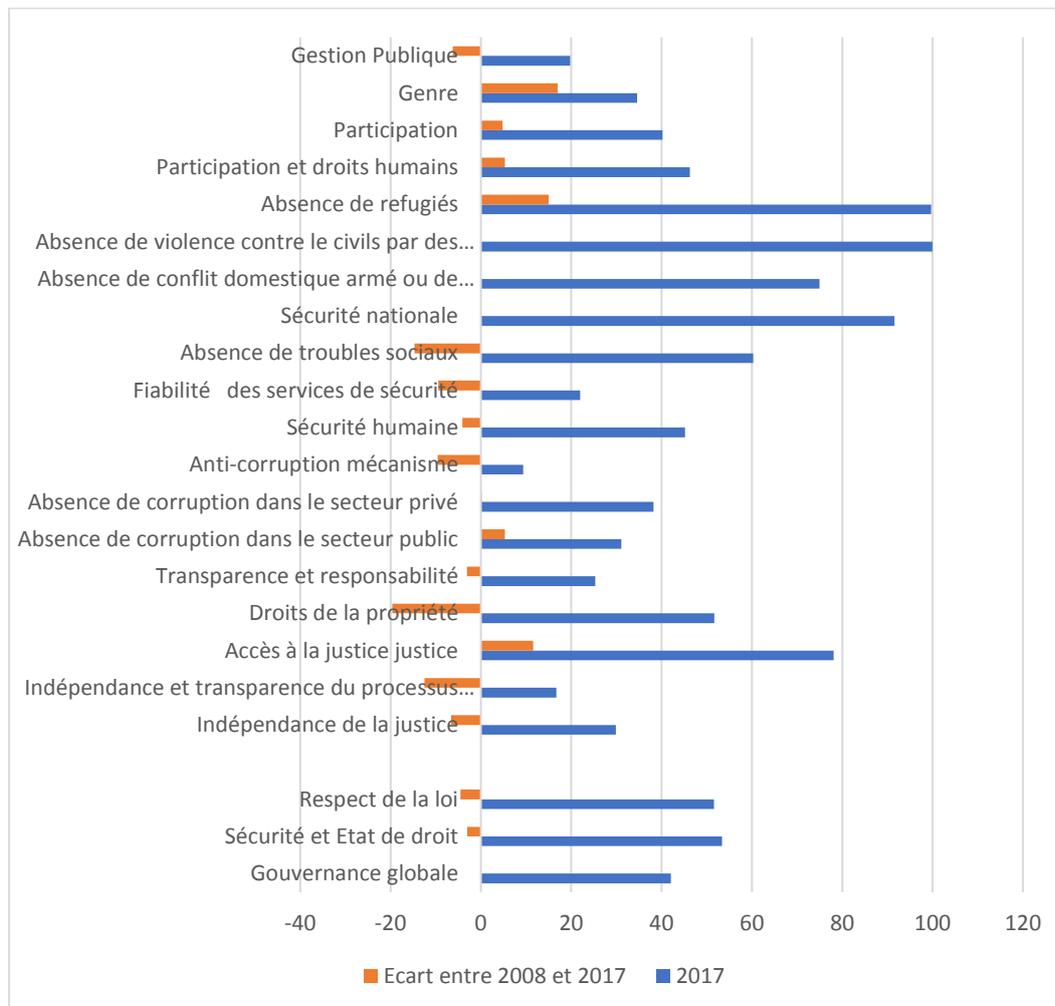
La baisse des performances est aussi observée en matière de sécurité et l'Etat de droit sur la période 2008-2017. Le Gabon, sur la base des indices Mo Ibrahim aurait enregistré dans trois principales dimensions qui intègrent la sécurité et l'Etat de droit une baisse de leurs performances. Pour la sécurité humaine le chiffre n'indique pas de changement, la variation

étant nulle. Une évaluation négative est aussi révélée en ce qui concerne l'indice de gestion publique entre 2008 et 2017.

L'évaluation est au contraire positive pour les questions de genre. Nombreux des indicateurs caractéristiques de l'Etat de droit comme l'Indépendance de la justice, de la transparence du processus judiciaire et des droits de propriétés sont affectés par un certain recul. Seul l'accès à la justice aurait été fortement amélioré entre 2008 et 2017. Toutefois, la proportion de la population carcérale en instance de jugement est importante.

En revanche, l'opinion sur l'action du mécanisme anti-corruption serait en baisse entre 2008 et 2017. Le niveau de 9,4 estimé pour le mécanisme anti-corruption semble indiqué une faible confiance dans la capacité du mécanisme en place à mener la lutte contre la corruption. En ce qui concerne l'absence de troubles sociaux, l'indicateur s'est fortement dégradé en 2008 et 2018. Il en est de même pour la confiance que les usagers auraient dans les services de sécurité.

Graphique 45 : Indices des composantes de la gouvernance selon Mo Ibrahim et les écarts observés entre 2008 et 2017 pour le Gabon



Source : Indices Mo Ibrahim, 2018

L'indice annuel sur la gouvernance en Afrique classe le Gabon à la 32^{ème} place sur 52 Etats, avec un score de 48,8/100 sur la base des notes enregistrées dans des domaines tels que la sécurité, le développement économique durable, l'Etat de droit, la participation et les droits de l'Homme. Cette classification présente une baisse.

S'agissant de l'opportunité économique avec les aspects relatifs à la gestion publique, l'environnement des affaires, la promotion des infrastructures du secteur rural durable, le Gabon enregistre une augmentation de 3,1 points avec un score de 40,7/100 et occupe la 33^{ème} place derrière le Sao Tomé et le Cameroun respectivement 23^{ème} et 31^{ème} en Afrique.

S'agissant de la corruption, et du blanchiment des capitaux, les données disponibles révèlent que le Gabon n'arrive pas à sortir de la zone de corruption endémique qui induit, de facto, la prévalence du blanchiment des capitaux, entre autres formes de corruption.

Tableau 30 : Evolution de la position du Gabon à l'IPC de Transparency International

Années	Nombre de pays évalué	Indice Gabon	Rangs occupés	
			Monde	Afrique
2004	146	33/100	75 ^{ème}	8 ^{ème}
2005	159	29/100	91	12 ^{ème} exæquo
2006	186	30/100	90	12 ^{ème} exæquo
2007	203	33/100	84 ^{ème}	11 ^{ème} exæquo
2008	180	31/100	96 ^{ème}	15 ^{ème} exæquo ex
2009	180	29/100	106 ^{ème}	19 ^{ème} exæquo
2010	178	28/100	110 ^{ème}	23 ^{ème} exæquo
2011	182	30/100	100 ^{ème}	16 ^{ème} exæquo
2012		35/100		
2013		34/100		
2014		37/100		
2015		34/100		
2016		35/100		
2017		32/100	117 ^{ème}	
2018	180	31/100	124 ^{ème}	

Source : Auteur, à partir des données collectées sur le site web de T.I

L'évolution du classement du Gabon à l'Indice de Perception de la corruption (IPC) de Transparency International sur une même période de 15 ans démontre que les efforts fournis n'ont pas produit les résultats escomptés. En effet, les meilleurs scores obtenus à l'IPC en 2004 et en 2018 se situe autour de 3,3 points.

Le Gabon ne figure qu'à la 124^{ème} place sur 180, avec un score de 88/100. Les cinq meilleurs élèves en Afrique sont, les Seychelles (28^{ème}), suivi par le Botswana, le Rwanda, la Namibie et Sao Tomé-et-Principe. Pour la 2^{ème} année consécutive, le Gabon recule. Mais, alors qu'en 2017 le pays avait perdu 16 points (32/100), il n'en cède qu'un seul point en 2018 (31/100).

Toutefois, le Gabon arrive en tête des pays de la Zone CEMAC devant la RCA (149^{ème}), le Cameroun (152^{ème}), le Tchad (165^{ème}), le Congo (166^{ème}) et la Guinée Equatoriale (172^{ème}). Ce qui fait de lui le pays le moins corrompu en Afrique Centrale. En effet, depuis plus d'un an, les autorités gabonaises ont décidé de faire de la lutte contre la corruption, une de leurs priorités. Le secteur des douanes est davantage contrôlé, de même que celui des mines et du pétrole.

Au plan interne, le rapport sur l'auto-évaluation, réalisé dans le cadre du mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) en 2011, apparaît comme le document de référence sur l'état de la gouvernance au Gabon. S'agissant de la corruption, ce document révèle que la « *corruption touche par ordre d'importance les secteurs économiques et financiers, les forces de sécurité, la Justice, l'Education et la Fonction Publique. Les populations les plus vulnérables sont les magistrats, les comptables et agents de force de sécurité, ainsi que les acteurs publics* »²⁴

Au Gabon, l'atteinte de la cible 16.6 de l'ODD 16, visant à réduire nettement la corruption et la pratique des pots- de- vin sous toutes leurs formes, ainsi que celle de la cible 16.4 présente aussi bien des forces et des opportunités. Cependant, des faiblesses et des menaces demeurent.

Sous-Section 17.4 : L'explication des résultats en matière de Paix, Sécurité, justice et bonne Gouvernance

Trois principaux types de résultats ont été observés en matière de Paix, Sécurité, justice et bonne Gouvernance :

- Un pays stable, où la paix intérieure et extérieure est garantie depuis des décennies en dehors de quelques troubles sociaux liés aux revendications syndicales et aux processus électoraux ;
- Une justice dont l'indépendance reste à renforcer de manière à en garantir l'accès et un traitement équitable des dossiers en cours ;
- Une gestion publique inefficace marquée par une budgétisation axée sur les résultats (Budgétisation par objectif de programmes-BOP) inachevée, des contrôles internes déficients et une évaluation des politiques embryonnaire.

La stabilité dans le pays peut être expliquée par le dialogue qui est organisé à chaque fois qu'une crise apparaît. Le conflit post électoral issu de l'élection présidentielle de 2016, a été surmonté grâce au dialogue politique organisé à Libreville-Angondjé en 2017. Les grèves des études et les élèves liées à la question des bourses scolaires et universitaires, ont été réglées après une grande concertation qui a amené le gouvernement à retirer des mesures restrictives d'octroi de bourse. Il est toutefois important de souligner qu'en comparaison d'autres pays de l'Afrique au sud du Sahara, le Gabon dispose d'une capacité financière suffisamment forte pour faciliter la concertation et octroyer les avantages nécessaires aux différents protagonistes des conflits.

Le système judiciaire est limité en termes de capacité humaine qui retarde le traitement de dossier. Les capacités d'accueil en milieu carcéral sont aussi très limité au point où juillet 2019, plus de 150 détenus non jugés ont été libérés. Mais il est aussi à noter que la méconnaissance des droits par les citoyens eux-mêmes, les empêche notamment dans les situations d'exploitation, de violation ou d'abus de tout genre, de faire prévaloir leur droit.

La budgétisation par objectif de programmes mise en œuvre dans le cadre de la réforme des finances publiques de la CEMAC, reste un processus inachevé par entre autres :

- La faible appropriation de la BOP par les équipes des ministères sectoriel ;

²⁴ **Rapport, première ébauche, sur l'auto-évaluation du Gabon dans le cadre du MAEP, Février 2012, page 66.**

- L'absence de manuel de procédure ;
- Des comportements déviants des animateurs de la BOP qui ont interrompu le processus de transmission des connaissances ;
- Le conflit entre les acteurs (Responsable du Programme-RPROG ; Responsable du Budget Opérationnel du Projet-RBOP ; Responsable d'Unité Opérationnelle-RUO) de la mise en œuvre de la réforme ;
- La faiblesse du contrôle interne et du mécanisme de lutte contre la corruption ;
- Le non-respect des procédures de passation des marchés ;
- La fréquence des changements ministériels

Sous-Section 17.5 : Défis à relever en matière de Paix, Sécurité, justice et bonne Gouvernance

Dans la perspective de parvenir à une société pacifique et inclusive, basée sur le respect des libertés individuelles, des règles de droit et de bonne gouvernance, ainsi que sur des institutions transparentes, efficaces et responsables, le Gabon doit mettre en œuvre des actions et adopter des mesures visant à réduire la vulnérabilité des acteurs gabonais face à la corruption et au blanchiment des capitaux.

A cet effet, la mise en œuvre des actions et les mesures y relatives devraient contribuer à :

- Renforcer les capacités des organes de lutte à combattre efficacement la corruption et le blanchiment des capitaux ;
- Renforcer le processus d'autonomisation et d'indépendance des structures de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux ;
- Appuyer les actions de plaidoyer en vue de la réduction de la cherté de la vie et des pressions sociales qui accentuent la vulnérabilité des acteurs.
- Moderniser l'administration pénitentiaire à travers la réhabilitation des infrastructures pénitentiaire et le renforcement des capacités d'accueil ;
- Structurer la communication autour du système judiciaire du Droit gabonais, en s'appuyant sur les actions de vulgarisation et de sensibilisation ;
- Renforcer le dialogue dans le cadre de la formulation des politiques pour limiter les conflits sociaux et les coûts liés à leur gestion ;
- Redynamiser la mise œuvre de la BOP.

D'une manière générale, on peut conclure que le dispositif de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux ainsi que les mesures prises dans le cadre des réformes structurelles engagées par l'Etat se sont avérées inefficaces, compte tenu de l'indice de perception de la corruption encore élevé, d'une part, et de son indice annuel sur la gouvernance encore relativement faible, d'autre part.

Sous-Section 18.1 : Les cibles et les indicateurs retenus

L'objectif 17 des ODD vise à renforcer le Partenariat mondial qui facilitera un engagement au service de la réalisation de tous les objectifs et cibles fixés, rassemblant tous les acteurs concernés et mobilisant toutes les ressources disponibles.

Le monde d'aujourd'hui est plus interconnecté que jamais, offrant des perspectives inégalées en matière de coopération. Ces partenariats inclusifs sont nécessaires à tous les échelons et devront être construits sur une vision et des objectifs communs, plaçant les peuples et la planète au centre. Le développement durable nécessite un engagement fort couplé à des partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile.

C'est pourquoi, la réalisation de cet ambitieux objectif nécessite donc la mobilisation et l'utilisation efficace de tous types de ressources : financières, intellectuelles et technologiques. Cela nécessitera également un engagement plus fort pour rendre les partenariats et la coopération plus efficaces et plus efficaces en tant qu'effort de la société dans son ensemble.

Les principes d'efficacité convenus à l'échelle mondiale (appropriation par les pays, concentration sur les résultats, partenariats inclusifs, transparence et responsabilité mutuelle) permettront de multiplier le potentiel de chaque dollar dépensé pour la mise en œuvre de ce programme.

Dans le cadre de l'objectif 17, les pays développés ont renouvelé leur engagement de consacrer 0,7% de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement. Afin de limiter la dépendance de ces pays au soutien étranger, la mobilisation des ressources nationales, la collaboration internationale dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que la promotion d'un commerce multilatéral équitable devront être favorisés. Tout comme la stabilité macro-économique et la cohérence des politiques en faveur du développement durable.

Il est donc essentiel de comprendre que l'ODD 17 représente la pierre angulaire et demeure un élément indispensable des efforts internationaux en faveur de l'atteinte des objectifs du développement durable. L'action internationale à l'appui des efforts de développement dans les pays en développement comme le Gabon est donc attendue.

Aussi, renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser fait correspondre à l'ODD 17 les objectifs de l'agenda 2063 pour la transformation de l'Afrique à savoir :

- Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Objectif 19 : Une Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales, et la coexistence pacifique ;
- Objectif 20 : L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement.

L'ensemble des indicateurs et des cibles retenues pour ce rapport des deux agendas relatifs à l'ODD 17 sont dans le tableau d'alignement.

Section 18.2 : L'alignement des programmes nationaux à l'ODD 17

Le Gouvernement du Gabon bénéficie de l'accompagnement de ses Partenaires techniques et financiers pour la mise en application des engagements internationaux relatifs à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le partenariat sur la coopération efficace au service du développement.

Tableau 31 : *Matrice d'alignement entre l'ODD17 et les objectifs liés de l'Agenda 2063*

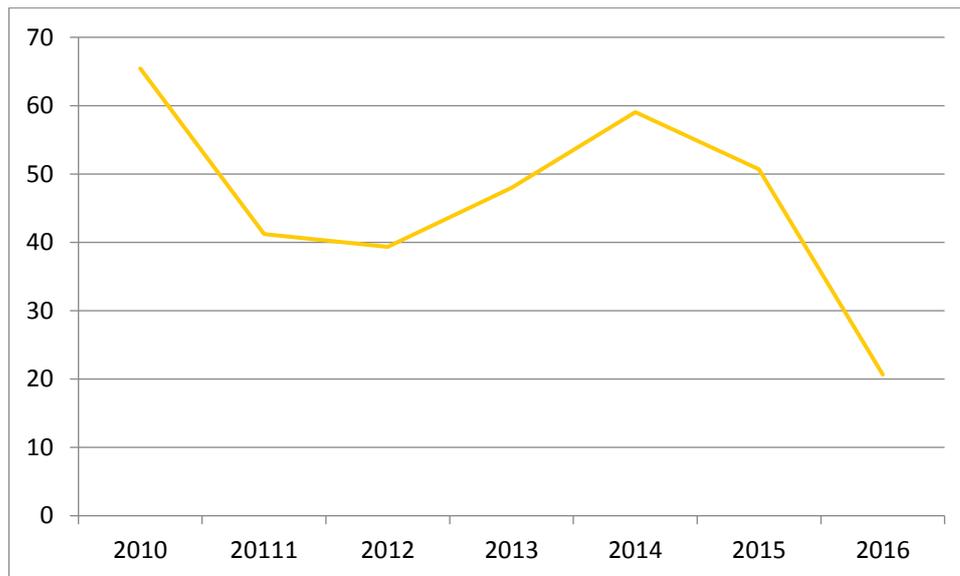
Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser			
Cibles ODD 2030	Objectifs et cibles de l'agenda 2063 de l'Union africaine	Programmes, actions et politiques mise en œuvre par cible des ODD et ou l'agenda 2063 de l'Union africaine	Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	AUO.20.2.2 Les recettes fiscales et non fiscales de tous les niveaux d'administration devraient couvrir au moins 75% des dépenses courantes et de développement	Plan de relance de l'économie Mise en place de l'agence nationale d'investitions financières	ODDI.17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source
			ODDI.17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux AUOI.20.2.2.2. Le total des recettes fiscales en pourcentage du PIB
17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale.			ODDI.17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération
17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement,			ODDI.17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce.	AUO.8.1.1 Membre actif de la zone de libre-échange AUO.8.1.2 Le volume du commerce intra-africain est au moins trois fois le niveau de 2013		ODDI17.10.1 Moyenne pondérée des taux de droits de douane AUOI.8.1.1.1 No. D'obstacles non tarifaires (ONT) rapportés et éliminés AUOI.8.1.2.2 Changement du volume du commerce intra-africain par an
ODD.17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.		Plan de relance économique Programme avec le FMI	ODDI.17.13.1 Tableau de bord macroéconomique

<p>ODD.17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.</p>		<p>Loi sur le développement durable</p> <p>Communications nationales préparées dans le cadre du GEF</p>	<p>ODDI.17.14.1 Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable</p>
<p>ODD.17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, atteindre les objectifs de développement durable</p>			<p>ODDI.17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable</p>
<p>ODD.17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement en collecte de données.</p>	<p>AUO19.1.1 : Système statistique national entièrement fonctionnel</p>	<p>Plan de développement des statistiques</p>	<p>UAO19.1.1 .1 Disponibilité d'une législation statistique conforme aux principes fondamentaux des statistiques officielles</p> <p>ODDI.17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle</p>
<p>ODD.17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable.</p>		<p>Communications nationales préparées dans le cadre du GEF</p>	<p>ODDI.17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement</p> <p>ODDI.17.19.2 Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 %</p>

Section 18.3 : Progrès réalisés dans l'atteinte de l'ODD 17

L'aide publique au développement a beaucoup baissé passant de 65% en 2010 à 20% en 2016. De même, le volume des envois de fonds de travailleurs migrants perçu au Gabon a connu la même tendance, passant de 0,26% à 0,12% entre 2010 et 2015. En 2015, ils ont été 4,6 fois inférieurs à celui de la Malaisie et 1,6 fois inférieur à celui du Botswana

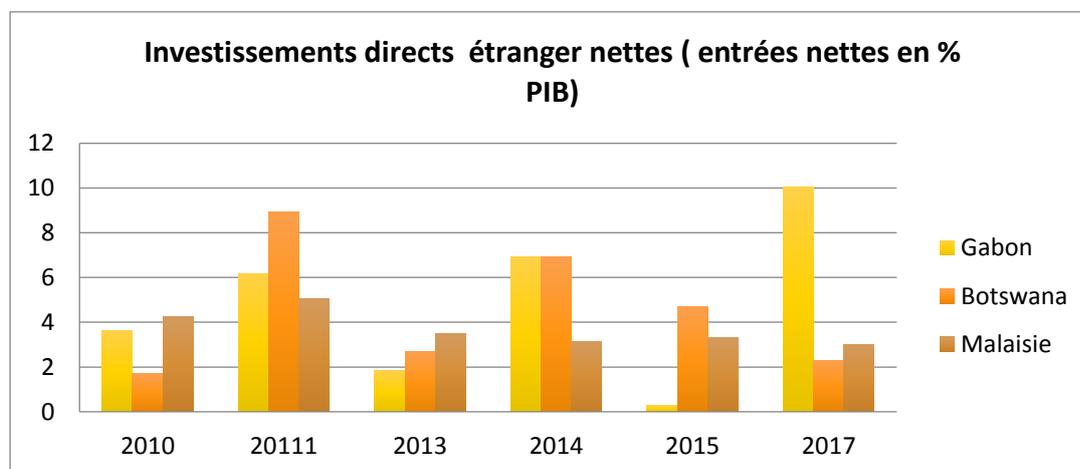
Graphique 46. APD nette reçue par habitant (dollars américains constants)



Source : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur>

En revanche, les investissements directs étrangers en % du PIB se sont accrus entre 2010 et 2017, passant de 3,6% à 10%. En 2017, Les investissements directs étrangers (IDE) totalisaient 10% du PIB, au-dessus du Botswana et de la Malaisie.

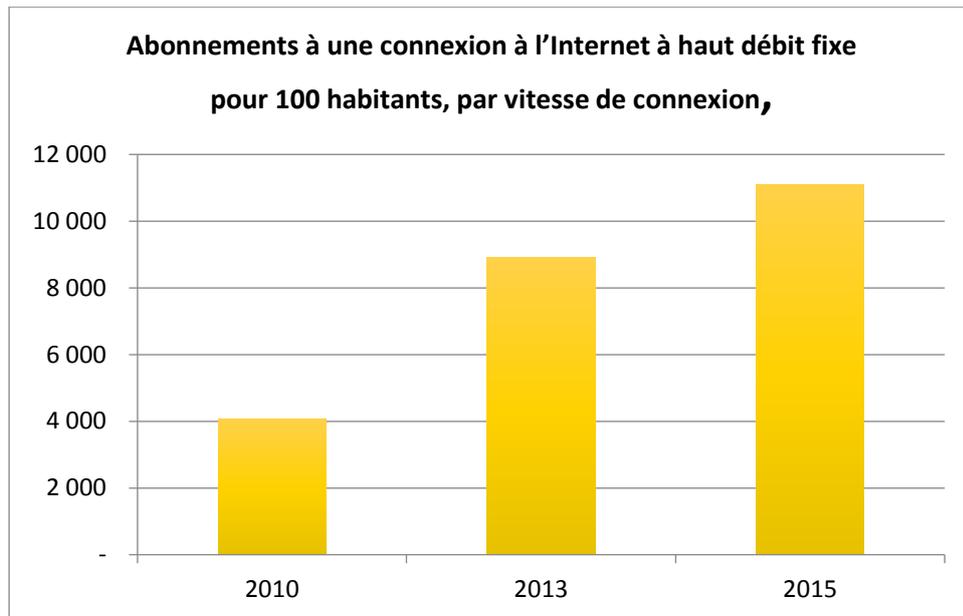
Graphique 47 : Investissements directs étranger nettes (entrées nettes en % PIB)



Source : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur>

Le taux de pénétration des réseaux internet à haut débit a plus que doublé entre 2010 et 2015, passant de 4000 à 11000 abonnés. Cependant, le RGPL de 2013 révèle que le pourcentage de la population ayant Internet est de 8,9%, avec 1% dans le monde rural et 10% dans l'urbain.

Graphique 48 : Abonnements à une connexion à l'internet haut débit



Source : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur>

Sous-Section 18.4 : Explications des tendances

L'instabilité macroéconomique observée au Gabon depuis 2014 suite à la baisse des cours du pétrole a remis à l'ordre du jour la question de l'ajustement budgétaire et suscité un regain d'intérêt pour la diversification économique.

Le taux de croissance du PIB réel a baissé en 2016 à 2,1% contre 3,9 % en 2015, à la suite du ralentissement de l'économie mondiale et à la baisse des cours de certaines matières premières, dont le pétrole et le bois. La croissance s'est établie à 0,8 % en 2017, en relation avec le recul de la production de pétrole et la baisse des activités dans le secteur de la construction.

Par la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre du Plan triennal de relance de l'économie (PRE 2017-2019), les autorités nationales entendent poser les bases de la reprise de l'activité économique à court terme.

C'est dans ce contexte que le 19 juin 2017, le FMI a approuvé un accord triennal élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) en faveur du Gabon pour un montant d'environ 642 millions de dollars à l'appui du programme de relance à moyen terme défini par les autorités. En effet, le Gouvernement entend, dans le cadre de ce plan, prendre des mesures de renforcement de l'efficacité de la dépense publique, d'optimisation et d'utilisation plus

rationnelle des ressources budgétaires, de développement des infrastructures et de promotion du secteur privé comme leviers de la diversification et de la transformation de l'économie. L'idée étant de générer, par une plus grande implication du secteur privé, une croissance durable et inclusive capable de transformer en profondeur l'économie.

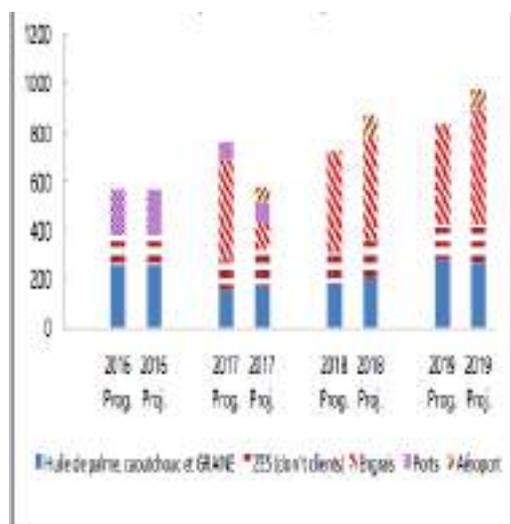
Compte tenu de sa position de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, le Gabon n'a pas accordé beaucoup d'attention à la conception, la mise en œuvre et le suivi d'une politique de l'aide. C'est véritablement avec la Déclaration de Paris et le plaidoyer constant des partenaires techniques et financiers présents dans le pays que cette préoccupation a été intériorisée par les plus hautes autorités du pays. Cette prise de conscience a été matérialisée par la création au mois d'avril 2010 d'un comité conjoint gouvernement/partenaires techniques et financiers sur l'aide extérieure. Nonobstant cela, en matière de gestion de l'aide publique au développement, plusieurs obstacles majeurs subsistent, notamment les retards de versements des fonds de contrepartie, la levée des conditions suspensives de l'aide par l'Etat, les lourdeurs et la méconnaissance des procédures des donateurs.

Les écarts qui existent entre les sommes versées par les donateurs et celles qui sont comptabilisées dans le budget national peuvent s'expliquer par l'absence d'une administration désignée pour assurer le suivi de décaissement de l'aide reçu par le Gabon, vu le peu d'importance de l'aide par le passé. Toutefois, cette situation tend à se résoudre, les principaux donateurs voyant depuis 2010 leurs versements prévisionnels pris en compte dans le budget de l'État.

Le paysage de l'aide au Gabon est caractérisé par une concentration de l'aide, avec quatre donateurs représentant à eux seuls 80 % de l'aide programmable (OCDE, 2011b). Cependant, la fragmentation est en légère hausse, notamment avec l'arrivée de nouveaux donateurs. Aucune mesure pratique n'a encore été prise pour améliorer la complémentarité des efforts des donateurs et la division du travail au niveau du pays. Des initiatives spontanées allant dans ce sens sont néanmoins observées, sans aucun caractère systématique. Au cours de l'année 2011, mandat a été donné au comité conjoint de réfléchir à la meilleure stratégie à mettre en œuvre pour appliquer le principe de réduction de la fragmentation de l'aide.

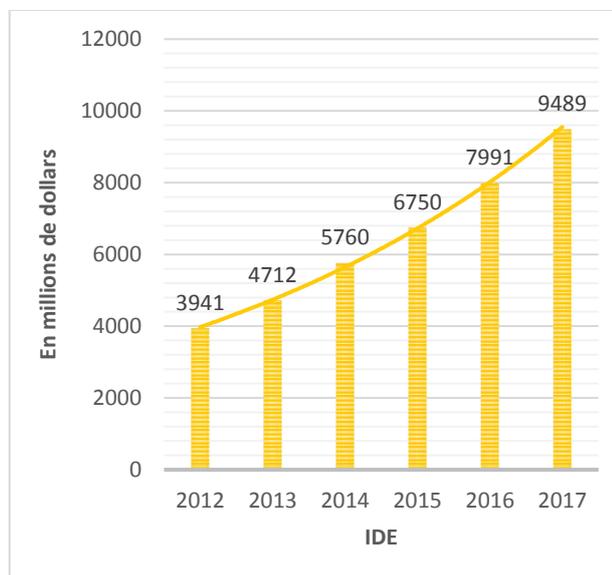
Afin d'impulser davantage la transformation structurelle de l'économie gabonaise, la dynamique d'IDE hors du secteur des hydrocarbures s'est consolidée ces dernières années. Ainsi, les flux d'investissements directs étrangers (IDE) ont augmenté de 141% entre 2012 et 2017. Cette hausse s'explique par le surcroît d'investissements dans l'agriculture, le BTP, les industries du bois et le secteur métallurgique.

Graphique 49 : IDE OLAM



Source : FMI

Graphique 50 : IDE Gabon



Source : CNUCED

Conjointement avec l'IDE et l'APD, les envois de fonds peuvent atténuer les contraintes en matière de crédit pour les ménages pauvres, faciliter l'accumulation d'actifs et les investissements des entreprises et réduire la pauvreté.

Par ailleurs, le Gabon a lancé le projet de développement statistique avec l'appui de la Banque Mondiale. L'objectif du projet de développement est de renforcer la capacité statistique du Gabon, à combler les principales lacunes en matière de données, à améliorer la production statistique et à améliorer les pratiques de diffusion statistique. Il s'agit d'améliorer la collecte de données, la production et la diffusion. De même, il est question de moderniser l'infrastructure et le cadre institutionnel.

Les autorités sont déterminées à continuer d'assainir les finances publiques sans nuire à la croissance. Il s'agit de s'employer de manière résolue à accroître les recettes non pétrolières et à maîtriser les dépenses non prioritaires, tout en protégeant les dépenses sociales et l'investissement. Il est prioritaire aussi de renforcer l'exécution du budget et la gestion des recettes pétrolières, ainsi que de continuer d'améliorer la gestion de trésorerie et la gestion de la dette.

Cependant, les autorités continuent d'éprouver des difficultés à respecter le calendrier du service de la dette extérieure, principalement en raison de conditions de liquidité serrée, du manque de coordination entre les responsables du service de la dette et le Trésor, et des difficultés techniques du service de la dette résultant des pénalités associées aux arriérés récemment apurés.

D'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre du PSGE, le Gouvernement veut faire du secteur privé national le moteur de la croissance. A cet effet, il mise sur le développement des

partenariats public-privé et avec les organisations de la société civile. En 2014, une loi sur les PPP a été adoptée. Cependant, depuis sa mise en vigueur, des contraintes subsistent et le niveau de mobilisation de ressources liées à ce mode de financement n'est pas encore à la hauteur des attentes.

En octobre 2017, l'agence de notation Fitch Ratings avait dégradé la note souveraine du Gabon de B+ à B. En février 2018, la réquisition forcée des actifs et du personnel de la filiale de la société française Veolia chargée de la gestion de l'eau et d'électricité à Libreville posait des interrogations sur les Partenariats publics privés (PPP) au Gabon.

Sous-Section 18.5: Défis pour l'atteinte de l'ODD 17 et pistes d'actions

Le Gabon doit redoubler d'efforts pour diversifier son économie et accroître de manière substantielle la part des activités à haute valeur ajoutée, en encourageant une plus grande transformation locale de ses abondantes ressources naturelles et en promouvant l'émergence de branches d'activité compétitives dans l'agriculture et les services modernes (finances, TIC, tourisme etc.). Le principal défi à relever à court terme sera d'entreprendre les actions prévues dans le PRE 2017-2019 pour faire du renforcement de la compétitivité des filières, de l'amélioration du cadre des affaires et de la promotion de l'initiative privée les moteurs de la transformation de l'économie.

Aussi, il est plus qu'urgent d'accroître l'attractivité du Gabon aux yeux des investisseurs privés locaux et étrangers au-delà des industries extractives, notamment dans les secteurs porteurs de l'industrie manufacturière et des services modernes. A ce titre, l'accent doit être mis sur la dynamisation du marché intérieur, un meilleur accès aux marchés régionaux, le développement des infrastructures ainsi que le renforcement des compétences techniques et la maîtrise technologique. Le Gabon occupant encore la 169^e place dans le classement du Doing Business 2019 de la Banque Mondiale, derrière le Cameroun qui est 166^e.

Le Gabon est membre, à la fois, de la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Son appartenance à la CEMAC l'astreint au respect des nouveaux critères de convergence macroéconomique adoptés lors de la trentième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC) le 16 janvier 2016 à Djibloho (Guinée équatoriale), à savoir : i) un solde budgétaire de référence supérieur ou égal à -1,5 % du PIB; ii) un taux d'inflation inférieur ou égal à 3 % en moyenne annuelle ; iii) un encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal inférieur ou égal à 70 % ; iv) une non-accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs.

Il est donc essentiel d'accélérer les réformes structurelles des finances publiques pour réaliser les objectifs budgétaires en fin d'exercice et renforcer la transparence, la gestion de la trésorerie et le contrôle du budget.

L'aide au développement pourrait constituer une source vitale de revenus et de ressources si une gestion axée sur les résultats était le leitmotiv. La possibilité de prévoir les versements effectués au titre de l'aide, tant sur le plan des montants que des échéances, est importante pour permettre au Gabon de gérer ses finances publiques et d'entreprendre une planification réaliste du développement.

Les raisons récurrentes qui s'observent concernent les retards de paiement des fonds de

contrepartie par l'État, la défaillance des entreprises chargées d'exécuter les marchés, la lourdeur des procédures du côté des donateurs ou encore leur méconnaissance par les unités d'exécution des projets. Toutes ces raisons concourent à l'observation de la réduction du rythme de décaissement des ressources programmées. Les efforts déployés par le gouvernement pour améliorer la situation consistent à améliorer ses capacités de coordination en définissant un cadre plus formel pour cette fonction. Par ailleurs, un effort de répartition des rôles au sein de l'administration est réalisé pour améliorer la gestion et le suivi des volumes d'aides.

Des capacités restreintes constituent un frein sérieux aux progrès, à la fois en ce qui concerne la gestion de l'aide (la capacité des pays partenaires à capter, coordonner et utiliser plus efficacement les apports d'aide), et plus généralement en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre des politiques et la prestation de services.

La mauvaise coordination de l'aide accroît les coûts tant pour les donateurs que pour les pays partenaires et appauvrit considérablement la valeur réelle de l'aide. L'harmonisation des procédures de fourniture de l'aide et l'adoption de dispositifs communs contribueront à réduire la duplication des efforts et diminuent les coûts de transaction liés à la gestion de l'aide.

La fragmentation de l'aide, c'est-à-dire un apport d'aide sous forme de nombreuses petites tranches versées par un grand nombre de donateurs, crée des coûts de transaction élevés et rend difficile la gestion de développement du Gabon.

Pour que l'aide soit plus efficace, des mécanismes rigoureux et équilibrés de reddition de comptes sont requis à tous les niveaux. Les donateurs et le gouvernement doivent rendre compte à leurs publics respectifs et entre eux de l'exécution des engagements pris sur l'aide, son efficacité et les résultats auxquels elle contribue.

SECTION 19 : CONCLUSION

Ce premier rapport de suivi des Objectifs de développement durable et de l'agenda 2063 de l'Union africaine a permis de faire le point sur les cibles et indicateurs pertinents alignés aux politiques nationales. Des gaps relatifs à la disponibilité des données ont été mis en lumière et les défis pour les combler identifiés. Dans ce sens, ce rapport a permis de compléter le processus d'alignement amorcé en 2017. Les progrès et les faiblesses ont été identifiés par indicateur et cibles et finalement par objectif. Les axes de concentration des efforts à fournir dans le cadre des plans nationaux de développement actualisés (Plan stratégique Gabon Emergent et Plan de relance de l'économie actualisés) ont aussi été soulignés. Le rapport se présente ainsi comme une contribution majeure au processus de planification nationale basée sur les objectifs de développement durable et de l'agenda 2063 de l'Union africaine.

La poursuite du processus d'alignement du Plan Stratégique Gabon Emergent et du Plan de relance de l'économie aux Objectifs de développement durable et ceux de l'agenda 2063 de l'Union africaine

Le processus d'alignement du Plan Stratégique Gabon Emergent et du Plan de relance de l'économie aux Objectifs de développement durable et ceux de l'agenda 2063 de l'Union africaine effectué en 2017 avait permis une pré-identification de 109 cibles des ODD liés aux programmes et actions du PSGE pour 144 indicateurs. Dans le cadre de ce rapport 91 cibles ont été retenues comme prioritaires et assorties de 112 indicateurs. En ce qui concerne l'agenda 2063, les affinements réalisés dans le cadre de ce rapport ont limité les cibles à 63 contre 85 cibles identifiées dans la phase d'alignement pour un total de 173 cibles de portée nationale que compte cet agenda. Le nombre des indicateurs retenus est de 45, légèrement moins élevé que celui des cibles. Nombreux des indicateurs sociaux de l'agenda 2063 étant très proches de ceux des ODD, un seul indicateur a été retenu dans ces cas pour les deux agendas.

- **La disponibilité des données**

Sur l'ensemble des indicateurs des ODD 40% des indicateurs retenus ont été renseignés. La proportion des indicateurs renseignés de l'agenda 2063 de l'Union africaine est de 53,3%. Le gap est important et nécessitera des stratégies idoines pour le combler. Les sources nationales représentent une part appréciable dans ce pourcentage de données disponibles et ayant servi au rapport. Les données nationales considérées dans le cadre du rapport proviennent essentiellement des enquêtes EGEP 1 et 2 de 2005 et de 2017, de l'EDS 2013 et du RGPL 2013. Une partie des données provient aussi des données de routines des administrations telles que la CNMAGS dans le domaine social.

D'une manière générale, les données de routine manquent dans plusieurs domaines comme l'éducation, l'accès à l'habitat et certains actes de la santé. Des études sectorielles manquent aussi dans le domaine de l'agriculture, des forêts, de la pêche, et des industries manufacturières pour mettre en évidence les transformations qui s'opèrent, les innovations et les besoins sectoriels en termes de main d'œuvre. Mais certaines données manquent aussi même dans les domaines où des enquêtes ont été effectuées, comme en matière d'évaluation

de la pauvreté. La comparabilité des données est aussi difficile à faire, ce qui pousse à des extrapolations qui empêchent réellement de bien cerner l'impact des interventions publiques. Des études spécifiques sont importantes pour comprendre la stagnation de certains indicateurs en matière d'éducation, de l'enregistrement des naissances. L'immigration récente peut affecter certains indicateurs sociaux. Il est utile de bien comprendre les dynamiques pour prévenir les évolutions non souhaitables.

Si des affinements peuvent encore être faits pour limiter le nombre de cibles et par conséquent d'indicateurs sur la base des priorités nationale et du caractère accélérateur de certaines cibles, il reste néanmoins que des efforts devront être consentis pour résorber ce gap de données. Au sein des ministères, les directions en charge des statistiques restent cloisonnées et ne communiquent pas sur leurs données, ni travaillent suffisamment pas avec la Direction de la statistique pour s'accorder sur les méthodologies et les modalités de diffusion des données. Ces données de routine sont à valoriser pour limiter le coût des enquêtes et disposer de bases de données régulièrement alimentées.

Dans le même temps, la révolution des données ne s'est pas encore produite au Gabon. Aucune stratégie n'a été mise en œuvre pour s'assurer l'utilisation des données venant ressources privés. La législation ne s'y est pas encore conformée. Et comme le souligne Paris 21 ²⁵ dans le cadre de ses orientations sur la révolution des données, il sera indispensable de relever les défis suivants : i) la propriété des données ; ii) la garantie de la sécurité des données protégées ; iii) la création d'un modèle commercial de partage des données, iv) la protection de la vie privée et la gestion des difficultés techniques associées aux mégadonnées.

Traiter l'ensemble de ces données, y compris celles venant des sources privées, constitue un réel défi tout aussi technique, financier et sociétal. Il faut disposer à la fois les outils et les systèmes adaptés. pour recueillir et traiter l'ensemble des données individuelles, les analyser sur la base des grilles définies, et les mettre dans des formats diffusables et faire les analyses et interprétations adaptées. L'accès à ces données peut ne pas être gratuit. Il s'agira de mettre en place des protocoles d'accord pour en limiter le coût. Sur le plan sociétal, ce sont toutes les questions liées à la vie privées et à la sécurisation des dites informations afin d'éviter des exploitations peu commodes et non règlementées. Des options stratégiques devront être mises en place pour répondre aux préoccupations mentionnées plus haute.

- **Les efforts d'alignement et les pistes d'actualisation du PSGE/PRE**

Les programmes et interventions menés dans le pays sont pour l'essentiel, orientés vers les objectifs de développement durable et l'agenda 2063 de l'Union africaine. Le rapport montre si cet alignement produit les résultats escomptés dans les différents domaines. Ainsi, ce rapport a permis d'identifier mais aussi de souligner les domaines où les politiques et interventions mériteraient d'être complétées ou revues pour produire les effets attendus en termes de développement humain. Les avancées du pays sur le plan environnemental sont soulignées de même que les efforts continuels à fournir sur le plan social et économique.

Les progrès sont importants en ce qui concerne la dimension environnementale et les questions de changements climatiques pour lesquels le Gabon est en droite ligne pour remplir les objectifs de mettre en œuvre d'urgence les mesures pour lutter contre les changements

²⁵ <https://nsdsguidelines.paris21.org>

climatiques et leurs répercussions ; de conserver et d'exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ; de préserver les écosystèmes terrestres, en veillant à exploiter durablement les forêts, à préserver la biodiversité et à enrayer et inverser le processus de dégradation. Le Gabon fournit aussi des efforts remarquables par la réduction de l'empreinte matérielle par unité de PIB sans qu'on ne puisse cependant préjuger d'un changement durable du mode de production. La part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie en association l'Énergie hydroélectrique et celle provenant de la transformation du gaz en électricité reste élevée et sans aggravation de l'emprunte matérielle. Toutefois, en matière d'intensité énergétique, le Gabon n'a pas encore amorcé un processus d'utilisation efficiente de l'énergie.

En ce qui concerne la dimension économique, la croissance au Gabon bien que vigoureuse pendant quelques années s'est vite ralentie, entraînant avec ce ralentissement la dégradation des équilibres macroéconomiques. Le chômage s'est accru et le processus de diversification de l'économie amorcé avec la montée d'un secteur manufacturier n'offre pas encore une masse d'emplois suffisants pour suppléer aux pertes d'emplois subies dans le secteur pétrolier et connexe ainsi que dans les travaux publics. Les inégalités sont encore loin d'être réduites tant par catégorie sociale qu'au niveau spatial. Ces inégalités s'observent dans le domaine du logement puisque l'urbanisation non maîtrisée condamne les plus pauvres à vivre dans les quartiers sous-intégrés de Libreville ou de Port-Gentil. Les établissements humains sont encore loin d'être résilients et durables tant de nombreux ménages vivent encore dans des zones inondables, non assainies et enclavées.

L'examen des réalisations relatives à la dimension sociale a montré que la pauvreté n'a pas encore été réduite en dépit des efforts du gouvernement de mettre en place des programmes dédiés, comme la stratégie d'investissement humain, l'assurance maladie à travers, la CNAMGS, le programme d'égalité de change, le programme GRAINE et bien d'autres. Le processus de croissance n'a pas été soutenu et la gouvernance qui l'a accompagné a été loin de garantir les règles de bonne gestion des ressources publiques. Les investissements publics n'ont permis ni d'accroître sensiblement les capacités de production, ni les revenus susceptibles de porter la croissance.

La sécurité alimentaire demeure un défi à relever surtout à l'intérieur du pays et pour les couches marginalisées des zones urbaines. En revanche, les progrès sont tangibles en matière de santé étant donné la réduction continue de la mortalité maternelle, de la mortalité infantile et de l'accès notable aux services de santé par qui en était privées faute de revenus suffisants. Ce sont les gabonais économique faibles dont l'enrôlement dans le cadre du mécanisme d'assurance maladie géré par la CNAMGS. L'accès à l'eau et à l'électricité s'améliore aussi quoique de manière inégalitaire selon le niveau de revenu et le milieu, zone rurale et zone urbaine.

En ce qui concerne l'égalité et l'autonomisation des filles les progrès sont manifestes à travers l'atteinte de la parité à tous les niveaux d'éducation, primaire, secondaire et supérieure. Les droits des femmes sont garantis et globalement respectés. Deux femmes président deux des cinq grandes institutions du pays pendant que les hauts postes dans l'administration publique sont occupés pour un tiers d'entre eux par des femmes. La participation économique des femmes, notamment à l'emploi salarié constitue encore l'un des maillons faibles du leadership féminin au Gabon.

Pistes d'actions pour l'accélération de l'atteinte de la réalisation des objectifs de développement durable et de l'agenda 2063 de l'Union africaine

Les maillons faibles ont été identifiés : la faiblesse de la gouvernance et du processus de planification, la qualité limitée des politiques et interventions, le financement limité pour soutenir les efforts. Les diagnostics ayant soutenu les interventions publiques ont été limités de telle sorte que les changements transformationnels attendus ne sont pas bien cernés. *Il s'agit donc de processus à des changements d'approche permettant de sortir caractère volontariste des interventions peu étudiées*

Ce rapport fournit un diagnostic stratégique qu'il sera utile de capitaliser pour l'actualisation du PSGE/PRE. L'amélioration continue de l'accès des populations, sans discrimination aux services sociaux de base, de la réduction des inégalités et de la pauvreté par groupes sociaux et spatiales doit reposer surtout des ciblage solides, qui évitent les duplications. Les coûts de transaction des structures d'appui doivent être bien cernés de manière à éviter que les objectifs majeurs des appuis ne finissent par être la survie de ces structures. Le financement public de l'assurance maladie est crucial. Les pistes préconisées pour inclure sur une base contributive les travailleurs et opérateurs du secteur informel sont à développer.

Les progrès faits par le pays en matière de diversification de l'économie sont impressionnants. La transformation des matières minières, du bois se met en place. L'agro-industrie se développe. Le marché devant être le moteur de cette transformation structure en marche, les stratégies à venir devraient veiller à la compétitivité des filières pour limiter les dépenses fiscales

La gestion environnementale est le maillon fort de l'action pays en faveur du développement durable. Les capacités de mise en œuvre des politiques doivent cependant renforcer pour assurer une présence effective de l'administration publique dans tous les pans de l'affectation des terres, de la certification des forêts et de l'évaluation périodes de l'état des ressources naturelles.

Le soutien des partenaires au développement sera crucial tant pour obtenir les ressources, bénéficier des bonnes pratiques et des transferts de technologies. Le renforcement du partenariat doit aller de pair avec l'amélioration de la gouvernance sans laquelle le Gabon ne peut rentrer possible le défi de l'émergence. Dans ce sens, il sera utile de faire PSGE/PRE actualisant intégrant les ODD et l'agenda 2063 de l'union africaine le vecteur de la mobilisation des ressources financières, techniques et humaines pour assier un processus de développement humain inclusif durable.

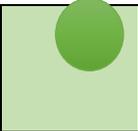
ANNEXE

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Cibles des deux agendas		Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine	2000	2005	BASE			CIBLES		
ODD	AGENDA 2063				2013	2017	2018	2020	2030	
ODD.1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	AAO.1.1.1 Accroître le revenu par habitant de 2013 d'au moins 30%	AUO.I.1.1.1 PNB par habitant	8870	8986	8537	8918	8918	9115	11331	
	AAO.1.2.1. Réduire le niveau d'inégalités de revenus de 2013 d'au moins 20%	AUOI.1.2.1.1. Coefficient de Gini	44,07	42,2	41,7	38	38	37	34	
		ODD.I. 1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)								
ODD.1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays		ODDI.1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge	25	33,7	31,4	33,4	33	33	17	

<p>ODD.1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</p>	<p>AAO.17.2.3. Éliminer tous les obstacles à l'éducation, aux services sanitaires et sociaux de qualité pour les femmes et les filles d'ici 2020</p>	<p>ODDI.1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)</p>	20%	23%	36%	45%	47%	52%	100%	
		<p>AUO.I.17.2.3.3 : Proportion d'enfants dont les naissances sont enregistrées au cours de la première année</p>								
<p>ODD.1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance</p>	<p>AAO.17.1.1. Des droits économiques égaux pour les femmes, y compris le droit de posséder et d'hériter de biens, de signer un contrat, d'épargner, d'enregistrer, d'enregistrer et de gérer une entreprise, de posséder et d'exploiter un compte bancaire d'ici 2026.</p>	<p>ODDI. 1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base</p>	71%	81,50%	86%	88%	89%	92%	100%	
		<p>AUO.I.17.1.1.2 Part des femmes parmi les propriétaires ou détenteurs de droits sur les terres agricoles par mode d'occupation</p>								
<p>ODD.1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité</p>		<p>ODDI.1.5.1 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes</p>								

		ODDI.1.5.3 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe	0	0	0	0	0	1	1	
--	--	--	---	---	---	---	---	---	---	---

Objectif 2.Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable										
Objectifs et cibles		Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine			BASE		CIBLES			
ODD	AGENDA 2063		2000	2005	2013	2017	2018	2020	2030	
ODD.2.1 éliminer la faim et faire en sorte que les personnes vulnérables aient accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante d'ici 2030	A.A.O 5.1.3 Mettre un terme à la faim en Afrique	• ODD.2.1.2 Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave chez la population sur la base de l'échelle de l'expérience de l'insécurité alimentaire (FIES)								
ODD.2.2 mettre fin à toutes les formes de malnutrition d'ici 2030	AAO.2 . b Réduire le taux de prévalence de rachitisme de 10% et d'insuffisance pondérale de 5% chez les enfants.	AAO 2.b .b Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	12,2	11,1	9,4	8,7	8,6	8,3	8,9	
		ODD 2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation	9,4	9,7	7,0	5,2	4,7	3,9	6,3	
ODD.2.3 doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs	A.A.O. 5.1.1 Doubler la productivité totale agricole des facteurs	A.A.O. 5.1.1. 1 Productivité totale des facteurs	2,20%	2,50%	5%	12%	9%	8%	10%	

	A.AO.5.1.2 Au moins 10% des petits exploitants agricoles entreprennent l'agriculture commerciale à petite échelle dont au moins 30% devraient être des femmes.	A.A.O. 5.1.1.a Pourcentage de petits agriculteurs passant à l'agriculture commerciale à petite échelle par sexe	10%		19%	20%	22%	25%	2%	
	• Au moins 50% d'augmentation de la valeur ajoutée dans le secteur de la pêche en termes réels réalisés d'ici 2023, (AUO.6.1.1)									
ODD 2.4 assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production	A.AO.7.1.1. Au moins 30% des terres agricoles sont placées sous la pratique de la gestion durable des terres	A.AO.7.1.1.1 Terres agricoles placées sous la pratique de la gestion durable des terres en pourcentage.	0,05%	0,05%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	30,00%	
		A.AO.7.1.2.a Zones d'eau terrestre et intérieure préservées en pourcentage.								
		ODD 2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable	0,05%	0,05%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	30,00%	
ODD 2.5. Préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées d'ici à 2020.		ODD 2.5.1 Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme								
		ODD 2.5.2 Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu								

Objectif 3 . Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge										
Objectifs et cibles		Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine	BASE						CIBLES	
ODD	AGENDA 2063		2000	2005	2013	2017	2018	2020	2030	
ODD. 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	AAO 3 .1.a Accroître les niveaux de 2013 d'accès aux services de santé sexuelle et en matière de reproduction aux femmes d'au moins 30%	AUO.3.1.a .1 Pourcentage des femmes d'âge de procréer de 15- 49 qui ont accès aux services de santé sexuelle et en matière de reproduction								
		ODD 3.2.2 : Taux de mortalité néonatale (pour 1000 naissances vivantes) correspond à l'indicateur de l' Agenda 2063	30,1	28,5	26	24,9	24,6	24	13	
		3.1.1 Taux de mortalité maternelle pour (100.000 naissances vivantes)	519	408	277	228	218	198	139	
		ODD 3.2 : Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes correspond à l'indicateur de l'Agenda AUO.3.1.b .c :	57,3	50,2	40,6	36,5	35,6	33,7	20,3	
	AAO.3.1.b . Réduire les taux de mortalité maternelle, néonatale et infantile de 2013 d'au moins 50%	AUO.3.1.b .d : Pourcentage d'accouchements pratiqués par un personnel de la santé formé.	85,5	87	89,6	90,9	91,3	91,9	100%	
		3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié								

	A.U.O 3.1.c Réduire l'incidence de 2013 incidence du VIH/SIDA, paludisme et TB d'au moins 80%										
	AU.3.1. d Accès aux médicaments antirétroviraux (ARV) de 100%	AUO.3.1.e b. Incidence du TB par 100.000 personnes et par an correspond à l'indicateur de l'ODD 3.3.2	515	592	546	529	525	517	109		
AUO.3.1.e c. Incidence du paludisme par 1000 personnes et par an correspond à l'indicateur de l'ODD 3.3.3		177	175	187	169	169	168	37,3			
AUO.3.1.d Pourcentage de la population éligible ayant le VIH et l'accès aux ARV		0	14	41	59	63,3	72,8	100%			
ODD.3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus											
ODD.3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population correspond à l'indicateur AUO.3.1.e .a	2800	2600	2900	2700	2604	2421	580			
	3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants										
	3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires										
ODD 3.4 réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non	3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques	17,1	16	14,4	13,7	13,5	13,1	10,1			

transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.		3.4.2 Taux de mortalité par suicide	6,7	6,1	7,14	6,91	6,72	6,35	5,00	
ODD3.6 diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route.		3.6.1 Taux de mortalité lié aux accidents de la route pour 100.000 hab	21,6	22,1	22,9	23,3	23,4	23,6	11,45	
ODD3.7 assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative.		3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale								
		3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge								
ODD3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle.		3.8.1 Couverture des services de santé essentiels								
		3.8.2 Nombre de personnes couvertes par une assurance maladie ou un système de santé public pour 1 000 habitants	20%	23%	36%	45%	47%	52%	100%	
ODD3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé.		3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé								
ODD3.d Renforcer les moyens en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.		3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires								

Objectif 4 . Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Objectifs et cibles		Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine	BASE							CIBLES	
ODD	AGENDA 2063		2000	2005	2013	2017	2018	2020	2030		
ODD.4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	A.A.O 2.1.4 École secondaire universelle (y compris les écoles secondaires techniques) avec un taux de scolarisation de 100%	4.1.1 Taux net de scolarisation au primaire	90,8	92	88,3	89,232	89,5	89,938051	100		
		AAO.2.1.4.1: Taux de scolarisation net au niveau secondaire par sexe	42,5	43,031	41,3	41,736	41,8	42,066155	100		
	A.A.O 2.1.3 Augmenter le nombre d'enseignants qualifiés d'au moins 30%, l'accent étant mis sur les STIM	A.A.O.2.3.1. Proportion d'enseignants qualifiés en science, ou technologie, ou ingénierie ou mathématiques par sexe et niveau ((Primaire et secondaire)									

<p>ODD.4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire plus</p>	<p>AAO 2 .1.1 Taux de scolarisation à l'éducation de la petite enfance d'au moins 300% du taux de 2013</p>	<p>AAO.2.1.1 : Pourcentage d'enfants d'âge préscolaire fréquentant l'école maternelle</p>	18,327	18,95	20	20,54	20,68	20,95652	80	
	<p>AAO.2.1.2 . Taux de scolarisation à l'école maternelle de 100%</p>	<p>4.2.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe</p>								
		<p>4.2.2 Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe</p>								
		<p>AAO.2.1.1: Taux de scolarisation net par sexe et âge au niveau de l'enseignement maternel</p>								
<p>ODD.4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable</p>	<p>A.A.O 17.3.5 Éliminer tous les obstacles aux services éducatifs, sanitaires et sociaux de qualité en faveur des femmes et des filles d'ici 2020</p>	<p>4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe</p>								
<p>ODD.4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer</p>										

l'égalité d'accès des personnes vulnérables.		4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés	100	99	95,6	96,6	97,6	98,6	100	
ODD.4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.		4.6.1 Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) numératie fonctionnels.	91,715	92	85	85,21	85,26	85,36957	100	

RETOU

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ; (Egalité des Sexes)

Objectifs et cibles		Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine	BASE					CIBLES		
ODD	AGENDA 2063		2000	2005	2013	2017	2018	2020	2030	
ODD. 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles		ODDI.5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	1	1	1	1	1	1	1	

ODD. 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	UAO.17.2.1 : Réduire les niveaux de violence de 2013 à l'égard des femmes et des filles d'au moins 20%.	ODDI.5.2.1 : Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, ou toute autre personne par forme de violence et par âge	55%	54%	52%	51%	51%	50%	0%		
	UAO.17.2.2 : Réduire de 50% toutes les normes sociales et pratiques coutumières préjudiciables aux femmes et aux filles et celles qui encouragent la violence et la discrimination à l'égard des femmes et des filles	UAOI.17.2.1.1 : Proportion de femmes et de filles soumises à la violence sexuelle et physique									
	UAO.17.2.3 : Éliminer tous les obstacles à l'éducation, aux services sanitaires et sociaux de qualité pour les femmes et les filles d'ici 2020										
ODD. 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	UAO.18.1 : Réduire le taux de chômage des jeunes de 2013 d'au moins 25% ; en particulier chez les jeunes filles	ODDI.5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge									
	UAO.18.1.2 : Fin de toutes les formes de violence, de l'exploitation par le travail des enfants, du mariage des enfants et de la traite des êtres humains	UAOI.18.1.2.2 : Enfants engagés dans le mariage des enfants en pourcentage									
ODD. 5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national		ODDI.5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence									

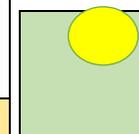
<p>ODD. 5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité</p>	<p>AUO.17.1.2 Au moins 30% des élus locaux, régionaux et nationaux sont des femmes ainsi qu'au sein des institutions judiciaires.</p>	<p>ODDI.5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales</p>	9,2	9,2	15,8	17,1	17,1	17	30	
		<p>AUOI.17.1.2.1 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux, les organes régionaux et locaux</p>								
<p>ODD. 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi</p>	<p>AUA.3 .1. Accroître les niveaux de 2013 d'accès des femmes aux services de santé en matière de sexualité et de reproduction d'au moins 30%</p>	<p>ODDI.5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative</p>								
		<p>AUAI.3.1.1 :Femme en âge de procréer, de 15-49 ans, ayant accès aux services de santé en matière de sexualité et de reproduction en pourcentage</p>								
<p>ODD. 5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne</p>	<p>AUO.17.1.1. Des droits économiques égaux pour les femmes, y compris le droit de posséder et d'hériter de biens, de signer un contrat, d'épargner, d'enregistrer, d'enregistrer et de gérer une entreprise, de posséder et d'exploiter un compte bancaire d'ici 2026.</p>	<p>ODDI.5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe;</p>								

<p>ODD. 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes</p>		<p>ODDI.5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe</p>										
<p>ODD. 5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent</p>		<p>ODDI.5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes</p>										

<p>Objectif 6 . Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable</p>											
<p>Objectifs et cibles</p>			<p>Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine</p>				<p>BASE</p>			<p>CIBLES</p>	
<p>ODD</p>	<p>AGENDA 2063</p>		<p>2000</p>	<p>2005</p>	<p>2013</p>	<p>2017</p>	<p>2018</p>	<p>2020</p>	<p>2030</p>		

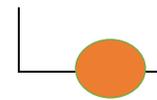
ODD.6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	AA0 1.2. c. Réduire le taux de 2013 de la population n'ayant pas d'accès à l'eau potable de 95 %.	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité									
		AAO 1.2.c. 1 Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable	67,348	74,71	88,2	95,67	97,64	100	100%		
ODD.6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable		6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	30%	37,80%	53%	63%	66%	72%	100%		
ODD.6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	A.A.O.7.1.2. Au moins 17% des eaux terrestres et intérieures et 10% des zones côtières et marines sont préservées	6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau									
		A.A.O. 7.1.2. a Zones d'eau terrestre et intérieure préservées en pourcentage.									
		A.A.O. 7.1.2. b Zones côtières et marines préservées en pourcentage									

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



Objectifs et cibles					BASE			CIBLES
---------------------	--	--	--	--	------	--	--	--------

ODD	AGENDA 2063	Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine	2000	2005	2013	2017	2018	2020	2030	
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	UAO.1.3.a. Accroître l'accès et l'utilisation d'électricité et de l'Internet d'au moins 50% des niveaux de 2013	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité	46%	56,10%	75%	86,90%	90%	97%	100%	
		UAOI.1.3.a.a Population ayant accès à l'électricité en pourcentage								
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	UAO.10.1.4. Accroître la production et la distribution d'électricité d'au moins 50% d'ici 2020	7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	72,77	85,24	82,22	83,3	84,0	85	100	
		UAOI.10.1.4.4. Nombre de mégawatts ajoutés à la grille nationale								
7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique		7.3.1 Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]	2,81	5,27	6,35	7,0	7,1	7,5	12,7	

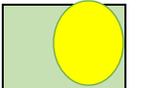


Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Objectifs et cibles		Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine	2000	2005	BASE			CIBLES		
ODD	AGENDA 2063				2013	2017	2018	2020	2030	
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.	UAO.1.1. Accroître le revenu par habitant de 2013 d'au moins 30% ;		-4,8	-3,7	2,6	-2,4	-1,7	-1,9	4,1	
	UAO.4.1. Taux de croissance du PIB d'au moins 7%	UAO.1.1.1 PNB par habitant	8869,9	8986	8537	8918	8918,5	9114,7	11 331	
		UAO4.1.1.1 Taux de croissance réelle du PIB		-1,9	-0,8	5,5	0,5	1,2	0,99	7
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	UAO.4.2. La valeur réelle du secteur manufacturier dans le PIB est de 50% supérieur au niveau de 2013.	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	-1,9	-0,8	5,5	0,5	1,2	0,99	7	
		UAO.4.2.2 Valeur ajoutée du secteur manufacturier en pourcentage du PIB	44,6	58,82	56,6	45,400	45,4	50,1	84,9	

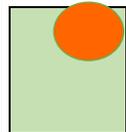
<p>8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers</p>		<p>8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe</p>								
<p>8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux</p>	<p>UAO.4.5 La contribution du tourisme au PIB en termes réels s'est accru d'au moins à 100%.</p>	<p>8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance</p>	<p>1%</p>	<p>1,50%</p>	<p>3%</p>	<p>3%</p>	<p>3,50%</p>	<p>3,66</p>	<p>6%</p>	
		<p>UOA.4.5.5 Valeur ajoutée du tourisme en pourcentage du PIB</p>								
		<p>8.9.2 Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois et du taux de croissance des emplois, par sexe</p>								
<p>8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance</p>		<p>8.10.1 Nombre de succursales de banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes</p>								
		<p>8.10.2 Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles</p>								

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



Objectifs et cibles		Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine	2000	2005	BASE			CIBLES		
ODD	AGENDA 2063				2013	2017	2018	2020	2030	
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente.	UAO10 L'Afrique est sillonnée par une excellente infrastructure,	UAO 10.1.1.1 Progrès réalisés dans la mise en œuvre du tronçon manquant de la route transafricaine en pourcentage								
		UAO 10.1.1.2 Progrès réalisés dans la mise en œuvre du réseau ferroviaire africain de trains à grande vitesse en pourcentage								
	UAO.10.1.1 Au moins, la capacité nationale de mise en œuvre du tronçon manquant de la route transafricaine est atteinte	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année								
	UAO.10.1.2 Au moins, la capacité nationale de connectivité au réseau ferroviaire de trains à grande vitesse africain est atteinte d'ici 2019	9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport								
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030.	UAO.10.1.4 Accroître la production et la distribution d'électricité d'au moins 50% d'ici 2020	UAO 10.1.4.4 Nombre de méga watts ajoutés au réseau national								
		9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant	44,6	58,82	56,6	45,4	45,4	50,081	84,9	
		9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total								

9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables.		9.4.1 Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée	0,214	0,207	0,176	0,139	0,131	0,1169	0,1	
--	--	--	-------	-------	-------	-------	-------	--------	-----	---



Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Objectifs et cibles		Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine	2000	2005	BASE			CIBLES		
ODD	AGENDA 2063				2013	2017	2018	2020	2030	
10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	Accroître le revenu par habitant de 2013 d'au moins 30%, (UAO1.1.1)	10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population								
	UAO1.2.1 Réduire le niveau des inégalités de revenu de 2013 d'au moins 20%;	UAO1.1.1.1 PNB par habitant ;	8870	8986	8537	8918	8918	9115	11331	
	UAO.18.1.1 Réduire le taux de chômage des jeunes de 2013 d'au moins 25% en particulier chez les jeunes filles ;	UAO12.1.1 le coefficient de GINI ;	44,07	42,20	41,69	38,00	37,67	37,02	33,92	
		UAO11.2.2 le taux de chômage par groupe d'âge, sexe et vulnérabilité ;	13%	16,30%	22%	26%	27%	29%	17%	
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité	UAO.17.1.1 Des droits économiques égaux pour les femmes, y compris le droit de posséder et d'hériter de biens, de signer un contrat, d'épargner, d'enregistrer, d'enregistrer et de gérer une entreprise, de posséder et d'exploiter un compte bancaire d'ici 2026 ;	10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux.								

		UAOI17.1.1la proportion de la population agricole totale possédant des droits de propriété ou des droits assurés sur les terres agricoles ;								
10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux	UAO.17.1.2Au moins 20% des femmes des zones rurales ont accès aux facteurs de production et ont le contrôle, à savoir la terre, le crédit, les intrants, les services financiers et l'information;	10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres) ;								
		UAOI.203.1.le Total de l'APD en pourcentage du budget national								
10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %	UAO.20.1 3.3. La proportion de l'aide dans le budget national est au plus à 25% du niveau de 2013,	10.c.1 Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré								
	UAO.20.1 3.3la proportion de l'aide dans le budget national est au plus à 25% du niveau de 2013.									

Objectif 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Objectifs et cibles		Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine	2000	2005	BASE			CIBLES		
ODD	AGENDA 2063				2013	2017	2018	2020	2030	
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	UAO.1.3.a. Accroître l'accès et l'utilisation d'électricité et de l'Internet d'au moins 50% des niveaux de 2013	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats								
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable.	UAO.10.1.3. Ciels ouverts entièrement aux compagnies aériennes africaines	11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type de handicap			40%				100%	
		UAOI.10.1.4.4. Nombre de mégawatts ajoutés à la grille nationale								
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables.		11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique	0	0	0	0	0	1	1	

11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial.		11.4.1 Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel								
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant.		11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville	30%	38%	53%	63%	66%	72%	100%	

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

Objectifs et cibles		Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine	2000	2005	BASE 2013	2017	2018	CIBLES		
ODD	AGENDA 2063							2020	2030	
ODD.12.1: Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement		ODDXII. 12.1.1 Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales	0	1	1	1	1	1	1	
ODD.12.2 : 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles		ODDXII12.2.1 Empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB	16,2	11,7	6,7	5,1	4,8	4,1	5,0	
		ODDXII 12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB	0,0016	0,001200	0,000756	0,000600	0,000566	0,000505	0,000718	
		AAO.I.4.2.2: Valeur ajoutée du secteur manufacturier en pourcentage du PIB	44,6	58,8	56,6	45,4	45,4	50,1	84,9	

	AUO.I.4: Économies transformées et création d'emplois										
	AUO.I.4.2 : La valeur réelle du secteur manufacturier dans le PIB est de 50% supérieur au niveau de 2013.										
ODD.12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte		ODDXII.12.3.1 Indice mondial des pertes alimentaires									
ODD.12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement		ODDXII.12.4.1 Nombre de parties aux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord	0	0	1	1	1	1	1		

ODD.12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation		ODDXII. 12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés									
		AUO.I.2.4 : Pourcentage de déchets ferreux urbains recyclés									
		AUO.I.2.4 : Pourcentage de déchets ménagers urbains recyclés									
	AUO.I.1.8b : Recyclage d'au moins 50% des déchets urbains	AUO.I.2.4 : Pourcentage de déchets ménagers urbains recyclés									
ODD12.8 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature	AUO .I.2 : Des citoyens instruits et une révolution de compétences renforcée par la science, technologie et l'innovation	ODDXII.12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et c) l'évaluation des étudiants	0	0	0	0	0	1	1		

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussion

Objectifs et cibles		Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine	2000	2005	BASE			CIBLES		
ODD	AGENDA 2063				2013	2017	2018	2020	2030	
ODD.13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	AAO.I.1.5.1. Double productivité totale des facteurs agricoles	ODDXIII.13.1.1 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophes	0	0	0	0	0	1	1	
	AAOI.1.7.2 Au moins 30% des terres agricoles sont soumises à la pratique de la gestion durable des terres	AUOI.1.7.1.1. Terres agricoles soumises à la pratique de la gestion durable des terres en pourcentage								
		AUO.I.5.1.1.Productivité totale des facteurs								
ODD. 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	AUO. 7.1.2 Au moins 17% des eaux terrestres et intérieures et 10% des eaux côtières	ODDXIII.13.2.1. Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)	0	0	1	1	1	1	1	

<p>ODD. 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide</p>	<p>ODDXIII.13.3.1 Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide</p>	0	0	0	0	0	1	1	
	<p>AUOI 7.1.2.1.a Eaux terrestres et intérieures préservées en pourcentage</p>								
	<p>AUO.I.17.1.2.2b Zones côtières et marines préservées en pourcentage</p>								

Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Objectifs et cibles		Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine	2000	2005	BASE			CIBLES	
ODD	AGENDA 2063				2013	2017	2018	2020	2030
ODD.14.1 : D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments		ODDXiv.14.1.1 Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans							
		Proportion de la population qui vit sur le littoral							
ODD xiv :14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques		ODD xiv : 14.4.1 Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable							
		Fluctuations des stocks de poissons dans les inventaires de ressources							

		Fréquentation des eaux gabonaises par les armements étrangers	88%	86%	84%	79%	77%	75%	63%	
ODD xiv : 14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	AUO.I.7 : Des économies et des collectivités viables au niveau environnemental et résistantes aux changements climatiques	ODDxiv : 14.5.1 Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées								
	AUO.I.7.2 : Au moins 17% des eaux terrestres et intérieures et 10% des zones côtières et marines sont préservés		0%	0%	26%	26%	26%	26%	10%	
ODD.14.7 : D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme	AUO.I.6 : Une économie bleue et/ou maritime pour une croissance économique accélérée	ODD xiv. 14.7.1 Pourcentage du PIB représenté par la pêche durable dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays								
	AUO.I.6.1. Au moins 50% d'augmentation de la valeur ajoutée dans le secteur de la pêche en termes réels réalisés d'ici 2023									
	AUO.I.4 : Économies transformées et créatrices d'emplois									
	AUO.I.4.5 : 20% des entreprises du secteur passent chaque année dans la catégorie des petites entreprises	AUO.I.4.5.5 : Pourcentage des petites entreprises formelles rapporté au nombre total des petits pêcheurs								

<p>ODD.14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés</p>		<p>ODD14.b.1 : Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs</p>	0	0	1	1	1	1	1	
--	--	--	---	---	---	---	---	---	---	---

Objectif 15 . Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Objectifs et cibles		Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine			BASE		CIBLES			
ODD	AGENDA 2063		2000	2005	2013	2017	2018	2020		2030
ODD 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	A.A.O 7.1.1 Au moins 30% des terres agricoles sont placées sous la pratique de la gestion durable des terres	15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières								
		A.A.O 7.1.1.1 Terres agricoles placées sous la pratique de la gestion durable des terres en pourcentage.								
	A.A.O 7.1.2 Au moins 17% des eaux terrestres et intérieures et 10% des zones côtières et marines sont préservées	15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème)	0%	0%	11%	63,20%	63,20%	63,20%	17%	
		A.A.O 7.1.1.a Zones d'eau terrestre et intérieure préservées en pourcentage.	0%	0%	26%	26%	26%	26%	10%	
	A.A.O 7.1.1.b Zones côtières et marines préservées en pourcentage									

ODD 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial		15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts									
ODD 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres		15.3.1 Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées									
ODD 15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable		15.4.1 Sites importants pour la biodiversité des montagnes couverts par des aires protégées									
		15.4.2 Indice du couvert végétal des montagnes									
ODD 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction		15.5.1 Indice de la Liste rouge									
ODD 15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale		15.6.1 Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des avantages	0	0	0	0	0	1	1		

<p>ODD 15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande</p>		<p>15.7.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages</p>												
<p>ODD 15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires</p>		<p>15.8.1 Proportion des pays adoptant une législation nationale pertinente et allouant des ressources suffisantes à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes</p>												
<p>ODD 15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité</p>		<p>15.9.1 Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020</p>												
<p>ODD 15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement</p>		<p>15.a.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes</p>												
<p>ODD 15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement</p>		<p>15.b.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes</p>												

<p>ODD 15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance</p>		<p>15.c.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages</p>								
---	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--

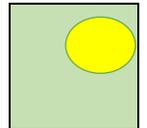
Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Objectifs et cibles		Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine	BASE					CIBLES	
ODD	AGENDA 2063		2000	2005	2013	2017	2018	2020	2030
16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice		16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus							
		16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement							
16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée		16.4.1 Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (_ dollars des États-Unis courants)							
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes		16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents							
		16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents							

16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	UAO12.2.1 : Au moins 70% du public reconnaissent que les services publics sont professionnels, efficaces, réactifs, responsables, impartiaux et exempts de corruption	16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)								
		UAOI.12.2.1.1 : Proportion de personnes ayant eu au moins un contact avec un agent de l'État et qui ont versé un pot-de-vin à un agent de l'État, ou ont été demandé de verser un pot -de- vin par ces agents au cours des douze derniers mois.								
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions		16.7.1 Répartition des postes (par sexe, âge, type de handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale								
		16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population								
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances		16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge								

<p>16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux</p>		<p>16.10.1 Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents</p>							
--	--	---	--	--	--	--	--	--	--

Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser



Objectifs et cibles		Indicateurs des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine	2000	2005	BASE			CIBLES		
ODD	AGENDA 2063				2013	2017	2018	2020	2030	
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes		17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source	30%	30%	31%	24%	25%	25%	31%	
		17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
		17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total								

		17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total	0,12%	0,12%	0,09%	0,15%	0,16%	0,17%	0,13%	
17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale.		17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération								
		17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion								
17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement,										
17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce.										

		17.11.1 Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales									
17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.		17.13.1 Tableau de bord macroéconomique		1	1	1	1	1	1		
17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.											
17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites.											
17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement en collecte de données.	UAO19.1.1 : Système statistique national entièrement fonctionnel	UAO19.1.1 .1 Disponibilité d'une législation statistique conforme aux principes fondamentaux des statistiques officielles		0	0	0	0	0	1		
		UAO19.1.1 .2 Proportion du financement alloué à la mise en œuvre d'un système statistique fonctionnel									
		UAO19.1.1 .3 Existence d'arrangements institutionnels formels pour la coordination de la compilation des statistiques officielles									

		17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle								
		17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle		0	0	0	0	0	1	
		17.18.3 Nombre de pays ayant un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement		0	1	1	1	1	1	
17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable.										

